

Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15568 – 7 F — MARDI 14 FÉVRIER 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Le plan de paix français pour l'ex-Yougoslavie

Pour empêcher une reprise de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, la France propose de suspendre les sanctions contre la Serbie. Après avoir fait approuver ce plan par ses partenaires européens, elle s'efforce aujourd'hui d'obtenir l'accord des Américains. p. 2

■ Lionel Jospin sur les pas de Jacques Delors

Invité de l'émission de TF 1 « 7 sur 7 », le candidat socialiste à l'élection présidentielle s'est donné pour objectif de *« reconstruire l'espérance »* qu'avait fait naître Jacques Delors auprès de l'électorat de gauche. Il s'est prononcé pour la réduction du temps de travail. Il a souhaité que la question des salaires soit posée *« avec réalisme »*. p. 12

■ Les mormons à la recherche des âmes mortes

A Salt Lake City, dans l'Utah, les mormons américains ont créé la plus grande bibliothèque généalogique du monde. En France, c'est à eux que l'on doit l'essentiel du travail de microfilmage des archives d'état civil. p. 17



■ La chanson française s'exporte

La variété française se lance à la conquête de publics étrangers. Patricia Kaas devait recevoir lundi, aux Victoires de la musique, le trophée des meilleures ventes de disques à l'étranger. p. 30

■ L'Europe des télécommunications

Les opérateurs de télécommunications en Europe se préparent à l'échéance du 1er janvier 1998 qui les verra basculer du monopole à la concurrence ouverte. p. 21

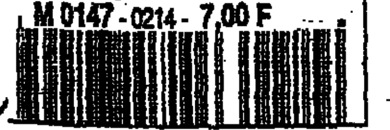
■ La violence dans le football

Après la mort d'un jeune supporteur de football à Drancy et l'annulation des matches en Ile-de-France au cours du week end, les dirigeants de club s'interrogent. p. 26

■ Les éditoriaux du « Monde »

Dresde cinquante ans après ; Le programme Balladur. p. 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 760 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 85 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m. ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Edouard Balladur propose de réformer la société dans un « esprit d'équité »

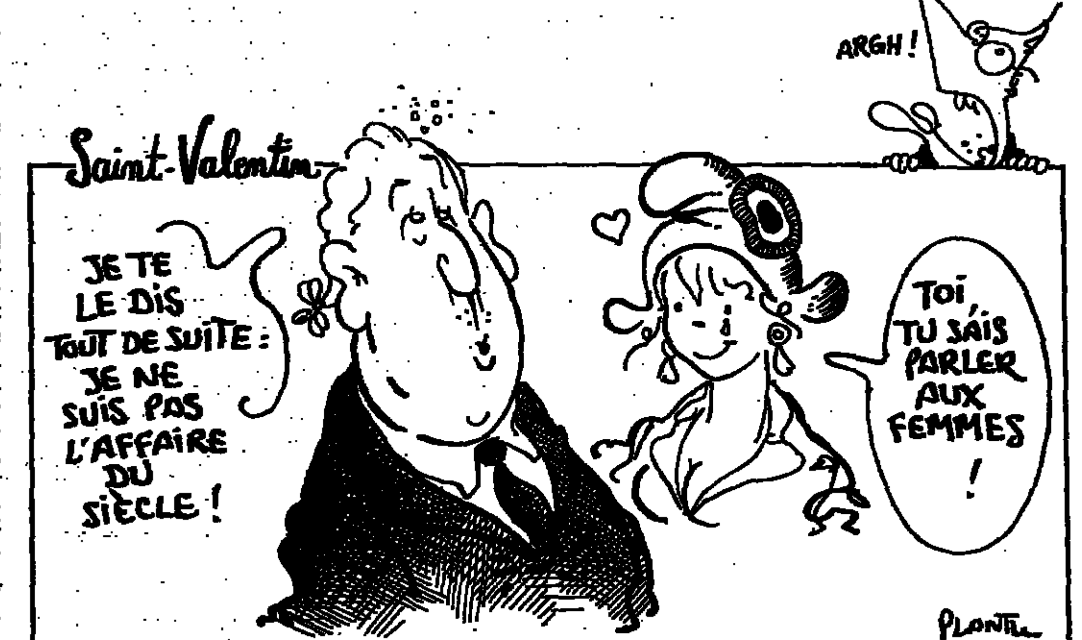
La mise en cause de la justice par Charles Pasqua gêne la campagne du premier ministre

EDOUARD BALLADUR a présenté, lundi 13 février, en fin de matinée, son programme pour l'élection présidentielle, au moment où les suites de l'affaire Schuller-Maréchal et les initiatives du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, exposent le premier ministre candidat aux attaques de la gauche, mais aussi des partisans de Jacques Chirac. Centré sur l'idée du « nouvel exemple français », thème qui était déjà celui de son discours de politique générale d'avril 1993, le projet présidentiel de M. Balladur se situe dans la continuité de l'action qu'il a menée depuis deux ans à la tête du gouvernement. Tirant les leçons de celle-ci, il a mesuré, dit-il, la difficulté, mais aussi la possibilité et, par-dessus tout, la nécessité de *« réformer la société française »*, dans un *« esprit d'équité »* et en pratiquant la *« seule méthode moderne »*, qui est celle du *« dialogue »*.

M. Balladur se fixe pour objectif de restaurer la confiance des Français dans leur pays, avec pour principes *« l'égalité des chances »*, la *« liberté des citoyens »* et un *« rôle moteur dans la construction de l'Europe »*. Ses propositions pour l'emploi visent essentiellement à abaisser les charges sociales sur les bas salaires. Il préconise, d'autre part, des réformes fiscales concernant les impôts locaux et la taxation du patrimoine, cette dernière devant être revue afin de favoriser l'accès à la propriété. Le premier ministre candidat entend, d'autre part, conforter le *« modèle français de protection sociale »* et lutter contre ce qu'il appelle *« la déshumanisation de notre société »*.

Alors que le candidat socialiste, Lionel Jospin, estime que M. Balladur n'est pas à même de susciter l'élan dont a besoin le pays, les attaques provoquées par l'affaire Schuller-Maréchal et ses suites viennent compliquer la tâche du premier ministre. La lettre de M. Pasqua au garde des sceaux, mettant en cause la décision des magistrats qui ont annulé les écoutes téléphoniques pratiquées par la police judiciaire, a provoqué l'émotion des syndicats de la justice.

Lire pages 8 à 12



Le bar de l'ONU ou la foire aux malheurs

GENÈVE
de notre correspondante

Le respect des droits de l'homme est le principal souci de notre gouvernement, affirment imperturbablement ministres et ambassadeurs à la tribune de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, qui siège actuellement au Palais des nations à Genève.

Pendant ce temps, au « serpent », surnom donné, à cause de sa forme, au grand bar attenant à la salle des débats, des hommes et des femmes venus de tous les horizons sont en quête de l'organisation non gouvernementale (ONG) qui leur permettra de s'exprimer publiquement sous sa bannière. Ils débarquent à Genève, parfois sans bagages ni ressources, sans hébergement prévu. Ils ont fait le voyage grâce à une association locale, une Eglise, un parti d'opposition.

Au « serpent », consommer n'est pas obligatoire, mais les réprouvés de tous bords peuvent trouver à qui parler de la tragédie dont ils sont, ou dont ils représentent, les victimes. S'ils parviennent à convaincre une ONG, ils pourront dépeindre, en séance plénière, devant les délégués officiels du monde entier et en présence de la presse, les persécutions dont souffre leur peuple ou leur ethnie, dénoncer les tortures qu'ils ont subies, le massacre de leurs proches...

Ce sont des Tibétains, des Iraniens, des Indiens des deux Amériques – les uns arborant des plumes, les autres vêtus de ponchos bariolés – des Zaïrois, des Guinéo-Equatoriens, des Baha'is, des Algériennes... Beaucoup sont clandestins dans leur pays et risquent d'y être emprisonnés – ou abattus à leur retour, comme c'est malheureusement déjà arrivé, en Amérique latine notamment. Certaines femmes, telles les « mères de la place de Mai » au temps de la dictature en Argentine, sont revenues à Genève année après année, avec toujours le même cri : *« Aidez-nous à retrouver nos enfants disparus ! »*

D'autres acteurs de cette foire aux malheurs sont devenus, grâce à un tournant de l'histoire, diplomates ou chefs de parti dans leur pays libéré. Nul n'est près d'oublier les démarches à la fois timides et passionnées d'une modeste inconnue, Rigoberta Menchu, depuis lors Prix Nobel et figure de proue pour des millions de paysans dépossédés de leurs terres en Amérique latine. Au « serpent » se créent des solidarités, se tissent des complicités, s'organisent des campagnes de libération de détenus politiques. C'est grâce à ces ONG, pas toutes aussi connues qu'Amnesty international ou la FIDH, que des pays suspectés de violer systématiquement les droits de l'homme font l'objet d'enquêtes spéciales de l'ONU.

Isabelle Vichniac

Un gouvernement en désordre

Y A-T-IL ENCORE un gouvernement Balladur ? Petites phrases assassines, crocs-en-jambe sournois, mises en demeure publiques : son chef enfin parti en campagne, l'équipe du premier ministre a soudain pris des allures de cour de récréation. Depuis la dispute des deux *« amis de trente ans »*, on savait la droite en guerre contre elle-même. Mais on n'imaginait sans doute pas que le désordre serait si rapidement donné en spectacle, au point que la gauche, tout juste ragaillardie par l'entrée en scène de Lionel Jospin, n'a plus qu'à enfoncer le clou.

On a donc vu le ministre de l'intérieur sommer sans façons son collègue de la justice de *« clarifier »* la trouble situation dans laquelle il s'est lui-même piégé ; puis le ministre de la culture réclamer solennellement une *« mise au point »* du premier ministre sur une affaire qu'il juge *« très délicate, très importante pour notre pays »* après avoir ouvertement critiqué l'attitude du gouvernement auquel il appartient dans le conflit des IUT ; et, enfin, un ministre des affaires sociales prendre la défense du ministre de la justice en s'inquiétant d'un *« empiètement sur la séparation des pouvoirs »*. L'absence de session parlementaire limite à peine l'impression de cacophonie : le président de l'Assemblée nationale n'hésite pas à juger *« compromis le fonctionnement régulier des pouvoirs publics »* par cet affrontement public de la justice et de la police, tandis que son ami Pierre Mazeaud, président de la commission des lois, utilise les adjectifs *« idiot »*, *« ridicule »* et *« absurde »* pour qualifier l'attitude du gouvernement face aux étudiants, avant de suggérer, tout simplement, la démission du ministre de l'enseignement supérieur.

Contraint de s'expliquer et, une fois n'est pas coutume, de s'exposer, Edouard Balladur saura-t-il siffler la rentrée des classes ? Quels que soient ses efforts, il n'est pas certain qu'il obtienne le retour à l'ordre et à la discipline. Car en commençant très tôt, à trois mois de l'échéance, la campagne présidentielle a révélé la fragilité secrète du balladurisme : l'incohérence potentielle de ses soutiens – et donc de son éventuelle majorité –, trop vite dévoilée par les tiraillements d'un attelage gouvernemental qui va à hue et à dia. La légitimité du premier ministre était jusqu'ici essentiellement étatique : celle d'un homme qui se pose en gardien serein de l'Etat et de l'économie – une sorte d'aspiration par le vide, dans un paysage politique dévasté par les affaires de corruption, le discrédit moral du mitterrandisme et la démagogie opportuniste d'une partie de la droite. Mais le suffrage universel a d'autres exigences, notamment celle d'une légitimité politique conquise par l'affirmation de la cohérence du camp que rassemble le candidat.

De ce point de vue, Charles Pasqua vient de rendre un très mauvais service au premier ministre-candidat. Comme un éléphant dans un jeu de quilles, il a de-lui-même souligné la faille, offrant aux amis de Jacques Chirac et à la gauche une cause inespérée. A peine désavoué par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris – qui n'est pas vraiment composée de magistrats indisciplinés –, il joue de la grosse caisse, montre des dents, *« fait une rechute »*, comme dit si bien M. Jospin, brouillant l'image de républicain – certes autoritaire, mais républicain tout de même – qu'il avait pris tant de peine à rétablir. Or, si quelqu'un devait manifester un peu de discrétion dans l'affaire Schuller-Maréchal, c'était bien lui. Car le dossier du ministre de l'intérieur, dans le cas d'espèce, est implaidable. Pour plusieurs raisons.

De contexte d'abord. D'emblée suspectée – notamment dans ces colonnes –, la manœuvre visant à déstabiliser le juge Eric Halphen, *en tendant un piège destiné à* transformer un beau-père corruptible en corrompu avéré, a pour théâtre le département que dirige M. Pasqua, les Hauts-de-Seine. Conseiller général (RPR) de ce département et proche du ministre de l'intérieur, Didier Schuller risque fort d'avoir bientôt maille à partir avec la justice à propos des pratiques financières occultes abritées par l'office départemental des HLM dont il fut le directeur général. En se mettant en avant de façon outrancière, M. Pasqua prend le risque d'être à son tour atteint par le développement ultérieur de ce dossier. De plus, il assume ici un mélange des genres bien peu républicain entre ses fonctions ministérielles et ses mandats électoraux.

De droit ensuite. Tous les officiers de police judiciaire le savent pertinemment : les écoutes téléphoniques sont formellement prohibées durant une enquête préliminaire. Les enregistrements des conversations de M. Schuller avec M. Maréchal, destinées à *« piéger »* ce dernier, ne rentrent dans aucun cadre juridique connu. Parler d'*« écoutes »* à leur propos est même impropre.

Edwy Plenel

Lire la suite page 19

L'autorité de Boris Eltsine en Russie de plus en plus compromise

LA CONDUITE désordonnée de Boris Eltsine lors du récent sommet de la Communauté des Etats indépendants (CEI) a relancé les spéculations sur la capacité du président russe à assumer ses fonctions. D'autant que les signes d'une dérive policière du régime se multiplient à Moscou. Ainsi le pouvoir semble être de plus en plus concentré entre les mains de la « garde rapprochée » du président et en particulier de celles du général Korjakov.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirment les autorités russes, les combats se poursuivent avec intensité en Tchétchénie. Après avoir dévasté Grozny, les troupes du Kremlin semblent concentrer leurs efforts sur la petite ville d'Argoun, à une vingtaine de kilomètres de la capitale.

Lire page 3

L'argent, la politique et les médias



Pierre Botton

VOITURES DE LUXE, hôtel particulier, carnet d'adresses célèbres, Pierre Botton a été gâté par la vie. Ce fils d'installateur en pharmacie à l'allure d'éternel jeune homme a très vite brillé aux mille feux de l'argent, des vedettes de la télévision et de celles de la politique. Il a suffi de la mise en liquidation judiciaire, en 1992, d'une de ses nombreuses sociétés pour que le bel édifice qu'il dirigeait s'écroule comme un jeu de cartes : abus de biens sociaux, détention préventive de cinq mois et renvoi devant le tribunal correctionnel de Lyon. Le procès de Pierre Botton devait s'ouvrir lundi 13 février. A ses côtés, deux maires, celui de Lyon, Michel Noir, celui de Cannes, Michel Mouillot, une star du petit écran, Patrick Poivre d'Arvor, et Charles Giscard d'Estaing, un neveu de l'ancien président de la République, qui ont, consciemment ou non, bénéficié des largesses du chef d'entreprise. Le procès Botton est le premier des « affaires » politico-médiatico-financières. Son instruction a révélé, parfois jusqu'à la caricature, comment le monde politique a pu s'inspirer de la société du spectacle, celle des paillettes, des *« plans média »*. Mais ce triptyque symptomatique des années 80 s'est doublé d'un mélo familial digne des plus mauvais feuilletons populaires, avec photos dans les gazettes. Car l'une des filles de Michel Noir est mariée avec Pierre Botton. Il y a eu rupture, réconciliation sur les marches du Palais du festival, à Cannes, puis rupture encore, chantage à l'affectif parfois. Il y a aujourd'hui simplement un procès où le maire de Lyon risque sa carrière, son image, celle que Pierre Botton, qui fut son attaché de presse de luxe, avait en partie façonnée.

Lire page 14

EX-YOUGOSLAVIE Des représentants des cinq pays membres du « groupe de contact » doivent se réunir mardi 14 février à Paris, afin de mettre au point une nouvelle proposition pour tenter de relancer le processus de négociations dans l'ex-Yougoslavie. ● LE PROJET, défendu par la France et qui a le soutien des Européens, mais pas encore tout à fait celui de Washington, consiste à lever les sanctions économiques qui pèsent sur la Serbie en échange de la reconnaissance, par Belgrade, des Républiques de Croatie et de Bosnie. Cela représenterait pour Slobodan Milosevic un renoncement formel à la Grande Serbie. ● LES OCCIDENTAUX estiment ne plus disposer que de très peu de temps pour enrayer la menace d'une reprise de la guerre à brève échéance en Croatie et en Bosnie. Sur le terrain, les incidents reprennent, en particulier à Bihac.

La France propose de suspendre les sanctions contre la Serbie

Les Occidentaux ont très peu de temps pour empêcher une reprise de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. La diplomatie française les incite à jouer une dernière carte : la levée de l'embargo imposé à Belgrade en mai 1992

POUR TENTER d'éviter un nouvel embrasement dans l'ex-Yougoslavie, les Européens sont aujourd'hui prêts à jouer la dernière carte de la diplomatie : suspendre l'embargo qui avait été imposé à la Serbie en mai 1992, quand les Nations unies s'étaient enfin résolues à sanctionner, au moins économiquement et politiquement, le responsable de la guerre qui venait de ravager la Croatie et commençait à enflammer la Bosnie. Cette concession à Slobodan Milosevic est au centre du plan que propose la France et qui a été approuvé le 6 février par ses partenaires de l'Union européenne. Paris tente actuellement de convaincre les Américains – hésitants devant cette forme de réhabilitation du président de Serbie – que c'est l'unique levier dont dispose la communauté internationale.

COMPTE A REBOURS

Deux échéances s'approchent, lourdes de la menace d'une reprise de la guerre. La première concerne la Croatie : le 31 mars prochain, le mandat des quinze mille « casques bleus » stationnés dans ce pays depuis 1992 arrive à expiration, et le président Franjo Tudjman se dit déterminé à ne pas le renouveler. La présence de la Forpronu en Croatie a gelé une situation qu'il ne veut pas tolérer plus longtemps, à savoir la mainmise des Serbes sécessionnistes sur les régions de la Krajina. Faute d'une solution politique garantissant l'intégrité territoriale de son pays (le rétablissement de la souveraineté de Zagreb sur la Krajina, moyennant l'octroi d'une certaine autonomie à cette région), M. Tudjman se dit prêt à recourir *« à des moyens extrêmes »*, c'est-à-dire à régler l'affaire militairement dès que le départ des soldats de l'ONU lui laissera le champ libre.

Tandis que l'OTAN entame déjà des discussions avec Zagreb sur la façon dont elle encadrerait l'éventuel retrait des « casques bleus » de Croatie, les diplomates mettent les bouchées doubles pour éviter qu'on en arrive là.

L'autre échéance concerne la Bosnie. Comme vient de le rappeler le président Alija Izetbegovic, la trêve qu'il a conclue fin décembre avec Radovan Karadzic ne l'a été que pour quatre mois. Si les Serbes de Bosnie ne se décident pas, d'ici le mois de mai, à accepter le plan international pour la Bosnie auquel il a souscrit, M. Izetbegovic se dit prêt lui-aussi à reprendre la guerre. Il faudrait, dans l'intervalle, que l'administration américaine ait quelque chose à opposer au Congrès, à dominante républicaine, qui prône la livraison d'armes à l'armée bosniaque. Si le courant favorable à une levée de l'embargo sur les armes parvient à s'imposer, c'est-à-dire si aucune perspective d'accord entre les belligérants bosniaques ne se dessine dans les semaines qui viennent, les « casques bleus » stationnés en Bosnie s'apprêteront assez prochainement à plier bagages, laissant le champ libre là aussi à la guerre.

Les zones sous contrôle serbe en Bosnie et en Croatie



C'est pour arrêter ce double compte à rebours que les pays membres du groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Allemagne) essaient actuellement de mettre au point entre eux une nouvelle initiative à proposer aux différentes parties. Après les efforts infructueux faits ces dernières semaines par les Américains pour essayer d'amener à la raison les Serbes de Bosnie que dirige Radovan Karadzic, la France a pris la tête de cette nouvelle tentative qui mise, elle, essentiellement sur le président de Serbie Slobodan Milosevic.

RENONCEMENT

Elle propose en effet une réunion des présidents de Serbie, de Bosnie et de Croatie avec les ministres des affaires étrangères des cinq pays membres du « groupe de contact », dont l'objectif serait un accord sur les mesures suivantes, qui devraient prendre effet simultanément : suspension des sanctions internationales contre la Serbie ; reconnaissance mutuelle des trois républiques entre elles ; règlement du problème croate conformément à un plan international mis au point récemment, prévoyant notamment la confirmation des frontières internationales de la Croatie et l'octroi d'un statut de large autonomie aux régions de Croatie majoritairement peuplées de Serbes avant la guerre (Krajina).

La France a obtenu l'aval de ses partenaires européens plus facilement que prévu, la semaine dernière. Elle s'efforce depuis plusieurs jours – et tentera de nouveau mardi, lors d'une réunion à Paris des représentants du *« groupe de contact »* – de convaincre les Américains, en avançant deux arguments principaux : d'une part l'urgence, l'imminence de la menace de reprise de la guerre en Croatie ; d'autre part le fait que la reconnaissance par Slobodan Milosevic des frontières de la Croatie et de la Bosnie constituerait de sa part un renoncement formel à la *« Grande Serbie »*.

L'idée est en substance d'obtenir de l'homme fort de Belgrade le lâchage des Serbes sécessionnistes de Croatie et de Bosnie, en contrepartie d'une réintégration de la Serbie dans les échanges internationaux. La France précise qu'elle ne propose qu'une « suspension », et non une levée, des sanctions contre la Serbie, c'est-à-dire une mesure en principe réversible ; une nuance sur laquelle les Américains pourraient s'appuyer pour entériner la démarche. Le fait qu'aucune des grandes puissances n'ait réagi ces dernières semaines aux informations faisant état du soutien persistant de Slobodan Milosevic à l'effort de guerre des Serbes de Bosnie semble indiquer que tout le monde, Etats-Unis compris, cherche à se ménager le président de Serbie, considéré maintenant comme le seul recours.

La Russie, pour sa part, a indiqué il y a quelques jours que les frontières de la Bosnie-Herzegovine ne devaient pas être modifiées, ce qui va dans le sens de la démarche française. Zagreb et Sarajevo ne sont a priori pas hostiles à un sommet dont l'idée de base est la reconnaissance par Belgrade de leurs frontières internationales. Quant à Slobodan Milosevic, il ne s'est pas encore exprimé publiquement sur le projet, mais les échos arrivant de la capitale serbe laissent penser qu'il n'est pas disposé, pour l'instant, à reconnaître la Bosnie. Pourquoi inviter Izetbegovic à un sommet, demandait en substance il y a quelques jours l'agence officielle de presse Tanjug, puisque tout le monde a pratiquement admis que la Bosnie Herzegovine *« n'existe plus »* ? Au ministère français des affaires étrangères on est catégorique : la proposition française forme un tout, il n'est pas question d'accorder quoi que ce soit à M. Milosevic sans la reconnaissance des deux républiques et non d'une seule, la croate, qui paraît plus accessible.

Claire Tréan

Intenses combats à Bihac

Trois jours d'intenses combats pour quelques heures seulement d'accalmie, dimanche 12 février : la situation dans l'enclave de Bihac, à l'extrême nord-ouest de la Bosnie, se dégrade au point d'inquiéter les responsables de la Force de protection des Nations unies (Forpronu), qui ont estimé que le cessez-le-feu entré en vigueur le 1er janvier ainsi que le processus de paix étaient *« en danger »*. D'abord convaincue qu'il s'agissait d'un conflit très localisé, la Forpronu redoute désormais qu'il ne déborde.

Ces combats opposent l'armée régulière bosniaque aux troupes serbes de Bosnie et à celles du rebelle musulman (pro-serbe) Fikret Abdic, appuyées par les Serbes de Croatie. Principalement concentrés autour des villes de Velika Kladusa, au nord, et de Bihac, au sud, les affrontements se sont étendus pendant le week-end au secteur de Bosanska Krupa, ville tenue par les Serbes à la lisière est de la poche. Samedi, 1 500 salves de mortiers et d'artillerie ont été enregistrées dans l'ensemble de l'enclave, et deux civils ont été tués lors d'un bombardement contre la ville de Bihac. Le répit de dimanche devrait servir aux armées à se réorganiser et à se ravitailler, a estimé, non sans pessimisme, la Forpronu. – *(AFP, Reuter.)*

L'immense lassitude des populations de Bosnie

SARAJEVO
de notre envoyé spécial

Les murs de Sarajevo se renvoient, de rue en rue, l'écho d'un roulement quasi continu, celui des tramways rouge et beige sillonnant la capitale bosniaque. Les places enneigées résonnent de mille conversations. Rouge, orange, vert : les carrefours, longtemps exposés aux tueurs postés sur les collines environnantes, s'illuminent au rythme de la circulation automobile. Un vent nouveau soufflerait-il sur la ville assiégée, aux immeubles crevés par les obus ? Beaucoup ici voudraient s'en persuader. Un homme au moins le croit : *« La logique de la vie l'emportera. »* Utopie, inconscience ? Srdjan Dizdarevic écarte l'interrogation : *« Ce n'est ni un rêve ni un vain désir, mais une analyse basée sur des signes concrets. La paix est inéluctable. »*

L'ex-diplomate yougoslave et ancien journaliste insiste : *« Dans quelque temps, ce sera tragique pour les victimes, pour ceux qui sont bloqués sur leur fauteuil roulant ; mais les autres auront oublié. Ici, on oublie vite. »* *« Le tissu bosniaque est très fragile, comme cette guerre l'a démontré. Mais il peut se reconstituer très vite »*, poursuit Srdjan Dizdarevic. Qu'est-ce qui peut pousser à un tel optimisme un homme qui, à quarante-deux ans, s'est frotté de près à la politique intérieure et internationale ? Car si le bruit du tramway s'est substitué à celui des bombardements, si les feux de signalisation ont remplacé les éclairs de la mitraille, si la neige n'est plus rougie de sang mais noircit sous les pas, la ville est toujours assiégée, la majeure partie de la population grelote, sans manger à sa faim, Sarajevo est toujours tenue en sujétion, tandis que les perspectives politiques de déblocage paraissent, pour le moins, réduites. *« Un cap a été franchi. Fini le temps des massacres de populations entières, de destructions massives »*, veut-il pourtant croire.

Srdjan Dizdarevic ne veut pas sous-estimer la *« fragilité du processus »* en cours, ni ignorer que *« les choses évoluent extrêmement lentement »*. Mais des *« signes concrets »* viennent étayer sa certitude d'une *« atténuation du conflit entre ethnies »* bosniaques, après le processus de *« sublimation de l'ethnie »*, hérité du passé et qui a abouti à la conflagration. Il y a d'abord *l'« épuisement de ce qui nourrit la guerre »*, à savoir l'économie, dont les bases sont totalement sapées. Mais il y a, surtout, *« l'usure, la lassitude de la population »*, ce *« ras-le-bol »* de *« gens qui en sont venus, aujourd'hui, à tout préférer à la guerre »*. *« Les grandes idées qui nourrissaient le conflit au départ se sont érodées, et les gens préfèrent une cessation des hostilités à n'importe quel prix. »*

Cet homme originaire de la capitale bosniaque, dont les études se sont partagées entre Sarajevo, le Proche-Orient et l'Europe occidentale, dont le passé, personnel comme familial, est intimement lié à la Yougoslavie – son père était déjà diplomate, son oncle a présidé un temps aux destinées de la Fédération yougoslave –, a vécu le siège de la capitale bosniaque depuis le premier jour.

A l'époque, se souvient-il, le sentiment général était « qu'il s'agissait d'une simple pression militaire qui ne durerait que quelques jours ». Puis, raconte l'ancien premier conseiller à l'ambassade de Yougoslavie à Paris, *« je me suis accroché à toutes les initiatives diplomatiques, plan après plan. Je m'attendais, à chaque phase, à ce que ce soit la fin. »*

> « On ne pourra plus tenir le coup si jamais il y a une reprise de la guerre. Psychiquement, c'est impossible »

Mais *« cet optimisme s'est tari comme tout le reste. Après moins d'un an, on s'est aperçu que plus personne ne souhaitait que cette guerre cesse »*. Alors, le maître mot est devenu : *« subir et attendre »* devant *« tant de folie, tant d'irrationnel »*. Jusqu'à l'épuisement. *« On ne pourra plus tenir le coup si jamais il y a une reprise de la guerre. Psychiquement, c'est impossible. Le simple bruit d'un verre qui se casse est un choc psychologique. On n'en peut plus. »*

Jamais Srdjan Dizdarevic n'a eu, autant qu'aujourd'hui, le sentiment qu'une étape décisive s'annonçait, en dépit des blocages qui subsistent. *« Le processus qui se dessine en Bosnie-Herzégovine aboutira au rétablissement des liens entre les citoyens de l'ex-Yougoslavie – jusqu'aux Slovènes –, sans que ces liens soient formels »*, juge-t-il. En attendant, l'ex-diplomate voit ainsi évoluer la situation en Bosnie : après la guerre de conquête puis la consolidation des acquis territoriaux, vient enfin le temps d'une *« normalisation de la vie au niveau local »*, avec l'établissement de canaux de communication entre les différentes composantes de la population et une *« reprise économique »*. Par ce biais, estime encore Srdjan Dizdarevic, la paix pourra s'instaurer au sein d'*« une communauté ouverte aux trois ethnies »* – serbe, musulmane et croate.

« Que cette communauté soit ou non un véritable Etat n'a pas d'importance », pourvu que certaines conditions soient respectées. Il faut, dit-il, que *« l'on ait au moins l'illusion de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, afin que l'on ne ressente pas un sentiment de défaite »*, il faut que *« chacun garde un espoir »* et que *« les criminels de guerre soient condamnés »*. Dans ce contexte, il est d'avis qu'on laisse les Serbes de Bosnie se confédérer avec la Serbie, si cela peut les rassurer, tout comme cela rassure les Croates bosniaques de posséder un passeport croate.

Srdjan Dizdarevic souligne que *« rien n'a pu faire plier l'esprit de Sarajevo, l'esprit de citoyenneté »* et que *« la barbarie a échoué »*. En revanche, un obstacle de taille subsiste sur la voie de la paix, avec la perpétuation du rêve de Grande Serbie, toujours aussi vivace du côté de Pale (fief des dirigeants serbes bosniaques) et de Belgrade. A une différence près, toutefois : tandis que les « durs » de Pale considèrent que cette Grande Serbie est à portée de la main et doit être réalisée tout de suite, l'homme fort de Belgrade, Slobodan Milosevic, est contraint à plus de prudence pour obtenir la levée des sanctions internationales et sortir son pays de l'isolement, afin de réaliser un autre rêve serbe : s'élever, enfin, au rang de *« puissance balkanique »*.

Quant à la présidence bosniaque, elle devra, assure Srdjan Dizdarevic, tenir compte de l'épuisement d'une population au sein de laquelle se manifeste de plus en plus ouvertement – surtout chez les jeunes, qui *« ne veulent pas faire la guerre »* – un sentiment de déception et de mécontentement devant le système de l'Etat-parti qu'a institué le pouvoir bosniaque, celui, en fait, du seul Alija Izetbegovic et de son Parti d'action démocratique (SDA). Ce pouvoir est aujourd'hui contesté (*Le Monde* du 3 février) jusqu'au cœur de la présidence, censée être collégiale. Cinq de ses membres – sur sept – issus d'autres partis que celui de M. Izetbegovic viennent en effet de se désolidariser publiquement des manifestations de nationalisme musulman enregistrées notamment dans l'armée. La mainmise du SDA sur tous les postes-clés de l'administration bosniaque est, en outre, dénoncée par nombre de Sarajéviens. Reste que la contestation est limitée par la situation de guerre, qui permet d'assimiler toute critique un peu virulente à une *« trahison »* et tout opposant à *« un Serbe »*. C'est ce qui est arrivé à Srdjan Dizdarevic – l'un des fondateurs et leaders du petit Parti libéral – considéré, dans le même temps, comme un *« ennemi »* par les Serbes de Radovan Karadzic, puisqu'il est musulman.

« Combien de temps encore parviendront-ils [les dirigeants serbes comme bosniaques] *à maintenir la pression »* sur des populations aussi éprouvées ?, se demande Srdjan Dizdarevic. Il n'a pas la réponse ; il met simplement en avant, comme autant de pistes, les désertions relevées de part et d'autre de la ligne de front ainsi que la véritable *« hémorragie »* qui vide la capitale bosniaque, dont les 300 000 habitants évoqués habituellement pourraient bien n'être en fait que 200 000 à peine aujourd'hui. Dans ces conditions, considère l'ancien diplomate, les directions serbe et bosniaque sont vouées à faire des concessions ou à s'effacer. En tout état de cause, *« je pense a priori que tous ceux qui ont été des responsables politiques à la veille et pendant la guerre n'auront pas de rôle à jouer en temps de paix. Ils sont les symboles de la guerre. »*

Yves Heller

Les Russes s'inquiètent d'une « brejnévisation » grandissante du régime de Boris Eltsine

Le président paraît de plus en plus isolé

Alors que l'aviation russe bombardait, dimanche 12 février, les villes de Bamout et d'Assinovskaïa, au sud de Grozny, les inquiétudes se multiplient à Moscou sur la capacité de M. Eltsine à maîtriser autant son comportement personnel que la politique de son pays. Le ministre tchétchène de l'information a affirmé qu'*« une guerre de francs-tireurs »* faisait rage dans le centre de Grozny, contredisant les déclarations russes.

MOSCOU
de notre correspondante

Il y a des hasards « malheureux » : MM. Clinton et Kohl venaient à peine de réaffirmer leur soutien à Boris Eltsine, la semaine dernière, que le président russe apparaissait titubant, la voix pâteuse et manifestement ivre, sur tous les écrans télévisés d'Occident. Plus de trois cents journalistes, présents, vendredi 10 février, au sommet de la CEI à Alma-Ata où « le malheur » eut lieu, n'ont pas hésité sur le diagnostic, même s'ils s'interrogent, comme sans doute tous les services secrets du monde, sur la maladie qui semblerait empêcher M. Eltsine de s'adonner sans risques à ses habitudes bien connues. Mais, contrairement aux réactions provoquées par des épisodes semblables survenus auparavant, le choc semble avoir été, cette fois, surtout ressenti à l'étranger.

Les Russes, eux, abasourdis par deux mois d'images de guerre en Tchétchénie, *souvent à la limite du tolérable*, n'en sont plus à s'émouvoir de ce qui, pour eux, est un simple rappel des mésaventures auxquelles s'exposent les chefs d'Etat qui invitent leur président. Les médias russes se sont faits discrets : même « Itogui », l'émission vedette de la chaîne privée NTV, a censuré, dimanche, l'image où l'on voyait M. Eltsine tomber littéralement dans les bras du président kazakh à sa descente d'avion. Elle s'est bornée à montrer brièvement celles, moins accablantes, de ses marches vacillantes dans les couloirs du palais. Les autres bulletins télévisés ne se sont même pas risqués à cela, à l'exception d'une courte émission qui suit les *informations de la soirée* sur le canal russe RTVR. Le tout, sans commentaires. Car, si les médias russes continuent, à des degrés divers, à dénoncer la guerre qui se poursuit en Tchétchénie, la prudence est désormais de règle, surtout pour ce qui concerne le président : les lourdes menaces lancées, en décembre 1994, aux télévisions publiques et à la chaîne NTV ne sont pas oubliées, alors que se multiplient, dans le pays, les tentatives pour renforcer un « Etat policier ».

La semaine dernière, le chef de l'administration présidentielle lui-même, Sergueï Filatov, *« n'excluait pas »*, dans l'hebdomadaire *Les Nouvelles de Moscou*, que tous les téléphones gouvernementaux, et les siens propres, soient désormais *« sur écoutes ». « Les services du général Korjakov* [le garde du corps de M. Eltsine, devenu le chef de ses services de sécurité] *ne font pas partie de mon administration »*, a-t-il reconnu. C'est pour cela, ajoutait M. Filatov, que *« je ne sais rien de son centre analytique »*, une nouvelle excroissance de l'appareil policier présidentiel, dont les *Izvestia* avaient révélé l'existence en janvier.

Samedi, des militaires en treillis et masqués – semblables aux « barbouzes » envoyés en décembre 1994 par Alexandre Korjakov contre la banque Most (le financier de NTV) – ont fait irruption, cette fois-ci, dans un restaurant, loué pour une fête du « tout Moscou » culturo-marginal. *« Vous vous amusez pendant que les nôtres se font tuer en Tchétchénie »*, auraient-ils dit en matraquant les hommes présents, alignés contre le mur. Le même jour, les *Izvestia* rapportaient le témoignage du général russe Gvadychev, commandant des bases russes en Adjarie (Géorgie), qui a indiqué avoir réussi à s'échapper, début janvier, de l'hôpital militaire de Tbilissi où il était drogué et maintenu de force : il avait eu le tort de refuser de participer à diverses « aventures » organisées par les autorités locales, russes et géorgiennes, de l'armée et des services secrets, notamment de revendre les armes confiées à sa garde. Ses supérieurs étaient protégés, affirme la victime, par leurs *« relations étroites avec la direction de la garde du président russe »*, c'est-à-dire avec le général Korjakov.

Le collègue de ce dernier, le général Barsoukov, chef de la *« direction principale de la garde »*, a entrepris, toujours selon les *Izvestia*, de faire *« bénéficier de ses services »* les administrateurs de toutes les régions de la Russie. Tout en s'occupant de choses plus frivoles, comme de réclamer deux dizaines de milliards de roubles au premier ministre pour réaménager un domaine de chasse *présidentiel*, au sud de Moscou.

INDIGNATION ET DÉGOÛT

Combien de temps « cela » peut-il durer ? Combien de temps un grand pays nucléaire comme la Russie pourra-t-il être dirigé par un président de plus en plus couramment désigné chez lui comme *« cet ivrogne »* ? Mais l'indignation et le dégoût que ce constat inspire à une bonne moitié du pays ne paraissent pas changer les données de base : la Russie, qui aspirait à retrouver « ordre et discipline » après des années de laisser-faire « démocratique », se laisse transformer, à nouveau, en un Etat policier, capable, semble-t-il, de vivre avec un Boris Eltsine comme président, de même que l'URSS s'accommodait d'un Léonid Brejnev.

La comparaison, lancée dès décembre 1994 par la télévision NTV, est devenue une réflexion courante : *« ils »* ont bien su maintenir en état pendant des années un Brejnev impotent, *« ils »* pourront faire la même chose avec M. Eltsine. *« Ils »* étant les généraux Korjakov et Barsoukov, ainsi que l'ensemble de *« l'entourage présidentiel »*, ceux qui, malgré leurs rivalités, risquent de tout perdre si le régime de M. Eltsine était sérieusement ébranlé.

Mais le renforcement du pouvoir « policier » du régime ne signifie nullement un renforcement tout court de celui-ci. Le fossé qui se creuse avec l'opinion, comme l'ignorance délibérée du pouvoir législatif, peut certes être, théoriquement, comblé par un report des élections, voire une nouvelle manipulation de celles-ci. Mais l'économie ne se laisse pas manipuler de même : les mineurs, une des dernières forces organisées du pays, las de n'être pas payés depuis des mois alors que l'inflation reprend et qu'ils doivent, de plus, envoyer leurs fils mourir en Tchétchénie, menacent déjà de lancer une *« grève politique »* le 1er mars.

Sophie Shihab

A Argoun, le désespoir des enfants des caves

Les obus de l'artillerie russe qui viennent exploser au-dessus de leurs têtes ne font même plus tressauter les enfants des caves d'Argoun. Mais leurs visages en disent long sur la faim qui les tenaille, la maladie qui les affaiblit et le désespoir qui les mine. Depuis le mois de décembre 1994, les troupes russes et les combattants tchétchènes s'affrontent à Argoun, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Grozny. Les combats se sont intensifiés la semaine dernière depuis que les Tchétchènes s'y sont repliés pour en faire leur nouvelle ligne de défense, après avoir fui Grozny. Argoun est devenue un immense terrain vague aux immeubles effondrés ou percés par les obus. Au détour d'une rue, on aperçoit des enfants qui jouent sur un parking. Ce sont les enfants des caves qui viennent respirer un peu d'air frais. On peut les voir mais pas les entendre. Ils restent muets, prostrés. Les rires sont rares. Ils souffrent de malnutrition. Leurs cheveux sont infestés de poux. Leurs visages sont couverts de croûtes dues à la gale. Grippes, rhumes et fièvres sont leur lot quotidien. Moussa Khokiev, un commandant tchétchène à Argoun, lâche en quittant une cave : *« Il vaut mieux mourir que vivre dans ces conditions »*. – (AFP)

La Ligue du Nord-Italie fédérale vise l'électorat centriste

Umberto Bossi reste à la tête du mouvement

MILAN
de notre envoyée spéciale

Ni fanfaronnades ni folklore moyenâgeux, juste assez de slogans pour se rassurer : le congrès extraordinaire de la Ligue du Nord, qui *s'est tenu du vendredi 10 au dimanche 12 février* à Milan, aura été celui des explications et de la réflexion, en un mot celui de la maturité. Amputée des dissidents qui ont tenu un mini-congrès parallèle dimanche à Gênes, privée d'un de ses fondateurs, l'ex-ministre de l'intérieur Roberto Maroni, qui a préféré remettre son mandat de député, déchirée sur son avenir, la Ligue a malgré tout trouvé à Milan une unité et presque une seconde identité. Encore lui faudra-t-il la faire accepter.

Arrivés en ordre dispersé, les cinq mille délégués qui hantaient vendredi l'enceinte de béton du Palatrussardi, s'attendaient au pire. Leur mouvement – seul parti vraiment nouveau à s'être créé ces dernières années –, après avoir porté des coups terribles aux vieux potentats de la « Première République », ne s'était-il pas laissé prendre au piège du pouvoir, quitte à oublier ses idéaux fédéralistes dans le confort de « Rome la voleuse » ? Ses sept mois au gouvernement avec Forza Italia (le parti de Silvio Berlusconi) et ses alliés « post-fascistes » d'Alliance nationale, n'ont fait qu'affaiblir la Ligue. Pour avoir provoqué la chute du gouvernement, elle a été étiquetée *« traître »* par ses deux ex-partenaires qui grignotent son électorat de petits entrepreneurs et de cadres moyens : elle n'est plus donnée qu'à 4 % ou 5 % au mieux dans les sondages, au lieu *des 8,4 % enregistrés aux législatives* du printemps 1994. Quant au nombre de parlementaires (117 députés et 60 sénateurs) exceptionnellement élevé, obtenu grâce à une alliance chèrement négociée avec Forza Italia, il s'est réduit d'un tiers avec le départ des déçus et des dissidents.

Umberto Bossi, le secrétaire du mouvement, a dû s'expliquer sur l'essoufflement de la Ligue, son incapacité à s'exporter au delà du Pô ou à infléchir vraiment l'action du gouvernement. Un Umberto Bossi, inédit lui aussi, didactique et vaguement gêné, a pris la parole samedi devant une foule compacte et attentive, dans un grand exercice d'introspection collective. Pourquoi ces revirements d'alliance, cette sortie brusque du gouvernement ? *« C'était une bataille pour sauver la démocratie »*, dit-il, face aux *« fascistes, à la Mafia et à la loge maçonnique P2 »* qui s'étaient emparés du pays. En rompant l'*« étreinte mortelle »* avec *« le roi noir Silvio Berlusconi »*, ce *« Frankenstein »* de la politique *« au passé imprésentable »* qui à la fin aurait cherché à détruire le Parlement pour se faire plébisciter, la Ligue a été le chien de garde de la démocratie. Et l'a chèrement payé.

« LONGUE MARCHE »

Et à présent ? *« La longue marche fédéraliste reprend : nous ne hissons pas le drapeau blanc. »* Acclamé par les siens pendant près de cinq minutes, M. Bossi qui, pour la forme, avait proposé de remettre son mandat de secrétaire, a repris ses troupes en main. Pourtant, sous le vieux discours populiste du *« Nord qui travaille »*, semble se former une nouvelle conscience plus « italienne », attentive à la démocratie et non plus seulement aux rêves fédéraux et fiscaux des artisans de la Padana et de la Brianza. Cette bataille, la Ligue la mènera au centre, si convoité à l'heure des alliances voulues par le système majoritaire : *« La ligue ne va ni à droite ni à gauche, mais au centre, elle est le centre »*, dit encore M. Bossi. Quant aux alliés possibles – centristes et progressistes –, ils étaient assis au premier rang, et Massimo D'Alema, secrétaire du PDS (qui n'est plus *« communiste »* selon la nouvelle rhétorique bossienne), a été très applaudi.

La Ligue, résolue *« à ne conclure aucune alliance contraignante »*, se battra avec un nouveau nom : Ligue du Nord-Italie fédérale, qui correspond à ce nouveau fédéralisme à vocation nationale. Et dimanche, dans l'euphorie retrouvée de la fin de congrès, tous ont décidé d'envoyer une expédition dans le pays pour prêcher la bonne parole fédéraliste unitaire. Reste à savoir si les électeurs, déroutés, seront prêts à suivre.

Marie-Claude Decamps

Croissance retrouvée pour les pays d'Europe de l'Est, crise pour la CEI

POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis l'effondrement du bloc communiste et de son organisation économique intégrée (Comecon), l'ensemble des pays d'Europe centrale et de l'Est, hors les pays de l'ex-URSS et les Etats en guerre de l'ex-Yougoslavie, ont connu en 1994 une hausse générale de leurs taux de croissance. L'institut viennois pour les comparaisons économiques internationales (WIIW), qui a rendu public le 10 février, à Vienne, le résultat de ses dernières observations, estime que cette tendance devrait se poursuivre en 1995 et 1996.

Ces résultats confirment le décalage important entre l'évolution des ex-pays communistes de l'Europe orientale, notamment celle des six pays candidats à une adhésion à l'Union européenne (PECO), et celle que connaissent les pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI) issue de l'éclatement de l' ex-Fédération soviétique. Contrairement à ce qui se passe dans les premiers, la Russie, l'Ukraine et la plupart des Etats membres de la CEI ont vu leurs taux de croissance continuer de baisser en 1994. Le chercheur autrichien Peter Havlik, qui présentait les conclusions de l'institut viennois, estime que, pour ces pays, *« une fin de la crise n'est pas en vue »*. Le produit intérieur brut en Russie a baissé de 15 % en 1994. L'inflation y a atteint le chiffre de 309 %. En Ukraine, le PIB a chuté de 22 % avec un taux d'inflation de 891 %.

La palme de la croissance dans l'ancienne zone Comecon revient, bien sûr, aux régions issues de l'ex-RDA, qui, bénéficiant de l'aide massive de l'ouest de l'Allemagne, ont vu leur revenu augmenter de 8,9 % en 1994. En Pologne, en Slovénie, qui ont déjà connu des PIB en forte croissance, la tendance à la hausse s'est renforcée. Ces deux pays ont une évolution générale tout à fait remarquable. La Pologne est passée d'un taux de croissance de 3,8 % à 5 %, la Slovénie de 1,3 % à 4,4 %. Les autres, qui avaient encore une croissance négative en 1993, ont emboîté le pas. La Hongrie a connu une hausse du PIB de 3,5 % en 1994, la République tchèque de 2,5%, la Slovaquie de 4%. Même la Bulgarie (+ 0,5 %) et l'Albanie commencent à sortir du tunnel, alors que la Roumanie stagne. Faisant exception parmi les anciennes Républiques soviétiques, les Etats baltes ont retrouvé eux aussi le chemin de la croissance en 1994.

REPRISE SOUTENUE

En novembre 1994, l'OCDE avait indiqué que la croissance dans les PECO, à l'exception de la Roumanie, s'appuyait sur une reprise soutenue de la production industrielle et qu'elle était portée par la demande intérieure aussi bien qu'extérieure. Les exportations, qui avaient stagné en 1993, ont repris fortement, favorisées par la reprise de la demande dans les pays de l'OCDE, devenus les principaux marchés. Elles avaient augmenté en moyenne de 11 % au cours du premier semestre de 1994.

Le seul point noir reste l'inflation, toujours très élevée par rapport à celle des pays d'Europe de l'Ouest. Selon l'institut de Vienne, elle *« ne baissera dans aucun pays en dessous des 10% en 1995 »*. Seule la République tchèque fait exception. En Pologne, où l'inflation a atteint 30 % en 1994, au lieu des 23 % prévus, le chiffre de janvier (3,2 %) a conduit le gouvernement à adopter d'urgence des mesures anti-inflationnistes. Là encore cependant, la situation en Europe centrale et orientale se démarque fortement de celle des pays membres de la CEI. Ceux-ci doivent s'attendre, si l'on en croit l'institut de Vienne, à une inflation au-dessus de 100% en 1995. Pour la Russie, M. Havlik a pronostiqué une inflation de 150% pour 1995 et de 100% pour 1996 ; pour l'Ukraine, un taux de 400% en 1995.

H. de B.

Le Brésil est parvenu à contrôler son déficit courant

Pour le ministre des finances, Pedro Malan, la structure de l'économie nationale est plus solide qu'au Mexique. Une réforme de l'impôt devrait intervenir dans les prochaines semaines

Considéré comme l'un des principaux artisans du « plan réal », l'ancien gouverneur de la banque centrale brésilienne et actuel ministre des finances, Pedro Malan, évalue à 0,2 % du produit intérieur brut seulement le déficit des paiements courants du pays. Un pourcentage qui, selon lui, est loin d'atteindre les 8 % auxquels sont confrontés les Mexicains. En revanche, son pays continue de subir la hausse des taux d'intérêt, laquelle fragilise l'ensemble des économies des pays dits émergents, souligne M. Malan.
Celui-ci expose les grandes lignes de l'action gouvernementale définie par le président Fernando Henrique Cardoso, notamment dans le domaine de la réforme de l'impôt, laquelle devrait intervenir dans les prochaines semaines. Au passage, le ministre des finances rappelle les raisons économiques qui s'opposent à un relèvement du salaire minimum, notamment l'effet en chaîne que cette mesure aurait sur l'ensemble de la structure salariale brésilienne.

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Hier le Mexique, aujourd'hui l'Argentine, demain le Brésil ? La question ne fait pas sursauter Pedro Malan, ministre brésilien des finances, qui nous reçoit à Rio au dernier étage de l'imposant immeuble qui abritait jadis son ministère, avant le transfert du gouvernement fédéral à Brasilia. Agé de cinquante et un ans, ancien représentant de son pays auprès du FMI et de la Banque mondiale, ancien gouverneur de la banque centrale brésilienne, M. Malan est un des amis les plus proches du président Cardoso. Il a été à ses côtés, lorsque ce dernier était ministre des finances, un des auteurs du plan de stabilisation économique qui a abouti, en juillet 1994, à la création d'une nouvelle monnaie, le réal, et à une chute spectaculaire de l'inflation.

M. Malan allume tranquillement sa pipe avant de répondre. *« Je ne vais pas répéter cette platitude que nos pays sont différents. Ils sont évidemment différents. Mais le plus important ce sont les données de base de nos économies respectives, les chiffres. C'est là que la différence est le plus remarquable.* (...) *Le Mexique a accumulé un déficit croissant de sa balance des paiements au cours des quatre dernières années. Celui-ci représentait 2 % de son PNB il y a quatre ans, et 8 % en 1994, soit 27 milliards de dollars, dont les deux tiers (18 milliards) constitués par le déficit commercial. Si l'on projetait ces pourcentages sur l'économie brésilienne, dont la taille est approximativement le double de celle du Mexique, cela donnerait un déficit de notre balance commerciale de 30 milliards de dollars et un déficit des paiements courants de 45 milliards de dollars. Or ce n'est nullement le cas. Nous avons eu un excédent commercial de 10,4 milliards en 1994, et notre déficit courant a représenté seulement 0,2 % de notre PNB. Nous sommes loin des 8 % mexicains. »*

M. Malan insiste sur ce point, essentiel selon lui. Le Brésil, à la différence du Mexique et de l'Argentine, est parvenu à contrôler depuis des années son déficit courant : 0,2 % en 1994, 0,1 % en 1993, un léger excédent en 1992 et 0,3 % en 1991. *« Nous avons les instruments nécessaires pour le maintenir dans ces limites et le financer, de préférence par des investissements étrangers directs à moyen ou long terme, et non uniquement par des investissements instables ou à très court terme. Le gouvernement a d'ailleurs demandé au Congrès de modifier les chapitres de la Constitution qui gênent l'entrée de ces investissements étrangers durables »*, assure-t-il.

Pour la première fois depuis le début des années 80, le Brésil a connu en novembre et décembre 1994 un déficit de sa balance commerciale, mais la situation s'est renversée en janvier et les premiers résultats de février sont très favorables. *« C'est un phénomène saisonnier dû aux dépenses de Noël, qui a été très accentué cette fois-ci. La demande sur les produits d'importation a été extrêmement forte. Nous avions autorisé les achats par correspondance à l'étranger, mais nous avons immédiatement fait marche arrière. Nous avions aussi imposé en octobre des conditions très strictes sur le financement des exportations, notamment un dépôt obligatoire de 15 % auprès de la banque centrale. Nous avons mis fin à ces mesures en janvier. Cela explique en partie ce retour à l'excédent commercial. »*

SORTIES DE CAPITAUX

Il reste l'élément sur lequel le Brésil n'a aucune prise. *« Les taux d'intérêt ont plus que doublé en 1994 aux Etats-Unis, attirant les capitaux à court terme. Cela n'a pas seulement eu des conséquences au Mexique, en Argentine ou au Brésil. On observe le même phénomène en Hongrie, en Pologne, en Espagne, en Italie, en Asie du Sud-Est. Il y a enfin les retombées de la crise mexicaine. Beaucoup d'investisseurs ont subi des pertes très lourdes au Mexique en raison de la dévaluation. Certains vendent une partie de leur portefeuille étranger pour compenser ces pertes. Cela se traduit évidemment par des sorties de capitaux au détriment du Brésil »*, fait valoir le ministre.

Et l'Argentine ? Il n'était question, à la veille du week-end, que des craquements entendus dans le système bancaire argentin, dont deux institutions ont dû suspendre leurs activités. *« Là encore, la situation est différente. L'Argentine a opté pour la convertibilité absolue de sa monnaie et sa parité avec le dollar. Celle-ci est inscrite dans la loi. »* Les auteurs du « plan réal » ont-ils envisagé une solution de ce genre pour le Brésil ? *« Non. Nous avons voulu garder une certaine flexibilité. Il y a actuellement en Argentine près de 5 milliards de dollars en billets qui circulent comme moyens de paiement. La loi sur la convertibilité a abouti à une sorte de système bimonétaire, dans lequel le peso et le dollar sont utilisés indifféremment. L'Argentine a donc toujours l'option de « dollariser » totalement son économie... »* Au cours actuel de 0,82 dollar pour un réal, la monnaie brésilienne n'est-elle pas surévaluée, alors qu'on s'attendait approximativement à la parité lors du lancement du réal, le 1er juillet 1994 ? Le regard de M. Malan se fait malicieux. *« J'ai demandé à beaucoup de gens quelle devait être, selon eux, la valeur du réal par rapport au dollar. Vous ne pouvez pas imaginer la diversité des réponses que j'ai obtenues. Nous n'avons jamais pris publiquement l'engagement d'une parité d'un réal pour un dollar. Pendant les premiers jours de lancement du réal, nous avons laissé le taux de change flotter librement. »*

La grande affaire du gouvernement, dans les semaines à venir, va être la réforme de l'impôt, qui fait partie des promesses électorales de M. Cardoso. M. Malan est partisan du remplacement des divers impôts indirects existants, collectés par les municipalités, les Etats et Brasilia, en une TVA unique, prélevée par le gouvernement fédéral. Mais il faut pour cela une réforme constitutionnelle, qui retire de la loi fondamentale les détails de l'organisation du système fiscal.

SALAIRE MINIMUM

M. Malan estime que la TVA est un mécanisme *« plus simple, plus stable, et qui laisse moins de place à la fraude »*. Cette réforme permettait aussi de réduire ce qu'on appelle le « coût Brésil ». Beaucoup d'investisseurs hésitent à s'engager au Brésil en raison de la complexité du système fiscal. Mais M. Malan reconnaît que *« les réformes de l'impôt prennent souvent beaucoup de temps et que le problème essentiel est politique : qui doit avoir compétence pour prélever cette TVA ? »*. Les Etats rechignent à abandonner une de leurs plus importantes prérogatives. Il faut d'abord que le Congrès approuve le principe. Les modalités techniques seront résolues ensuite.

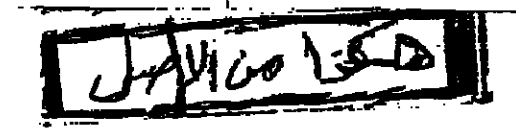
A propos de l'accroissement du salaire minimum, qui a provoqué la première grande polémique de la présidence de M. Cardoso, M. Malan distingue entre le cœur et la raison. *« Le cœur est pour un accroissement immédiat du salaire minimum, qui est ridiculement bas* (NDLR : 70 réaux, environ 460 francs par mois). *Mais la raison oblige à considérer les conséquences. Quinze millions de personnes, dont 11,5 millions de retraités, reçoivent ce salaire minimum. C'est davantage que la population de bien des pays membres de l'ONU. »* L'augmentation votée par le Congrès, et à laquelle le président Cardoso met son veto, ferait passer celui-ci à 100 réaux. La mesure coûterait l'équivalent de 36 milliards de francs rien que pour les retraités. De nombreuses municipalités dans le Nord et le Nord-Est déshérité du pays, où 60 % des employés municipaux touchent ce salaire minimum, seraient tentées de licencier une partie d'entre eux. Il y a enfin l'effet d'entraînement, car dans certains secteurs, comme celui de la construction ou des employés domestiques, ce salaire minimum sert de référence. Cette hausse aurait donc un effet sur l'ensemble de la structure salariale.

MM. Malan et Cardoso y sont opposés. *« Nous aimerions accroître le salaire minimum. Mais d'où viendraient les ressources et quelles seraient les conséquences sur l'inflation ? Nous avons une longue tradition chez nous de la main généreuse qui donne une augmentation, en termes nominaux, et de la main cachée qui reprend, par le biais de l'inflation, cette hausse nominale. »* Ce refus est certainement impopulaire, mais, selon M. Malan, une autre attitude serait irresponsable.

Dominique Dhombres

L'idée d'un fonds anti-spéculation bien accueillie

Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international, souhaite la création d'un fonds spécial destiné à venir en aide à un pays dès les premiers signes d'attaque de celui-ci par les spéculateurs. M. Camdessus devrait évoquer ce projet le 17 février lors de la réunion du conseil d'administration du FMI. *« Cette idée est chère à notre cœur »*, affirme le ministre brésilien des finances. *« Voilà des années que nous demandons la mise en place de mécanismes permettant de riposter rapidement à des attaques spéculatives qui ne reposent pas sur des déséquilibres fondamentaux*, explique Pedro Malan. *Par ailleurs, les banques centrales des pays industrialisés ont depuis longtemps leurs propres procédures d'action concertée lorsque leurs monnaies sont attaquées. Je ne vois pas pourquoi certains pays en développement, tels que le Brésil, ne pourraient pas un jour y avoir accès. »*



Les autorités mexicaines démentent le bombardement de villages du Chiapas

Les zones zapatistes sont interdites d'accès aux observateurs

Le gouvernement mexicain a *« catégoriquement démenti »* les informations diffusées, dimanche 12 février, par la guérilla zapatiste, selon lesquelles l'armée mexicaine avait *« bombardé »* deux villages du Chiapas. Les autorités ont maintenu le mutisme sur les opérations lancées jeudi dans cet Etat pour capturer les chefs de la guérilla et empêchent l'accès à la zone sous contrôle des zapatistes.

SAN CRISTOBAL DE LAS CASAS
de notre envoyé spécial

L'armée mexicaine a consolidé ses positions au cours du week-end dans la zone contrôlée depuis le 1er janvier 1994 par les rebelles zapatistes, qui continuent de se retirer au plus profond de la forêt sans combattre. Officiellement destinée à capturer le principal dirigeant de la guérilla, le « sous-commandant Marcos », l'offensive a provoqué la mobilisation de l'opposition de gauche et des organisations humanitaires, préoccupées par l'absence d'informations sur les événements se déroulant dans le territoire situé près de la frontière avec le Guatemala.

Pendant que des dizaines de milliers de manifestants protestaient, samedi 11 février, dans les rues de Mexico, à l'appel du Parti de la révolution démocratique (PRD, opposition de gauche), contre la « déclaration de guerre » du gouvernement, les commerçants et les hôteliers de la ville touristique de San Cristobal de Las Casas exprimaient ouvertement leur satisfaction. Ils exigeaient l'*« expulsion »* de l'évêque Samuel Ruiz – médiateur entre les autorités et les zapatistes – et des prêtres étrangers, accusés d'avoir provoqué *« la division du peuple du Chiapas »*.

Dans un tract distribué à San Cristobal, Mgr Ruiz, proche des théologiens de la libération, est accusé d'avoir été *« au courant des préparatifs de l'insurrection plusieurs mois avant le déclenchement des opérations »*, le 1er janvier 1994. Cette accusation s'appuie sur les confessions de deux dirigeants de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) arrêtés mercredi 8 février. Ces derniers, qui ont affirmé par la suite avoir été *« torturés »*, avaient ajouté que plusieurs membres de leur organisation avaient été entraînés au Nicaragua au début des années 80, à l'époque où les sandinistes étaient au pouvoir.



Selon les autorités, Maria Benavides, alias « sous-commandant Elisa », aurait révélé, après son arrestation à Mexico, la véritable identité de « Marcos », qui avait jusque là réussi à conserver l'anonymat sous son passe-montagne. En fait, de nombreux indices permettent de penser que les services de renseignement mexicains savaient depuis longtemps que Rafael Guillen, un ancien étudiant en philosophie, admirateur de Louis Althusser, dirigeait le mouvement de guérilla qui avait réussi à s'implanter dans certaines communautés indigènes du Chiapas, exigeant *« liberté, démocratie et justice »* pour les Indiens mais aussi pour l'ensemble de la population, soumise depuis 1929 au régime autoritaire exercé par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).

La chasse à l'homme, déclenchée sur l'ordre du président Ernesto Zedillo, a pris en fait la tournure d'une vaste offensive militaire visant à détruire le mouvement zapatiste avec lequel les autorités avaient pourtant tenté de renouer le dialogue, organisant même une rencontre, le 15 janvier, avec le ministre de l'intérieur, Esteban Moctezuma, au quartier général de l'EZLN, dans le petit village de Guadalupe-Tepeyac, situé à environ 130 kilomètres au sud-est de San Cristobal. La découverte, la semaine dernière, de caches d'armes et de plans d'actions « terroristes », qui pourraient avoir été « fabriqués » par la police, a fourni le prétexte à une intervention musclée que l'armée, humiliée par les rodomontades de « Marcos », exigeait *depuis longtemps*.

UN SEUL INCIDENT SÉRIEUX

Dès vendredi 10 février, l'armée a occupé le QG des zapatistes et la majorité des petites communautés de la forêt lacandone où s'était implantée l'EZLN. Deux à trois mille soldats, appuyés par des blindés légers et une quarantaine d'hélicoptères, ont pris position dans cette région difficile d'accès. Les rebelles, très mal équipés pour affronter ce déferlement, avaient quitté les lieux avant l'arrivée des troupes régulières. De source officielle, on signale un seul incident sérieux : la mort d'un lieutenant-colonel, abattu par un franc-tireur sur la piste menant à Guadalupe-Tepeyac.

La décision des autorités d'interdire l'accès de la région à la presse et aux organisations humanitaires, sauf sous escorte militaire, a donné lieu à toutes sortes de rumeurs. Un communiqué du *« commandement général »* de l'EZLN, parvenu à San Cristobal dimanche, fait état de *« bombardements dans la région de Morelia et de La Garrucha »*, deux petits villages qui étaient jusqu'alors contrôlés par les rebelles. A Mexico, le ministère de la justice a *« catégoriquement démenti ces informations »*, assurant que les opérations militaires *« se déroulaient dans le strict respect des droits de l'homme et de la légalité »*. D'autres témoignages, en particulier celui de l'organisation humanitaire Conpaz, qui s'est rendue à Morelia, démentent ces bombardements mais expriment simultanément leur préoccupation à propos de l'absence d'informations sur les objectifs de l'armée.

Dans leur communiqué, les zapatistes dénoncent la *« guerre sale »* menée par l'armée à l'abri des regards et menacent de réagir *« pour défendre le peuple »*. Fait exceptionnel, ce texte est manuscrit et ne porte pas la signature de « Marcos », ce qui pourrait confirmer la rumeur insistante selon laquelle le principal dirigeant de la guérilla n'est plus dans la région. Cela expliquerait peut-être le ton paradoxalement conciliant du ministre de l'intérieur, qui s'est prononcé samedi en faveur de la reprise des négociations *« dans les plus brefs délais pour trouver une solution définitive et juste au problème du Chiapas, afin de créer les conditions nécessaires pour mettre fin à la misère des populations indigènes et renforcer la démocratie »*.

Bertrand de la Grange

Les organisations humanitaires dénoncent la répression dans les territoires autonomes palestiniens

La création d'une Cour de sûreté de l'Etat inquiète les défenseurs des droits de l'homme

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Quelle est l'urgence pour Yasser Arafat et les Palestiniens ? Mettre en place, dans les enclaves autonomes de Gaza et de Jéricho, un régime démocratique qui respecterait les droits de l'homme et commanderait l'estime de la communauté internationale ? Ou bien, comme on les y invite de toutes parts, et notamment d'Israël, réprimer plus durement les opposants au processus de paix, quitte à faire l'impasse sur le droit et à légitimer un peu plus la violence ?

Cruel dilemme qui se pose au chef de l'Autorité palestinienne. D'un côté Israël, qui a reconduit, dimanche 12 février, pour au moins une semaine, le bouclage total de tous les territoires – occupés et autonomes –, réclame un durcissement de la répression, faute de quoi il n'y aura pas d'extension de l'autonomie à l'ensemble de la Cisjordanie. De l'autre, les organisations de droits de l'homme, qui dénoncent la confusion juridique et la brutalité qui régnerait déjà dans les enclaves autonomes.

« Nombreuses arrestations arbitraires, répression aveugle, censure de la presse, restrictions du droit d'expression et d'association, torture de certains détenus, dont deux sont morts au cours d'interrogatoires » : à lire le rapport de cinquante pages publié dimanche 12 février par l'Observatoire américain des droits de l'homme au Proche-Orient, on constate que la situation du million de Palestiniens résidant à Gaza et à Jéricho n'est guère plus enviable que celle de ceux qui vivent encore sous occupation israélienne en Cisjordanie. L'Etat juif, qui *« empêche les Palestiniens de circuler, non seulement en Israël mais entre la bande de Gaza et la Cisjordanie (...), imposant ainsi une sorte de punition collective »*, n'est pas épargné par les critiques de l'Observatoire. Sans parler de la Cisjordanie, où des centaines d'arrestations ont eu lieu ces dernières semaines, et où les services de sécurité israéliens *« continuent d'arrêter et d'interroger des résidents de Gaza et de Jéricho »*, notamment lorsqu'ils se présentent aux points de passage pour sortir des enclaves.

Le rapport de l'Observatoire note que *« les vagues d'arrestations »* opérées dans les derniers mois de 1994 constituaient, sous la pression de l'Etat juif, *« une réponse aux attaques anti-israéliennes revendiquées par des mouvements d'opposition »*. Selon le Centre de Gaza pour le droit et la loi, quatre cent soixante-neuf militants – laïques et islamistes – ont ainsi été interpellés par la police palestinienne depuis le mois d'octobre. Présidé par Me Rajah Sourani, ce Centre a dénoncé, à la veille du week-end, cette *« politique qui frappe régulièrement des innocents, détenus non pas parce qu'ils sont suspects de quoi que ce soit, mais en raison de leurs opinions politiques »*.

Aucun des détenus, parfois emprisonnés pendant plusieurs semaines avant d'être libérés, n'a jamais été présenté à la justice. Nul ne saurait au titre de quelle législation – ottomane, égyptienne, israélienne ou palestinienne ? – les inculper, puisque l'unification du système juridique n'est toujours pas achevée. D'où la création, mercredi 8 février, d'une Haute Cour de sûreté de l'Etat, qui, sous la présidence d'un juge militaire entouré de deux assesseurs militaires, devra juger *« tous les crimes et délits affectant la sécurité, intérieure et extérieure »*, des enclaves autonomes. Décision, affirme Al Haq, principale organisation palestinienne des droits de l'homme, *« qui menace les droits civiques et politiques des Palestiniens et nous rappelle les tribunaux militaires israéliens »*.

Patrice Claude

La réunion de Washington sur le Proche-Orient n'a abouti à aucune décision concrète

LA RÉUNION, dimanche 12 février à Washington, des ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, d'Israël, d'Egypte, de Jordanie avec Nabil Chaath, le représentant de l'Autorité palestinienne, n'a débouché sur aucune décision concrète. Les participants se sont bornés à réaffirmer *« leur forte détermination à accélérer »* les négociations de paix et à s'opposer au terrorisme.

La seule avancée notable a été une promesse de l'administration américaine, comme le président Bill Clinton s'y était lui-même engagé, de proposer au Congrès l'entrée en franchise aux Etats-Unis des marchandises en provenance des futures *« zones industrielles »* de Cisjordanie et de Gaza ainsi que des éventuelles *« zones de libre-échange »* qui seraient créées dans les régions frontalières de Taba (Egypte), Eilat (Israël) et Akaba (Jordanie).

LA SYRIE ET LE LIBAN ABSENTS

Selon un haut responsable américain, les Etats-Unis vont chercher aussi à accélérer la distribution de l'aide internationale aux Palestiniens et vont augmenter leurs livraisons de matériel médical. Israéliens et Palestiniens ont, d'autre part, *« affirmé leur détermination de ne pas revenir en arrière »*.

Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, a estimé que cette réunion allait faciliter la nouvelle rencontre prévue, jeudi 16 février, entre le chef de l'OLP, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Itzhak Rabin.

La Syrie et le Liban ont été les grands absents de cette réunion, qui faisait suite au sommet extraordinaire du Caire du jeudi 2 février, entre le président Moubarak, le roi de Jordanie, M. Rabin et M. Arafat. *« Notre travail ne sera pas achevé tant qu'ils ne seront pas présents à la table des négociations »*, a souligné, au début de la rencontre, le président Clinton. Celui-ci a estimé que le processus de paix se trouvait à un *« moment critique »*. *« Nous ne devons pas permettre à la terreur de menacer la paix*, a-t-il ajouté, *ou, comme nous l'a dit Yasser Arafat, de tuer le rêve palestinien. »* – (AFP.)

L'Autriche se mobilise contre la violence raciste

LES OBSÈQUES DES QUATRE TSIGANES AUTRICHIENS victimes, dimanche 5 février, d'un attentat raciste dans leur village du Bürgenland, à Oberwart, ont donné lieu, samedi 11 et dimanche 12 février, à des cérémonies de recueillement en Autriche pour tenter d'exorciser la montée du racisme. Près de 3.500 personnes, parmi lesquelles le président de la République, Thomas Klestil, et la plupart des membres du gouvernement, s'étaient déplacées à Obenwart afin d'y témoigner de leur émotion. Cette mobilisation a donné lieu à un incident à Vienne où un groupe de skinheads est venu troubler une veillée aux bougies sur le parvis d'une des églises de la ville.

Les quatre tsiganes avaient été déchiquetés par l'explosion d'un poteau piégé sur lequel avait été apposée une inscription raciste. Un autre engin avait explosé deux jours plus tard dans un village habité par des Croates. Le ministère de l'intérieur a offert une prime de 1,5 million de francs pour retrouver les auteurs de ces actes.

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : Günter Deckert, chef du parti néonazi NPD,** a été interpellé en se rendant à Dresde où l'extrême droite allemande voulait jouer les trouble-fête à l'occasion des cérémonies prévues dimanche 12 et lundi 13 février pour le cinquantième anniversaire du bombardement de la ville. La police avait déployé d'importants effectifs dans la région. Les cérémonies ont débuté dimanche matin par une messe en présence du chancelier Helmut Kohl.

■ **GRANDE-BRETAGNE : la démission du secrétaire d'Etat** au commerce et à l'industrie, Charles Wardle, remise samedi 11 février pour protester contre *« la politique laxiste de l'Union européenne »* en matière d'immigration, a été acceptée par le premier ministre britannique. John Major a cependant précisé que la Grande-Bretagne *« n'a pas l'intention de renoncer aux contrôles aux frontières »*.

■ **SLOVAQUIE : la Russie participera** à l'achèvement de la construction de la centrale nucléaire slovaque de Mochovce avec un investissement de 150 millions de dollars, a-t-on annoncé, samedi 11 février, à Bratislava. Le Parlement de Vienne avait adopté, jeudi dernier, une résolution demandant au gouvernement autrichien de *« tout entreprendre »* pour empêcher le financement de cette centrale. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **SÉNÉGAL : l'aviation sénégalaise a bombardé,** vendredi 10 février, un village de Guinée-Bissau, Ponta Rosa, à 2 kilomètres à l'intérieur de la frontière. Ce bombardement survient après deux attaques perpétrées fin janvier par des indépendantistes casamançais, soutenus par la Guinée-Bissau, contre des militaires sénégalais. Les affrontements dans la région avaient fait un millier de morts en un an avant l'accord de cessez-le-feu de juillet 1993 entre le gouvernement et les indépendantistes. – *(AFP.)*

ASIE

■ **PAKISTAN : des représentants de la minorité chrétienne ont** demandé, samedi 11 février, l'abrogation d'une loi controversée sur le blasphème. Deux chrétiens, âgés de quatorze et de quarante-quatre ans, ont été condamnés à la peine capitale, à Lahore, pour avoir inscrit des remarques blasphématoires. – *(AFP.)*

AMÉRIQUE

■ **CUBA : Danielle Mitterrand, l'épouse du chef de l'Etat,** est arrivée, dimanche 12 février, à La Havane pour une visite de cinq jours qualifiée de *« privée »*. France-Libertés, l'association qu'elle préside, participe, avec d'autres ONG européennes, au programme d'aide humanitaire lancé en 1994 par la Commission européenne en faveur de l'île. – *(AFP.)*

Un rapport sur les irradiations intentionnelles aux Etats-Unis

NEUF MILLE PERSONNES (HOMMES, FEMMES ET ENFANTS) ont été victimes d'irradiations nucléaires intentionnelles aux Etats-Unis lors des expériences nucléaires civiles menées sur les être humains pendant la guerre froide, indique un rapport du département de l'énergie (DOE) publié le 10 février à Washington. Selon ce rapport, 154 expériences ont eu lieu jusqu'en 1975, impliquant des détenus, des aliénés et des nouveaux-nés. En 1963, une étude de l'université de Rochester avait consisté à donner à des patients agés de 6 à 50 ans du lait chargé d'iode 131. En 1969, à l'Université Vanderbilt (Tennessee), plusieurs nouveaux-nés présentant des problèmes respiratoires avaient été transfusés avec du sang chargé de chrome 50 afin d'étudier les réactions des globules rouges.

Selon le DOE, ces programmes de recherches portaient sur les effets d'une explosion nucléaire, sur les possibilités médicales offertes par les irradiations nucléaires et sur les dangers potentiels des irradiations. Le rapport n'évoque pas les recherches du même type conduites par le Pentagone ou le département des anciens combattants. – *(AFP.)*

Des milliers d'« étudiants religieux » menacent la capitale afghane

La progression des « talibs » risque de fragiliser le processus de paix de l'ONU

La carte militaire de l'Afghanistan est en train d'être bouleversée par l'émergence d'une nouvelle force, les *talibs* (étudiants religieux), qui menace Kaboul après avoir enchaîné les succès militaires depuis l'automne 1994. Progressant du sud vers le nord, ces nouveaux combattants, inconnus il y a encore trois mois, se sont emparés, vendredi 10 février, de Maidan Shahr, verrou stratégique situé à 30 km de Kaboul.

LES TALIBS, combattants de la nouvelle force montante, en Afghanistan, se sont emparés, vendredi 10 février, de Maidan Shahr, situé à l'ouest de Kaboul et que contrôlait jusque-là le Hezb-e-Islami de Gulbuddin Hekmatyar (*Le Monde* du 28 janvier). Samedi, ces soldats islamistes auraient poussé leur avantage jusqu'à enlever, au sud de Kaboul, la province du Logar, toujours au détriment du Hezb-e-Islami. Cette dernière victoire, annoncée par le porte-parole des *talibs* à Islamabad au Pakistan, a toutefois été démentie par le Hezb qui a assuré, dimanche, que la province restait *« complètement sous* [son] *contrôle »*. A Kaboul, des sources gouvernementales affirmaient ne pas être en mesure de confirmer la chute du Logar.

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Quoi qu'il en soit, l'avancée des *talibs*, dont les offensives n'ont rencontré jusqu'à maintenant que peu de résistance, menace directement les positions des deux factions qui se livrent une guerre sans merci depuis la chute, en avril 1992, du gouvernement communiste de M. Najibullah : le Jamiat-e-Islami (modéré) de l'ancien président Borhanuddin Rabbani, soutenu par le général Massoud, héros de la résistance anti-soviétique ; et le Hezb-e-Islami (intégriste) de M. Hekmatyar.

Les forces de M. Rabbani, qui contrôlent le centre de Kaboul, ont dû renforcer leurs positions dans la perspective d'une attaque des Talibs tandis que le Hezb-e-Islami s'est replié sur Charasyab, le quartier général de M. Heykmatyar, à 25 kilomètres au sud de la capitale. Les deux factions disent vouloir engager le dialogue avec les *talibs* afin de connaitre leurs intentions. Ces derniers ont affirmé qu'ils réuniraient une *choura* (assemblée) avant de définir la stratégie qu'ils mettront en œuvre ces prochains jours.

Les succès engrangés par les *talibs*, qui contrôlent aujourd'hui neuf provinces sur vingt-neuf, s'expliquent largement par le soutien qu'ils recueillent de la part d'une population lasse d'une guerre civile qui a fait environ 20 000 morts depuis avril 1992. Ils ne sont pas étrangers aussi à la machine militaire dont les *talibs* sont dotés : des sources diplomatiques citées par l'AFP, avancent les chiffres de 25 000 hommes, 200 tanks, une dizaine d'avions de combat.

L'APPUI DU PAKISTAN

Selon de nombreux observateurs, le Pakistan, où les *talibs* ont étudié dans des madrasas (écoles coraniques), leur fournirait un soutien militaire – ce qu'Islamabad dément – et l'Arabie saoudite contribuerait à leur financement. L'Iran, pour sa part, a réagi avec perplexité et méfiance au « phénomène » *talib*, dont les troupes se recrutent dans l'ethnie pachtoune de confession sunnite. Téhéran avait jusqu'alors réservé son soutien au chiites du parti Wahdat qui est implanté dans l'ethnie hazara. Illustration du trouble de l'Iran, l'agence officielle IRNA vient de citer un responsable du Wahdat selon lequel les *talibs* sont soutenus par les Etats-Unis.

Une offensive finale des *talibs* sur Kaboul risquerait en tout cas de ruiner les efforts de l'ONU alors qu'un plan de paix vient d'être proposé par l'ancien ministre tunisien des affaires étrangères Mahmoud Mestiri, émissaire des Nations unies pour l'Afghanistan. Selon ce plan, le transfert du pouvoir entre M Rabbani dont le mandat pésidentiel s'est achevé en décembre, et un nouvel organisme dirigeant, pourrait avoir lieu à partir du 20 février. Cette nouvelle instance serait composée de *« personnalités neutres »* et de représentants de neuf partis qui ont participé à la guerre antisoviétique (1979-1989).

Un cessez-le-feu général et durable devrait alors intervenir, espère l'ONU. Les *talibs*, dont les chefs sont installés à Kandahar, l'ancienne capitale royale, ont apporté leur soutien de principe au processus de paix mis en route par l'ONU. Mais ils ont refusé de s'associer à l'organisme dirigeant qui succédera à M. Rabbani, pour ne pas siéger aux côtés des Moudjahidines qu'ils qualifient de *« criminels »*.

F. B

Les principaux partis d'opposition algériens ne participeront pas à l'élection présidentielle

LES PARTIS de l'opposition signataires de l'accord de Rome ont confirmé, dimanche 12 février, lors d'une conférence de presse réunie à Alger, leur refus d'une élection présidentielle telle que prévue de manière *« unilatérale »* par le pouvoir. Dénonçant la *« politique d'affrontement »*, ils ont appelé le pouvoir à *« réviser sa position »* et à ouvrir un *« dialogue sérieux avec les forces de l'opposition politique »*. Outre le FLN, l'ancien parti unique, et le Front des forces socialistes (FFS), l'ex-Front islamique du salut (FIS) était aussi présent, par l'intermédiaire de l'un de ses anciens dirigeants, Abdelkader Boukhamkham.

Dans leur déclaration, les opposants ont appelé le *« peuple algérien »*, les partis politiques, les associations et les personnalités nationales à soutenir la plateforme de Rome, qualifiée d'*« initiative pour le retour à la paix et à la volonté populaire »*. Cette conférence de presse est une réponse aux autorités, qui avaient donné jusqu'à samedi aux *« partis politiques légaux »* pour se prononcer sur un mémorandum fixant l'organisation de l'élection présidentielle, qui, selon le gouvernement, pourrait avoir lieu à partir de juillet.

L'ambassadeur de France en Algérie, Michel Lévêque, a été reçu, dimanche 12 février, par le premier ministre, Mokdad Sifi. La veille, il avait présenté ses lettres de créance au président Liamine Zeroual, le jour même où l'ambassadeur d'Algérie en France, Hocine Djoudi, regagnait son poste à Paris, après avoir été rappelé en *« consultations »*, il y a une semaine, au lendemain de la suggestion du président français, François Mitterrand, d'organiser une conférence sur l'Algérie, sous l'égide de l'Union européenne.

Une enseignante de français, Fatma-Zohra Ouraïs Menni, a été tuée par balles, samedi, à Alger, dans le quartier résidentiel d'El Biar, alors qu'elle se rendait à pied à son école, selon le quotidien *Liberté*. Alors que les violences se multiplient à travers le pays, les employés des ports ont entamé, samedi, une *« grève illimitée »* pour protester contre le refus de la direction de signer une *« convention de branche »*. Une cinquantaine de navires attendent leur déchargement en rade d'Alger.

RÉÉCHELONNER LA DETTE PRIVÉE

Les négociations avec les banques étrangères, la semaine dernière, à Londres, pour le rééchelonnement de la dette privée (24 milliards de francs) se sont achevées, vendredi, sur une nouvel échec. *« Les points de vue se sont considérablement rapprochés »*, a cependant indiqué un participant. Une nouvelle rencontre aura lieu début mars. Le principal point d'achoppement concerne le traitement de la dette privée, qui avait été *« reprofilée »* en 1991 (8 milliards de francs) et que les Algériens veulent inclure dans le rééchelonnement.

Les banques n'y sont plus opposées sous réserve de voir leur créance convertie en émission obligataire. Ainsi, elles disposeraient de titres non susceptibles d'un rééchelonnement qu'elles seraient libres de céder sur le « marché gris », celui des créances douteuses des pays en développement. La délégation algérienne a accepté la demande mais réclame, en contrepartie, une diminution sensible de cette partie de la dette.

Paradoxalement, alors que les parties négociaient à Londres, une forte demande était enregistrée sur le *« papier commercial algérien »*. Les spécialistes n'excluent pas que des Algériens profitent de la décote de 75 % des titres pour en racheter à tour de bras. Un accord sur le rééchelonnement, avec une émission obligataire à la clé, devrait en effet entraîner une revalorisation des titres algériens sur le marché gris. Les détenteurs de créances misent sur leur conversion à bon compte en actifs industriels et commerciaux dans le cadre des futures privatisations.

En attendant un hypothétique accord, les banques s'interrogent sur la conduite de l'Algérie lorsque, début mars, arrivera à échéance la première annuité de la dette *« reprofilée »* en 1991. Elle est de l'ordre de 800 millions de francs et personne ne sait si Alger l'honorera.

Plusieurs scandales agitent l'ANC de Nelson Mandela

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Alors que le président Nelson Mandela ne statuera sur le sort d'Allan Boesak, un dirigeant du Congrès national africain (ANC) compromis dans une affaire de détournement de fonds (*Le Monde* du 9 février), qu'en fin de semaine, c'est au tour de Winnie, l'épouse dont il est séparé depuis 1992, d'être au centre de deux controverses « gênantes ». Dans son édition du 12 février, le *Sunday Times* affirme que la carrière de cette dernière est en suspens après qu'elle eut proféré des propos discréditant la politique de réconciliation nationale de l'ANC. Le premier vice-président, Thabo Mbeki, lui aurait lancé un ultimatum sans ambiguïté : démissionner ou être limogée de son poste de ministre adjoint de la culture, des sciences et de la technologie. Mme Mandela devait faire connaître sa décision, lundi.

Dans le même temps, onze membres du comité exécutif de la Ligue des femmes de l'ANC – dont Mme Mandela est présidente – ont démissionné de leurs fonctions, après avoir découvert qu'elle avait conclu un accord avec l'acteur Omar Sharif destiné à financer la Ligue. Nommé « Route vers la liberté », ce projet a pour but d'organiser des circuits qui mèneront les touristes vers tous les hauts lieux de la lutte contre l'apartheid, les profits devant être répartis à parts égales entre l'acteur et la Ligue.

Survenant peu après le « scandale Boesak », cette affaire conduit à se poser des questions sur la manière dont des dignitaires de l'ANC mêlent carrière politique et affaires profitables, le plus souvent au détriment de l'intérêt général. Un autre personnage charismatique, Peter Mokaba, membre du comité exécutif national de l'ANC, député et ancien président de la Ligue de la jeunesse, fait l'objet d'une enquête interne : il aurait cumulé ses revenus de parlementaire avec ceux de directeur du Forum national du tourisme, un organisme qui vient de fermer ses portes.

Si M. Boesak a perdu de son aura, après son échec aux élections dans la province du Cap, Mme Mandela et M. Mokaba sont toujours extrêmement populaires. Avec Bantu Holomisa, l'ancien dirigeant du Transkei – dont la probité est aussi sujette à caution –, ils ont donné l'image d'un « trio gagnant » à l'occasion de l'élection du comité exécutif national de l'ANC lors du congrès de l'organisation, à Bloemfontein, en bénéficiant du suffrage des deux-tiers des délégués.

Ces scandales ravivent le débat sur les divisions au sein de l'ANC. Il appartient maintenant à M. Mandela de défendre les principes d'honnêteté et de transparence dont il s'était réclamé lors du congrès de Bloemfontein et de trancher entre la popularité des politiciens et leur discrédit qui nuit gravement à la réputation de l'ANC. – *(Interim.)*

L'UNITA soutient « tous les plans de paix » en Angola

BAILUNDO
de notre envoyé spécial

Le 8e congrès de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi s'est achevé, dimanche 12 février, à Bailundo, au centre du pays, par la décision de soutenir le processus de paix, signé, le 20 novembre 1994, à Lusaka en Zambie, avec le gouvernement de Luanda. Les congressistes ont adopté une résolution en vingt et un points qui devrait dissiper quelques incertitudes entretenues par le Mouvement de Jonas Savimbi. L'UNITA a ainsi approuvé *« tous les plans de paix »* ainsi que *« toutes les initiatives visant à la réconciliation nationale »*. Elle a aussi appelé à une rencontre entre le président Jose Eduardo Dos Santos et Jonas Savimbi.

Rompant avec les attaques lancées contre les Nations unies lors de la séance d'ouverture (*Le Monde* du 10 février), les congressistes ont salué *« les efforts du secrétaire général en la personne de son représentant spécial »* et se sont félicités de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui prévoit l'envoi prochain de 8 000 hommes en Angola pour garantir l'accord de paix.

MERCENAIRES SUD-AFRICAINS

Il a été fait mention des mercenaires sud-africains qui ont combattu aux côtés des troupes de Luanda. L'UNITA a exigé leur expulsion immédiate. L'UNITA a aussi décidé d'exclure tous ses *« dissidents »*.

Après avoir réclamé une amnistie générale et la réintégration au sein de l'Assemblée nationale de ses députés élus lors des élections de septembre 1992, l'UNITA a affirmé sa volonté de participer à un gouvernement d'union nationale, à condition que soit négocié un programme commun de gouvernement. En attendant, le Mouvement de M. Savimbi *« préfère occuper sa place de parti d'opposition »*.

Ce texte sera étudié avec attention à Luanda, où l'on doute toujours de la bonne foi de l'UNITA. Mais force est de constater que, contrairement aux inquiétants signaux qu'avait lancés le Mouvement rebelle en ne réussissant pas à définir une position claire, l'UNITA a relancé la balle dans le camp gouvernemental.

Georges Marion



La junte birmane continue à mettre le pays au pas

Malgré une amorce de libéralisation économique, l'équipe au pouvoir, issue du coup d'Etat sanglant de 1988, ignore toujours les aspirations démocratiques de la population

Près de sept ans après l'implacable répression des manifestations de 1988, la junte militaire birmane continue de mettre au pas le pays. L'expérience timide de libéralisation économique, qui se traduit par l'arrivée massive de téléviseurs japonais ou articles de pacotille chinois ou thaïlandais dans les échoppes de Rangoun, ne s'est toujours pas accompagnée d'un assouplissement de l'autoritarisme du régime. Indifférente aux pressions internationales et forte de l'armement militaire que lui fournit la Chine, la junte vient même de déclencher une offensive à grande échelle contre les bastions des rebelles karens, au mépris de ses propres engagements en faveur d'une solution négociée. Depuis la chute, fin janvier, du quartier général de l'Union nationale karène (UNK), à Manerplaw, les forces gouvernementales tentent de réduire la base de Kawmoora, à la frontière thaïlandaise. Elles se sont pourtant heurtées, le 8 février, à une âpre résistance des derniers carrés de combattants karens.

RANGOUN
de notre envoyé spécial

« Les militaires ont tellement à se faire pardonner qu'ils essaient même de soudoyer le Bouddha. » Ni révolte ni mépris dans ces mots prononcés à mi-voix, mais la sécheresse même du constat résume un sentiment aujourd'hui assez répandu en Birmanie. Dans un sanctuaire, un peu à l'écart de la ronde des fidèles, nombreux en cette heure crépusculaire, le regard de notre interlocuteur est fixé sur le vaste dôme redoré de Shwedagon, la grande pagode bimillénaire de Rangoun. Il vient de nous raconter sa famille transférée dans une cité satellite, son frère en prison et son pays à la merci d'une junte qu'il qualifie de sans foi ni loi. Puis il se lève, le rosaire à la main, et disparaît derrière un pagodon, sans se retourner.

Près de sept ans après l'implacable répression des manifestations de 1988 et près de cinq ans après le refus de la junte d'avaliser l'éclatante victoire de l'opposition démocratique aux élections de 1990, la peur est toujours là tandis que les Birmans se laissent gagner par le désespoir. Malgré une amorce de libéralisation d'une économie naguère fortement centralisée, le Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre (Slorc) n'en finit pas de mettre au pas le pays.

La nuit, des patrouilles en armes continuent de sillonner les rues désertes de Rangoun. Si les prisonniers politiques ont été libérés sous condition, les diplomates estiment qu'il y a encore entre 1 000 et 2 000 dissidents en détention, dont la plus célèbre d'entre eux, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix, maintenue en résidence surveillée (*Le Monde* du 8 février). La presse et la télévision demeurent au seul service de la propagande officielle.

EMBOUTEILLAGES À RANGOUN

Pour prévenir la répétition des événements de 1988, la junte avait déjà déplacé des dizaines de milliers de personnes des quartiers populaires de Rangoun et d'autres grandes villes pour les reloger dans des cités satellites éloignées. Maintenant, les fonctionnaires, dont nombre avaient participé aux manifestations pour la démocratie, sont astreints à suivre des cours de recyclage où leur sont inculquées les *« vertus du patriotisme »*. Le Slorc ne recule devant rien pour reprendre en main une population taillable et corvéable à merci, parfois même au mépris de ses propres lois. Ainsi, aucune disposition légale ne permet de prolonger la mise en résidence surveillée d'Aung San Suu Kyi, dont le bruit d'une éventuelle libération avait couru à la mi-janvier au terme d'une détention prétendument conforme à la loi. Rétrospectivement, il apparaît que les deux entrevues ménagées, en 1994, à grands renforts de publicité, entre les hommes forts de la junte et la célèbre prisonnière n'étaient que poudre aux yeux. De même, en lançant une vaste offensive contre les Karens, la dernière minorité ethnique en rébellion, le Slorc a violé ses engagements de cessez-le-feu et de recherche d'une solution négociée.

Corvées de cailloux

Entre Pegu et Moulmein, la route n'est que nids-de-poule béants. De petits groupes cassent des cailloux. Des gamins et des femmes en *longyi*, la jupe birmane classique, la tête recouverte parfois d'un vague turban, s'activent sous la surveillance de soldats armés. Sans parler de prisonniers, vieux, enchaînés et fers aux pieds dans le nord du pays. C'est la corvée nouvelle manière instituée dans le but de rendre le pays plus présentable aux milliers de visiteurs attendus en 1996, à l'occasion de l'« année du tourisme » en Birmanie.

Imperméable aux pressions internationales et indifférente aux aspirations des populations de Birmanie, la junte compte deux alliés de poids, la Chine et la Thaïlande, sans négliger les convoitises que les richesses longtemps inexploitées du pays suscitent auprès de certaines compagnies multinationales. Devenu son principal pourvoyeur d'armes, Pékin soutient d'autant plus le Slorc que le gouvernement chinois avait lui-même ressenti le contrecoup des événements de Tiananmen et qu'il cherche maintenant de nouveaux débouchés pour ses provinces enclavées, comme le Yunnan.

En ouvrant des postes-frontières au commerce local, il y trouve son avantage pour écouler ses produits bon marché et ses surplus de main-d'oeuvre. Particulièrement visible à Mandalay et dans le nord du pays, la pénétration chinoise suscite un vif ressentiment dans la population. Tandis que la contrebande et les trafics en tout genre, et notamment de drogue, profitent de cette « ouverture », la corruption ne s'est jamais aussi bien portée en Birmanie.

Sous prétexte d'*« engagement constructif »* visant à convaincre la junte de se conformer aux normes internationales, la Thaïlande défend surtout ses intérêts mercantiles, comme Singapour, voire la Corée du Sud ou le Japon. Après des années de quasi-autarcie, les effets de réorientation économique frappent d'emblée, surtout à Rangoun. Naguère poussiéreuse et décatie, la capitale connaît ses premiers embouteillages, les avenues ont été élargies, les rues nettoyées et les façades repeintes de frais sur ordre des militaires.

Téléviseurs japonais et appareils électroménagers ont envahi les échoppes et les nouveaux supermarchés. Sur les trottoirs s'étalent chemises, lingerie et autres objets de pacotille en provenance de Chine, denrées alimentaires thaïlandaises, cigarettes et boissons de toutes origines, sous de grands panneaux publicitaires inconnus il y a encore quelques années. Mais les pancartes aux inscriptions blanches sur fond rouge vantant les mérites de l'armée et appelant au nationalisme, à l'obéissance et au travail patriotique n'ont pas disparu pour autant, même si, sur les grands tableaux d'inspiration très néoréalisme socialiste, les couleurs se fanent.

Jean-Claude Buhrer

PRÉSIDENTIELLE Edouard Balladur a présenté, lundi 13 février, son programme de candidat à l'élection présidentielle, articulé autour de ce qu'il appelle *« le nouvel exemple français »*. Le premier ministre, qui avait déjà retenu ce thème dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, en avril 1993, situe ses propositions dans la continuité de son action à la tête du gouvernement. ● RÉFORME. M. Balladur insiste sur la possibilité et la nécessité de *« réformer la société française »*, à condition de le faire dans un *« esprit d'équité »* et en pratiquant *« la seule méthode moderne, c'est-à-dire le dialogue »*. ● IMPÔTS. M. Balladur propose de réduire la fiscalité sur le patrimoine, afin d'élargir l'accès des classes moyennes à la propriété. Ses propositions pour l'emploi reposent essentiellement sur la baisse des charges sociales pesant sur les bas salaires.

Edouard Balladur propose des réformes inspirées par l'« équité »

Le premier ministre-candidat a présenté un programme présidentiel situé dans la continuité de son action à la tête du gouvernement et qui vise à assurer l'« égalité des chances », la « liberté des citoyens » et le « rôle majeur » de la France dans la construction de l'Europe

DEPUIS DEUX ANS, Edouard Balladur est au pouvoir. Ni le président de la République ni sa majorité parlementaire n'ont voulu ou n'ont pu véritablement influencer son action, qu'il avait en outre inscrite dès le départ dans un programme de cinq ans. Il ne pouvait donc y avoir de grande surprise dans le projet présidentiel qu'il a exposé, lundi 13 février, au cours d'une conférence de presse. Il est d'ailleurs révélateur qu'il ait repris, en introduction, la formule du *« nouvel exemple français »*, dont il avait déjà fait son objectif premier lors qu'il avait présenté son gouvernement à l'Assemblée nationale le 8 avril 1993.

M. Balladur, candidat, propose aux Français de continuer avec M. Balladur, président de la République, ce qui a été commencé par M. Balladur, premier ministre. Il pense simplement que la tâche sera plus facile lorsqu'il sera à l'Elysée que durant son séjour à Matignon. Il en donne deux raisons : il disposera *« de la durée nécessaire »* – or, dit-il, *« après deux septennats socialistes, la durée est un élément indipensable de la réussite »* ; il y aura *« unité du pouvoir »*. En effet, car si la cohabitation, dès lors qu'elle *« est décidée par les Français »*, est *« inévitable »*, M. Balladur assure n'avoir jamais pensé *« qu'elle est le meilleur système »*. *« Nul*, a-t-il observé, *ne le sait mieux que moi. »*

Présenter un projet présidentiel oblige, quand même, à donner une cohérence à une action. C'est ce qu'a fait M. Balladur en expliquant que la France qu'il veut est *« d'abord celle de l'égalité des chances »*, *« celle qui donne davantage de liberté aux citoyens »*, une France *« ainsi rassemblée »* devant *« jouer un rôle majeur dans la construction de l'Europe »*.

LA NÉCESSITÉ DU DIALOGUE

Pour y parvenir, il se fixe six objectifs : retrouver le chemin de l'emploi, conforter le modèle français de protection sociale, réconcilier l'Etat et le citoyen, lutter contre la *« déshumanisation »* de notre société, construire une Europe forte et respectueuse des intérêts fondamentaux de la France, faire de la France un acteur majeur de la stabilité dans le monde. Pour chacun d'eux, il propose des mesures concrètes, regroupées autour de l'emploi et de la croissance, de la protection sociale, des relations de l'Etat et du citoyen, de la lutte contre la déshumanisation et de l'Europe.

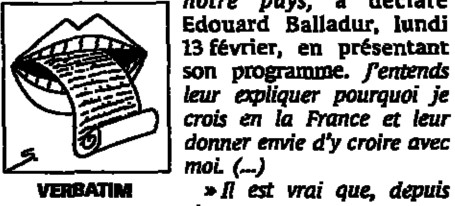
Tout ce projet est sous-tendu par une même approche, une même méthode. Si M. Balladur a appris quelque chose à Matignon, ou plutôt s'il a eu la confirmation d'une intuition, c'est que la réforme de la société ne peut s'imposer. Réformer lui paraît une nécessité ; il en a mesuré *« la difficulté, mais aussi la possibilité »*. Pour y parvenir, il faut *« démontrer l'esprit d'équité qui inspire chacune des réformes proposées »*, car *« c'est parce qu'elle n'a pas toujours su manifester cette volonté que la majorité d'aujourd'hui n'a pas toujours été comprise dans le passé »*. Il faut, aussi, *« adopter la seule méthode moderne, c'est-à-dire le dialogue »*. *« Vouloir transformer le pays sans les citoyens ou contre eux, voilà le plus sûr chemin vers l'autoritarisme ou l'immobilisme. Au contraire, le temps passé à écouter, à expliquer, à dialoguer n'est jamais du temps perdu, mais un temps gagné pour l'action. »*

Plus qu'un projet précis, c'est une méthode que M. Balladur propose aux électeurs. Il ne leur annonce pas, s'il est élu président de la République, de grands bouleversements. Il ne se drape pas dans un beau slogan révolutionnaire. Il leur demande seulement de *« croire en la France »*. Il les assure qu'il s'efforcera de mettre un terme aux dysfonctionnements de la société, en opérant les réformes nécessaires mais, grâce à la concertation, dans le calme et la tranquillité. Il ne veut pas être un chirurgien, mais le médecin de la famille.

Thierry Bréhier

« La France que je veux »

« Je propose aux Français ma vision de [l']avenir, celui que je veux bâtir avec eux pour notre pays, a déclaré Edouard Balladur, lundi 13 février, en présentant son programme. *J'entends leur expliquer pourquoi je crois en la France et leur donner envie d'y croire avec moi. (...)*



VERBATIM

» Il est vrai que, depuis vingt ans, notre pays est en crise. Tout au long de ces années, les liens au sein de la société se sont distendus ; les inégalités se sont creusées ; la confiance dans l'Etat s'est détériorée. Nombre de Français ont, ainsi, de bonnes raisons de douter et n'espèrent ni en la société ni parfois en eux-mêmes. Je veux leur rendre cet espoir et leur faire partager les raisons de croire en la France qui m'ont conduit à prendre part au débat qui s'engage. (...) Quel est le nouvel exemple français que je veux proposer à nos concitoyens ? Quelle France voulons-nous pour entrer dans le prochain siècle ?

» La France que je veux est, d'abord, celle de l'égalité des chances. (...)

» La France que je veux est celle qui donne davantage de libertés aux citoyens. Les institutions doivent ouvrir une plus large place à la démocratie, aux droits individuels. Leur réforme devra s'opérer par un référendum organisé dans les six mois suivant l'élection présidentielle. Davantage de liberté doit s'accompagner d'une plus grande sécurité ; c'est la première mission d'un Etat qui doit être respecté et impartial.

» La France que je veux, ainsi rassemblée, assurée d'elle-même, doit jouer un rôle-moteur dans la construction de l'Europe. Il y va de notre prospérité, de notre sécurité, de la paix et du poids de notre continent dans le monde, face aux autres grandes puissances. (...)

» Doit-on réformer notre société ? Aujourd'hui comme hier, je réponds, avec la même conviction : oui. La France doit changer. Depuis deux ans, j'en ai mesuré la difficulté, mais aussi la possibilité. Peut-on réformer notre société ? Là encore, la réponse est clairement positive, mais à quatre conditions : disposer de la durée nécessaire (...) ; retrouver l'unité du pouvoir ; (...)démontrer l'esprit d'équité qui inspire chacune des réformes proposées ; (...)adopter la seule méthode moderne, c'est-à-dire le dialogue.

» C'est en se réformant que notre société pourra redevenir accueillante pour la jeunesse. (...)Beaucoup reste à faire. Elle a besoin de sécurité, d'espoir ; elle a, aussi, besoin d'idéal. Cet idéal, nous devons le lui offrir dans la fraternité, l'avenir de la France, la volonté de bâtir une Europe généreuse et ouverte, le désir d'aider les peuples pauvres. (...)

» Je propose aux Français les voies d'un changement ambitieux, mené dans la concertation avec tous, pour une France plus forte (...). »

Consolider la décentralisation par le contrat

LE SOUCI, affirmé par Edouard Balladur, de réconcilier l'Etat et le citoyen, trouve son application dans diverses propositions de son programme. L'une d'elles, la *« simplification administrative »*, n'est guère originale. En revanche, les propositions du candidat-premier ministre sur la décentralisation, qu'il veut *« poursuivre (...)selon une nouvelle méthode »*, répondent à des préoccupations moins intemporelles : *« Il faut (...) clarifier l'exercice des responsabilités et les modalités de financement (...). » « Tout transfert de compétence*, dit-il, *s'accompagne du transfert intégral des moyens correspondants (d'où la nécessité d'un effort de transparence et de l'instauration d'un « contrat de stabilité » entre l'Etat et les collectivités locales). »*

De fait, tout le monde s'accorde sur l'urgence d'agir dans ce sens. Jacques Chirac lui-même a proposé, le 21 janvier à Troyes (*Le Monde* daté 22-23 janvier), un *« pacte de stabilité financière entre l'Etat et les collectivités locales »*. La version balladurienne de ce « pacte » passerait par la conclusion de *« contrats pluriannuels Etat-collectivités locales »*. *« Il s'agirait*, explique M. Balladur, *d'inscrire l'évolution des dotations globales de l'Etat dans une perspective pluriannuelle, en fonction des ressources fiscales de l'Etat. »*

Quant à la volonté d'un approfondissement de la décentralisation – *« le transfert de plusieurs domaines de compétence doit être exploré rapidement : transports ferrovaires régionaux ; aide sociale aux personnes âgées (dépendance) ; aide sociale aux handicapés ; tourisme ; certains aspects de la politique culturelle »* –, elle répond aux souhaits des élus locaux, dès lors qu'elle s'accompagne du transfert de ressources correspondant.

L'ENVIRONNEMENT

En matière d'environnement, M. Balladur tente de répondre à des préoccupations – les inondations, la gestion des déchets, etc. – de plus en plus répandues, en s'inscrivant souvent dans des voies déjà tracées, qu'il s'engage simplement à explorer davantage.

Ses vingt-quatre propositions sont regroupées sous divers chapitres : les déchets, les transports, la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'eau et la prévention des risques d'inondation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, enfin, l'éducation et laparticipation du public.

M. Balladur propose, par exemple, de *« décontaminer les cinq cents sites* [de déchets] *pollués les plus dangereux »* ; de *« développer le parc de véhicules électriques de mille à cent mille »* ; de *« multiplier par dix, de cinq cents à cinq mille, le nombre de jeunes effectuant leur service national dans le domaine de l'environnement »*. Cette mesure est à rapprocher d'une autre proposition, un *« service national civil volontaire pour les jeunes filles »*, qui disposeraient de quarante-cinq mille places, autant que les garçons.

Le candidat s'emploie, d'une manière générale, à établir une continuité entre son action de premier ministre et celle du président de la République qu'il veut devenir. Ainsi, en matière de décentralisation, son gouvernement expérimente déjà dans plusieurs départements le transfert aux conseils généraux de l'aide aux personnes âgées dépendantes. De même, en matière d'environnement, Michel Barnier, son ministre, a déjà un plan de protection du Mont-Saint-Michel, qui figure dans le programme présidentiel de M. Balladur.

Jean-Louis Andréani

Des mesures pour diminuer encore les impôts

LA PRIORITÉ de la politique économique pour le prochain septennat doit être la mise en œuvre d'une importante réforme fiscale. Dans son programme, Edouard Balladur se garde d'énoncer le principe aussi brutalement. Les seules mesures réellement détaillées et chiffrées qu'expose la plate-forme du candidat portent néanmoins sur cette question des prélèvements obligatoires.

Les dispositions qui figurent dans le programme présenté lundi 13 février ont toutes – sans la moindre exception – été déjà évoquées par M. Balladur depuis qu'il a commencé à faire campagne. Le programme apporte, cependant, de nombreuses précisions sur les modalités du dispositif fiscal envisagé.

● **L'impôt sur le revenu.** Le programme indique qu'il faut continuer la simplification et l'allègement de ce prélèvement, mais dans des conditions très précises. La réduction de sept à cinq du nombre des tranches d'imposition – promise pour 1995 et finalement différée – n'est pas évoquée. Tout juste M. Balladur préconise-t-il un réexamen attentif des déductions dont bénéficient certains contribuables. Déjà connue, la proposition est assortie d'une modalité qui, elle, ne l'était pas : l'Etat n'engrangerait pas les dividendes de cette mesure, mais en ferait bénéficier l'ensemble des contribuables en diminuant dans les mêmes proportions le poids global de l'impôt.

● **La fiscalité locale.** Trois réformes sont proposées. D'abord, la révision des valeurs locatives cadastrales (qui servent de base aux impôts fonciers et à la taxe d'habitation) sera suivie d'effet. Engagée en 1990, cette réforme n'avait jamais été mise en œuvre. Le programme propose donc qu'elle s'applique *« progressivement »*. La formule est évidemment prudente, car le dispositif risque d'entraîner d'importants transferts entre collectivités locales.

De plus, la plate-forme propose une réforme de la taxe professionnelle. Assis notamment sur les salaires et les investissements, cet impôt fait depuis longtemps l'unanimité contre lui. M. Balladur suggère donc que l'on en modifie l'assiette, dans le souci d'*« alléger la charge pesant sur l'emploi »*. Il préconise en outre – et cela est plus nouveau – qu'on limite les écarts de charge fiscale constatés (dans un rapport pouvant aller de 1 à 10) d'une collectivité à l'autre. Les taux d'imposition seraient donc rapprochés et, en contrepartie, une plus grande péréquation serait mise en œuvre. Le programme précise : *« Il faut rapprocher les taux pour qu'une véritable péréquation s'établisse. Ce rapprochement pourrait se faire dans un premier temps par bassin d'emploi, par département, par région. »*

Enfin, une spécialisation des impôts locaux serait engagée pour tendre vers le principe : *« un impôt, une collectivité »*.

● **Droits de succession.** Le programme préconise de relever l'abattement à la base (actuellement fixé à 300 000 francs par enfant) en deçà duquel un héritier en ligne directe ne paie pas d'impôt. Sans le dire explicitement, le document suggère que la barre soit fixée à 500 000 francs. Il s'agit, dit le programme, d'une mesure en faveur des *« petites successions »*, même si – dernière statistique connue – seulement 20 % des successions portent sur une somme supérieure à 517 000 francs. M. Balladur souhaite également favoriser *« la transmission le plus tôt possible aux enfants et petits-enfants »*, grâce à un système d'abattement supplémentaire.

● **Droits de mutation à titre onéreux.** Le programme propose de ramener le taux d'imposition à 5 % maximum pour l'acquisition d'une résidence principale, contre 7 % à 8 % actuellement. L'objectif est de diminuer un prélèvement qui *« freine très fortement la mobilité sociale »*.

● **Accession à la propriété.** M. Balladur souhaite proposer *« à toutes les personnes qui achètent pour la première fois un logement le versement d'une prime de l'Etat »*, qui pourrait venir en complément de la prime déjà versée au titre de l'épargne-logement.

● **Plus-value** : le programme estime qu'une *« exonération de plus-value devrait être systématiquement prévue lorsque le produit de la plus-value est investi dans une société non cotée »*. Dans le même souci, celui de consolider les fonds propres des petites entreprises, le programme suggère de relever le plafond (actuellement de 40 000 francs) qui est assorti à l'avantage fiscal (réduction d'impôt de 25 %) en faveur des personnes physiques qui souscrivent au capital d'une PME.

Laurent Mauduit



Un référendum constitutionnel dans les six mois

● **Référendum** : Sans toucher à l'équilibre des institutions de la Ve République, Edouard Balladur propose, dans son programme, d'y apporter quelques modifications sensibles. D'abord, il veut étendre le champ des domaines pouvant être soumis à référendum.

Dans l'état actuel des choses ne peuvent l'être que les projets *« portant sur l'organisation des pouvoirs publics »* ou autorisant la ratification d'un traité qui, *« sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions »*. Il préconise que cela soit dorénavant possible pour les textes concernant les *« garanties fondamentales des libertés publiques »* et, dans des conditions à définir, les sujets de société. François Mitterrand avait déjà proposé une telle réforme, à l'été 1984, pour se sortir de la crise scolaire, et l'avait fait figurer dans la vaste révision de la Constitution qu'il avait fait préparer dans les derniers temps du gouvernement de Pierre Bérégovoy.

● **Parlement** : M. Balladur suggère qu'une *« minorité »* de chaque chambre du Parlement puisse décider de la création d'une commission d'enquête parlementaire, alors que, pour l'instant, celles-ci ne peuvent être décidées que par la majorité. De même, il souhaite qu'une séance par semaine soit réservée à l'examen des propositions de lois des parlementaires.

● **Conseil constitutionnel** : Reprenant un projet proposé par M. Mitterrand et que Michel Rocard avait défendu, mais que le Sénat avait repoussé, M. Balladur propose que les justiciables puissent demander au Conseil constitutionnel, après un filtre de la Cour de cassation ou du Conseil d'Etat, qu'une loi *« contraire aux principes fondamentaux de la Constitution ne leur soit pas appliquée »*. Cette réforme figurait dans le projet préparé par le dernier gouvernement socialiste, mais le premier ministre avait refusé de la reprendre à son compte lorsque, en septembre 1993, il avait fait réviser la loi fondamentale pour modifier les conditions de jugement des ministres et la composition du Conseil supérieur de la magistrature. Il en avait pourtant dit le plus grand bien dans son livre, *Dictionnaire de la réforme*, paru en 1992.

● **Mandat présidentiel** : M. Balladur envisage une modification de la durée du mandat du président de la République. Son inclination personnelle le pousse vers un septennat non renouvelable, mais il souhaite un débat au Parlement sur ce sujet.

Toutes ces réformes constitutionnelles devraient, explique M. Balladur, être soumises à tous les électeurs par référendum, dans les six mois suivant l'élection présidentielle.

Th. B.

Abaisser le coût du travail pour les bas salaires

L'objectif du premier ministre-candidat est de réduire d'un million le nombre de chômeurs

L'emploi figure, dans le programme d'Edouard Balladur, au rang de priorité des priorités. Tout doit concourir, selon lui, à l'objectif qu'il s'est fixé de réduire d'un million le nombre de chômeurs dans les cinq ans à venir (à raison de deux cent mille par an) : maîtrise des dépenses publiques, aide à l'exportation et renforcement des fonds propres pour les PME, simplifications administratives, réforme fiscale (taxe professionnelle, succession). Le premier ministre-candidat compte aussi beaucoup sur une baisse des charges sociales sur les bas salaires et sur une modernisation du marché du travail pour « doper » l'emploi.

● **La baisse du coût du travail sur les bas salaires** reste un élément essentiel du credo balladurien, la France étant le pays où le coût de ces emplois est, de loin, le plus élevé. La budgétisation progressive des cotisations d'allocations familiales sera donc poursuivie au rythme prévu, afin que les salaires jusqu'à une fois et demie le SMIC en soient totalement exonérés en 1998 (à 50 % entre 1,5 et 1,6 fois le SMIC). *« Dès 1995, une étape supplémentaire devra être franchie avec l'institution d'une franchise annuelle de 4 000 francs sur les cotisations patronales maladie »*, ce qui ramènerait son taux, pour un salarié au SMIC, de 12,8 % à 6,8 %. M. Balladur envisage de la limiter aux salariés gagnant jusqu'à 1,2 fois le SMIC, soit un coût de 13 milliards de francs. Il en attend la création nette de cent mille à cent cinquante mille emplois. *« Etendue progressivement à l'ensemble des salariés, en fonction de la situation des finances publiques, elle aurait un coût de 60 milliards de francs et induirait plus de trois cent mille créations nettes d'emplois »*, estime-t-il.

● **Le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée** (au nombre de 1,250 million aujourd'hui) est *« une priorité absolue »*, notamment pour ceux qui sont sans emploi depuis plus de deux ans (soit cinq cent mille personnes). Une première mesure, décidée en 1994, permet à une entreprise de bénéficier d'une prime mensuelle de 1 850 francs par mois, pendant un an, et d'une exonération de charges sociales pendant deux ans pour l'embauche d'un RMIste inscrit depuis au moins deux ans à l'ANPE. M. Balladur va plus loin en reprenant et en adaptant le « contrat intiative-emploi » préconisé par Jacques Chirac. Lorsqu'un chômeur en fin de droits, touchant l'allocation de solidarité spécifique (2 250 francs par mois), retrouve un emploi, cette allocation pourrait continuer à être versée à son employeur pendant un an, celui-ci bénéficiant, en outre, d'une exonération de charges sociales. Le premier ministre attend de ces deux mesures (RMI, ASS) la réinsertion de deux cent mille chômeurs de très longue durée d'ici à 1999.

● **Le droit à une seconde chance** est sans doute la proposition la plus novatrice en matière d'emploi. *« Il s'agit d'ouvrir à toute personne occupant un emploi le droit à une nouvelle formation d'une durée maximale de trois ans »*, écrit-il. Son financement comporterait deux parts : le salarié demanderait à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse de lui *« verser par anticipation le montant de pension correspondant aux salaires des années en cause »*, à charge pour lui de racheter ensuite ses annuités ou de prolonger à due concurrence son activité ; de son côté, l'entreprise pourrait verser un *« complément de rémunération »* négocié entre la direction et les syndicats.

● **Le temps partiel**, qui est moins développé en France que dans les pays comparables, est un autre levier important de la politique de l'emploi préconisée par M. Balladur. Il devrait représenter, selon lui, 25 % des emplois dans quelques années (contre 14 % actuellement), la fonction publique devant faire *« un effort analogue »*.

● **L'aménagement du temps de travail** n'a pas connu le développement que lui permettait, selon M. Balladur, la loi quinquennale sur l'emploi votée en décembre 1993 (préretraites progressives, travail le dimanche, expérimentation de l'annualisation-réduction du temps de travail en échange de créations d'emplois, etc.). Il précise donc qu'il faudra *« recenser les résultats obtenus »* dans tous ces domaines et *« améliorer en conséquence la législation applicable »*.

● **L'extension du chèque emploi-service** est une autre piste destinée à favoriser les emplois de proximité. Jusqu'à présent réservé au paiement des emplois occasionnels (huit heures par semaine maximum), ce chèque pourrait être utilisé *« pour des emplois à temps plein »*.

Jean-Michel Bezat

Maîtriser les dépenses de santé pour sauver la Sécurité sociale

M. BALLADUR ne propose pas de grande réforme du financement de la Sécurité sociale, mais assure que la poursuite de la maîtrise des dépenses de santé est la *« clé »* de la sauvegarde du système français de protection, sociale. En dehors de ce rappel, il fait deux propositions précises :

● **Hôpitaux** : M. Balladur estime que les nécessités de la santé publique, de l'aménagement du territoire et de la maîtrise des dépenses médicales rendent indispensable une *« profonde modernisation de l'hospitalisation publique »*. Elle impliquera une planification sanitaire, des garanties pour l'emploi des six cent cinquante mille agents hospitaliers, la fermeture de petits établissements en sous-activité, la création de *« réseaux d'urgence »* et enfin la répartition harmonieuse des équipements sanitaires sur l'ensemble du territoire. *« L'ensemble des acteurs du système »* seront appelés, *« à l'occasion d'états généraux de l'hospitalisation »*, à discuter de ces objectifs et des moyens de les atteindre.

M. Balladur juge que *« des mesures d'urgence s'imposent »*, et notamment la mise en place *« sans retard »* de *« références médicales obligatoires »*, ces normes de bonne pratique que les médecins libéraux appliquent déjà depuis plusieurs mois. Commencée sur une base volontariste, dès mai 1993, la politique de restructuration hospitalière du gouvernement actuel – elle prévoyait la fermeture de 22 000 lits dès 1994 – s'est vite heurtée à l'opposition conjuguée des élus locaux, du corps médical et des personnels des hôpitaux. Les propositions du candidat cherchent à concilier le rôle moteur de l'Etat et la nécessaire concertation de tous les acteurs du système.

● **Personnes âgées dépendantes** : Le premier ministre avait déjà envisagé la création d'une « allocation dépendance ». Il a dû réduire ses prétentions et se contenter d'une expérimentation. Son programme de candidat propose d'en tirer les leçons *« dès 1996, de façon à étendre rapidement le bénéfice de l'allocation à l'ensemble du territoire »*. M. Balladur souhaite que, *« en étroite concertation »* avec les caisses de retraite, les élus locaux et les représentants des retraités, on évalue les choix retenus pour l'expérimentation : montant de la prestation, plafond de ressources, grille de dépendance retenue, financement le plus approprié. Sur ce dernier point, il souligne qu'il faudra, comme en Allemagne, *« rechercher les modalités permettant de ne pas alourdir le coût du travail »*.

J.-M. B.

M. Balladur veut une Europe forte mais respectueuse de l'Etat-nation à la française

La monnaie unique devra être mise en place si possible dès 1997 ; il faudra que l'élargissement de l'Union n'entraîne pas sa dilution ; le renforcement de la défense européenne commencera par la création d'une force humanitaire ; le domaine social ne sera pas oublié

EDOUARD BALLADUR se défie des mots en *« isme »* et des constructions intellectuelles par trop abstraites. Président de la République, il définirait une approche *« pragmatique »* de ce qui devra, selon lui, être au cœur de la politique étrangère de la France : le développement de l'Union européenne. Cela implique trois objectifs prioritaires, qu'il détaille dans son projet : l'instauration d'une monnaie européenne ; l'élargissement de l'Union et l'adaptation de ses institutions ; le renforcement de la défense européenne.

Le premier ministre l'a déjà dit et le répète : il est attaché à un passage aussi rapide que possible à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, l'instauration de la monnaie unique. Il entend le faire, si possible, dès 1997 (le traité de Maastricht prévoit une deuxième échéance : 1999). L'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale lui paraît incontournable, avec, pour seules limites, celles qui semblent tirées de la géographie et de l'histoire : *« Il paraît raisonnable de ne pas étendre l'élargissement de l'Union européenne*, précise le programme de M. Balladur, *à la Russie ou à l'Ukraine ou autres pays de la CEI. »* L'Union n'en devrait pas moins finir par compter une trentaine de pays, soit le double de ses membres actuels.

Elle n'aura de vraie personnalité sur la scène internationale, estime M. Balladur, que si elle se dote d'une défense commune, devant prendre corps au sein de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Il entend que l'Europe développe une doctrine et des moyens d'intervention communs aussi bien pour des interventions humanitaires que pour des opérations de maintien de la paix.

Ce triple objectif doit être poursuivi avec prudence, en ayant, tout à la fois, le souci que l'approfondissement de l'Union ne se fasse pas aux dépens de l'Etat-nation à la française et que son élargissement n'aboutisse pas à sa dilution. Edouard Balladur réaffirme toute l'importance qu'il accorde au couple franco-allemand, mais se méfie des constructions fédéralistes en vogue à Bonn. Il prend aussi ses distances par rapport à la conception britannique d'une Europe élargie mais *« diluée »*, selon son programme, *« dans une vaste zone de libre-échange »*. Il assure, au contraire, vouloir donner un *« contenu social »* à cette Union en formation (en proposant, notamment, des objectifs communs de santé publique et la définition d'un statut européen du salariat).

« MOTEUR » DE L'ÉLARGISSEMENT

Entre ces deux écueils, il faudra naviguer en faisant preuve d'imagination. Le premier ministre reprend sa thèse d'une architecture européenne bâtie autour de trois cercles : celui du droit commun (ce que doivent obligatoirement faire en commun les membres de l'Union) ; celui de la coopération privilégiée (ouvert à ceux qui, dans tel ou tel domaine, veulent aller plus loin sur la voie de l'intégration) ; enfin celui de la coopération élargie (il accueillera, par le biais d'accords de coopération, les Etats qui ne peuvent adhérer à l'Union). Il s'agit pour la France d'être l'un des *« moteurs »* de l'élargissement et de l'approfondissement de l'Union, car ce n'est, affirme M. Balladur, qu'en tant que membre d'une Europe forte qu'elle sera un acteur important sur la scène internationale – aussi bien dans ses zones d'influence traditionnelle, comme l'Afrique, qu'en assurant la promotion d'un sommet euro-asiatique.

L'exposé de ces quelques principes généraux de politique étrangère a le mérite de la clarté. C'est dans les détails que le programme Balladur paraît plus vague, qu'il s'agisse des sacrifices à consentir pour arriver à la monnaie unique dès 1997, de l'articulation défense européenne/Alliance atlantique, des relations à entretenir avec une Russie de plus en plus imprévisible ou de l'ébullition islamiste au Sud. La seule évocation de la nécessité d'une Europe plus forte ne tient pas toujours lieu de réponse.

Alain Frachon

L'affaire Schuller-Maréchal secoue le gouvernement

En adressant une lettre à Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, le ministre de l'intérieur Charles Pasqua a relancé le différend entre magistrats et policiers

Le ministre de l'intérieur a adressé, dans le courant du week-end, une lettre au garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, pour lui demander que la Cour de cassation soit saisie, afin d'établir une jurisprudence en matière d'écoutes téléphoniques. Cette initiative de M. Pasqua, qui relance le différend entre magistrats et policiers autour de l'affaire Schuller-Maréchal, intervient au lendemain de l'annulation, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, des enregistrements effectués par les policiers sur les conversations entre le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine et le beau-père du juge Halphen. Le ministre de la justice ne souhaitait pas répondre, lundi matin 13 février, à cette requête de son collègue de l'intérieur, alors que cette affaire réveille les antagonismes au sein du gouvernement. Tandis que le ministre de la culture, Jacques Toubon, en appelle à l'arbitrage du premier ministre, Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, prend la défense des magistrats.

CHARLES PASQUA a accompli ce week-end une démarche pour le moins inhabituelle : trois jours après l'annulation par la cour d'appel de Paris des écoutes téléphoniques accomplies par la police dans le cadre de l'affaire Maréchal-Schuller, le ministre de l'intérieur a écrit au garde des sceaux, Pierre Méhaignerie. Dans cette lettre que la place Beauvau n'a pas rendue publique, Charles Pasqua demande que la Cour de cassation soit saisie afin qu'une jurisprudence claire soit établie en matière d'écoutes.

Le ministre de l'intérieur semble ignorer que la Cour de cassation est d'ores et déjà saisie. Au lendemain de l'arrêt de la chambre d'accusation de Paris, le conseiller général RPR des Hauts-de-Seine, Didier Schuller, a en effet décidé de se pourvoir en cassation. Le procureur général de Paris, Jean-François Burgelin, peut, s'il le juge utile, former lui aussi un pourvoi mais il affirme n'avoir pas encore pris sa décision. Il dispose pour cela d'un délai de cinq jours qui s'achève mardi 14 février. Quelle que soit sa décision, la chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie par l'avocat de M. Schuller, François Gibault, se prononcera donc dans les mois à venir sur la validité de ces écoutes et sans doute, plus généralement, sur la question des écoutes en enquête préliminaire.

Cette étrange incursion de Charles Pasqua sur le terrain judiciaire a révolté les syndicats de magistrats. *« Pourquoi cet entêtement du ministre de l'intérieur ?* demande le secrétaire général de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), Valéry Turcey. *En matière d'écoutes, la jurisprudence est ferme et précise : ces enregistrements sont clairement illicites. Mais il n'y a sans doute pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. M. Pasqua donne l'impression d'être personnellement atteint par l'instruction qui concerne les Hauts-de-Seine, ce qui semble conforter la thèse de la manipulation. Il donne des leçons de déontologie aux magistrats alors qu'il n'a jamais adopté l'attitude de bon sens qui consisterait à dire : je ne fais aucune déclaration sur cette affaire puisqu'elle concerne ma circonscription. Il serait donc bon que le premier ministre intervienne le plus tôt possible pour ramener le calme dans ses troupes. »*

L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) s'étonne elle aussi de l'attitude du ministre de l'intérieur. *« Cette polémique est parfaitement regrettable*, note son secrétaire général, Dominique Matagrin. *Le climat électoral est tel que l'aspect politique supplante totalement l'aspect judiciaire. Il me semble nécessaire et raisonnable d'attendre dans le calme la décision de la Cour de cassation sur les écoutes téléphoniques. Je pense que Pierre Méhaignerie doit réagir aux déclarations de Charles Pasqua car son rôle est de défendre les magistrats qui ont été attaqués. Il faut cependant que le garde des sceaux le fasse avec calme et mesure. Il faut également que le premier ministre éclaircisse la situation. »*

UN DÉMENTI DU PARQUET

Ces déclarations à l'emporte-pièce du ministre de l'intérieur semblent avoir aggravé le différend entre magistrats et policiers qui sous-tend, depuis l'origine, l'affaire Schuller-Maréchal, et que les récentes décisions du Conseil supérieur de la magistrature et de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris ont renforcé. Certains magistrats avaient ainsi reproché à la police judiciaire, saisie en décembre 1994 dans la plus grande discrétion, de vouloir déstabiliser le juge Halphen en piégeant son beau-père. Le fait que, curieusement, le service des « stups » – l'OCRTIS – se soit vu confier cette enquête alimentait ce soupçon : selon la place Beauvau, la saisine de la police financière, *a priori* compétente dans ce type d'affaire, aurait fait courir des risques de *« fuites »* en direction du juge Halphen. C'est dire si la confiance régnait... Cette méfiance entre magistrats et policiers avait ensuite été illustrée par le dessaisissement des policiers par les deux juges chargés de l'instruction sur l'*« extorsion de fonds »* reprochée à M. Maréchal, qui avaient préféré confier l'enquête aux gendarmes.

Les policiers admettent désormais que l'enregistrement de la première conversation entre le conseiller général et le psychiatre, le 17 décembre au matin, a été réalisée sans que le substitut du procureur, François Foulon, en eût été informé. Citant des *« sources policières »*, le *Journal du dimanche* affirme, dans son édition du 12 février, que le commissaire Gilles Leclair a eu, ce même 17 décembre dans l'après-midi, un entretien téléphonique avec M. Foulon au cours duquel il lui a annoncé la deuxième « écoute » à venir, mais le parquet dément formellement cette information : dans un communiqué diffusé le 11 février, il précise ne pas avoir eu connaissance de ces écoutes avant le lundi 19 décembre, au vu des pièces transmises par la PJ. C'est d'ailleurs le procureur de Paris, Bruno Cotte, qui a demandé la saisine de la chambre d'accusation de Paris sur la validité des écoutes effectuées par les policiers.

A cette faute de procédure, les policiers ont ajouté une faute tactique : l'organisation de la remise du million de francs sollicité par Jean-Pierre Maréchal, le 20 décembre 1994 à l'aéroport de Roissy, ne nécessitait pas impérativement les enregistrements des fameuses conversations. S'étant interrogés sur la régularité de ce procédé, au point d'avoir commandé à l'école des commissaires de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône) une jurisprudence sur la question des écoutes, les hommes du commissaire Leclair ont sans doute péché par excès de zèle après avoir constaté que le dossier de Didier Schuller était suivi en très haut lieu : la plainte du conseiller général avait – fait exceptionnel – été recueillie par le directeur de la PJ en personne, Jacques Franquet, dans les locaux du conseil général des Hauts-de-Seine.

La suite des événements n'a fait qu'illustrer l'omniprésence des réseaux personnels du ministre de l'intérieur dans le déroulement de cette affaire. Didier Schuller avait porté plainte à la suite d'une conversation avec Charles Pasqua, le 15 décembre, dans les locaux du conseil général des Hauts-de-Seine. L'une des conversations entre M. Schuller et M. Maréchal a été enregistrée dans le bureau d'un conseiller de Patrick Balkany, député (RPR) et maire de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), balladurien notoire et proche de Charles Pasqua. Et Didier Schuller s'est empressé, après la révélation de l'affaire, de tenir une conférence de presse dans une salle de la mairie de Levallois, obligeamment prêtée par M. Balkany, président de l'office HLM du département, dont M. Schuller fut le directeur général jusqu'en 1994. Cet office HLM, dont les marchés publics intéressaient le juge Halphen au moment où son beau-père fut arrêté, fait aujourd'hui l'objet d'une information judiciaire distincte, depuis l'arrestation, en flagrant délit, d'un proche de Didier Schuller (*Le Monde* du 6 février), au moment où celui-ci se faisait remettre des enveloppes remplies d'argent liquide...

Anne Chemin et Hervé Gattegno

La victoire de Clichy

LES YEUX bouffis de fatigue, ivre de succès, les bras levés, il entonne une *Marseillaise* de vainqueur aux côtés de Patrick Balkany. Nous sommes au soir du second tour des élections cantonales, Didier Schuller (RPR) vient de l'emporter sur le socialiste Gilles Catoire, maire de Clichy (Hauts-de-Seine) et conseiller général sortant du canton qui recouvre la ville. C'est sur cette image que s'achève le film de Christophe Otzenberger, *La Conquête de Clichy*, qui retrace cette bataille et auquel la chronique judiciaire donne aujourd'hui une saveur imprévue et dérangeante. Présenté notamment à Nice (*Le Monde* du 30 janvier) et à Paris dans le cadre du Festival international de programmes audiovisuels (FIPA), ce long-métrage a été coproduit par France 2, mais la chaîne publique ne s'est toujours pas décidée à le programmer.

Le film s'impose pourtant, en premier lieu, par ses qualités propres. Christophe Otzenberger montre dans toute sa crudité ce qu'est, en ville, une campagne électorale de terrain : cynique et méthodique. Appuyé confortablement sur l'appareil RPR tout-puissant de Charles Pasqua, Didier Schuller arpente les rues, embrasse les vieilles dames, renchérit sur le racisme ordinaire des comptoirs de café contre *« ce qui vient de Dakar ou de Tizi Ouzou »*. Prestataire de services, il reçoit à tour de bras dans sa permanence pour un logement ou un emploi. Même si c'est involontaire, *La Conquête de Clichy* met en scène des lieux et des personnages happés depuis par le dossier des HLM des Hauts-de-Seine et la rocambolesque affaire Maréchal. On se promène ainsi dans une permanence perquisitionnée depuis et on fait la connaissance de Christel Delaval, compagne et pièce maîtresse du dispositif de Didier Schuller. Dans le feu d'une discussion avec le réalisateur sur le clientélisme tissé pendant la campagne, la jeune femme assure que *« les électeurs, c'est comme les clebs ou comme les mômes, ils comprennent vite »*. *« Je suis encore un peu pure* (...). *Tu ne fais pas cela pour l'argent »*, ajoute Christel Delaval pour expliquer sa détermination à *« taper »*, c'est-à-dire à battre, le maire socialiste.

La victoire complète de Didier Schuller était prévue pour les municipales de juin 1995. Christophe Otzenberger devra peut-être trouver un autre épilogue.

Gilles Paris

Les écoutes étaient illégales au regard de la loi de 1991

L'ouverture d'une information judiciaire reste un préalable indispensable

LES « ÉCOUTES » opérées par les policiers chargés de l'affaire Maréchal-Schuller se sont d'emblée situées hors du champ de la légalité défini par la loi du 10 juillet 1991 relative « au secret des correspondances émises par voie de télécommunications ». En l'occurrence, les violations du secret des correspondances du docteur Jean-Pierre Maréchal ont bien constitué des infractions, indique le récent arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, en considérant qu'il s'est agi d'une « écoute illicite » (*Le Monde* du 10 février). Effectuées par les policiers agissant en enquête préliminaire, les captations des échanges téléphoniques entre M. Maréchal et M. Schuller ont violé les dispositions de la loi de 1991 : les autorités judiciaire et gouvernementale n'ont le droit de recourir aux interceptions de télécommunications que dans deux cas – les écoutes judiciaires et les écoutes administratives – définis par la loi :

● **Les écoutes judiciaires.** Elles ne peuvent intervenir que dans le cadre d'une information judiciaire et lorsqu'elles sont demandées par un juge d'instruction. Elles sont réservées à des infractions présentant *« un certain degré de gravité »*, c'est-à-dire quand la peine encourue est égale ou supérieure à deux ans d'emprisonnement.

● **Les écoutes administratives.** *« A titre exceptionnel »*, indique la loi, les services de la police ou de l'armée peuvent procéder à des *« interceptions de sécurité »* décidées par le premier ministre sur proposition écrite ou motivée des ministres de la défense, de l'intérieur ou encore du ministre chargé des douanes. Mais ces écoutes administratives doivent être fondées par des *« motifs légaux d'interception »* tels que *« la prévention de la criminalité et de la délinquance organisée »*, *« le terrorisme »* ou encore *« la sécurité nationale »*.

Le docteur Maréchal aurait dû bénéficier de ces dispositions légales qui protègent le citoyen de l'intrusion des autorités répressives dans sa vie privée. Chargés de l'enquête préliminaire sur l'extorsion de fonds visant M. Schuller, les policiers de l'Office central de répression du trafic de stupéfiants ont néanmoins considéré qu'ils ne procédaient pas à une *« interception »* téléphonique : les enquêteurs se tenaient aux côtés de la victime de l'extorsion de fonds ; et c'est avec son accord qu'ils ont entendu les conversations et qu'ils les ont enregistrées en apposant un dispositif technique sur le combiné de l'appareil utilisé par le conseiller général des Hauts-de-Seine.

Les procéduriers de l'Office des « stups », soumis dans cette affaire à la pression conjuguée du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, et du directeur central de la PJ, Jacques Franquet, savaient à l'évidence que, en enquête préliminaire, ils se livraient à une pratique juridiquement périlleuse. Ils s'appuyaient sur un arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris daté du 15 janvier 1993 et consacré à une tentative d'extorsion de fonds. Dans ce dossier, les policiers avaient déjà enregistré les échanges téléphoniques avec l'accord de la victime, *« sans* [à la différence de l'affaire Schuller-Maréchal] *prendre l'initiative de provoquer* les *appels téléphoniques »* ; la chambre d'accusation avait alors considéré que les dispositions de la loi de 1991 *« ne s'appliquent qu'aux écoutes réalisées à l'insu du titulaire de la ligne dont les communications sont captées »*. Mais les enquêteurs des « stups » avaient oublié, au passage, d'autres éléments de jurisprudence. A l'occasion d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme daté du 30 avril 1993, le gouvernement Balladur avait ainsi indiqué qu'une interception de conversations téléphoniques similaire à celle de l'affaire Maréchal-Schuller serait *« pénalement prohibée »*, même en cas de consentement d'un partenaire (*Le Monde* du 17 janvier). En invoquant la nécessité de procéder à des enregistrements en cas de prise d'otage ou d'enlèvement d'enfant, le ministre de l'intérieur fait mine d'ignorer que l'ouverture d'une information judiciaire est le préalable quasi immédiat à une telle pratique.

Erich Inciyan

Les socialistes et les chiraquiens demandent des « explications » à Edouard Balladur

C'EST PEU DIRE que les propos et les écrits de Charles Pasqua offrent un angle d'attaque idéal aux adversaires du premier ministre-candidat Edouard Balladur dans la campagne présidentielle. M. Pasqua n'est-il pas considéré, d'évidence, comme futur locataire de l'hôtel Matignon si M. Balladur est celui de l'Elysée ? Jacques Chirac et Lionel Jospin, notamment, ont bien compris qu'ils pouvaient faire d'une pierre deux coups.

Invité de l'émission de TF 1, « 7 sur 7 », dimanche 12 février, le candidat socialiste à l'élection présidentielle a critiqué vivement l'action de M. Balladur, à qui il a demandé *« de s'exprimer et de donner des explications »* sur l'affaire Maréchal-Schuller, qui *« a tous les ingrédients d'une considérable affaire d'Etat »*. Il a ajouté : *« J'avais trouvé, pendant ces deux dernières années, que M. Pasqua, avec une certaine réussite, avait forgé une nouvelle image républicaine, et, là, je trouve qu'il nous fait une grosse rechute. »* Soulignant que le président du conseil général des Hauts-de-Seine est *« un ministre important et l'un des principaux soutiens de M. Balladur »*, M. Jospin a également émis le souhait d'*« une enquête parlementaire sur une affaire un peu ténébreuse (...) et, en tout cas, inquiétante »*.

« Pasqua joue un tel rôle dans le dispositif Balladur que je me demande où l'on nous emmène avec tout ça », s'est interrogé, pour sa part, Michel Rocard, qui était l'invité de « L'heure de vérité » sur France 2 dimanche. Lundi matin, sur RTL, Laurent Fabius, ancien premier secrétaire du Parti socialiste, a également demandé que M. Balladur *« s'explique »*. Il a ajouté une question : *« Est-ce qu'il confirme qu'il a l'intention, ou pas, de nommer M. Pasqua premier ministre ? »*

Pivot de la campagne du maire de Paris, Philippe Séguin a demandé *« une clarification et une mise au point »* qui *« ne peuvent venir que du premier ministre »*. Le président de l'Assemblée nationale estime que *« le fonctionnement régulier des pouvoirs publics est compromis lorsqu'on laisse se créer les conditions d'un affrontement de ces deux institutions majeures de l'Etat républicain que sont la justice et la police »*.

Jacques Toubon souhaite que M. Balladur fasse *« une mise au point »* sur *« une affaire très délicate, très importante pour notre pays »*. *« Pour la justice et la police, il n'est pas bon, en quelque sorte, que les deux ministres de tutelle aient l'air de se disputer publiquement »*, a continué le ministre de la culture, en faisant allusion à la lettre envoyée par M. Pasqua à M. Méhaignerie sur la réglementation des écoutes téléphoniques. Le 10 février, M. Toubon avait déjà mis en cause l'action gouvernementale à propos des IUT, en déclarant qu'*« il ne fallait pas envoyer la circulaire Bardet* [sur les IUT], *il y a quinze jours, si c'était pour la retirer aujourd'hui »*.

Dans ce concert anti-Pasqua, qui vise implicitement M. Balladur, Simone Veil a pris le parti de M. Méhaignerie. Le ministre des affaires sociales, qui soutient le premier ministre-candidat, a déclaré, lundi, qu'en tant qu'*« ancien magistrat »*, elle a *« plutôt tendance à défendre le ministère de la justice et ses prérogatives »*. *« Dans une affaire de ce genre, c'est au ministre de la justice qu'il appartient d'apprécier ce qu'il doit faire s'il y a des difficultés d'interprétation et de jurisprudence »*, a également déclaré Mme Veil sur RMC. Elle a fait valoir, toutefois, que *« quel que soit le garde des sceaux, quel que soit le ministre de l'intérieur, il y a toujours eu des frictions, parce qu'il y a des interférences entre le rôle de la justice et celui de la police »*.

Seule Arlette Laguiller ne s'est pas montrée surprise et n'a pas demandé d'éclaircissements. La candidate de Lutte ouvrière (trotskiste) à l'élection présidentielle a affirmé, dimanche, que cette affaire Schuller-Maréchal est *« une affaire d'Etat comme il y en a eu d'autres sous la gauche »*.

O. B.

Une manœuvre de diversion

Une déclaration du Syndicat de la magistrature

SABINE MARIETTE et Jean-Claude Bouvier, présidente et secrétaire général du Syndicat de la magistrature, nous ont fait parvenir le texte suivant :

« Depuis le début de l'affaire Maréchal-Schuller, M. Charles Pasqua ne s'était guère manifesté, préférant confier à la haute hiérarchie policière la délicate mission de répondre aux interrogations suscitées par les irrégularités de la procédure. Devant l'accumulation des désavoeux judiciaires – dessaisissement de la police au profit de la gendarmerie, décision du CSM soulignant une volonté de porter atteinte à l'indépendance du juge, annulation des écoutes téléphoniques par la chambre d'accusation de Paris –, le ministre de l'intérieur a dû sortir de sa réserve pour se lancer dans une stratégie de diversion afin d'occulter les mécanismes d'une opération de déstabilisation.

» Ainsi, en l'espace de deux jours, ont été successivement avancés un prétendu revirement de jurisprudence de la chambre d'accusation, une entrave à l'action des policiers et la dérive de certains juges qui saperaient, à des fins politiciennes, le travail des forces de l'ordre. Sur ce dernier point notamment, *Le Monde* daté du 11 février reprenait des propos du ministre de l'intérieur selon lesquels le Syndicat de la magistrature, après s'être attaqué aux officiers du Raid lors du dénouement de la prise d'otages de Neuilly, s'en prendrait aujourd'hui *« au GIGN, qui a délivré les otages à Marseille et éliminé les preneurs d'otages »* dans l'affaire de l'Airbus d'Air France. Mensonge éhonté, car le Syndicat de la magistrature n'a jamais dénoncé cette action du GIGN.

» Pendant que le ministre de l'intérieur amuse la galerie, les questions posées par la manipulation dirigée contre Eric Halphen restent sans réponse. D'une grave atteinte à l'indépendance de la magistrature, le débat glisse vers une caricaturale polémique juges-policiers. Un tour de passe-passe qui intervient au moment où le dossier de l'office HLM des Hauts-de-Seine n'a jamais autant menacé l'entourage du ministre de l'intérieur.

» L'histoire des affaires est peuplée de pressions diverses du politique sur le judiciaire, mais les instruments de contrôle traditionnels s'avèrent aujourd'hui insuffisants pour étouffer les dossiers sensibles. L'épisode Maréchal-Schuller et ses scories montrent qu'une nouvelle étape est franchie. Si la classe politique faisait le choix de demeurer silencieuse face à de telles dérives, ce sont les fondements mêmes de la démocratie qui seraient atteints. »

La décentralisation culturelle à l'épreuve des finances de l'Etat

« MON BUTOIR n'est pas le 7 mai 1995 », a indiqué Jacques Toubon, jeudi 8 février, en évoquant la décentralisation culturelle. Pour s'en convaincre, le ministre chiraquien de la culture a lancé les grandes lignes d'un programme ambitieux. Pari risqué à la veille d'une échéance électorale qui ne manquera pas d'entraîner des bouleversements imprévus. *« Un certain nombre d'options irréversibles ont été prises. Et qui engagent la vie du ministère pour de nombreuses années »*, insiste néanmoins Jacques Toubon.

Le ministre appuie son volontarisme sur les décisions du comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT) qui s'est tenu à Troyes le 20 septembre 1994. Pour la première fois son ministère y était représenté. Une somme de 800 millions de francs, étalée sur cinq ans, a été arrachée à Matignon pour des grands projets en région (GPR). Onze ont été retenus. Ces « moyens » travaux sont financés à la fois par l'Etat et les collectivités locales qui, à terme, en assureront seules le fonctionnement. Les conseillers du ministre assurent en effet que ces engagements ont essentiellement une fonction de « turbo » destiné à démultiplier les actions régionales.

Ces actions devront aussi prendre la forme de micro-interventions autour d'équipements pluridisciplinaires aussi bien dans le monde rural, géographiquement enclavé, que dans les zones urbaines réputées « difficiles ». Entre ces deux niveaux, il faut, dit le ministre, *« encourager les synergies, les complémentarités entre les villes moyennes plutôt que la concurrence médiatique »*. L'Etat devra enfin redéfinir le découpage de son administration. Le rôle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) devrait être renforcé. *« Je me suis inscrit dans le cadre de la loi Pasqua et du CIAT du 20 septembre, qui prévoit que, dans dix ans, deux tiers des crédits d'investissement, mais aussi de fonctionnement, devront aller hors de l'Ile-de-France. »*

Ce voeu correspond sans doute au credo du RPR, maintes fois développé, mais qui ne pourra avoir un début de réalité que si le budget de la rue de Valois échappe à la spirale déficitaire dans laquelle il est engagé depuis deux ans. Car dans ce cas, compte tenu des équipements « lourds » qui devront fonctionner à partir de 1997, le budget de la culture sera notoirement insuffisant pour faire tourner les nouveaux établissements parisiens. Et ceux de province resteront, bien sûr, dans les limbes.

Emmanuel de Roux

Onze projets

Le comité interministériel *pour l'aménagement du territoire* (CIAT), réuni à Troyes le 20 septembre 1994, avait décidé de lancer onze projets : à Reims, un Centre de la mémoire contemporaine destiné à recevoir les archives de la Ve République ; à Moulins, un centre de réserve pour les costumes et accessoires de la Comédie-Française, de l'Opéra de Paris et de la Bibliothèque nationale de France ; à Lamotte-Beuvron, un Musée vivant de l'imprimerie et de l'écrit ; à Toulouse, un centre d'art qui réunirait Musée d'art contemporain et collections du FRAC régional ; à Lens, Fréjus ou Gérardmer, un Centre des arts forains et du théâtre de rue ; à Dijon, un auditorium de 1 000 places ; à Grenoble, une requalification du Cargo (théâtre et danse) ; à Chalon-sur-Saône, la création d'un Centre du patrimoine ; à Lyon, le développement de l'Institut Louis-Lumière ; à Nice, une refonte de la Villa Arson (école et centre d'art, avec une résidence pour les artistes) ; enfin, un projet multimédia autour d'Art 3000 de Jouy-en-Josas.

La campagne présidentielle pèse sur le débat budgétaire en Ile-de-France

Certains élus du RPR critiquent sévèrement le président de la région, partisan d'Edouard Balladur

Le projet de budget 1995 de la région Ile-de-France doit être débattu du 13 au 17 février. Il devrait notamment relever de 3,5 % la fiscalité directe régionale, et de 6 % à 8 % les permis de conduire et les cartes grises. Le RPR et l'UDF, qui ne disposent que d'une majorité relative, devront faire taire les divergences nées de la campagne présidentielle pour faire adopter ce budget avec l'appui d'une partie des écologistes.

EN REPORTANT du 23 janvier au 13 février l'ouverture du débat budgétaire de l'Ile-de-France pour 1995, Michel Giraud, président (RPR) de la région et ministre du travail, espérait limiter les turbulences internes à la droite liées à l'entrée en lice du candidat Edouard Balladur. La campagne présidentielle pourrait difficilement être absente d'un débat qui devrait s'achever le 17 février. Les deux candidats de la majorité doivent en effet réunir leurs partisans de la région parisienne à la fin de cette semaine : le 16 février à Nogent-sur-Marne pour Edouard Balladur, le 17 à Paris pour Jacques Chirac.

Bien que les porte-parole du RPR et de l'UDF ne cessent de répéter que la bataille présidentielle n'aura pas de répercussion sur leur vote, le débat reflétera parfois certains thèmes de la campagne. Un amendement du RPR, accepté par l'UDF, reprendra ainsi la proposition du ministre giscardien du logement, Hervé de Charette (accorder une aide aux propriétaires qui acceptent de louer leur logement). Chacun se rappellera alors que cette mesure a été refusée par le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, porte-parole du candidat Balladur, mais qu'elle rejoint les préoccupations du maire de Paris.

Comment oublier, par ailleurs, que deux jours après l'annonce de la candidature d'Edouard Balladur, un communiqué émanant du Mouvement pour l'élection de Jacques Chirac annonçait que 36 des 52 conseillers régionaux RPR d'Ile-de-France avaient manifesté leur soutien à la candidature du maire de Paris, malgré l'engagement de Michel Giraud derrière le premier ministre ? Mais ce même communiqué prenait bien soin de confirmer le vote du budget par l'ensemble des élus RPR. Une façon de ranger les armes au vestiaire pendant la durée du débat, position confirmée jeudi au cours de la réunion de l'intergroupe RPR-UDF.

LES MENACES DE M. FOURCADE

Certains ont préféré être absents de cette rencontre, comme Eric Raoult, député et conseiller régional de Seine-Saint-Denis, secrétaire général adjoint du RPR, proche de Jacques Chirac. La sévérité de jugement d'un élu du même département que Robert Pandraud, le président du groupe RPR à la région, laisse cependant deviner certaines conséquences du soutien du président de la région au candidat Balladur. *« Avoir un ministre à la tête de la région n'a servi à rien. L'Ile-de-France est attaquée sur tous les plans. Elle est de plus en plus mise à contribution sur le plan financier. On critique son organisation des transports. les délocalisations appauvrissent son potentiel économique. »*

Le bouillant élu du RPR conclut son analyse par un vibrant hommage à Jean-Pierre Fourcade, premier vice-président (UDF) et grand argentier de la région. *« Il est le meilleur défenseur de la région »*, affirme Eric Raoult. Il est vrai que, malgré son soutien officiel à la candidature d'Edouard Balladur, le sénateur des Hauts-de-Seine est souvent monté au créneau, en particulier au cours du débat sur le projet de loi sur l'aménagement du territoire, pour répondre aux attaques sur l'Ile-de-France. Il a également dénoncé la reculade du premier ministre sur le projet de réforme du syndicat des transports parisiens.

Ce soutien inattendu de certains élus RPR explique sans doute en partie la fermeté de Jean-Pierre Fourcade. Devant les 292 amendements déposés par l'ensemble des groupes, contre 231 en 1994, ce dernier brandit la menace d'un budget administré par le préfet en cas de vote négatif – hypothèse néanmoins improbable à l'ouverture des débats. *« Un budget reconduit d'une année sur l'autre ne nécessiterait que 441 millions de francs d'économies sur un budget global de 13,8 milliards de francs »*, assure M. Fourcade. L'augmentation du projet de budget pour 1995 (+ 1 milliard de francs par rapport à 1994, soit une hausse de 8,4 %) est essentiellement due à un nouveau transfert de compétences en matière de formation et à l'évolution des bases de la fiscalité régionale. Les mesures nouvelles sont financées par un emprunt de 200 millions de francs et par un relèvement moyen de 5,5 % des taux des impôts régionaux.

Jean-Pierre Fourcade oppose donc une fin de non-recevoir aux groupes qui proposent une augmentation supplémentaire de la fiscalité. Le plan d'urgence de rénovation des lycées conçu par les socialistes est condamné avant même d'être présenté, puisqu'il devrait être financé par un emprunt exceptionnel de 500 millions de francs. La fermeté du vice-président chargé des finances vaut aussi pour les élus Verts de la région. Bienveillants à l'égard de Michel Giraud depuis trois ans, ceux-ci se montrent beaucoup plus critiques depuis quelques semaines. Majoritairement partisans de Dominique Voynet, ils cherchent à sortir du rôle un peu compromettant de soutien à la majorité.

Avec le schéma directeur d'aménagement de la région d'Ile-de-France, les Verts pensaient mettre dans l'embarras Michel Giraud avant l'ouverture du débat. Le président de la région s'était engagé à demander, dès la publication de la loi sur l'aménagement du territoire, la révision du document élaboré par l'Etat en 1994, ainsi que le prévoit cette loi.

LES ÉCOLOGISTES DIVISÉS

Mais les décrets d'application indispensables pour autoriser le président de la région à demander cette révision ne sont pas prêts d'être publiés. Charles Pasqua vient en effet de déclarer devant les préfets (*Le Monde* du 9 février) qu'il est hors de question pour le gouvernement de revoir ce texte quelques mois après son élaboration. Les Verts lient donc leur vote à l'adoption de 437 millions de francs de mesures nouvelles *« pour loger les sans-abri, agir pour l'emploi par le partage du travail, lutter contre les pollutions de l'air et contre le bruit, développer les transports en commun de banlieue à banlieue »*.

Cette attitude a provoqué la rupture entre les Verts et Génération Ecologie. Signés en commun en toute dernière minute, les 47 amendements de leur intergroupe ont été présentés séparément à la presse.

Le vote favorable de la plupart des écologistes avait été obtenu, lors du débat de 1994, par le simple déplacement de 80 millions de francs d'investissements. GE demande le double cette année. Cette exigence est jugée acceptable par l'exécutif régional avant même l'ouverture d'un débat, dont l'issue, dès lors, ne fait plus vraiment de doute. Une cinquantaine d'heures de débats seront cependant nécessaires : les conseils régionaux, élus à la proportionnelle, sont désormais les seules assemblées où peuvent s'exprimer les écologistes et le Front national, qui déposera à lui seul 80 amendements.

Christophe de Chenay

■ **COLLECTIVITÉS LOCALES : le cinquantième anniversaire de la** Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), qui s'est déroulé à Bordeaux les 9 et 10 février, a été l'occasion de débattre du contentieux qui oppose le collège employeurs de cet organisme au ministère du budget, autour du décret relevant le taux des cotisations et de l'importance de la « surcompensation » exigée de la caisse des fonctionnaires territoriaux pour venir en aide aux autres régimes déficitaires. Venu clore ces journées, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, a rappelé que le gouvernement avait proposé la création d'un groupe de travail mixte. Claude Domeizel, président du conseil d'administration de la CNRACL, récuse cette idée. Sachant l'augmentation du taux de cotisation inévitable, il souhaite une diminution progressive de la « surcompensation » et surtout un grand débat national. – *(Corresp.)*

■ **VAL-D'OISE : une convention** relative à la mise en œuvre d'un dispositif expérimental d'aide aux personnes âgées dépendantes dans le Val-d'Oise a été signée vendredi 10 février à Cergy-Pontoise en présence de Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Parmi les signataires figurent l'Etat, le conseil général et quatre caisses de retraite. Mme Veil a retenu douze départements sur les quarante-quatre qui avaient fait acte de candidature. Le Val-d'Oise est le seul d'Ile-de-France.

M. Millon renonce à être candidat à l'élection présidentielle

CHARLES MILLON, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, renonce. Dans un entretien au *Figaro* daté du 13 février, il assure que « [sa] *candidature conditionnelle à l'Elysée n'est plus à l'ordre du jour* ». « *En faisant irruption dans la campagne présidentielle, je poursuivais un objectif central, celui d'ouvrir la voie à la candidature d'une personnalité éminente de ma famille politique. Aujourd'hui, Raymond Barre et Valéry Giscard d'Estaing réfléchissent avec gravité. Je connais trop leur sens des responsabilités et leur sens de l'Etat pour savoir qu'ils prendront la décision qui s'impose* », poursuit M. Millon, qui assure attendre la décision de M. Barre et celle de M. Giscard d'Estaing « *avec sérénité et confiance* ».

Ce retrait permet tout d'abord à M. Millon de se retirer d'un mauvais pas. Malmené par ses amis politiques qui soutiennent en majorité la candidature d'Edouard Balladur, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale n'est pas parvenu à susciter un courant d'adhésion dans l'opinion autour de son nom. Il met un terme aujourd'hui à sa candidature conditionnelle au moment où les hypothèses Barre et Giscard d'Estaing, longtemps étouffées par l'hégémonie de M. Balladur sur l'UDF, reprennent de la vigueur. Si le premier ministre est toujours activement soutenu par une partie notable du RPR ainsi que par l'écrasante majorité de l'UDF, son entrée en campagne ne s'est pas accompagnée d'un regain d'adhésion dans l'opinion, qui reste particulièrement indécise. Son recul sur les IUT, et les avatars de l'affaire Halphen-Maréchal qui a pour cadre le département des Hauts-de-Seine, fief de Charles Pasqua, pourraient le mettre en difficulté.

« L'IMPARTIALITÉ DE L'ÉTAT »

Dans son entretien au *Figaro*, M. Millon prend justement l'exemple de l'affaire Halphen pour justifier une candidature de l'UDF, au nom de l'« *impartialité de l'Etat* ». Il ajoute ne pas avoir la « *conviction* » qu'Edouard Balladur « *soit pour l'avenir le pionnier des méthodes expérimentales et innovantes* », bien qu'il ait « *observé et globalement approuvé la gestion du premier ministre* ». Le président du conseil régional Rhône-Alpes estime enfin que le soutien d'un certain nombre de composantes de l'UDF « *à tel ou tel candidat sans en connaître le programme* », n'est « *pas une démarche adulte* » mais « *une démarche d'adoubement* ».

Le Parti radical a justement profité de son 95e congrès, dimanche 12 février, pour rallier à son tour, après les Adhérents directs, le CDS, le PSD et le PR, la candidature de M. Balladur. Le soutien au premier ministre, défendu par André Rossinot, président du Parti radical et ministre de la fonction publique, a obtenu un très large succès (72,26 %). De nombreux responsables radicaux, notamment les membres de la fédération de Paris, ont pourtant défendu des positions alternatives, tel Aymeri de Montesquiou, député du Gers, favorable à une candidature UDF, ou surtout Yves Galland, député européen, Didier Bariani, député de Paris, porte-parole du Parti radical, et Jean-Loup Morlé, secrétaire général du parti, tous acquis à la candidature de Jacques Chirac. Le maire de Paris a d'ailleurs obtenu 26,74 % des suffrages. A l'issue du congrès, qui a également permis aux radicaux d'adopter leur « *manifeste* », M. Rossinot a demandé que « *le bureau politique de l'UDF ratifie la position très largement majoritaire pour Edouard Balladur* » au sein de la confédération. M. Rossinot veut s'opposer à ce que M. Barre ou M. Giscard d'Estaing, s'ils se portent candidats comme M. Millon les y invite, puissent revendiquer le label de la confédération libérale.

A l'UDF, seuls les Clubs Perspectives et Réalités, que dirige le giscardien Hervé de Charette, ne se sont pas encore prononcés. Leur choix est prévu pour le 4 mars. D'ici là, l'ancien premier ministre et l'ancien président de la République auront fait connaître le leur.

Gilles Paris

M. Jospin pose « avec réalisme » la question des salaires

Le candidat socialiste met ses pas dans ceux de M. Delors

Invité de l'émission « 7 sur 7 », sur TF 1, dimanche 12 février, Lionel Jospin a critiqué Edouard Balladur davantage qu'il n'a formulé ses propres propositions de candidat à l'Elysée. Il s'est prononcé, néanmoins, pour la réduction du temps de travail et pour une approche « réaliste » de la question des salaires.

UNE SEMAINE APRÈS sa désignation par le PS, Lionel Jospin, invité dimanche 12 février de l'émission « 7 sur 7 », sur TF 1, a commencé à dévoiler les principaux objectifs de sa campagne présidentielle. « *Essayer, petit à petit, de reconstruire l'espérance levée en quelques semaines par Jacques Delors* », telle est, a-t-il expliqué d'entrée, sa motivation. Donner aux Français « *l'envie de construire, de se projeter dans l'avenir, le refus de l'immobilisme* », tel est son rêve. « *Je veux que ma campagne soit vive, en même temps sereine*, a-t-il expliqué. *Je veux qu'elle soit menée vers les Français. Je veux qu'elle soit une campagne partagée parce qu'il me semble qu'ensuite il faudra qu'ensemble nous essayions de nous engager avec vigueur sur un projet clair* ».

Voulant incarner le « *parti du mouvement* » face au « *conservatisme* » que représentent, à ses yeux, Edouard Balladur et Jacques Chirac, le candidat socialiste a repoussé l'idée que l'élection présidentielle ne servirait qu'« *à trancher une querelle d'ambitions entre deux leaders du RPR* ». « *Je ne suis là que depuis quelques jours, et vous allez voir comment les choses vont bouger !* », a-t-il promis. Pour confirmer ses dires, M. Jospin a vivement critiqué l'action du premier ministre : l'affaire Schuller-Pasqua, « *un peu ténébreuse* » ; le recul devant les étudiants d'IUT, prouvant que M. Balladur « *ne comprend pas la jeunesse* ». « *J'ai envie de proposer à l'intention du premier ministre*, a-t-il ironisé, *une nouvelle méthode, qui me paraît encore plus raffinée et qui pourrait être de retirer les textes avant de les avoir déposés.* »

Quant à la politique économique et sociale, M. Jospin juge que « *la performance de M. Balladur n'est pas satisfaisante* ». Sur ce chapitre, le candidat socialiste a affirmé qu'il entend présenter des propositions « *innovantes et réalistes* ». Il a fixé deux objectifs « *fondamentaux* » : « *Tout jeune doit avoir un emploi ; l'homme doit être remis au cœur de l'économie* ». « *Il faut consolider, en France, la croissance économique mondiale*, a notamment expliqué l'ancien ministre d'Etat. *Cela suppose de poser le problème des salaires (...). Il faut reposer la question salariale avec réalisme, avec mesure, mais, néanmoins, à partir du moment où on a la croissance et, par ailleurs, le progrès de la productivité, il faut partager les fruits de la croissance et qu'une partie aille aux salaires.* »

LES THÈMES DE RADICAL

Interrogé plus particulièrement encore sur la réduction du temps de travail avec diminution des salaires, M. Jospin a affirmé que « *cela ne fait pas partie de* [ses] *propositions* ». A ce propos, M. Jospin s'est déclaré « *libre* » vis-à-vis de la plate-forme du PS. Il entend soumettre aux Français ses propres propositions, qui doivent lui permettre de rassembler au-delà du PS. Ainsi a-t-il précisé qu'il est « *prêt à prendre en compte les thèmes de Radical* », ne souhaitant pas que ce parti présente un candidat qui « *rendra les choses plus difficiles* ».

Quelques heures plus tôt, M. Jospin avait reçu le soutien appuyé de Michel Rocard. A « L'heure de vérité », sur France 2, l'ancien premier ministre a affirmé que M. Jospin « *est capable de rassembler toute la gauche* ». « *Les militants*, a-t-il relevé, *ont choisi la meilleure solution, contre les consignes ou les orientations d'appareil. Un beau geste de démocratie, qui est peut-être le signe qu'enfin un vrai renouvellement devient possible au sein du parti.* » Face à M. Balladur, dont le slogan, « Croire en la France », l'« *inciterait à prier* », M. Rocard pense que M. Jospin « *a le moyen de réveiller le pays qui somnole* ». M. Chirac, qui « *dit n'importe quoi* », inspire à son ancien condisciple de l'ENA « *un peu de tristesse* ». A propos de Bernard Tapie, « *homme chaleureux, qui a un discours de gauche* », M. Rocard a fixé cette règle de conduite : « *Quand on est homme de gauche, on a comme idée première une « solidarité citoyenne », dont la première forme est de payer ses impôts. Dès qu'il aura payé, on lui serre tous la main.* »

D. C.

M. Hue regrette les retards d'analyse du PCF

PLUS DISCRÈTEMENT qu'il ne l'avait fait en début de semaine sur France 2 (*Le Monde* du 8 février), mais tout aussi méthodiquement, le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue, a continué, samedi 11 février, à prendre ses distances avec les analyses antérieures de la direction du PCF sur l'héritage stalinien. Lors d'une rencontre organisée au Cirque d'hiver à Paris, ouverte à des personnalités non communistes et destinée, précisément, à montrer que le Parti communiste est en train de changer, M. Hue a réaffirmé, à ce propos, que « *le retard pris date de 1956* ». « *Nous portons une part de responsabilité dans notre propre affaiblissement* », a-t-il convenu.

A partir du moment où le PCF s'est donné une nouvelle stratégie, a expliqué en substance le candidat communiste, il était naturel qu'il y ait des étapes, mais, a-t-il précisé, « *on pouvait aller un peu plus vite* ». « *Dès 1956, nous aurions pu avoir une attitude différente par rapport au stalinisme. Ne pas avoir, à cette époque-là, pris nos distances et rompu avec le modèle soviétique nous a empêchés d'apporter les réponses qu'il convenait. La réponse du programme commun prenait ses racines dans ces retards* », a ajouté M. Hue, en indiquant que la rupture avec le modèle soviétique n'avait eu lieu que « *dans les années 70* ».

Cette liberté de ton n'a pas paru surprendre les quelque mille cinq cents personnes réunies autour de la piste du Cirque d'hiver. Elle est saluée, dans *L'Humanité* du lundi 13 février, comme « *une tentative collective d'élucidation pour mieux agir* ».

Pour Robert Hue, qui porte désormais au revers de son veston le petit ruban rouge symbole de la lutte contre le sida, la relecture du passé doit contribuer au redressement du parti. Il déplore d'ailleurs souvent que les Français tardent à mesurer les changements en cours au PCF. « *L'élection présidentielle peut être un moment fort dans l'espoir d'une construction d'une union nouvelle. S'il y a une remontée du Parti communiste, la donne en sera bouleversée* », a-t-il affirmé, en assurant qu'« *il y aura un candidat de gauche au second tour* ».

Si le PS demeure comptable, aux yeux des communistes, du tournant libéral de 1983 et de la ratification de Maastricht, il reste le principal partenaire possible. M. Hue n'a pas voulu reconnaître que le PS était meilleur dans l'opposition qu'au pouvoir, mais il a admis que « *l'union des forces de progrès se fera avec ces forces politiques-là* », en faisant référence aux communistes, aux socialistes et à tous ceux qui se reconnaissent dans le clivage gauche-droite.

Jean-Louis Saux

Le rapport Khrouchtchev sur les crimes de Staline

Lors du 20e congrès du Parti communiste d'Union soviétique, en 1956, Nikita Khrouchtchev donne lecture d'un long rapport sur les crimes de Staline, mort en 1953. Bien qu'informés du contenu de ce rapport « secret », notamment lors d'une rencontre entre Khrouchtchev lui-même et une délégation du Parti communiste français composée de Waldeck Rochet, Etienne Fajon et Marcel Servin, les dirigeants du PCF en nient l'existence, y compris après sa publication dans *Le Monde*, entre le 6 et le 19 juin 1956.

La rupture du PCF avec le modèle soviétique n'interviendra que vingt ans plus tard, lors du 22e congrès en 1976. Pendant cette période, le PCF a connu trois secrétaires généraux : Maurice Thorez (décédé en 1964), Waldeck Rochet (décédé en 1983) et Georges Marchais. Dans la critique qu'il fait de cette époque, Robert Hue se garde bien de mettre en cause le rôle de chacun de ses prédécesseurs.

Ces jeunes qui veulent « croire en la France »

DÉCIDÉMENT, Edouard Balladur n'est guère à l'aise avec les jeunes. Même quand ils scandent, debout sur les chaises en tapant dans leurs mains « *Balladur, président !* ». Même quand, portés par l'enthousiasme, ils osent un vibrant « *Edouard, président !* ». Même quand ils sont venus à plus d'un millier, étudiants, lycéens, élèves de grandes écoles, lui dire qu'il est leur champion. Cette première réunion publique de campagne du candidat Balladur, samedi 12 février, à Antony (Hauts-de-Seine), dont le maire, Patrick Devedjian, est un des plus fidèles mousquetaires du premier ministre, était un symbole. Loin des manifestations d'étudiants, il s'agissait de démontrer que notre belle jeunesse aime bien M. Balladur, que l'« *on peut être jeune et balladurien* », comme le soulignait Olivier Marleix, fils du député RPR du Cantal Alain Marleix et responsable des « comités de soutien jeunes » en faveur du premier ministre.

A peine arrivé sous le chapiteau, près du centre André-Malraux, M. Balladur rétablit une distance plus convenable. « *Il y a vingt-cinq ans, en mai 1968, la jeunesse refusait la société qu'on lui offrait. Aujourd'hui, tout au contraire, vous aspirez à y entrer. Mais vous aspirez à entrer dans une société meilleure*, a-t-il lancé sous les acclamations, *qui soit plus juste, qui soit plus fraternelle. Eh bien, cela, nous allons le faire ensemble, mes chers amis, avec les jeunes, et pas contre eux.* » Face aux réactions suscitées par son recul sur les IUT, il a affirmé : « *Même si je suis critiqué pour cela, je n'ai nullement l'intention de changer d'attitude.* » « *Il faut, mes chers amis, croire en la France.* »

Puis M. Balladur partagea rapidement une tranche de jambon de pays avec ses « *chers amis* ». Aux heureux élus présents à sa table, il assura que cette affaire de circulaire sur les IUT n'avait été qu'un « *malentendu* ». Il promit à Rachid Kaci, jeune beur de l'association Démocratia, qu'il avait plein de projets pour travailler dans les banlieues défavorisées « *dans un esprit de tolérance* ». Il traversa ensuite au pas de course le bâtiment où déjeunaient les quelque quatre cents jeunes qui n'avaient pu trouver place sous le chapiteau, et, moins d'une heure après être arrivé, s'en retourna à Matignon mettre la dernière main à son programme présidentiel. « *Il ne va quand même pas se casser tout de suite* », lachait, dépité, un petit groupe en le voyant s'éclipser sans avoir, comme prévu, répondu aux questions de l'assistance.

Gérard Courtois

Mme Notat invite le CNPF à discuter du temps de travail

SOCIAL. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, estime que « *le refus du CNPF de discuter du temps de travail serait un* casus belli ». Au « Grand Jury RTL - *Le Monde* », dimanche 12 février, elle a invité le CNPF à discuter « *sans tabou* » de ce sujet lors de la réunion plénière syndicats-patronat le 28 février. « *Si le CNPF s'avérait totalement récalcitrant à toute opération d'impulsion et de généralisation, alors je réserve la possibilité de demander à l'Etat de créer une obligation de négocier* », a-t-elle ajouté, estimant qu'il incombe aux partenaires sociaux de donner une « *impulsion au niveau national* » en fixant un volume de réduction du temps de travail avant de négocier dans les branches, afin que celle-ci « *ne soit pas du prêt-à-porter mais du sur mesure* ».

Rappelant que la CFDT n'était « *ni neutre ni partisane* » dans la campagne présidentielle, Mme Notat estime cependant que Lionel Jospin lui « *semble faire partie des candidats qui sont crédibles dans leur prétention à revendiquer la fonction présidentielle* ».

■ **LUTTE OUVRIÈRE** : Arlette Laguiller, candidate à l'élection présidentielle, a déclaré, dimanche 12 février, sur France 3, qu'elle « *souhaite* » une « *explosion sociale* ». « *La politique de gauche qui ressemble à la politique de droite* (...), *ce n'est pas la vraie politique de gauche* », a ajouté Mme Laguiller.

ÉLECTIONS CANTONALES PARTIELLES

■ **NIÈVRE : canton de Saint-Saulge (1er tour)**
I., 2 680 ; V., 1 700 ; A., 36,56 % ; E., 1 641.
Georges Berthier, PS, 597 (36,38 %) ; Paul Cointe, div. d. sout. UDF et RPR, 399 (24,31 %) ; Yves Marceau, div. d., 263 (16,02 %) ; Michel Bertin, div. g., 226 (13,77 %) ; Bernard Poirier, PC, 120 (7,31 %) ; Chantal de Thoury, div. d., 36 (2,19 %)....... BALLOTTAGE

[Le socialiste Georges Berthier, qui a amélioré son score de quatre points, tient une bonne chance de reconquérir ce canton que le RPR Robert de Thoury, récemment décédé, lui avait enlevé en 1992, à l'issue d'un ballottage qui semblait pourtant favorable au sortant socialiste. M. Berthier peut espérer bénéficier du report d'une partie des quelque 21 % de voix qui se sont portées sur le divers gauche Michel Bertin et sur le communiste Bernard Poirier. Paul Cointe, soutenu par le RPR et l'UDF, a subi la concurrence du divers droite Yves Marceau, tandis que les candidats de droite ne totalisent pas plus de 42,52 % des voix.

22 mars 1992 : I., 2 764 ; V., 2 090 ; A., 24,38 % ; E., 2 006 ; Georges Berthier, c. s., PS, 647 (32,25 %) ; Robert de Thoury, RPR, 517 (25,77 %) ; Sylvain Lopinto, div. g., 332 (16,55 %) ; Paul Cointe, div. d., 312 (15,55 %) ; Charles Motyka, PC, 91 (4,53 %) ; Georges Cognelat, FN, 86 (4,28 %) ; Chantal de Thoury, ext. d., 21 (1,04 %).]

■ **NORD : canton d'Arleux (1er tour)**
I., 12 907 ; V., 8 304 ; A., 35,66 % ; E., 8 104.
Ferdinand Binet, PC, adj. m. d'Arleux, 2 978 (36,74 %) ; Patrick Masclet, RPR, 2 693 (33,23 %) ; Jean Savary, PS, 1 162 (14,33 %) ; Christian Carpentier, div. d., m. d'Aubigny-au-Bac, 870 (10,73 %) ; Christophe Lely, FN, 401 (4,94 %)....... BALLOTTAGE

[Le second tour destiné à pourvoir au remplacement du communiste Emile Beauchamp, décédé en décembre 1994, s'annonce très ouvert. Son premier adjoint à la mairie d'Arleux, Ferdinand Binet, se sort honorablement du premier tour en retrouvant, à quelques fractions près, le score de M. Beauchamp en 1992. En l'absence du candidat écologiste, qui avait recueilli un score non négligeable il y a trois ans, il aura besoin de toutes les voix qui se sont portées sur le candidat socialiste, Jean Savary, pour résister à l'assaut du RPR Patrick Masclet, figure montante de la droite dans ce secteur. Face à une gauche qui demeure majoritaire, M. Masclet réalise un excellent score en progressant de trois points en dépit de la présence d'un candidat divers droite, Christian Carpentier. La progression de l'un et la présence de l'autre nuisent au candidat du Front national, Christophe Lely, en net recul.

22 mars 1992 : I., 12 860 ; V., 10 175 ; A., 20,87 % ; E., 9 761 ; Emile Beauchamp, c. s., PC, 3 628 (37,16 %) ; Patrick Masclet, RPR, 2 945 (30,17 %) ; Jean Savary, PS, 1 389 (14,23 %) ; Christophe Lely, FN, 932 (9,54 %) ; Bernard Coquelle, Verts, 867 (8,88 %).]

■ **CORRÈZE : canton de La-Roche-Canillac (1er tour)**
I., 2 884 ; V., 2 196 ; A., 23,85 % ; E., 2 129.
Jean Maison, PC, m. de Clairgoux, 917 (43,07 %) ; François Leygonie, div. d. sout. RPR et UDF, m. du Gumont, 578 (27,00 %) ; Jean-Claude Darmangeat, PS, 255 (11,97 %) ; Jean-Pierre Chazalnoël, div. d., 253 (11,88 %) ; Jérôme Poujade, Verts, 68 (3,19 %) ; Francis Ducreux, FN, 58 (2,72 %)...... BALLOTTAGE.

[L'excellent score de Jean Maison permet au Parti communiste d'espérer le retour dans son giron de ce canton que lui avait ravi, en 1985, le RPR Guy Pougetoux, président de la commission sociale du conseil général, décédé le 21 décembre 1994. M. Maison améliore le score du candidat communiste de plus de seize points. Avec les voix du candidat socialiste, Jean-Claude Darmangeat, en léger recul, la gauche se retrouve largement majoritaire dans ce canton où M. Pougetoux avait été réélu dès le premier tour en 1992.

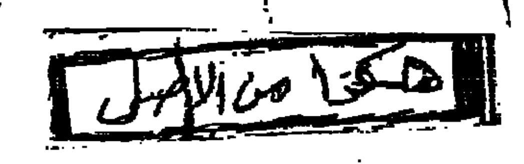
22 mars 1992 : I., 2 934 ; V., 2 521 ; A., 14,07 % ; E., 2 395 ; Guy Pougetoux, RPR, c. s., 1 386 (57,87 %) ; Louis Fraysse, PC, 636 (26,55 %) ; Jean-Claude Darmengeat, PS, 328 (13,69 %) ; Simone Jaucent, FN, 45 (1,87 %).]

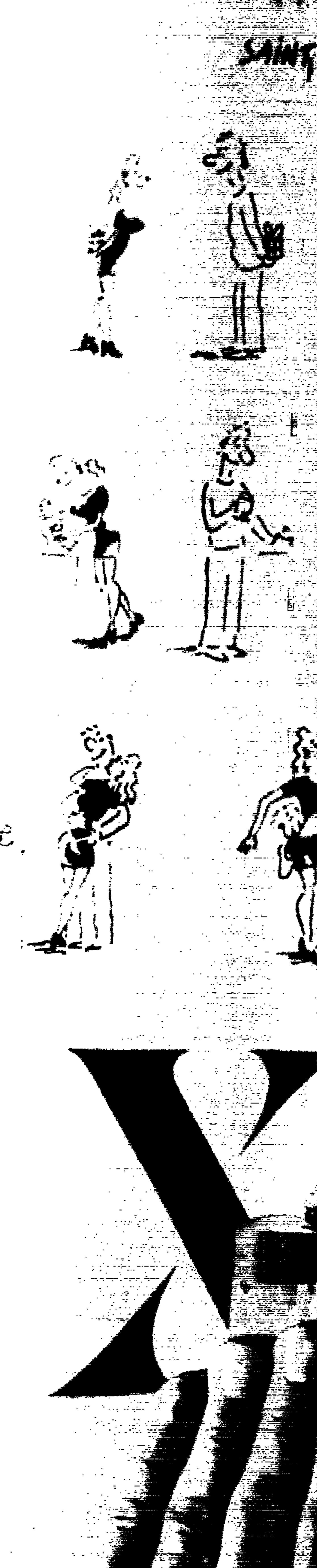
■ **HAUTE-CORSE : canton d'Orezza-Alesani (2e tour)**
I., 1 764 ; V., 917 ; A., 48,01 % ; E., 833.
Simon-Jean Raffali, RPR, cons. terr., 833 (100 %)......... ÉLU.

[Simon-Jean Raffali était le seul candidat en lice au second tour après le retrait des deux autres candidats susceptibles de se maintenir, le divers droite Joseph-Marie Guglielmi et le divers gauche Jean-Hyacinthe Vinciguerra. Il succède au RPR François Riolacci, décédé en décembre.

5 février 1995 : I., 1 762 ; V., 1 373 ; A., 22,07 % ; E., 1 355 ; Simon-Jean Raffali, 611 (45,09 %) ; Joseph-Marie Guglielmi, div.d., 383 (28,26 %) ; Jean-Hyacinthe Vinciguerra, div. g., 273 (20,14 %) ; Antoine-Dominique Bonifaci, div. d., 88 (6,49 %).

27 mars 1994 : I., 1 798 ; V., 1 345 ; A., 25,19 % ; E., 1 313 ; François Riolacci, RPR, c. s., 810 (61,69 %) ; Claire Raffali, div., 503 (38,30 %).]





SAINT VALENTIN 95












Wolinski

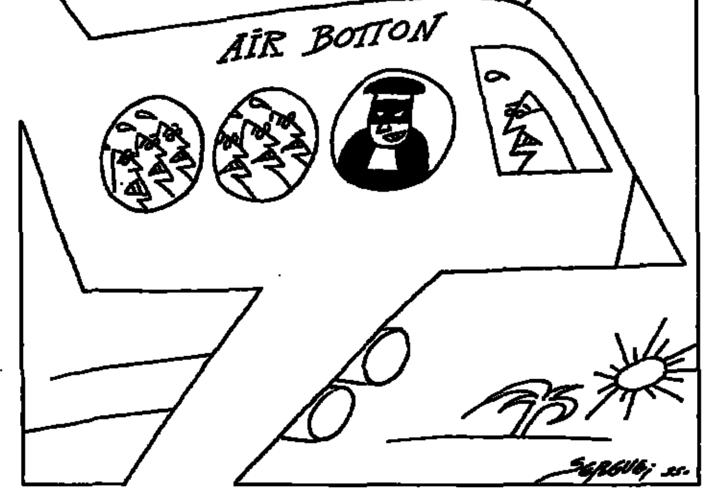
LYON Le procès Botton-Noir devait s'ouvrir, lundi 13 février, devant la 5e chambre correctionnelle du tribunal de Lyon. Il devrait durer trois semaines ● DOUZE PRÉVENUS auront à répondre de ponctions abusives opérées dans les caisses des sociétés du groupe de Pierre Botton, ou d'avoir profité de sommes dégagées, au total pour 33 millions de francs. Parmi eux, outre l'homme d'affaires Pierre Botton et son beau-père Michel Noir, maire de Lyon, député (non inscrit) du Rhône et ancien ministre, figurent le présentateur vedette de TF 1, Patrick Poivre d'Arvor, et Michel Mouillot, maire (UDF-PR) de Cannes ● LES LYONNAIS semblaient accueillir ce procès politico-médiatico-financier dans une certaine indifférence. Mais dans les milieux politiques de la capitale rhodanienne, les regards se tournent vers l'échéance des élections municipales, dans quatre mois.

Le procès Botton pèsera sur l'avenir politique de Michel Noir

Le maire de Lyon figure parmi les douze prévenus, au côté de son gendre, Pierre Botton, l'homme d'affaires mis en examen pour abus de biens sociaux, banqueroute, faux et usage de faux

LES DÉBATS qui s'ouvrent devant la 5e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon devraient se prolonger au moins trois semaines. Autour de l'homme d'affaires Pierre Botton, poursuivi pour abus de biens sociaux, banqueroute, faux et usage, on retrouvera notamment dans le prétoire son beau-père Michel Noir, maire de Lyon, député (non inscrit) du Rhône et ancien ministre, Michel Mouillot, maire (UDF-PR) de Cannes et Patrick Poivre d'Arvor, présentateur vedette de TF 1, poursuivis pour recel d'abus de biens sociaux.

Parmi les huit autres prévenus, cantonnés dans les seconds rôles, figurent Charles Giscard d'Estaing, gérant de société et neveu de l'ancien président de la République, Serge Crasnianski, patron de la firme grenobloise Kis, le bras droit de Pierre Botton, Marc Bathier, qui, comme son patron, a subi plusieurs mois de détention préventive, deux commissaires aux comptes très négligents, poursuivis pour non-révélation de faits délictueux, ainsi que l'entraîneur du club de football de Marly-le-Roi et la directrice de la communication du maire de Cannes, pas assez regardants l'un comme l'autre, sur l'origine de leurs salaires...



M. Botton n'est pas Stavisky et ce n'est pas la République qu'a fait trembler l'affaire qui porte son nom. Même si cet habile « faiseur de maire » s'est cru un temps capable d'être « faiseur de président ». Le jeune homme trop pressé qui apprit tellement vite la manière de mal se conduire dans un certain monde et mit son rare talent d'entremetteur au service de l'idée qu'il se faisait de la politique n'en restera pas moins comme l'un des symboles d'une époque. Où le paraître et le néant se frôlent parfois au royaume de l'entregent tarifé et de l'argent-roi.

M. Botton n'est pas non plus M. Tapie, auquel il s'est pourtant identifié au point de croire marcher sur ses traces en rachetant la coquille vide de La Vie claire, aux comptes plutôt obscurs, puis en lui cherchant querelle avant de se faire vertement tancer : *« Pour moi M. Botton a un crédit à peu près égal à zéro ! »*, déclara au *Monde* M. Tapie qui parlait en expert. Enfin, malgré son hôtel particulier boulevard des Belges, son luxueux appartement parisien, sa villa tape-à-l'œil de Cannes, sa Lamborghini et sa Ferrari – biens dont certains ont dû être partiellement revendus pour désintéresser les créanciers –, Botton n'est pas davantage JR, puisqu'il y eut finalement plus d'esbrouffe que de cynisme dans ce *Dallas* à la lyonnaise qui se joua autant à Paris qu'à Saint-Tropez.

On sait bien pourtant que c'est une fable moderne et clinquante autant qu'une ténébreuse affaire balzacienne que renferment, entre leurs lignes serrées, les deux cent dix-huit pages de l'ordonnance de renvoi rédigées par le juge Philippe Courroye au terme de vingt-deux mois d'instruction. Les rapports de fascination-destruction du couple vedette Noir-Botton mériteront quelques analyses. Se mêlent les images brouillées d'un disciple-pygmalion et d'un homme politique à l'ambition articulée sur la morale – dans un discours dénonçant *« la France malade des affaires »*, lors de sa démission du RPR en décembre 1990 –, sur la mégalomanie, les grands sentiments et les petits principes. Mais ces analyses ne sont pas encore de saison puisque, aujourd'hui, c'est l'heure des comptes judiciaires qui a sonné. Avec un chiffre repère d'environ 33 millions de francs de détournements.

Lorsque les frasques de Pierre Botton furent progressivement découvertes en 1992, on put croire à une affaire de délinquance financière classique. Une cinquantaine de pharmaciens, séduits par le *« dynamisme »* du jeune aménageur d'officines, au point d'investir à perte dans des sociétés de capital-risque, puis de ne pas déposer plainte, en auraient été les principales victimes. C'est à la lumière d'un rapport fiscal sur Vivien SA, « gelé » par l'administration des finances, que la nature particulière des largesses de M. Botton fut tardivement révélée. Michel Charasse reconnut devant le juge avoir su, dès 1990, que cette société était la *« pompe à fric »* de Michel Noir, sans pour autant avoir estimé utile, en sa qualité de ministre du budget, de faire alerter le parquet de Lyon sur d'éventuels abus de biens sociaux...

MALVERSATIONS RUSTIQUES

D'un point de vue strictement financier, les malversations étaient assez rustiques. C'est avec un troublant sentiment d'impunité que l'ancien directeur de campagne de Michel Noir avait puisé dans les comptes de ses sociétés pour mener grand train, multiplier les invitations – week-ends de rêve, séjours tropéziens ou voyages subtropicaux, raids en hélicoptère ou en avion privé – en affichant une dilection évidente pour les stars de la télévision et principalement celles de TF 1. Patrick Poivre d'Arvor, symbole de la toute puissance des médias audiovisuels dans la fabrication d'une « image », avait été, de très loin, le plus gâté. Il est finalement prévenu d'avoir bénéficié de 949 143 francs d'invitations, parfois sollicitées, de Venise aux Seychelles, de l'Egypte à la Guadeloupe, de Ramatuelle à Courchevel. Dans l'ordonnance de renvoi, le magistrat instructeur a souligné que *« sa notoriété, sa formation, son niveau intellectuel et les exigences déontologiques de sa profession ne pouvaient que l'amener à s'interroger sur l'origine des fonds dont il était bénéficiaire »*, tout en observant qu'avec une déclaration de revenus annuelle de 4,1 à 4,6 millions de francs, le présentateur aurait pu assumer seul ce train de vie.

A l'appui de ses confidences, le carnet d'adresses et les agendas de Pierre Botton, où les personnalités du spectacle, de la politique, du journalisme et même du sport étaient omniprésentes, démontrèrent assez l'étrange capacité de ce personnage vibrionnant à capter la confiance, l'amitié ou simplement les coordonnées des célébrités qu'il avait l'occasion de rencontrer. Une dizaine de vedettes du petit écran furent ainsi amenées à s'expliquer sur des relations allant de la simple imprudence estivale ou mondaine au manquement flagrant à la déontologie professionnelle.

Avec l'inculpation de Charles Giscard d'Estaing, présenté comme le financier du groupe Botton, la politique avait pointé le bout de son nez, assez cocassement d'ailleurs puisque, comme *le Monde* devait le révéler, le neveu de l'ancien président de l'UDF avait été « sponsorisé » par M. Botton pour lancer une OPA sur la septième circonscription des Alpes-Maritimes sous la bannière du... RPR. Mais c'est avec l'entrée en lice de Michel Noir que le dossier prit toute sa dimension. Se sentant abandonné à son sort de détenu et donc trahi, l'ami devenu gendre allait lâcher « sa » vérité en expliquant que, dès leur rencontre, en 1983, Michel Noir avait utilisé et même sollicité son soutien financier et relationnel. Le maire de Lyon niant en bloc ces *« affabulations »*, Pierre Botton apporta des preuves, souvent accablantes : factures, notes, lettres, photos de famille, et surtout un projet de « convention de remboursement ».

Ce document, rédigé de la main de Michel Noir, le 12 avril 1989, soit au lendemain de son élection à la mairie de Lyon et de sa spectaculaire rupture avec son gendre, fait l'inventaire des sommes engagées de façon occulte et notamment *« les dépenses ayant été passées en frais d'entreprise »*. De généreux hommes d'affaires y étant par ailleurs désignés par leurs initiales et celles de leur entreprise. C. de K. sera le seul a être démasqué comme étant Serge Crasnianski de Kis.

M. Noir eut beau affirmer qu'il avait rédigé ce texte pour *« coucher noir sur blanc »* le *« délire des revendications »* de son gendre qui l'aurait soumis à un chantage affectif, ce document semble éclairer crûment le démontage partiel du financement d'une campagne. Même si une autre affaire Noir, toujours en cours d'instruction au cabinet du juge Courroye et portant sur des détournements de subventions municipales, montre que la filière de financement Botton, qui servit vraisemblablement d'intermédiaire-collecteur auprès de grands groupes industriels *via* la Suisse, n'était pas exclusive. C'est après sa fâcherie avec son beau-père que Pierre Botton mit ses talents au service de Michel Mouillot en lui versant, notamment, *via* ses sociétés, des *« salaires de complaisance »* pour plus de 600 000 francs.

Pendant plus de deux ans, la peu banale affaire Noir-Botton a secoué Lyon, capitale du quant-à-soi, que les audiences, pour lesquelles une centaine de journalistes sont attendus, ne devraient guère dissiper. Ce procès, l'un des premiers du genre à être programmé, à l'issue d'une procédure émaillée d'une kyrielle de rebondissements, ne manque pourtant pas d'intérêt.

Robert Belleret

Dépenses politiques, dépenses privées

Sur 1,614 million de francs déboursés par les sociétés de Pierre Botton au profit de Michel Noir, 720 173 francs ont été considérés comme des dépenses ayant pu être liées à son activité politique. Parmi ces « ardoises » effacées par l'amnistie de 1990, figure notamment le règlement par Vivien SA d'un dîner-débat de 700 couverts ayant Edouard Balladur pour conférencier, en 1987, à Bron. Restent 883 942 francs qui semblent correspondre à des dépenses d'ordre privé, donc à une forme d'enrichissement personnel : vêtements de grande facture, voyages aux Antilles, au Brésil, locations estivales de luxueuses villas, etc. (On sait que c'est en espèces que M. Noir régla, apparemment seul, l'achat en 1991, d'un violoncelle de 225 000 francs.) *« Michel Noir avait parfaitement connaissance du paiement de ces dépenses par des fonds sociaux »*, relève l'ordonnance de renvoi qui, fait rare, insiste sur *« la mauvaise foi et l'insincérité »* du mis en examen.

Coups de théâtre et changements d'avocats

CE SERAIT peu dire que l'instruction de l'affaire Noir-Botton a été fertile en coups de théâtre. Cascade de recours engagés à toutes les étapes de la procédure, contestations, mise en cause et dessaisissement du procureur adjoint Paul Weisbuch, qui avait dirigé l'enquête financière préliminaire, suivie d'une vive polémique Noir-Weisbuch (des procédures croisées pour « forfaiture » et « diffamation » sont en cours à Lyon et à Dijon)... Quatre des journalistes chargés de suivre ce dossier, dont celui du *Monde*, ont même été mis en examen, sur plainte de M. Noir, pour *« recel de violation du secret de l'instruction »*.

Jusqu'au bout, des rumeurs ont été savamment entretenues, la dernière concernant un improbable renvoi du procès après le soutien affiché au candidat Balladur par M. Noir. Une vingtaine de jours avant l'ouverture des débats, un nouveau rebondissement est intervenu en coulisses : Michel Noir aurait, en effet, décidé de remanier profondément la structure de sa défense et de se priver, lors des audiences à venir, du soutien de deux de ses trois avocats : Mes Alain Jakubowicz, adjoint au maire de Lyon, chargé du respect des droits, et Daniel Soulez-Larivière, du barreau de Paris, qui l'assistaient depuis sa mise en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »*, au printemps 1993.

Ce renoncement serait essentiellement lié à la relative « perte de crédibilité » des deux avocats qui ont été mis en cause dans le dossier Noir *bis* pour avoir perçu 1,8 million de francs d'honoraires provenant de l'association Nouvelle Démocratie, elle-même alimentée par des subventions municipales détournées de leur objet. Au côté de Me François Saint-Pierre, du barreau de Lyon, M. Noir devrait faire appel pour sa défense à Me Mario Stasi, ancien bâtonnier du barreau de Paris.

R. B.

Les grandes manœuvres pour les élections municipales sont déjà engagées

LYON
de notre bureau régional

Ces derniers jours, dans les bistrots lyonnais comme dans les dîners en ville, ce n'était pas le niveau des eaux qui alimentait la chronique mais une plus grave question : n'est-ce qu'un accident de parcours ou le début du déclin ? L'Olympique lyonnais, éliminé de la Coupe de France, allait-il reprendre du poil de la bête ? Car Lyon a retrouvé goût au football et s'enfièvre, chaque samedi soir, au stade de Gerland. En semaine, la ville continue à vivre, entre ses manifestations d'enseignants, ses embouteillages sur l'axe nord-sud, ses soirées à l'Opéra Nouvel, et ses *paseos* de la rue de la République où des sans-abri tendent la main.

Et pourtant, lundi 13 février, Michel Noir, son maire, comparaît devant le tribunal correctionnel de Lyon. Avec lui, outre son propre gendre, Pierre Botton, une brochette de personnalités : Patrick Poivre d'Arvor, Michel Mouillot, maire (UDF-PR) de Cannes, Charles Giscard d'Estaing... Ce rendez-vous devrait provoquer des remous, au moins de l'écume. Mais dans la ville c'est le calme plat, lisse même comme la lassitude. Depuis mai 1992 et les premières investigations policières sur les comptes des sociétés du groupe Botton, l'affaire a connu tant de rebondissements publics, de mises en examen, d'auditions, de confrontations, de procédures parallèles, de recours, de requêtes, de procès en diffamation, de dépôts de plainte pour faux témoignage, qu'elle a semé la confusion dans les esprits et que les Lyonnais en ont le tournis. Les plus endurants qui, en trois ans, n'ont pas perdu le fil de cette histoire à tiroirs ont arrêté leur opinion : soit le maire est persécuté, soit il est coupable. Inutile d'en rajouter.

D'autant plus que les tribulations politico-médiatico-familiales du maire de Lyon et de son financier de gendre semblent banalisées depuis qu'Alain Carignon occupe une cellule de la prison Saint-Joseph, et que la tempête agite la cuvette grenobloise où hommes politiques et entrepreneurs du bâtiment ont fait longtemps grenouillé. Personne n'ignore cependant qu'avec ce procès, prévu pour trois semaines, Michel Noir joue sa carrière politique, naguère prometteuse, son image publique patiemment mise au point, son avenir de maire. Lui qui, à l'automne, disait : *« C'est à la justice de trancher »*, le voilà face au glaive.

Si la ville paraît ne pas s'en émouvoir outre mesure, les politiques ont beau, publiquement, s'en remettre à la sagesse des juges, ils ne songent qu'à l'issue du procès et ne cessent d'en parler en privé. Les « noiristes » croisent les doigts en espérant que l'affaire se dégonflera à l'audience. Les RPR-UDF opposants se persuadent que le maire sera tellement éclaboussé qu'il en sortira inéligible, au moins moralement. Les réunions s'électrisent, les conseillers municipaux s'énervent pour des vétilles sur le moindre dossier.

LA PLUS BELLE LISTE

Partisans du maire et adversaires déclarés – mais anciens féaux cherchant à se démarquer – en arrivent à des sommets de cocasserie. Ils courent vers M. Balladur. Dans la précipitation, deux comités de soutien au premier ministre se sont constitués le même jour : le premier à l'initiative de Michel Noir, le second sur une idée de Michel Mercier, député (UDF-CDS) et président du conseil général. Et c'est à qui aura la plus belle liste, la plus dense. Une ligne de partage qui préfigure les positionnements pour les élections municipales, excepté pour les chiraquiens, au milieu du gué, tout autant anti-balladuriens qu'anti-noiristes. Car le RPR local garde une rancune tenace contre le maire de Lyon, qui lui a claqué la porte au nez. Aussi, le mouvement de Jacques Chirac, après avoir repêché quelques compagnons égarés dans le « noirisme », a-t-il décidé de monter au front derrière Jean-Michel Dubernard, député, adjoint au maire, qui vient de se déclarer candidat pour conduire une liste d'union. Ce dernier a prévenu d'emblée qu'il n'y aurait pas de fusion entre les deux tours avec la liste du maire sortant. Cet *« ami »* de Michel Noir voudrait une rupture claire et nette. Mais, quelques jours auparavant, André Soulier, conseiller municipal (UDF-PR), député européen, qu'on ne peut suspecter d'avoir eu lui plus de complaisance pour le maire de Lyon, avait, lui aussi, fait des offres de service pour conduire une même liste d'union. Le premier veut que la ville retrouve un climat *« de tolérance, de discrétion, d'honnêteté »*, le second *« de travail, de rigueur, de probité »*. Déjà, ils ont laissé entendre, séparément, que si l'UDF prenait la mairie de Lyon, c'est le RPR qui aurait en charge la Communauté urbaine, ou vice-versa.

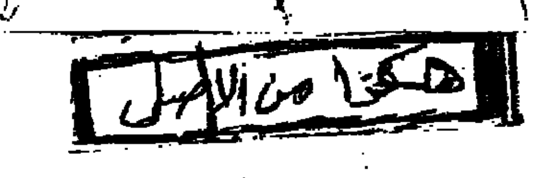
Tout baignerait donc dans la plus parfaite harmonie politique, si l'UDF lyonnaise ne trahissait quelques flottements sur la conduite à tenir. Car ils sont quelques-uns à refuser d'abandonner le maire, au nom du *« bon bilan de mandat »*. Ainsi, lors du dernier conseil municipal, jeudi 9 février – sa convocation avait été avancée pour cause de procès –, Michel Noir a-t-il diffusé un communiqué signé par quinze adjoints sur vingt et sept maires d'arrondissement sur neuf qui s'engagent à *« poursuivre le travail accompli »*. Parmi les adjoints, un PR, un radical et deux CDS.

Partisan d'une liste UDF-RPR, Michel Mercier préfère, pour sa part, traiter les problèmes dans l'ordre : laisser passer le procès et son jugement, puis la présidentielle et ses divisions. Après ces épreuves à risques, s'engager dans les municipales. Prudent calendrier qui ne sied pas à André Soulier : *« Il faut que le chef de file de la liste unique soit désigné dans les prochaines semaines. Il y a déjà deux candidats, la porte va bientôt être fermée »*, prévient-il. En voulant accélérer le mouvement, André Soulier cherche aussi à couper la route à certains centristes qui rêvent en secret à un homme de recours, Raymond Barre, député (app. UDF) du Rhône, ou songent à Charles Millon, président (UDF-PR) du conseil régional, député de l'Ain, maire de Belley et résidant à Lyon. Mais l'ancien premier ministre, plutôt concentré sur une autre échéance, se tait sur ses intentions lyonnaises. Et M. Millon, pour le moment, fait semblant de ne pas être intéressé.

En attendant que le paysage politique se cale plus fermement, les instituts sondent les consciences afin d'essayer de tracer le portrait-robot du futur maire, testent le bilan de l'actuel, auscultent son taux de confiance, « palpent » son éventuel taux de notoriété, et comparent l'oiseau rare aux prétendants potentiels. Ces sondages restent confidentiels, mais, dit-on, leurs conclusions se recoupent. Après le procès, les instituts ne manqueront pas de commandes dans leurs cartons.

Bruno Caussé





Le maire d'Antibes est mis en examen dans l'affaire de la « villa Pellerin »

NICE
de notre correspondant régional

Pierre Merli, député (UDF-rad) et maire d'Antibes (Alpes-Maritimes), a été informé, dans une lettre que lui a adressée le 8 février le doyen des juges d'instruction de Grasse, Philippe Alenda, de sa mise en examen, pour complicité d'infraction au code de l'urbanisme, dans l'affaire de la villa du promoteur Christian Pellerin. Huit autres personnes ont déjà été mises en examen dans cette procédure concernant la construction, sans permis, d'un palais semi-enterré de 1 650 mètres carrés au cap d'Antibes (*Le Monde* du 27 mars 1993).

Mise au jour fin 1992, l'affaire de la « villa Pellerin » est considérée comme la plus importante supercherie jamais commise en France en matière d'urbanisme. A l'origine, en 1987, une SCI contrôlée par M. Pellerin, PDG de la SARI et promoteur, entre autres, du quartier de la Défense à Paris, avait acheté au cap d'Antibes, pour 7,7 millions de francs, une propriété de plus de 17 000 mètres carrés, comprenant une villa vétuste d'environ 250 mètres carrés. Après la révision du plan d'occupation des sols de la commune, la SCI avait obtenu un permis de construire lui permettant de reconstruire la villa en portant sa surface à un peu plus de 300 mètres carrés. Un premier dépassement, minime, avait été régularisé par un permis de construire modificatif délivré en juillet 1991.

M. MERLI PLAIDE L'IGNORANCE

Mais, en instruisant une autre affaire immobilière, le juge grassois Jean-Pierre Murciano avait découvert un véritable palais semi-enterré de 1 650 mètres carrés, camouflé par un mur qui aurait été, ultérieurement, abattu pour ouvrir les locaux sur la mer par sept baies vitrées. Cette construction hollywoodienne aurait coûté environ 150 millions de francs.

Au terme de curieuses transactions faisant intervenir la propre épouse de M. Pellerin puis le père de celle-ci, le promoteur cannois Claude Muller, la villa devait être rachetée, en décembre 1993, pour seulement 40 millions de francs par l'homme d'affaires Gilbert Salomon, un ami du promoteur parisien. Avant d'être dessaisi du dossier, en octobre 1993, le juge Murciano avait successivement mis en examen le fondé de pouvoir de la SCI, l'architecte de conception, le constructeur et le coordinateur des travaux, l'architecte-conseil ainsi que la directrice du contentieux de la direction départementale de l'équipement (DDE), et, enfin, M. Pellerin, le 25 mars 1993.

M. Merli, un ami intime de François Mitterrand avec lequel il a milité dans la Résistance puis au sein de l'UDSR, était-il au courant de cette énorme tricherie ? Il a toujours prétendu le contraire, faisant observer que le permis de construire avait été instruit par la DDE avec l'avis favorable de tous les services concernés.

Le juge Alenda aurait, cependant, recueilli divers témoignages tendant à démontrer que le maire d'Antibes n'ignorait rien des intentions de M. Pellerin. Le promoteur parisien aurait fait état, lui-même, de la *« bienveillance »* de M. Merli en arguant de ses excellentes relations avec la commune dont il était un généreux mécène.

M. Murciano avait également reçu une lettre anonyme mettant en cause le maire d'Antibes. Mais le magistrat grassois – sanctionné pour avoir instruit hors de sa saisine initiale –, pas plus, semble-t-il, que son successeur, n'a obtenu le feu vert du parquet pour enquêter sur cette dénonciation.

M. Merli, qui est candidat à sa propre succession à la mairie d'Antibes, a indiqué son intention de déposer une plainte pour violation du secret de l'instruction en se déclarant convaincu que *« sa bonne foi sera reconnue par la justice »*.

Guy Porte

Deux cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob inquiètent les responsables sanitaires

La possibilité d'une transmission par l'albumine de cette affection mortelle soulève de graves questions scientifiques et médicales

UNE SÉRIE D'ENQUÊTES transfusionnelles vient d'établir que deux cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ), affection neurologique mortelle d'origine inconnue, ont ces derniers temps frappé un donneur de sang et une personne ayant reçu de l'albumine fabriquée à partir du sang de ce donneur. Cette observation est la première du genre à l'échelon mondial. C'est grâce au recensement des cas de MCJ effectué depuis quelque temps par Annick Alperovitch (unité 360 de l'Inserm) que le phénomène a pu être mis en évidence. *« Mme Alperovitch avait noté qu'un cas de MCJ recensé en 1994 correspondait à un patient qui était auparavant donneur de sang,* nous a expliqué le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé. *Cherchant à recenser l'ensemble des personnes chez lesquelles on avait utilisé les produits dérivés du sang de cette personne, on a pu retrouver un autre cas de MCJ, celui d'une femme d'une soixantaine d'années greffée du foie et chez laquelle on avait eu recours à des injections d'albumine. »*

La MCJ est une encéphalopathie dégénérative rarissime caractérisée par l'installation d'une démence rapidement progressive accompagnée de différents signes neurologiques. Son évolution est toujours mortelle. On sait depuis une vingtaine d'années déjà que cette maladie peut être transmise par des agents infectieux atypiques dénommés « virus lents » ou « prions ». Ces agents demeurent toutefois très largement mystérieux tout comme le processus physiopathologique de la maladie. Des cas de contamination à partir d'interventions neurochirurgicales ou ophtalmologiques ont été décrits. Depuis deux ans, une série de cas touchant des enfants ayant été traités par hormones de croissance provenant d'hypophyses prélevées chez des cadavres est observée en France. Ce drame a donné lieu à une instruction judiciaire actuellement en cours.

TROIS HYPOTHÈSES

L'Organisation mondiale de la santé a classé les produits d'origine humaine en plusieurs groupes en fonction de leur infectiosité potentielle vis-à-vis de la MJC. Les plus dangereux sont les dures-mères, l'une des enveloppes du cerveau qui, après différents traitements d'inactivation, peuvent être utilisés à des fins chirurgicales. Les produits cellulaires dérivés du sang et, a fortiori, ceux qualifiés de stables, comme l'albumine, ayant subi des procédés industriels d'inactivation, étaient jusqu'à présent considérés comme étant nettement moins à risque.

L'observation française permet de formuler trois hypothèses : soit il s'agit de deux cas dits « sporadiques », le lien sanguin n'étant que le fruit du plus grand des hasards ; soit l'agent infectieux a été transmis par le foie chez la personne greffée, le premier cas étant un cas « sporadique » ; soit, enfin, c'est l'albumine qui est le vecteur de la contamination. *« En l'état actuel des données de la littérature scientifique internationale et des investigations, et faute de disposer d'un marqueur biologique de la MJC, il ne nous est pas possible de trancher »*, poursuit le professeur Girard. Pour le directeur général de la santé, cette observation, a priori inquiétante, confirme, s'il en était besoin, le bien-fondé des dispositions prises depuis un an en France et qui visent à réduire le risque de transmission de la MCJ par voie transfusionnelle.

En mars 1994, les autorités sanitaires françaises avaient décidé un rappel des produits sanguins issus de donneurs de sang atteints de la MCJ. On expliquait alors que cette mesure était prise *« à titre de précaution »*, le risque de transmission *via* le sang n'ayant pas été formellement démontré. Jean Marimbert, président de l'Agence française du sang, avait, pour sa part, rappelé à plusieurs reprises aux directeurs d'établissements de transfusions sanguines *« l'importance cruciale »* de l'entretien médical et de l'interrogatoire des donneurs afin de réduire ce risque.

Depuis lors, douze donneurs de sang potentiellement à risque ont été repérés (parmi lesquels certains ayant été traités dans leur jeunesse par hormones de croissance), ce qui a conduit à diverses procédures de rappel et de retrait de lots de produits sanguins correspondants.

Il y a quelques semaines aux Etats-Unis, la Food and drug administration (FDA) concluait que, dans de telles circonstances, seuls les produits sanguins cellulaires ou labiles devaient être rappelés, et non pas les produits stables au premier rang desquels l'albumine. Tout en maintenant la mesure adoptée à titre conservatoire, on attend aujourd'hui en France la position que prendra

l'Agence européenne du médicament. L'inquiétante observation française conduira-t-elle à l'adoption de mesures plus sévères que prévu ? Quelles que soient les conclusions à venir, cette observation témoigne de l'absolu nécessité d'un système performant de vigilance englobant l'ensemble des produits dérivés du corps humain et utilisés à des fins thérapeutiques. Plusieurs experts déplorent que l'on n'ait pas encore songé à créer, en France, un tel dispositif.

Jean-Yves Nau

Me Klarsfeld a saisi les autorités américaines des révélations sur le passé de M. Bettencourt

LA RÉVÉLATION par Jean et David Frydman des engagements de jeunesse d'André Bettencourt, sénateur (UREI) de Seine-Maritime et président du holding Gesparal contrôlant le géant des cosmétiques L'Oréal, a entraîné une réaction de l'association Les fils et filles des déportés juifs de France (FFDJF). Ayant pris connaissance des documents établissant que M. Bettencourt avait été, de décembre 1940 à juillet 1942, édiorialiste de l'hebdomadaire collaborationniste *La Terre française*, propriété de la Propaganda Staffel (*Le Monde* daté 12-13 février), Me Serge Klarsfeld, président de la FFDJF, a écrit, le 3 février, à l'Office of Special Investigation (OSI) du département de la justice américain.

Me Klarsfeld se prévaut d'une démarche similaire antérieure auprès de cet organisme, chargé d'établir la *« watching list »* qui contrôle l'entrée sur le territoire des Etats-Unis et l'interdit à des personnes impliquées de façon active dans l'action criminelle du régime nazi. En 1991, il avait en effet saisi l'OSI du cas de Jacques Corrèze, président de Cosmair, filiale américaine de L'Oréal, et ancien activiste de La Cagoule, avant-guerre, puis du Mouvement social révolutionnaire pendant l'Occupation. Sur la foi de la documentation alors transmise par Me Klarsfeld, l'OSI était sur le point d'interdire l'entrée des Etats-Unis à Jacques Corrèze avant qu'il ne décède à Paris, le 26 juin 1991.

Dans sa lettre du 3 février à M. Rozembaum, responsable de l'OSI, Me Klarsfeld soutient l'action d'Eliot L. Engel, membre démocrate de la Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis, qui, rappelle l'avocat parisien, avait demandé, le 30 novembre 1994, à M. Bettencourt des explications sur *« ses textes antijuifs publiés dans le périodique français pro-nazi* La Terre française *durant la guerre »*. *« De tels textes,* poursuit Me Klarsfeld, *pourraient entraîner, à mon avis, une enquête de votre service afin de décider si l'entrée du territoire des Etats-Unis ne devrait pas être interdite à M. Bettencourt. »* Me Klarsfeld accompagne sa lettre de la brochure éditée par les frères Frydman où sont reproduits les principaux articles signés par M. Bettencourt.

Parallèlement, ce dernier a répondu, le 25 janvier, au *congressman* Engel. *« Dans votre lettre,* écrit le sénateur, *vous m'interrogez au sujet de certains articles publiés dans* La Terre française *pendant la période 1940-1942 et de mes activités durant la période 1939-1945. Je ne nie pas, et je n'ai jamais nié, avoir écrit des articles pour* La Terre française *en 1941-1942. Je n'ai jamais cessé de le regretter. Mais ces articles n'ont jamais constitué un appel au génocide et ne peuvent pas être interprétés en ce sens.* La Terre française *était un hebdomadaire destiné au monde rural en France. Il m'avait été demandé d'écrire une chronique hebdomadaire en raison de mes activités passées au sein de la Jeunesse agricole catholique. A cette époque, j'avais vingt-deux ans et je vivais en Normandie. Je ne travaillais pas dans les bureaux du journal à Paris mais, au contraire, j'envoyais chaque semaine mon article à Paris. (...) Je n'ai eu de contacts qu'avec le journal lui-même. Je n'ai pas souvenir d'avoir eu le moindre contact avec une quelconque entité qui aurait été propriétaire du journal. Je n'ai jamais eu connaissance d'un lien quelconque avec une organisation nazie ou avec la Propaganda Staffel. »*

Puis M. Bettencourt rappelle ses états de service dans la Résistance : *« Mes contacts avec la Résistance commencèrent à la fin 1942. En 1943, je devins membre d'un réseau, le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD) auquel appartenaient plusieurs amis de jeunesse, notamment François Mitterrand, Pol Pilven et Jacques Benet. Au cours de mes activités pour la Résistance, circulant et travaillant avec de faux papiers, j'ai été arrêté par la Gestapo à Nancy en 1943 et emprisonné à la prison Charles-III. J'ai été maintenu à l'isolement et interrogé par la Gestapo pendant plusieurs semaines, avant d'être finalement relâché. J'ai ensuite été nommé par le Conseil national de la Résistance comme membre de sa délégation à Genève. Utilisant le pseudonyme de « Grainville », j'ai agi pour le compte du MNPGD et j'ai été en contact avec un nombre important de résistants français et des membres des services secrets anglais et américains, notamment Allen Dulles et Max Shoop, membres de l'OSS. Je suis rentré en France avec Allen Dulles au moment où il rejoignait les troupes alliées qui avaient débarqué au sud de la France. »*

Enfin, M. Bettencourt rappelle que, pour ses *« actions pendant la Seconde Guerre mondiale,* [lui] *ont été décernées la rosette de la Résistance et la croix de guerre 1939-1945 avec palmes »*. Puis il évoque les diverses étapes de sa vie publique, d'élu et de ministre, soulignant qu'il fut reçu par Golda Meir et Abba Eban en Israël et qu'il représenta la France, en 1973, aux obsèques de Ben Gourion.

Il conclut en ces termes : *« Je considère que mes fonctions publiques et mes autres activités pendant et depuis la seconde guerre mondiale démontrent la fausseté de toute accusation selon laquelle j'aurais collaboré avec les nazis ou participé au génocide qu'ils ont commis. Je considère en outre que ce regain d'attention pour mes articles dans* La Terre française, *écrits il y a un demi-siècle, est dû, au moins partiellement, à des personnes qui ont dénaturé les faits pour faire prévaloir des intérêts de caractère financier. » « Mes articles*, répète, dans une phrase finale, M. Bettencourt, *n'ont jamais tendu à un appel au génocide contre les juifs ou contre tout autre groupe. »*

E. P.

Alain Carignon maintenu en détention

LE JUGE LYONNAIS Philippe Courroye a pris, samedi 11 février, une ordonnance renouvelant pour quatre mois le mandat de dépôt de l'ancien ministre Alain Carignon, actuellement en détention provisoire dans le cadre de l'affaire Dauphiné News. Le premier mandat de dépôt, délivré le 12 octobre 1994, arrivait à expiration dimanche soir, au bout de quatre mois, en vertu du code de procédure pénale. Le parquet de Lyon, sur instructions écrites du parquet général, avait demandé la remise en liberté du maire (RPR) de Grenoble.

■ **GRENOBLE : une série de perquisitions** ont été effectuées, vendredi 10 février, par des inspecteurs de la direction départementale des prix, de la concurrence et de la répression des fraudes, dans les locaux d'une douzaine d'entreprises du BTP de l'Isère ayant réalisé des travaux routiers dans le département. Ces perquisitions interviennent après la mise en examen, pour complicité et recel d'abus de biens sociaux et corruption passive, de M. Cupillard, maire de l'Alpe-d'Huez.

■ **CAMBRIOLAGE : après avoir creusé un tunnel** pendant plusieurs semaines, des voleurs ont dérobé pour environ 5 millions de francs dans une bijouterie de Fontainebleau (Seine-et-Marne). Les cambrioleurs se sont introduits dans une petite cour distante de la bijouterie d'environ 25 à 30 mètres donnant accès à une cave à partir de laquelle ils ont percé les murs de trois autres caves, sur 10 à 15 mètres. La bijouterie Aucher-Besnier avait déjà subi un hold-up avec prise d'otages en juin 1993.

■ **ESCROQUERIE : une vaste escroquerie à la carte bancaire**, qui a porté préjudice à près de cinq cents personnes, a été partiellement démantelée dans une station-service de Saint-Paul-et-Valmalle, un petit village de l'Hérault, dont le gérant a été interpellé et écroué. La méthode consistait à pirater les informations contenues dans la piste magnétique de la carte bancaire afin de fabriquer de vraies-fausses cartes. Les enquêteurs du SRPJ de Montpellier estiment le préjudice à environ 1 million de francs.

■ **CORSE : une charge explosive de très forte puissance** a partiellement détruit, dimanche 12 février à Ajaccio, les locaux de la direction régionale du Crédit lyonnais et causé des dégâts matériels à des bureaux voisins. Cet attentat n'était toujours pas revendiqué lundi matin.

■ **MANIFESTATION : près de 1 700 femmes ont défilé**, samedi 11 février à Bastia et à Ajaccio, pour exprimer leur opposition à la violence en Corse. C'est la première action menée par le collectif Manifeste pour la vie, créé après l'assassinat de Franck Muzzy, le 28 décembre 1994. Un millier de femmes avaient alors signé un appel *« contre la loi des armes, l'Etat de non-droit »*, pour réclamer *« une société libre et démocratique »*.

■ **SANTÉ : la Commission de sécurité des consommateurs** a appelé, mercredi 8 février, à la prudence dans l'utilisation, de plus en plus répandue, des lampes de bronzage à ultraviolets (*Le Monde* du 13 janvier) et recommande de proscrire l'usage, comme accélérateurs de bronzage, de certaines substances thérapeutiques (tels les psoralènes), *« qui peuvent conduire à de sévères brûlures avec hospitalisation »*. Compte tenu des *« risques de cancer cutané »*, la Commission estime aussi souhaitable d'*« interdire l'accès de ces matériels aux mineurs »*.

■ **PERSONNES AGÉES : Simone Veil a annoncé la prochaine diffusion d'un carnet de santé** pour les personnes âgées. S'exprimant vendredi 10 février à Paris devant les assises nationales de l'action médico-sociale en faveur des personnes âgées dans le cadre du salon Geront'Expo, le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a précisé que ce carnet devra constituer *« un élément essentiel pour la coordination de soins entre médecins généralistes, médecins spécialistes et médecins hospitaliers »*. Ce dispositif obligatoire concernera quatre millions de personnes de plus de 70 ans, souffrant de deux pathologies nécessitant un traitement de six mois.

Droit au logement occupe des appartements à Marseille

L'ASSOCIATION Droit au logement (DAL) de Marseille et une délégation parisienne, dont le professeur Léon Schwartzenberg, ont occupé samedi 11 février plusieurs appartements, rue Sainte-Barbe, en plein centre-ville, dans un immeuble appartenant à une société d'économie mixte de la municipalité. Deux cents personnes ont manifesté sur le Vieux-Port pour protester contre les logements vides (on compterait 34 000 appartements vacants à Marseille). Une famille avec trois enfants, qui vivait depuis plusieurs mois dans un garage, a été installée dans l'immeuble « réquisitionné », ainsi que quatre autres personnes. La préfecture de police de Marseille a convenu de ne pas expulser les occupants et l'EDF s'est engagée à remettre l'électricité, tandis que des travaux de nettoyage étaient faits ce week-end. Le DAL demande la réquisition de l'immeuble et note qu'il existe sur Marseille plus de 10 000 demandes de logements sociaux en attente.

La justice enquête sur une pseudo-firme pharmaceutique de l'Hérault

Le ministère de la santé s'apprête à ordonner la fermeture des laboratoires Skansen. Cette société s'était fait connaître en commercialisant, à grand renfort de publicité, des produits à l'efficacité douteuse

Le ministère de la santé devrait dans les jours prochains mettre fin aux activités pharmaceutiques des laboratoires Skansen, situés à Saint-Mathieu-de-Tréviers, dans l'Hérault. Un rapport de l'inspection régionale de la pharmacie a en effet révélé de nombreuses irrégularités dans le fonctionnement de cette firme dirigée par Pierjean Albrecht. Mise en cause à plusieurs reprises pour ses pratiques douteuses par l'ordre des pharmaciens et la Fédération du syndicat pharmaceutique de France, cette firme s'était fait connaître il y a peu en vantant, moyennant de vastes campagnes de publicité, des produits à vocation thérapeutique dont l'efficacité était pour le moins sujette à caution. M. Albrecht, ainsi que deux de ses collaborateurs, ont été mis en examen dans le cadre d'une autre affaire par un juge d'instruction de Belfort. Le SRPJ de Paris, d'une part, et le parquet de Montpellier, d'autre part, enquêtent sur ces bien curieuses affaires qui pourraient prochainement connaître des prolongements.

NÎMES et MONTPELLIER
de nos correspondants

Le ministère de la santé a été saisi d'une demande de fermeture des activités pharmaceutiques du laboratoire Skansen, situé à Saint-Mathieu-de-Tréviers dans l'Hérault. Un dernier rapport de l'inspection régionale de la pharmacie révèle en effet que des sérums d'origine équine importés de Suisse et présentés comme pouvant « *restaurer l'autorégulation de l'organisme* » ont été conditionnés sans pharmacien responsable, sans que les instructions du laboratoire fournisseur soient respectées à la lettre, et sans qu'« *aucune étude n'ait été fournie concernant les précautions prises pour éviter tout risque de contamination virale* ».

A la tête de ce laboratoire, depuis mars 1994, Pierjean Albrecht est un homme contesté depuis deux ans par la Fédération du syndicat pharmaceutique de France. Radié de l'ANPE en 1992 pour fausses déclarations, il s'est présenté l'an dernier à plusieurs reprises, carte de visite à l'appui, comme un médecin diplômé de la faculté de Montpellier ayant commencé une spécialisation en chirurgie viscérale. Claude Solassol, le doyen de la faculté de médecine de Montpellier, précise pourtant qu'il a interrompu ses études en troisième année et qu'il « *ne peut se prévaloir d'une inscription dans une année d'étude supérieure* ».

Son aventure pharmaceutique débute avec deux associés, Christian Joyeux et Philippe Trahtenbroit, lorsque tous trois créent, en janvier 1990 à Saint-Mathieu-de-Tréviers, le groupe IRL. Divisé en plusieurs secteurs, celui-ci produit et commercialise des produits diététiques et cosmétiques, puis obtient le feu vert de l'inspection régionale de la pharmacie pour ouvrir un département pharmaceutique. Paul Chauvin, le PDG des laboratoires Chauvin, apporte alors sa caution à la jeune société en siégeant à son conseil de surveillance.

Les rapports d'IRL se tendent vite avec les autorités pharmaceutiques françaises. En février 1993, la société met sur le marché un produit nouveau : les Tisadoses, des huiles essentielles pulvérisables. Le procédé est ingénieux ; une publicité diffusée dans *Le Quotidien du médecin* lui attribue des vertus thérapeutiques alors qu'elle ne dispose d'aucune autorisation de mise sur le marché. En janvier 1994, IRL commercialise le Jisé, qui se veut être un « *cosmétique par voie orale* » importé du Japon. Il est, lui aussi, accompagné par une publicité considérée par l'ordre des pharmaciens comme sujette à caution.

DÉPÔT DE BILAN

Un produit du même type fait bientôt son apparition dans les pharmacies : le Cytophase 40. Disponible sous forme de flacons buvables, il est présenté comme un hydratant de la peau permettant de lutter contre les rides et de bronzer en toute sécurité. L'été 1994, il sera promu par une gigantesque campagne de publicité dans les médias nationaux. La Fédération du syndicat pharmaceutique de France s'inquiète alors de voir sa crédibilité entachée par un produit qui n'est pas répertorié comme un médicament mais qui risque d'être perçu comme tel.

Pierjean Albrecht quittera IRL en mars 1994 pour créer la société Skansen. Cette dernière reprend le laboratoire de Saint-Mathieu-de-Tréviers, et IRL, qui a déménagé son siège social à Paris, se charge de commercialiser ses produits. Il s'en suit une débâcle économique. IRL est mise en liquidation. Elle laisse un passif estimé à 50 millions de francs. Skansen déposera son bilan à son tour en décembre 1994, avec, pour sa part, un déficit de 12 millions de Francs.

Un candidat à la reprise de Skansen se présente alors : WTL. Il s'agit d'une société créée au Luxembourg en 1985 par un certain Mohamed Rabhi. L'homme s'appelle aussi Michel Robin (version francisée de Mohamed Rabhi). Bien connu de M. Albrecht, ce « marchand de biens », qui a acheté plusieurs immeubles en France, en Espagne et en Belgique, fut l'ancien président du conseil de surveillance d'IRL.

Aujourd'hui, l'étau se resserre autour de M. Albrecht. Le liquidateur d'IRL a demandé au tribunal de commerce de Paris d'étendre la faillite d'IRL à Skansen, considérant que les deux sociétés ne font qu'une dans les faits. De son côté, le SRPJ de Paris enquête après le dépôt d'une plainte d'un ancien associé de M. Albrecht qui estime avoir été lésé dans la faillite d'IRL. Parallèlement, une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Montpellier après une autre plainte déposée par l'ordre des pharmaciens pour « exercice illégal de la médecine ». Le procureur de la République de Montpellier étudie aussi deux rapports de la DDRASS et de l'inspection du travail de l'Hérault mettant en cause les activités et la gestion d'IRL.

Par ailleurs, MM. Albrecht, Joyeux, et Trahtenbroit ont été mis en examen pour abus de biens sociaux avec interdiction de gérer des entreprises par un juge de Belfort dans le cadre d'une autre affaire. Lors d'une perquisition effectuée à Saint-Mathieu-de-Tréviers, l'été dernier, des inspecteurs du SRPJ de Besançon ont retrouvé dans les locaux de Skansen du matériel informatique qui avait disparu de TB-Pharma, un laboratoire belfortain.

Toutes ces menaces n'ont pas entamé la détermination de M. Albrecht. Souhaitant faire de son laboratoire un établissement pilote pour produire de la « superoxyde dismutase » *(lire ci-contre)*, il a récemment développé des contacts avec le docteur Eric Postaire, directeur scientifique adjoint de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris. Celui-ci a demandé au ministère de la santé son détachement dans l'Hérault afin de prendre les commandes de Skansen à la place de M. Albrecht.

Le 15 décembre 1994, Pierjean Albrecht écrit donc à l'Agence du médicament pour lui annoncer qu'il compte mettre en place, grâce à M. Postaire, des « *procédures de fabrication et de contrôle d'unités thérapeutiques destinées aux essais cliniques compassionnels dirigés par le professeur Luc Montagnier et le professeur Perdereau de l'Institut Curie* ». L'ancien dirigeant espérait-il grâce à ce programme et ces partenaires de poids donner une nouvelle raison d'être à son laboratoire cerné par de nombreuses menaces ? Prudent, le ministère de la santé a préféré mettre un terme aux activités pharmaceutiques de Skansen, estimant que son passé hypothéquait sérieusement la crédibilité d'une telle opération.

Richard Benguigui et Jacques Monin

La production de superoxyde dismutase

Dans une lettre confidentielle adressée le 19 décembre 1994 au docteur Pierjean Albrecht, le docteur Eric Postaire, directeur scientifique adjoint de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, faisait un point précis de « *la situation concernant* [leurs] *projets* ». Rappelant que des réunions avaient eu lieu au Sénat sous la direction du sénateur Claude Huriet, il expliquait que la préoccupation essentielle de ce groupe de travail était de définir les modalités de mises à disposition d'une enzyme, la superoxyde dismutase, pour des essais thérapeutiques concernant les radiofibroses et l'infection à VIH. « *Nous nous sommes mis d'accord,* ajoutait le docteur Postaire, *pour que je puisse intégrer les laboratoires Skansen-Pharma SA, en tant que pharmacien responsable.* » Indiquant qu'il acceptait la proposition de M. Albrecht d'être nommé PDG des laboratoires Skansen-Pharma, il ajoutait qu'il est « *évident que le statut d'établissement pharmaceutique est une condition* sine qua non *au développement des projets mis en place avec le sénateur Huriet, l'Agence du médicament, le ministère de la santé et la PCH* ».

Le Fil santé jeunes confirme les besoins d'information des 15-25 ans

CURIEUSEMENT, on n'entend qu'un murmure, entrecoupé de sonneries de téléphone. Pourtant, cet après-midi, ils sont cinq, psychologues et assistantes sociales, réunis dans une petite pièce, au bout du Fil santé jeunes, service téléphonique mis en place le 1er février par le ministère des affaires sociales à destination des 15-25 ans. Téléphone en main, les yeux rivés sur un écran informatique qui leur permet de rentrer des données « non identifiantes » (car ne comportant pas l'identité de leur interlocuteur), les « répondants » tentent de canaliser le flux d'appels. L'annonce de la création de ce numéro vert a entraîné un raz-de-marée : 6 000 appels ont été comptabilisés dans la seule journée du mercredi 8 février.

La création de ce numéro vert national pour l'écoute des jeunes est l'une des premières mesures mises en place à la suite de la consultation nationale des jeunes. L'analyse des premiers appels confirme l'ampleur de la demande d'information dans le domaine de la santé. L'une des surprises des premiers jours de fonctionnement est l'important nombre de questions relatives à l'hépatite B, ses modes de transmission et ses conséquences.

Paradoxalement, la campagne de vaccination qui vient d'être lancée en classe de sixième paraît avoir semé comme un vent de panique dans les collèges. « *Des enfants de onze ans nous ont appelés à ce sujet,* explique Brigitte Cadéac, l'une des responsables du Fil santé. *Ils demandent comment ne pas « attraper » cette maladie qu'ils confondent souvent avec le sida. Certains petits en classe de septième, qui doivent donc être vaccinés l'an prochain, ont peur de mourir avant d'arriver en sixième...* »

ÉCOUTER ET ORIENTER

« *Beaucoup d'appels concernent la sexualité et les relations avec les autres,* raconte encore une jeune psychologue. *Certains veulent des recettes pour leur relation amoureuse, d'autres parlent de leur solitude, quelques-uns décrivent des symptômes tout en précisant qu'ils n'ont pu en parler à leur entourage et n'osent aller voir un médecin.* » Six médecins, parmi l'équipe de quinze personnes, sont chargés de répondre aux questions les plus pointues et, surtout, d'orienter les jeunes. « *Notre souci est de ne pas faire de consultation médicale par téléphone,* explique Martine Gruère, directrice du Fil santé jeunes, *mais de les renvoyer devant la personne idoine. Car les jeunes qui appellent ne sont pas démunis, simplement, ils n'arrivent pas à en parler autour d'eux.* »

La gestion de ce nouveau service a été déléguée à l'Ecole des parents, une association créée en 1929 et reconnue d'utilité publique. Depuis vingt-quatre ans, elle assure le fonctionnement d'un service similaire à l'adresse des parents et, depuis mai dernier, elle avait créé une ligne téléphonique, Ecoute jeunes, basée sur le même principe mais souffrant de disposer de moyens insuffisants. Le ministère des affaires sociales a alloué un budget annuel de 7 millions de francs à l'Ecole des parents, qui devra lui remettre une évaluation quantifiée du Fil santé jeunes.

Michèle Aulagnon

★ Fil santé jeunes : 05-23-52-36 (tous les jours de 8 heures à minuit, week-ends compris).

CORRESPONDANCE

Le pôle universitaire Léonard-de-Vinci

APRÈS la publication, dans Le Monde *du 26 janvier, d'un article de Christine Garin intitulé* « L'« université Pasqua » dans les Hauts-de-Seine se révèle être un chantier incertain », *Michel Barat, directeur général du pôle universitaire Léonard-de-Vinci, nous écrit :*

L'article de Christine Garin présente à nos yeux des erreurs, des inexactitudes et des déformations de la réalité, qu'il convient de réparer au moyen des précisions suivantes.

1) Rentrée universitaire. La première rentrée universitaire aura lieu le 4 septembre 1995 sans avoir besoin d'une préfiguration expérimentale comme il avait été, en effet, d'abord envisagé sur quelques formations dans des locaux provisoires à l'automne 1994.

2) Définition et homologation des formations. Les formations des trois – et non pas deux – filières (filière commerce et gestion, filière sciences et technologie, filière européenne de gestion et technologie de production) sont aujourd'hui arrêtées puisque déposées à la commission des titres d'ingénieurs et à la commission technique d'homologation des qualifications professionnelles, de manière que les études soient sanctionnées par un diplôme de valeur nationale.

3) Occultation du caractère international. La présence de la Business School of Administration (Ann Arbor, Michigan), qui développe son Executive MBA à partir de « Léonard-de-Vinci », ainsi que l'accord signé en mai 1994 avec l'école des mines de Madrid témoignent de la vocation internationale du pôle universitaire.

4) Réalité des établissements associés. L'ESF (École supérieure de fonderie), en son conseil d'administration du 29 septembre 1994, a décidé le principe de sa venue sur le pôle, en tant qu'établissement associé.

5) Relations avec des institutions publiques. L'ENSAM, PARIS-VI et l'INRIA, dès le début, ont cru en « Léonard-de-Vinci ». Notons au passage qu'il n'a jamais été question de déménagement de ce dernier institut, partenaire du pôle universitaire Léonard-de-Vinci.

6) Partenariat avec les entreprises. Le pôle universitaire a mis en place un CFA (centre de formation par l'apprentissage) auquel participent dès aujourd'hui comme fondateurs : Aérospatiale, Bull, Compagnie générale des eaux, Elf, IBM France, Renault, Sligos, rejointes par Cap Gemini Sogeti, Crédit lyonnais, Snecma, Total avec l'appui de l'Union patronale d'Ile-de-France. De plus, une vingtaine d'entreprises, membres ou non du CFA, d'importance nationale et internationale, ont décidé de soutenir à divers titres le pôle universitaire Léonard-de-Vinci. Il est donc inexact d'affirmer que les entreprises manquent à l'appel.

7) Recrutement des étudiants et financement des études. Le département « orientation personnalisée et suivi » a engagé le processus de recrutement des étudiants depuis le 9 janvier 1995. Les demandes se révèlent déjà conformes aux espérances et aux estimations. Les étudiants pourront bénéficier d'un système de bourses appuyé sur les bourses départementales dont la masse a été votée par le conseil général des Hauts-de-Seine et sur un système spécifique à « Léonard-de-Vinci ».

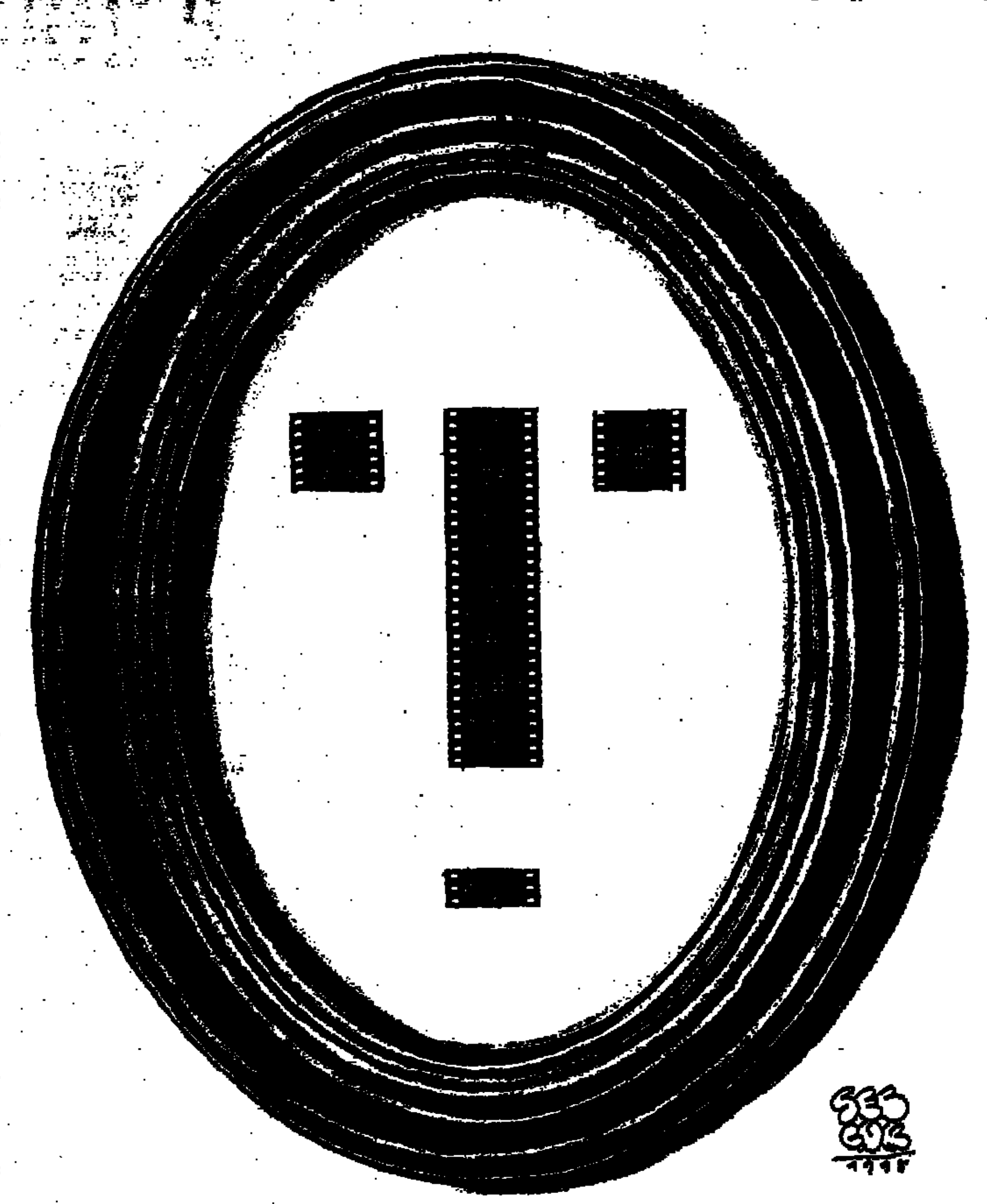
Conclusion. Le pôle universitaire Léonard-de-Vinci, « *université départementale* », n'entre pas en concurrence avec l'université traditionnelle et présente une occasion d'évolution au point que bon nombre de ses concepts sont déjà repris. Le pôle universitaire souhaite réussir avec l'université française.

HORIZONS

ENQUÊTE

A la recherche des âmes mortes

A Salt Lake City, dans l'Utah, les mormons américains ont créé la plus grande bibliothèque généalogique du monde. Leurs « missionnaires » recensent nos ancêtres sous toutes les latitudes. Chaque année, sept millions de noms nouveaux apparaissent dans leur index général. En France, c'est à eux que l'on doit l'essentiel du travail de microfilmage des archives d'état civil.



La main est légère lorsqu'elle effleure la page manuscrite, piquetée de tâches rougeâtres, qu'il a extraite d'un gros registre paroissial et qu'il centre sous l'objectif du microfilmeur. Avec une minutie d'orfèvre, et des égards d'archéologue, il a tenté d'en éliminer les flétrissures, lissant les coins effilochés et déployant doucement les arêtes déchiquetées, rongées par l'humidité et les siècles. La tâche est dangereuse. Le papier chiffon se désagrège. Une manipulation brusque, et pfft !... Le registre de Pédernec partirait en poussière, emportant avec lui la trace de plusieurs centaines d'âmes, baptisées, mariées, enterrées au début du XVIII[e] siècle dans ce petit village du diocèse de Tréguier.

Cette idée lui paraît effroyable. Tous ces noms écrits à la plume d'oie, il y a deux cents, trois cents ans, par des prêtres à l'écriture appliquée le bouleversent. Il ne parle pas bien le français, mais il reconnaît les formules usuelles, s'amuse des vagues de prénoms, et ses gestes de douceur disent le respect, voire la tendresse qu'on lit encore dans ses yeux clairs.

La page, cette fois, semble parfaitement cadrée. Sa longue carcasse voûtée au-dessus du manuscrit, Harold Jameson, âgé de soixante-quinze ans, ancien bibliothécaire, quête l'assentiment de son épouse, ancienne infirmière, qui jette un œil au-dessus de son épaule. Clac! Une pression sur l'appareil de microfilmage braqué au-dessus de la table, et le cliché est pris. L'acte de baptême de *« René Conan, fils légitime de René Quéméneur »*, né en 1715, est désormais enregistré pour l'éternité.

Microfilmé par la grâce d'un vieux couple de mormons, venus du désert de l'Utah offrir au centre des archives de Saint-Brieuc dix-huit mois de leur retraite. Leur but? Contribuer à la préservation des documents généalogiques des Côtes-d'Armor et au recensement de ses morts.

Si le rythme est bon, les Jameson devraient pouvoir prendre par semaine entre dix mille et quatorze mille clichés, lesquels seront expédiés à Francfort pour une vérification de leur qualité – les mormons y disposent d'un laboratoire sophistiqué – puis, si tout va bien, rejoindre aux Etats-Unis des milliers de kilomètres de films stockés dans une caverne creusée dans les Rocheuses, sous deux cents mètres de montagne granitique, au sud-est de Salt Lake City. Une caverne composée de six tunnels aux allures de chambres fortes, conçus pour résister aussi bien à l'eau, au feu, au tremblement de terre qu'à une catastrophe atomique. Une caverne à la grille d'entrée surveillée nuit et jour par des caméras, et capable de contenir les microfilms de plus de vingt-six millions de volumes, dans des conditions de température et d'hygrométrie idéales. Une caverne pour l'éternité.

« N'est-ce pas que le projet est magnifique !, s'enthousiasme Harold Jameson. *Chaque page microfilmée est sauvée! Toutes ces informations enfouies dans des manuscrits voués à la destruction seront d'un coup accessibles au monde entier! Des familles vont pouvoir reconstituer leur histoire, honorer leurs ancêtres! Cela donne un nouveau sens à la vie!»*

Pour les Jameson, arrivés à Saint-Brieuc depuis le mois de décembre 1994, comme pour les Thomson et les Jobert qui les ont précédés, les Goodwin qui sont installés à Saint-Lô et une poignée d'autres « missionnaires » répartis dans plusieurs départements français, ce travail bénévole de microfilmage, organisé par leur Église, est un cadeau à la communauté des hommes... Et une chance de salut pour la confrérie des morts.

Car si les fidèles de l'Eglise de Jésus-Christ et des saints des derniers jours (appellation officielle de l'Eglise mormone, créée en 1830 aux Etats-Unis par le prophète Joseph Smith) se donnent tant de mal, ce n'est pas par simple passion pour l'histoire, mais parce que leur religion est basée sur la foi en la famille. Une famille qui doit être religieusement scellée pour l'éternité et offrir à tous ses membres, y compris les ancêtres décédés, la chance d'un salut par le baptême. Encore faut-il les recenser avant de pouvoir leur adresser, par procuration, et par-delà la mort, les ordonnances principales qui rythment la vie d'un fidèle.

Harold Jameson a lui-même identifié mille cinq cents de ses ancêtres et à peu près autant du côté de sa femme. Il en a baptisé plus de la moitié, mais *« tout cela prend du temps »*. C'est même, dit-il, *« le projet de toute une vie »*. Pensez ! A chaque fois, il faut organiser au temple une véritable cérémonie, revêtir la robe blanche des nouveaux venus dans l'Eglise et se faire totalement immerger dans un bassin puisque chaque ordonnance passe obligatoirement par l'intermédiaire d'une personne physique. Une même cérémonie peut certes permettre à un volontaire de l'Eglise de recevoir une bonne dizaine de baptêmes. Mais il lui faudra revenir au temple à un rythme régulier s'il entend offrir le salut à un maximum de défunts, fussent-ils ou non de sa famille.

UNE autre célébration, organisée cette fois avec un partenaire de l'autre sexe, lui permettra plus tard de marier selon le rite mormon des ancêtres qui l'ont été selon une autre religion ou uniquement sur le plan civil. Et puis une autre ordonnance visera à sceller les enfants aux parents. Et ainsi de suite. Un travail de titan, conditionné par l'ampleur des découvertes généalogiques. C'est pourquoi, depuis 1938, les mormons traquent sans répit les âmes mortes à travers la planète. Des équipes de volontaires ont été envoyées dans toutes les directions, avec une légère priorité pour les pays à forte émigration vers les Etats-Unis : Grande-Bretagne, Allemagne, Scandinavie, Mexique... Les autres n'en furent pas pour autant délaissés. Dès que les autorités d'un pays donnaient un feu vert officiel, les missionnaires accouraient et microfilmaient à tour de bras leurs archives d'état civil, remettant chaque fois gratuitement à leurs interlocuteurs un master (une sorte de double original) des films réalisés.

La France entra dans ce grand dispositif en 1960. Un accord en bonne et due forme fut signé entre le directeur général des Archives de France et le représentant de la Société généalogique d'Utah, et des missionnaires s'éparpillèrent dans les régions. Un bon tiers des départements français avaient déjà fait l'objet d'un microfilmage de leurs registres paroissiaux et d'état civil de plus de cent ans lorsque la mise sur fichier informatique des renseignements ainsi glanés attira en 1981 l'attention de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Que diable les mormons allaient-ils faire de toutes ces données instantanément disponibles ?

Il fallut enquêter, se rendre à Salt Lake City, évacuer tous les doutes sur une exploitation des fichiers à des fins commerciales, voire d'études génétiques pour finalement convenir que les mormons ne demandaient pas autre chose que le droit d'accès à une documentation devenue historique et qui, au terme de la loi, était communicable à n'importe qui. Suspendu en 1981 mais reconfirmé en 1987, l'accord fit cependant l'objet d'un avenant, publié au *Journal officiel*, interdisant notamment l'enregistrement de données relatives à l'origine ethnique, aux causes de décès, aux opinions religieuses et aux professions des personnes recensées.

Depuis, au grand soulagement des responsables des Archives de France, les mormons ont repris leur travail de fourmis. Inlassables, méticuleux, maniaques sur le plan de la qualité, *« indispensables »*, avouent même les spécialistes inquiets à juste titre de la dégradation des documents. Une dégradation accélérée par l'engouement récent des Français pour la généalogie (trois cents cercles recensés, entre quarante mille et soixante mille « fanas ») et l'augmentation vertigineuse des demandes de consultation de documents. *« S'ils n'avaient pas été là, nous n'aurions pratiquement rien pu entreprendre »*, estime Alain Droguet, directeur des archives des Côtes-d'Armor, qui comptent l'une des plus anciennes collections de registres paroissiaux. *« Ils nous ont fait gagner plusieurs décennies dans le microfilmage »*, déclare Bernard Vuillet, conservateur au service technique de la direction des Archives de France.

> « S'ils n'avaient pas été là, nous n'aurions pratiquement jamais pu rien entreprendre », explique le directeur des Archives des Côtes-d'Armor, responsable de l'une des plus anciennes collections de registres paroissiaux

Plus de la moitié des départements français ont déjà reçu leur concours. De nombreux autres l'ont sollicité mais sont contraints de patienter plusieurs années, la durée d'intervention dans un département pouvant atteindre trois, voire quatre ans, matériels et personnels étant limités. Une quinzaine d'opérations sont cependant en cours, soit avec des bénévoles comme les Jameson, soit avec des professionnels salariés par l'Église. Une Église au demeurant très prospère, et à laquelle les fidèles (8,5 millions dans le monde, 24 000 en France) versent annuellement une dîme équivalente à 10 % de leurs revenus. Une Église responsable aujourd'hui de plus de 90% du microfilmage de nos archives d'état civil.

Les modalités des accords passés avec les conseils généraux varient localement et sont aujourd'hui placées sous le signe du pragmatisme et de l'urgence. Quand ils ne se chargent pas eux-mêmes du microfilmage, les mormons acceptent parfois de former à la prise de vue des amateurs issus d'un cercle généalogique – c'est le cas du Gers –, de fournir des films vierges, d'en effectuer le développement et le suivi technique. Il arrive également qu'ils achètent une copie de microfilms réalisés par les services d'archives eux-mêmes (comme en Haute-Vienne ou dans la Moselle), lesquels obtiennent en contrepartie une quantité de microfilms vierges équivalente au triple du métrage total de l'opération. La transaction se révèle de toute façon avantageuse pour les archives, lesquelles savent que le recours à des opérateurs privés pour microfilmer un département peut coûter entre 1,5 et 2 millions de francs.

ETRANGE situation donc, que celle qui aboutit à placer la France sous la dépendance des mormons pour la conservation de son état civil. Et curieuse impression, lorsqu'on découvre, au hasard d'un fichier recensant deux cents millions de défunts adoptés par l'Église, qu'un lointain ancêtre breton s'est vu récemment baptisé puis marié au temple mormon de Berne. *« C'est une histoire de foi*, explique Jean-Pierre Massela, un des représentants français de l'Église. *Ou bien vous ne croyez pas, et cela ne risque donc pas de perturber votre aïeul ; ou bien vous croyez que cela peut le toucher, et cela démontre que vous êtes mûr pour rejoindre notre Eglise. »* De toute façon, assure-t-il, *« c'est une chance que l'on offre à l'esprit défunt qui conserve son libre arbitre »*.

Le débat spirituel n'intéresse guère les généalogistes, amateurs ou professionnels, comme ceux du célèbre cabinet Andriveau, qui a d'ailleurs autorisé les mormons à microfilmer son trésor, deux cents millions de fiches d'état civil des plus grandes villes de France, à condition de ne pas le rendre consultable en Europe. Tous se contentent de mettre chapeau bas devant cet étonnant service rendu ainsi à la communauté des chercheurs, tant dans la conservation des documents que dans leur mise à disposition du public. Deux mille deux cents centres (une cinquantaine en France) comportant des lecteurs de microfilms sont répartis dans soixante pays et ouverts gratuitement au public, qui peut commander et visionner les microfilms souhaités.

A Salt Lake City, une immense bibliothèque, ouverte sept jours sur sept, offre aux visiteurs (trois mille par jour) une collection de deux milliards d'actes stockés sur des milliers de bobines, deux cent soixante mille livres dont plus de quatre mille intéressent la France, des revues de généalogie du monde entier, des milliers de monographies familiales ou locales offertes par de glorieux précurseurs, les fichiers des passagers de bateaux immigrant vers les Etats-Unis, les listes de militaires américains impliqués dans les différentes guerres, les registres de la Sécurité sociale américaine, les tables de recensement, des minutes de notaires, etc. *« Une mine »*, dit Claude Bianco, président de la section généalogie d'Air France, qui a déjà organisé plusieurs voyages en Utah et raconte avec bonheur la griserie des généalogistes amateurs lorsqu'ils réalisent l'ampleur des documents en libre accès.

Une ampleur toujours croissante puisque sept millions de noms nouveaux font chaque année leur apparition dans l'index général des mormons, engrangés par plus de deux cents missionnaires qui microfilment sous toutes les latitudes. Les changements politiques intervenus à l'Est ont ouvert de nouveaux terrains d'étude, même si la Hongrie et la Pologne n'avaient pas attendu un changement de régime pour faire appel à l'argent et à la compétence des mormons afin de sauvegarder leurs archives, déjà endommagées par les guerres.

Depuis 1993, l'essentiel du travail dans les pays baltes a été accompli ; il est en bonne voie en Ukraine et en Arménie. Quant à la Russie, dont les grands généalogistes du début du siècle ont payé de leur vie leur passion pour une science condamnée sans appel par le communisme, elle tente de reconstituer les fils du passé et les lignées familiales, et invoque également l'urgence pour solliciter l'aide des mormons.

Il est aussi des équipes en Inde, au Japon et en Chine, où certaines généalogies familiales remontent, dit-on, à plus de mille ans. Il en est dans différents pays d'Amérique du Sud, où l'Église catholique fut d'un grand secours. Il en est d'autres enfin, magnétophone en bandoulière et micro à la main, qui, crapahutant dans des villages d'Afrique ou des atolls polynésiens, sollicitent sans relâche la mémoire orale des anciens. Soixante-dix milliards d'hommes et de femmes auraient déjà vécu sur la Terre, disent-ils. Mais cela ne les effraie pas. La patience des mormons est incommensurable.

Annick Cojean

Aborder (sérieusement) le nouvel âge social

par Pierre Rosanvallon

DANS un article où l'acrimonie du ton le dispute à la confusion du propos, Luc Boltanski part en guerre contre *La Nouvelle Question sociale* (*Le Monde* du 7 février). Au terme d'un développement contourné, le doigt dénonciateur se tend : je me rendrais coupable d'un retour sournois aux idées eugénistes. Rien de moins !

Ceux qui auront lu mon dernier livre se seront frotté les yeux pour savoir s'il s'agit bien du même texte que celui qu'ils ont lu. Pour les autres, le travail du soupçon fera peut-être son œuvre. J'ignore les ressorts de la jalousie querelleuse ou des arrière-pensées politiques de cette pesante prose. Mais il me revient de rétablir les choses pour les lecteurs du *Monde*, en rappelant très succinctement le thème et le sens de mon livre.

En écrivant *La Nouvelle Question sociale*, j'ai cherché à explorer les conditions dans lesquelles l'Etat-providence devait être reconstruit pour continuer à assurer ses fonctions traditionnelles (la Sécurité sociale pour simplifier) et pour jouer le nouveau rôle de lutte contre l'exclusion auquel il est appelé. Nous sommes en effet entrés dans un nouvel âge du social qui provoque une crise inédite de l'Etat-providence – d'ordre philosophique – qui rend impossible le simple maintien en l'état du système. Cette crise philosophique de l'Etat-providence marque une inflexion décisive dans la perception du social qui a prévalu pendant près d'un siècle. Au-delà des difficultés financières et gestionnaires, elle conduit à reprendre à la racine la question des droits telle qu'elle a été formulée dès le XVII[e] siècle par l'individualisme libéral, invitant à un dépassement des vieilles oppositions entre droits formels et droits réels, droits sociaux et droits politiques ; elle force à reconsidérer les expressions usuelles du contrat social, à reformuler la définition du juste et de l'équitable, à réinventer, en un mot, les formes de la solidarité.

Les anciens mécanismes producteurs de solidarité sont, d'abord, en train de se désagréger. Ils reposaient sur le système des assurances sociales : la solidarité était fondée sur la mutualisation des risques sociaux, de telle sorte que l'Etat-providence s'identifiait à une espèce de *société assurancielle*. Or nous assistons aujourd'hui à une séparation progressive des deux univers de l'assurance sociale et de la solidarité. Les évolutions démographiques, la dissociation croissante entre la sphère des cotisants et celle des ayants-droit, la connaissance accrue des différences entre les individus et les groupes se conjuguent pour ébranler la vision assurancielle de la solidarité. Les risques de désagrégation sociale sont ainsi plus forts que jamais. Entre les appels de la sirène libérale à multiplier les assurances privées (et donc à différencier toujours plus les classes de risques) et la tendance à limiter les prestations pour cause d'essoufflement financier, le système est fortement vulnérabilisé. C'est ce qui rend nécessaire une approche plus directement politique de la solidarité. Le face-à-face du contrat social devra ainsi se substituer à la main invisible de l'assurance. L'exercice de la solidarité s'identifiera de plus en plus directement à la formulation même du contrat social.

L'Etat-providence doit être reconstruit pour assurer ses fonctions anciennes et jouer un rôle nouveau de lutte contre l'exclusion

La conception traditionnelle des droits sociaux se révèle de son côté inopérante pour traiter le problème majeur de l'exclusion. L'Etat-providence traditionnel fonctionne en effet comme une machine à indemniser. C'est un *« Etat-providence compensateur »*, qui repose sur le principe de la dissociation entre l'économique et le social. Les droits sociaux sont simplement des droits de tirage. Dans un contexte de chômage de masse et de croissance de l'exclusion, cette vision des droits comme droits compensateurs d'un dysfonctionnement passager (maladie, chômage de courte durée, etc.) devient inadaptée. Conçue pour traiter des situations appréhendées comme des risques conjoncturels, elle ne convient plus pour gérer des états hélas ! plus durables. D'où les effets pervers de ce que je propose d'appeler *« l'Etat passif-providence »*. Il donne d'abord économiquement naissance à une spirale d'autodestruction de la solidarité : pour indemniser l'exclusion du marché de l'emploi d'une large partie de la population, il accroît de plus en plus les prélèvements sur le travail, ce qui entraîne en retour une réduction du volume de ce dernier. Il se satisfait ensuite socialement de la coupure entre indemnisation et insertion. L'exploration des formes que pourrait prendre un *« Etat actif-providence »* va au contraire de pair avec la recherche d'un enrichissement de la notion de droit social, pour trouver la voie de ce que pourrait être un nouveau droit : le droit à l'insertion. Au-delà du droit à l'existence, une société démocratique repose en effet sur un certain *« droit à l'utilité sociale »* de chacun.

Passer d'une société d'indemnisation à une société d'insertion invite à reprendre la question du droit au travail. Il convient de rechercher comment on peut redéfinir le mode de composition des droits et des devoirs entre l'individu et la société en matière de travail et de protection sociale. C'est une interrogation qui n'est pas neuve : le pacte social est aussi en son essence originaire un contrat d'insertion sociale. Les formes de ce contrat et ses modalités de mise en œuvre n'ont cessé d'alimenter les interrogations politiques et juridiques depuis la naissance de l'Etat moderne. Mais nous avons perdu le fil de ces débats.

Un siècle et demi après la révolution de 1848, la réflexion sur le droit au travail est redevenue d'actualité. Dès lors que le chômage ne peut plus seulement être traité dans la perspective assurancielle classique de l'indemnisation et dès lors que l'on mesure les dangers de la tentation de salarier l'exclusion (c'est-à-dire de maintenir les exclus dans une situation d'assistance), la question devient incontournable. Chacun le sent confusément : le temps est venu d'une rupture radicale dans l'approche de l'emploi. Les analyses et les remèdes classiques ne sont plus à la hauteur des enjeux. Si rien ne change, nous assisterons impuissants à la consolidation d'un nouveau *lumpenprolétariat*. Si rien ne change, la désagrégation de l'Etat-providence et la croissance de l'exclusion s'enchaîneront de façon implacable. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui conduits à reprendre le fil rompu des anciennes interrogations sur le droit au travail pour donner un sens fort et opératoire à l'idée d'insertion. Si nous entrons ainsi dans un nouvel âge du social, nous devons donc entrer en même temps dans un nouvel âge du politique. La refondation de la solidarité et la redéfinition des droits impliquent en effet une meilleure articulation entre la pratique de la démocratie – c'est-à-dire l'invention des règles du vivre ensemble et la délibération sur la justice – et la gestion du social. Si l'on veut redonner un sens fort et un contenu tangible à l'idée de progrès social, c'est dans cette direction qu'il faut aller. Sinon, la perspective restera toujours défensive : celle d'une simple préservation des « acquis » que les contraintes financières tendent à grignoter insidieusement.

Il y a matière à débat et à réflexion sur tous ces sujets. Il y a aussi matière à combat, tant sont fortes les pesanteurs paresseuses et les tentations de retourner en arrière. En ces temps de prêt-à-penser libéral, il est urgent d'ouvrir des brèches pour donner figure positive à ce nouvel âge du social. Je me soucie plus de mener ces vrais combats et d'apporter une contribution positive à la compréhension des problèmes, comme à leur solution, que de répondre aux fantasmes accusateurs du procureur Boltanski.

Pierre Rosanvallon *est directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*

Que pensez-vous de Rushdie ?

par Ali Farassati

EN feuilletant l'*Oxford Dictionary of New Words*, on se rend compte brusquement que le mot *fatwa* est entré dans la langue anglaise. Il est là, entériné par l'usage, au même titre que *fast-food*. Ce détail a un sens : la fatwa est réellement reconnue comme un fait de la vie de Salman Rushdie. Emprunté à l'arabe (sous la forme de *fetfa* ou *fetwa*) *fatwa* a connu une nouvelle vogue dans la presse anglophone à partir du 14 février 1989, quand l'ayatollah Khomeiny en a décrété une qui condamnait à mort l'écrivain anglais Salman Rushdie, après qu'il eut publié les *Versets sataniques* (1988), livre que beaucoup de musulmans considèrent comme blasphématoire et extrêmement insultant.

Fatwa est un terme générique qui désigne une décision juridique prise par un mufti ou toute autre autorité islamique. Mais, en raison du contexte particulier dans lequel l'Occident a été amené à s'accoutumer à ce mot, il est parfois interprété, à tort, comme une *« condamnation à mort »*.

« Quand bien même tu étendrais la main sur moi pour me tuer, je n'étendrais pas la mienne pour t'ôter la vie » : les mollahs semblent avoir oublié ce verset du Coran. Comme ils ont, sans doute, gommé de leur mémoire les sourates qui invitent au respect des autres, à la compréhension d'autrui.

Quel crime a donc commis Rushdie pour s'attirer une telle haine ? Un livre, un simple livre. Un roman à mi-chemin entre le réalisme occidental et le symbolisme oriental. Beaucoup de gens se posent cette question : selon la tradition islamique, Rushdie est-il condamnable ? Non. Même l'antique loi est bien plus modérée.

Selon la tradition islamique, la fatwa est la simple réponse juridique apportée à une question d'ordre général, posée par une autorité publique ou des personnes privées. Chez les chiites, seuls les *modjtahids* (les plus savants parmi les juristes du Coran) sont habilités à se prononcer. Khomeiny – gardien autoproclamé des musulmans – avait fait à ce titre des milliers de fatwas sur les sujets les plus divers, parfois contradictoires. Si l'on s'attache à cette définition, Khomeiny aurait donc répondu favorablement à la question : *« Doit-on éliminer Salman Rushdie ? »* Mais l'on sait bien qu'à d'innombrables reprises il ne s'est pas embarrassé des règles classiques.

Pour aller plus loin, analysons le sens de deux termes théologiques : *mahdouroddam* est quelqu'un dont le sang peut être versé sans péché. Son assassinat ne tombe donc pas sous le joug de la jurisprudence religieuse. Cependant, l'exécution de la sentence n'est pas une obligation. *Vâjebolqatl* est au contraire quelqu'un qui mérite la mort et doit mourir, tel l'agresseur en temps de guerre ou encore tel le condamné à mort par la justice. Khomeiny n'a pas dénoncé l'écrivain sur un plan théologique, mais au contraire en disant : *« Je demande à tous les musulmans courageux de l'exécuter. »*

Il faut partout poser la question, expliquer, raisonner. A la fin, le message passera

Les mollahs à Téhéran disent haut et fort que la fatwa est permanente et que personne n'est autorisé à l'annuler. Or après la mort du *faghih* ou *modjtahid* tous ses décrets et fatwas émis sont automatiquement annulés et deviennent sans valeur.

Comment juger le décret d'appel au meurtre ?

1. Ce n'est pas une fatwa, même dans le contexte des polémiques des mollahs. La fatwa ne veille pas à l'application d'une circonstance particulière. Supposons que quelqu'un publie une fatwa disant : *« Chaque écrivain dont le texte est contraire à l'intérêt de l'islam est condamné à mort. »* Alors, la vérification qu'un écrivain correspond à cette fatwa se fait obligatoirement après une procédure strictement juridique.

2. Ce n'est pas un décret religieux, parce qu'il devait être déclaré par le juge après la procédure juridique. Ce qui exige une identité assez claire du condamné, tandis que l'ordre de terreur se présente ainsi : *« Tous ceux impliqués dans sa publication et qui étaient informés de son contenu sont condamnés à mort. »*

3. Même si c'était une fatwa ou un décret religieux, l'exécution de la fatwa ainsi que l'action de suivre un ayatollah ne sont pas obligatoires pour tous les musulmans du monde entier.

Comment défendre Rushdie ? Il faut poser une question simple. Qu'est-ce qui offense le plus l'islam : une fiction ou un assassinat ? Un écrit de papier ou un crime de sang ? Des morts réfutables ou la mort sans appel ? Qui ? Le présumé satanique ou l'avéré fanatique ? Rushdie ou les mollahs ?

Cette condamnation est un événement dont on a souvent négligé la portée symbolique dans notre monde. Il s'agit, sommes-nous tentés de penser, d'une violation des droits de l'homme parmi d'autres. Toutefois, dans le cas présent, la violation revêt un caractère singulier. Elle ne se produit pas dans le cadre d'une nation ou à l'occasion d'une guerre mais elle est commise par les dirigeants d'un Etat qui se prétendent détenteurs d'un droit souverain, d'une loi au-dessus de toutes les lois. Il s'agit, du même coup, d'une violation du droit international non moins singulière.

Les gestes symboliques et la fermeté des condamnations doivent absolument s'accompagner, dans les coulisses, de démarches précises. Il s'agit de bien faire comprendre aux intéressés tout ce qu'ils auraient à perdre au cas où la *« flèche »* dont le chef de l'Etat iranien, Ali Khameneï, a déclaré, qu'elle *« avait été lancée »*, atteindrait sa cible.

Le sort de Rushdie et de ses éditeurs reste le même. Il vit toujours dans la clandestinité, sous la menace de son exécution. Cependant, sa résistance s'est affermie. Ne craignant pas d'apparaître ici et là en public, il met les gouvernements démocratiques en face de leurs responsabilités, demande aux intellectuels le témoignage de leur solidarité et souhaite que ceux qui font en sa faveur campagne pour la liberté d'expression n'ignorent pas son œuvre. Faisons écho à ses propos.

L'Occident et les régimes arabes modérés pratiquent la politique de l'autruche, en espérant l'autocombustion de la paranoïa « mollarchique ». L'Europe, et récemment les Etats-Unis, ont pourtant connu le terrorisme. Les khomeinistes ont mis plusieurs pays musulmans en émoi. Il serait temps, désormais, de dresser un véritable cordon sanitaire autour de la « mollarchie ».

Salman, en pensant à ton enfermement, je demande exprès à chaque musulman que je rencontre, peu importe qui, son point de vue sur toi et sur ton livre. J'ai obtenu des réponses tendues, mais je persiste à croire que cette petite pratique est salutaire. Voilà ce qu'il faudrait faire partout : d'abord poser cette question : que pensez-vous de Rushdie ? Et si la réponse est hostile, alors expliquer et raisonner. Cela devrait aussi se passer au niveau officiel, chaque fois qu'un responsable rencontre des officiels iraniens. Que pensez-vous de Rushdie ? A la longue, le message passera.

Ali Farassati, *réfugié politique iranien, est écrivain et journaliste.*

AU COURRIER DU MONDE

LE SENS DU RAMADAN

En ce début du mois sacré du ramadan, je ne peux taire mon émotion devant les événements d'Algérie et laisser sans protester des assassins et des fanatiques ignorants faire le mal au nom de notre religion. Le peuple des simples croyants est accablé : où sont les gens qui possèdent la science religieuse ? Où sont les autorités censées représenter notre communauté ? Leur silence est criant. Et même s'il y a, çà et là, des condamnations de ces actes, c'est bien trop timide et bien trop peu ! Alors, à nous de relever le défi. Nous nous devons de rappeler au monde et en particulier aux musulmans que le mois où est descendue la révélation est un mois d'ascèse, de recueillement, de bonté envers toutes les créatures et de perfectionnement moral. Oui, nous avons un jihad impérieux : éduquer les esprits et les cœurs et implorer dans cette voie l'aide du Miséricordieux. Les prières de la nuit, pendant ce mois, uniront nos âmes dans cette commune demande.

Liliane Colombeau,
Paris

LE RÔLE DU DOGME

« La foi est un sentiment, non un dogme. » Ce jugement d'un jeune protestant rapporté par Danielle Rouard (*Le Monde* du 24 janvier) est propre au *« protestantisme libéral »*. Mais ceux qui opposent si volontiers le cœur à la tête, l'amour aux dogmes, oublient que ce christianisme du sentiment ne se serait sans doute pas transmis de génération en génération s'il n'avait été véhiculé par une Eglise solidement appuyée sur les Ecritures. Sous l'écorce rugueuse coule la sève.

Lucien Kieffer,
Le Mans

Payer les auteurs en bibliothèque

par Paul Fournel

LES livres passent en librairie comme des météores, c'est à peine s'ils séjournent un peu plus longtemps chez les soldeurs. Leur vie paisible et longue, aujourd'hui, ne se déroule plus que dans les bibliothèques. Ils s'installent là pour un long moment, le temps d'être feuilletés, picorés, adorés, emportés pour quelques jours à la maison, le temps de donner envie d'en emprunter un autre et puis un autre. C'est dire si les auteurs aiment les bibliothèques et ceux qui les animent. Ils ne sont rien moins que leur espoir et leur longévité.

Il ne faudrait pourtant pas que les bibliothèques deviennent le mouroir économique des auteurs. Les œuvres doivent survivre et, pour cela, les auteurs doivent vivre. Les auteurs doivent être payés lorsqu'ils sont lus.

Les bibliothèques modernes ressemblent de plus en plus à des supermarchés avec leurs codes-barres, leurs pinceaux laser, leurs circulations accélérées. Le même ouvrage peut être vingt fois prêté, l'auteur et son éditeur ne seront payés qu'une fois. De passionnantes enquêtes nous montrent que l'on a construit 742 000 mètres carrés de bibliothèques supplémentaires entre 1980 et 1991 ; que, dans la même période, le prêt a augmenté de 75 % et les ventes de 13 %.

De tout cela je ne veux retenir que deux chiffres : on prête 103 millions de volumes par an en France et 100 % des lecteurs lisent : ils lisent des livres empruntés, achetés, prêtés, échangés, neufs, d'occasion. Sans doute en volent-ils... Ils lisent, et pour cela ils sont précieux. Si l'on veut qu'ils continuent à lire, il faut payer les auteurs et leurs éditeurs pour qu'ils puissent continuer à écrire et à publier.

On nous objecte souvent que le paiement du prêt public contribuera à enrichir les « gros » et que l'argent ira à l'argent. Si l'on est convaincu que le succès est un mode injuste de rémunération, il faut aussitôt fermer les librairies, les théâtres, les cinémas. Les auteurs à succès sont plus riches que les autres. Vrai. Est-ce une raison pour affamer ces « autres » ? *« Le temps que tu fasses maigrir le gros, le maigre sera mort »*, dit le sage chinois.

D'autant que les auteurs les plus « gros » sont parfaitement d'accord pour qu'une partie des sommes perçues pour le prêt public serve à aider les jeunes créateurs ou les moins jeunes qui connaissent des difficultés.

On nous accuse également de vouloir faire payer le petit beur fauché qui vient faire sa provision de livres. Trop facile. Les auteurs sont favorables à la lecture publique gratuite partout où elle est nécessaire et possible. Ils ne veulent pas être les seuls à en faire les frais. Les bibliothécaires sont payés pour prêter les livres, le personnel pour entretenir les locaux de la bibliothèque, le relieur pour relier, le coursier pour courser, etc. Pourquoi l'auteur devrait-il être le seul à ne pas gagner sa vie ?

Pourquoi l'auteur devrait-il être le seul à ne pas gagner sa vie ?

La gratuité de la lecture est une affaire politique. Elle doit donc être envisagée politiquement. Lorsqu'ils vont en classe de neige, les enfants des familles défavorisées paient moins cher que ceux des familles aisées. Certains, même, ne paient rien. Le moniteur de ski et l'instituteur, eux, gagnent normalement leur vie. Les auteurs veulent être les moniteurs de ski de la lecture publique. A l'image de celui de leurs confrères d'Europe du Nord, d'Allemagne, d'Angleterre, du Canada et d'ailleurs, qui perçoivent déjà depuis fort longtemps pour le prêt public.

Une fois cela reconnu et posé, les auteurs sont prêts à participer à tous les groupes de réflexion et de travail et à toutes les justes luttes sur la lecture publique et son financement. Dans un pays où 70 % des bibliothèques municipales font payer leurs emprunteurs, il n'est pas concevable que les auteurs et leurs éditeurs ne touchent pas partie de cet argent. Le soutenir, c'est nier le métier d'écrire, refuser à l'auteur sa place dans la société, poser comme un a priori que la littérature n'a pas d'avenir.

Paul Fournel *est président de la Société des gens de lettres.*

Le Monde

Dresde, cinquante ans après

C'EST par une présence silencieuse que le président allemand Roman Herzog a choisi de commémorer la mémoire honteuse d'Auschwitz, lors du cinquantième anniversaire de la libération du camp. A Dresde, il se devait de parler, de dire la douleur de cette ville de plus de six cent mille habitants où s'étaient rassemblés en ce début de 1945 des milliers de réfugiés fuyant l'avancée des troupes soviétiques à l'Est ; de ces quelque trente mille victimes de deux raids de l'aviation britannique, 2 500 tonnes de bombes lâchées en quarante minutes ; de ce haut lieu du baroque allemand rayé de la carte, non parce qu'il représentait un quelconque objectif stratégique mais parce qu'il fallait démoraliser les populations civiles pour hâter la fin d'une guerre qui n'en finissait pas.

Exercice difficile pour le président allemand devant les ruines de la Frauenkirche, l'église Notre-Dame de Dresde, dont les pierres ont été triées, rangées, numérotées en vue d'une reconstruction future. Comment dire la vanité de ces morts ? Comment se souvenir sans accuser ni juger ? Il revient aux Britanniques de s'interroger sur le sens de ces bombardements effectués dans la nuit du 13 au 14 février 1945. Quand, en 1992, la reine Elizabeth inaugura à Londres une statue à « Bomber Harris », le chef de la Royal Air Force pendant la guerre, la polémique qui s'ensuivit en Grande-Bretagne en dit assez sur la liberté avec laquelle les Anglais affrontent leur histoire.

On comprend que les Allemands n'aient pas la même distance par rapport à leur propre passé. 1995 est pour eux une année terrible ; elle les confronte régulièrement aux souvenirs du nazisme qu'ils se sont efforcés sans succès de refouler depuis cinquante ans. En dépit de l'effort de *Vergangenheitsbewältigung* – de confontation avec le passé – initiée au temps de Konrad Adenauer réapparaissent sans cesse outre-Rhin des tentatives d'historiens ou d'hommes politiques visant à relativiser la responsabilité de l'Allemagne nazie.

Il est donc nécessaire de rappeler les crimes de leurs pères ou de leurs grands-pères aux jeunes générations qui auraient tendance à profiter de l'impunité offerte par la naissance tardive, mais aussi célébrer dans la défaite de l'Allemagne nazie la libération des peuples d'Europe, y compris du peuple allemand, pleurer leurs morts – à Dresde et ailleurs – sans oublier que les responsabilités premières appartiennent à Hitler et à ses acolytes et non aux pilotes anglais des bombardiers Lancaster. Il leur faut éviter de donner prise à la tentation « révisionniste », toujours présente, de banaliser l'Holocauste par des comparaisons inadmissibles avec les victimes allemandes de la guerre.

Il leur revient surtout de redire que l'honneur de l'Allemagne se trouvait du côté de ceux qui refusèrent d'obéir, et non du côté des suivistes. Trois cents déserteurs du temps nazi encore vivants attendent leur réhabilitation. Cinquante ans après, l'Allemagne se doit de reconnaître que ce sont eux qui avaient raison.

Le programme Balladur

EN élisant leur président de la République, les citoyens français n'ont jamais plébiscité un programme. Ils ont au premier chefmanifesté leur confiance à un homme. Présenter ses propositions est pourtant, pour tout candidat, une obligation, d'abord parce que la confiance ne serait être aveugle, ensuite parce qu'une élection présidentielle doit être l'occasion d'un débat, d'une confrontation d'idées, d'un exposé clair devant les Français des difficultés qu'ils vont avoir à résoudre dans les sept années à venir. Edouard Balladur s'est donc plié à cette règle, même si, pour l'essentiel, il propose de de continuer à l'Elysée le travail entamé à Matignon. Le candidat-Balladur donne toutefois une cohérence à ce qui n'a pu sembler être, depuis deux ans, qu'une série disparate de mesures cherchant en priorité à rétablir les comptes de la « maison France ». Les mots qui ont scandé la présentation de son programme, *« espoir »*, *« conviction »*, *« passion »*, veulent en effet, souligner que c'est une vision globale de l'avenir qu'il propose. Tenant, surtout, à ne pas apparaître comme le porte-parole de la seule droite, il proclame son souci de *« l'égalité des chances »*, et la *« liberté des citoyens »*, n'hésitant pas à critiquer des attitudes passées de la majorité, attitudes qui furent aussi celles d'Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances de la première cohabitation. La leçon de l'échec de 1988 a porté ses fruits, celle du passage à Matignon aussi, puisque la nécessité de la concertation avant toute réforme est soulignée avec une force qui n'existait pas dans ses propose d'avant avril 1993.

Cette *« méthode »* de gouvernement, c'est ce que M. Balladur propose de plus original, c'est même, probablement, grâce à elle qu'il espère être choisi par les Français. Car pour le reste son programme est sagement choisi dans le *« cercle du possible »*, dans ce qui est faisable sans bousculer la société, dans les limites strictes imposées par les contraintes européennes et par les rapports de forces internationaux. Certes ses propositions ressemblent plus à un catalogue qu'à une vaste fresque dessinant la France rêvée du début du troisième millénaire. Mais elles ont le mérite d'exister.

Tous les autres postulants à la fonction présidentielle ayant fait du premier ministre leur principal adversaire, c'est par rapport à ses propositions qu'ils vont devoir se déterminer. Ils ne pourront plus lui reprocher de n'être que le candidat d'un bilan. Ils seront en droit de contester une vision finalement assez traditionnelle, pour ne pas dire conservatrice, de l'avenir de la France, mais il leur faudra expliquer en quoi leur propre programme est réaliste. Pour empêcher Edouard Balladur d'accéder à l'Elysée, ses challengeurs vont devoir surtout convaincre les électeurs que des réformes plus profondes sont nécessaires, et que le risque vaut la peine d'être pris.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

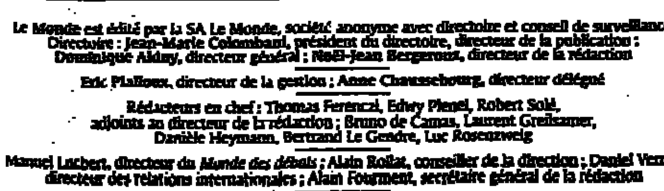
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

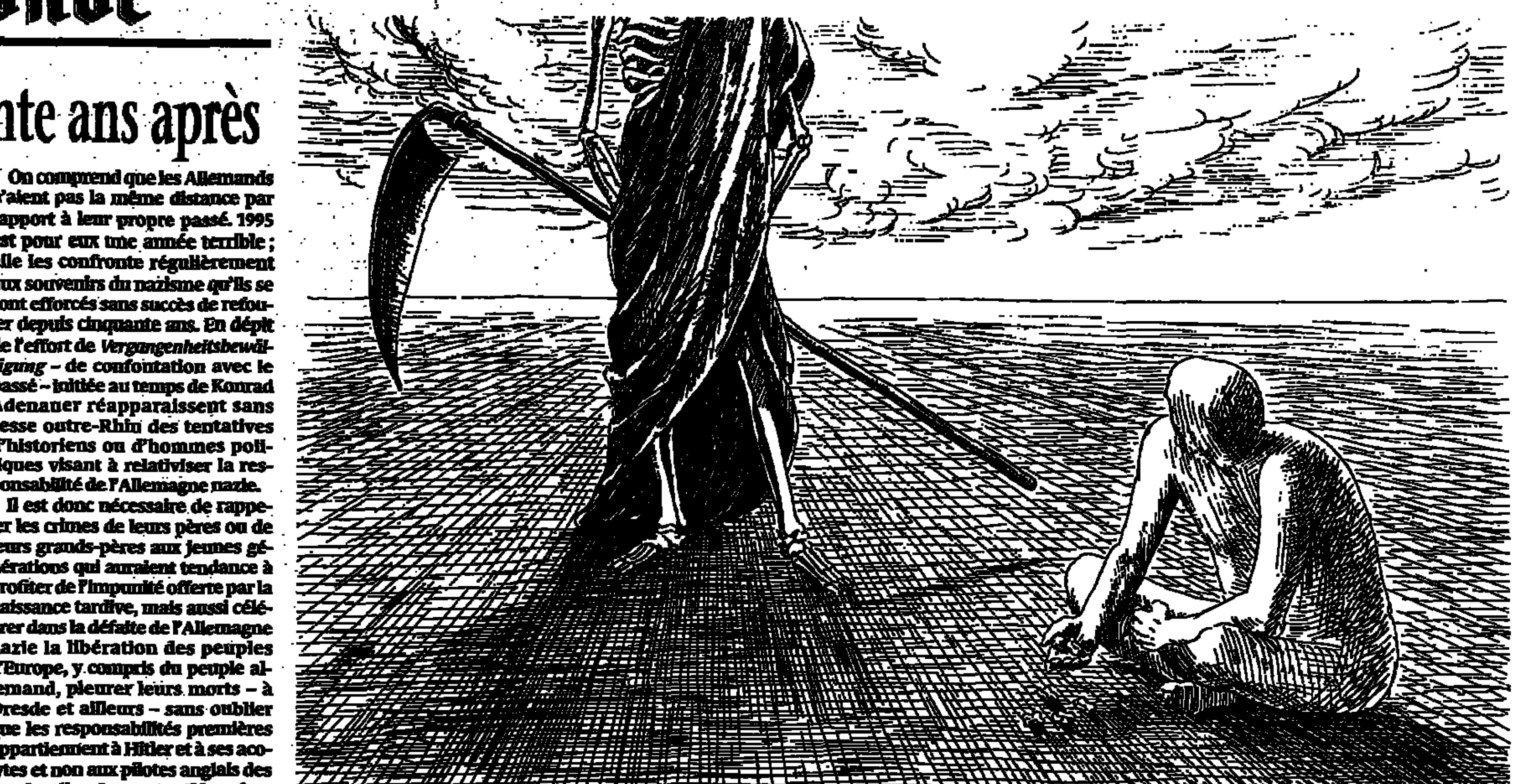
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F



La vie *par Cardon*



AU FIL DES PAGES / ÉCONOMIE

Le chômage nourrit le chômage

TOUTES les théories du chômage en une centaine de pages concises et claires, avec d'abondantes références bibliographiques : cette merveille en format de poche nous est offerte par Patrick Artus et Pierre-Alain Muet. Disons-le tout de suite : l'exercice, émaillé d'équations et de graphiques (les auteurs n'en abusent pas), est destiné à un public déjà averti, mais pour celui-là, c'est un régal à moins de 50 francs !

Le point de départ est l'explication classique du sous-emploi par la rigidité des prix et des salaires. Dans une économie totalement flexible, aucun chômage sauf volontaire ne peut apparaître au-delà de l'inévitable volant frictionnel. Le génie, d'aucuns diront le mauvais génie de Keynes, a été d'admettre positivement cette rigidité comme une donnée, et de jouer avec, notamment en abaissant les salaires réels par l'inflation. Mais cette ruse suppose que les salariés acceptent d'être payés en monnaie fondante. En fait, ils ne sont pas si bêtes et apprennent assez vite à protéger leur pouvoir d'achat par l'indexation. Donc, retour du problème précédent.

Milton Friedman inaugure le nouveau tour de piste avec le fameux article de l'*American Economic Review* paru en 1968, où il théorise la fin de l'illusion monétaire. Si la hausse des prix est correctement anticipée, aucune relance de la demande par l'Etat ne peut avoir d'effet sur le niveau de l'emploi. Le *« monétarisme »*, en fait un néoclassicisme, est né, qui va conquérir le monde après bien des avatars. On aboutit ainsi aux politiques de *« désinflation compétitive »*, incarnée en France par Pierre Bérégovoy jusqu'à sa fin tragique. Puisque l'inflation à terme ne peut rien contre le chômage, et même tend à l'accroître, réduisons l'inflation.

Le virus du sous-emploi résiste opiniâtrement à la médecine, particulièrement en France

Problème : le virus du sous-emploi résiste opiniâtrement à la médecine, particulièrement en France. Où est l'erreur ? Les économistes ne désarment pas et sortent de nouvelles théories, pas toujours neuves, mais toutes intéressantes.

Il se pourrait d'abord que le chômage détruise du capital humain et fabrique toute une catégorie de gens qui ne sont plus employables. Cruel constat qui condamne le monétarisme dogmatique : le chômage nourrit le chômage. Les syndicats aggravent la situation en défendant les salaires à des niveaux incompatibles avec le plein emploi : *« Le comportement monopoliste du syndicat*, osent écrire nos auteurs, *peut conduire à un équilibre de sous-emploi. »* De plus, les syndicats se soucient seulement des gens qui sont en place. Quant à ceux qui sont sortis du système, *« les syndicats ne font qu'entériner la réalité, c'est-à-dire le fait qu'il est très difficile de faire réembaucher des chômeurs »*.

Le contrat de travail en soi n'est pas non plus innocent : les salariés, qui ont plus d'aversion pour le risque que les entreprises, souscrivent à l'embauche une sorte de contrat d'assurance contre les fluctuations de la conjoncture, obtenant que leurs revenus ne soient pas touchés en cas de récession. La forme salariale elle-même est en cause. Si les entreprises paient le salaire du marché, les salariés les plus efficaces refusent de venir dans l'entreprise, ou la quittent. Les entreprises sont amenées à payer les salariés au-dessus du salaire *« normal »* pour pouvoir conserver, attirer ou stimuler les salariés efficaces. Mais ces sursalaires génèrent le chômage.

Les auteurs se gardent de conclure. Ils ouvrent des pistes fort peu connues, et c'est déjà beaucoup.

Philippe Simonnot

★ Patrick Artus, Pierre-Alain Muet, *Théories du chômage*, Economie Poche, Economica, 1995, 112 p., 49 F.

Un gouvernement en désordre

Suite de la première page

M. Pasqua affirme que le parquet de Paris fut informé à chaque étape de la procédure. Si d'aventure le procureur de la République de Paris avait formellement donné son accord à ces enregistrements – ce que l'intéressé dément –, il serait évidemment en faute. Mais celle-ci ne relativiserait pas pour autant celle du directeur central de la police judiciaire, vieux routier de cette institution, qui n'hésita pas à confier bizarrement cette enquête « réservée », suivie de près par le cabinet du ministre, à des policiers chargés de la lutte contre le trafic des stupéfiants.

De précédents enfin. Tout républicain qu'il soit, M. Pasqua semble quelque peu fâché avec la justice. Quand il dénonce, le 9 février à Marcq-en-Baroeul, *« le comportement de ces juges qui ne sont pas là pour juger en fonction de leurs sentiments, mais pour appliquer la loi »*, il oublie que la jurisprudence énoncée par les juges s'applique d'abord au ministre de l'intérieur qu'il est et que ses services sont chargés d'appliquer sans états d'âme. Or M. Pasqua n'en est pas à sa première incartade. Des tribunaux administratifs l'ont désavoué dans l'affaire des islamistes retenus à Folembray ou des deux jeunes beurs lyonnais expulsés après les manifestations anti-CIP. De même le Conseil d'Etat l'a sévèrement contredit à propos de l'expulsion de deux terroristes iraniens vers Téhéran alors même que la Suisse réclamait leur extradition.

Bref, le mauvais Pasqua est de retour, celui qui échappa de peu à l'affaire du vrai-faux passeport dans l'affaire du Carrefour du développement, où il avait, sous le gouvernement Chirac, mélangé les genres, confondant service public et police parallèle, en ordonnant la délivrance d'un faux document d'identité à un délinquant en fuite, Yves Challier. Tactiquement, cette erreur est incompréhensible. Le ministre de l'intérieur voudrait convaincre Edouard Balladur qu'il serait, en cas de victoire, un premier ministre encombrant et maladroit qu'il ne s'y prendrait pas autrement. A moins que cette « rechute » ne relève du lapsus, révélant l'embarras d'un homme contraint de faire campagne à contretemps.

Le ministre de l'intérieur voudrait convaincre Edouard Balladur qu'il serait un premier ministre encombrant et maladroit qu'il ne s'y prendrait pas autrement

L'entourage de M. Pasqua l'aurait en effet bien vu en candidat pour son propre compte, menant une campagne tout à la fois clairement de droite et aux accents populaires.

Les hommes du ministre de l'intérieur ne cachent pas, en privé, qu'ils se sentent plus proches du discours recentré vers l'électorat populaire d'un Jacques Chirac, mais que, *« le médium étant le message »* et M. Chirac n'étant pas le médium *ad hoc*, ils sont contraints de faire contre mauvaise fortune bon cœur en soutenant Edouard Balladur, qu'ils ne sont pas loin de juger, comme les amis du maire de Paris, trop *« bourgeois »*, trop éloigné des réalités, trop identifié aux élites dominantes.

Les voici donc quelque peu schizophrènes, participant à une campagne qui est la leur sans l'être tout à fait, aux côtés d'alliés – notamment centristes – qu'ils jugent bien mous et fades. Sauf à ce que les nouveaux rebondissements de l'affaire des Hauts-de-Seine révèlent une implication plus manifeste de M. Pasqua – et, dans ce cas, sa contre-attaque serait préventive –, c'est peut-être là qu'il faut chercher l'explication du dérapage du ministre de l'intérieur, affichant son désir de faire la loi alors qu'il n'est là que pour l'appliquer. Un désir maladroit d'exister, au risque de nuire au candidat Balladur.

Edwy Plenel

RECTIFICATIF

LE MALAISE DES IUT

Dans l'éditorial sur le malaise des IUT paru dans *Le Monde* daté du samedi 11 février en page 15, nous écrivons que les instituts universitaires de technologie ont été créés il y a trente ans par Alice Saunier-Seïté. C'est en fait M. Christian Fouchet, ministre de l'éducation nationale, qui a décidé de leur création en octobre 1965, la première rentrée s'effectuant à l'automne 1966.

DISPARITIONS

Rachid Mimouni

L'écrivain citoyen d'une Algérie « détournée »

L'ÉCRIVAIN ALGÉRIEN Rachid Mimouni est décédé, dimanche 12 février, à l'hôpital Cochin, à Paris, où il était hospitalisé pour une hépatite aiguë. Il était âgé de quarante-neuf ans.

Le nom de Rachid Mimouni restera probablement attaché à son deuxième roman, *Le Fleuve détourné* (Laffont, 1982), qui l'a rendu célèbre hors d'Algérie et qui est, sans doute, son livre littérairement le plus abouti et politiquement le plus percutant. *Le Fleuve détourné*, c'est en effet l'Algérie indépendante qui, après une guerre d'émancipation de sept années, croyait pouvoir goûter à la souveraineté populaire et à une prospérité tranquille mais qui tombera en fait, très vite, sous la coupe d'une dictature militaire dont les dirigeants dilapideront à leur profit la fortune pétrolière.

Cette « déception historique », longtemps tue en Algérie par fierté nationale, Rachid Mimouni fut le premier Algérien à la décrire âprement et clairement quoique sous forme romancée. S'il fut admis, dès ce livre, dans le cercle multinational des écrivains francophones, Rachid Mimouni ne fut pas toujours, loin de là, pris au sérieux, politiquement, par ses lecteurs européens. Il fallut la révolte populaire des villes algériennes, en octobre 1988, et la sanglante répression du régime des colonels pour que les yeux s'ouvrent à l'étranger sur l'immense gâchis de l'Algérie *« démocratique et populaire »* et qu'*ipso facto* soit reconnu le caractère prémonitoire du travail de l'écrivain.

LES PRINCIPES VIOLÉS

En 1984, un autre roman, *Tombeza* (Laffont), était venu dépeindre un monde cauchemardesque où, du douar à l'hôpital, les grands principes sont toujours violés au lieu d'être, comme promis, rigoureusement appliqués. Ceux qui avaient déjà jeté leurs lunettes roses y virent le peuple algérien bafoué par ses gouvernants. Après le drame de 1988, *L'Honneur de la tribu* (Laffont, 1989) déçut en revanche nombre de « mimounistes » occidentaux, car le portrait d'un mini-dictateur que trace le texte n'a ni la force littéraire, ni la profondeur politique, ni surtout la nouveauté des livres précédents.

D'autres lecteurs, notamment maghrébins, se détournèrent de Rachid Mimouni après son pamphlet anti-islamiste *De la barbarie en général et de l'intégrisme en particulier* (Le Pré aux clercs, 1992), jugé par eux trop violemment partisan de *« l'éradication »* des tenants de la loi islamique. Bien des musulmans en France furent scandalisés par une déclaration de l'auteur à *Paris-Match*, le 18 août 1994, où il prévenait : *« Attention, les beurs des banlieues, les marginaux et les paumés sont approvisionnés en drogue par les agents intégristes. »*

Afin de fuir ces derniers, Rachid Mimouni, après avoir un temps séjourné en France, s'était installé à Tanger où il disait : *« Je me sens au Maroc moins déraciné qu'ailleurs. »* Car le romancier, né dans la verdoyante campagne algéroise en 1945, au sein de la petite bourgeoisie rurale, était avant tout un homme de terroir, longtemps satisfait d'une vie familiale très simple, dans un modeste appartement de Rocher-Noir, village neuf où était née la République algérienne en 1962 et où il enseigna, entre Méditerranée et Mitidja.

En moins de dix ouvrages, publiés en moins de quinze ans, Mimouni avait bâti une œuvre cohérente, même si la littérature y tenait de moins en moins de place au bénéfice de la polémique politico-religieuse, voire de l'attaque frontale anti-islamiste : son dernier roman, *La Malédiction* (Stock, 1993), contenait, ainsi, le récit de la grosse colère d'un *« citoyen »* contre les *« enturbannés »*.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Massimo Pallottino

Le fondateur de l'étruscologie

MASSIMO PALLOTTINO, l'éminent étruscologue italien, est mort à Rome, le 7 février, d'une crise cardiaque. Il était âgé de quatre-vingt-six ans. Né le 9 novembre 1909, il avait consacré toute sa vie à l'étude de la civilisation étrusque et des peuples de l'Italie préromaine. S'il n'y a plus de « mystère étrusque », c'est pour une bonne part grâce aux recherches qu'il a menées. Tout d'abord en rassemblant les recherches jusque-là étudiées par les linguistes, les historiens, les archéologues, les historiens d'art, pour ne plus fonder qu'une discipline autonome : l'étruscologie.

Cette nouvelle science naissait avec son livre *Etruscologie*, qui a été publié pour la première fois en 1942, et qui depuis a fait l'objet de huit éditions, et de nombreuses traductions. Son approche mettait aussi fin aux querelles des spécialistes sur l'origine du peuple étrusque. Il lui semblait également plus fructueux d'étudier quand et comment celui-ci s'est affirmé dans le territoire qui a pris nom d'Etrurie, soit entre le Tigre, l'Arno et la mer. Cette recherche a permis depuis de dessiner avec précision le fonctionnement de leur société fondée sur des principes de pouvoir, et de richesse et de corriger l'image en vigueur, depuis les Grecs et les Romains, d'un peuple obscur, replié sur lui même, violent, aux mœurs dissolues.

Masimo Pallottino était aussi un homme de terrain, qui a conduit plusieurs chantiers de fouilles. Une grande date pour lui fut la découverte en 1964, lors d'une campagne de fouilles à Santa Severa, (Pyrgi, un des ports de Caere ou Cerveteri), de trois tablettes d'or datant du Ve siècle avant Jésus-Christ, avec des inscriptions en phénicien et en étrusque permettant de dégager les liens jusque-là inconnus entre les Carthaginois et les Etrusques.

Le travail accompli par Massimo Pallottino a permis d'établir ce qui n'avait encore jamais été établi : le premier chapitre de l'histoire de l'Italie. Ce grand débroussailleur qui a occupé la première chaire d'étruscologie à l'université de Rome, en 1946, et laissé derrière lui toute une équipe de chercheurs réputés, était mondialement reconnu. Il était membre de l'Accademia de Lincei à Rome et de l'Institut de France, et avait reçu le prix Erasme en 1984. Auteur de nombreux ouvrages accessibles, dont *La Peinture étrusque* (1952, édition française, Skira, 1985), il a aussi été l'initiateur, au début des années 80, de plusieurs expositions, dont « Les Etrusques et l'Europe », qui s'est promenée de Paris à Berlin.

Geneviève Breerette

NOMINATION

TRAVAIL

Yves Carcenac, inspecteur général des affaires sociales, a été élu président de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) par l'assemblée générale de l'association réunie le 9 février. Il succède à Gérard Vanderpotte, décédé en décembre (*Le Monde* daté 25-26 décembre 1994).

[Né le 27 août 1942 à Rodez (Aveyron), Yves Carcenac est licencié en sciences économiques et ancien élève de l'ENA (promotion 1974). Depuis vingt ans, il a exercé de nombreuses responsabilités au sein de l'administration sociale. Après avoir dirigé le bureau du budget du travail et de la santé, il est détaché deux ans à la Cour des comptes avant de rejoindre la délégation à l'emploi, en 1981, comme conseiller technique puis sous-directeur financier (1983) et délégué adjoint. En 1990, Yves Carcenac a été chargé de la création de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services (Dagemo) au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il était inspecteur général des affaires sociales depuis septembre 1991.]

■ **JOSEPH BOCHENSKI**, philosophe suisse d'origine polonaise, est décédé le 8 février à Fribourg à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Né en 1902 à Czuszon en Pologne, il était entré dans l'ordre des dominicains après des études à Lwow et Poznan dans son pays natal, puis à Fribourg et à l'université Saint-Thomas-d'Aquin à Rome. A partir de 1928, il enseigne à l'université de Fribourg et acquiert une renommée internationale pour ses travaux sur la logique et l'histoire de la philosophie contemporaine. Spécialiste du marxisme, il avait aussi fondé, et dirigé, jusqu'en 1972, un institut d'études sur l'Europe de l'Est à Fribourg.

■ **WILLI SOUKOP**, sculpteur, est mort à Glasgow le 8 février. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans. Né à Vienne le 5 janvier 1907, il avait fait ses études à l'académie des beaux-arts de sa ville natale de 1928 à 1934. Emigré en Angleterre en 1935, il a vécu à Dartington jusqu'au lendemain de la guerre, où il s'est fait connaître en produisant notamment des masques pour la scène, en particulier pour le ballet expressionniste de Kurt Jooss, *La Table verte*, une charge contre la guerre et la montée du nazisme. Fixé à Londres en 1945, il enseigna dans plusieurs académies jusqu'en 1982. Statuaire de formation classique, il reconnaissait l'influence du sculpteur allemand Ernst Barlach et l'inspiration catholique de son œuvre. Il a beaucoup exposé en Angleterre (dès 1935 à la Royal Academy de Londres) et réalisé de nombreuses commandes publiques, notamment une *Sculpture en plein air* pour Battersea Park (1949).

■ **PHILIP BORSOS**, cinéaste canadien, est mort d'une leucémie le 31 janvier à Vancouver, à l'âge de quarante et un ans. Après que son court métrage *Nails* eut été cité pour un Oscar, son premier long métrage, *The Grey Fox* (1982), remporta le Genie Award, équivalent canadien des Oscars. Philip Borsos réalisa ensuite pour Hollywood *Un été pourri* (1984), film policier avec Kurt Russell et Mariel Hemingway qui exploitait l'atmosphère poisseuse des Everglades, *One Magic Christmas* (1984), production Walt Disney, et *Docteur Norman Bethune* (1991), biographie d'un médecin aux conceptions discutées, qui participa à la Longue Marche de Mao Zedong et qu'interprétait Donald Sutherland. Il venait de terminer *Loin de la maison*, dont la sortie en France est annoncée pour le 1er mars.

■ **QUINTO ALBICOCCO**, photographe, cinéaste et chef opérateur est mort à Cannes, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Réalisateur d'une centaine de courts métrages et documentaires, il fut notamment le chef opérateur des films de son fils, Jean-Gabriel Albicocco (*La Fille aux yeux d'or*, 1961 ; *Le Rat d'Amérique*, 1963 ; *Le Grand Meaulnes*, 1967 et *Le Cœur fou*, 1971), auquel il communiqua son goût pour les lumières filtrées et les images très « travaillées ».

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 11 février sont publiés :

● **Nouvelle-Calédonie** : une décision du Conseil constitutionnel déclarant conforme à la Constitution la loi organique du 9 novembre 1988.

● **Santé mentale** : un arrêté créant un comité consultatif de santé mentale et indiquant sa composition.

● **Environnement** : un décret publiant la Convention sur la diversité biologique, adoptée à Rio de Janeiro le 22 mai 1992.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Catherine, Jean Manuel et Nicolas PIETRI,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Ange,

le 31 janvier 1995.

9, rue Blainville,
75005 Paris.

Christine et Frédérik CANOY,
partagent avec
Sébastien, Guillaume et Laurent,
la joie d'annoncer la naissance de

Antoine,

le 9 février 1995.

1, square de Rocroi,
77240 Cesson.

Roger et Marie-Thérèse LEYGONIE,
leurs grands-parents,
André et Anna SENIK,
Dominique LEYGONIE
et Evelyne LIBOLT,
Françoise GOLDENBERG,
née HARISPE
et Emmanuel GOLDENBERG,
leurs parents,

ont le plaisir de féliciter

Antoine LEYGONIE
et Claudia SENIK-LEYGONIE,
pour la naissance de

Jacob,

le 4 février 1995, à Paris.

Décès

– Sultana Barzilay,
René, Simon, Louise
et Alphonse Barzilay,

ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Louise TALSIN,

survenu paisiblement le 7 février 1995.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

– Daisy Calvo,
son épouse,
Michel et Karin Calvo,
Fabien et Marina Calvo,
Linda et Frédéric Sixou,
ses enfants,
David, Emmanuel, Gabriel, Daniel, Benjamin, Charlotte, Naomi, Thomas et Ilan,
ses petits-enfants,
Et toute leur famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Lucien CALVO,

survenu à Paris, le 3 février 1995.

50, rue Bouret,
75019 Paris.

– Sa famille et ses amis,
ont la profonde tristesse de faire part de la disparition soudaine de

M. Robin CROWTHER,

survenue à Paris, le 7 février 1995.

Ils vous invitent à participer ou à vous unir d'intention à une cérémonie en sa mémoire qui aura lieu à la cathédrale américaine de Paris, le jeudi 16 février, à 14 h 30, 23, avenue George-V.

De la part de
Mme Alisson Crowther et Juliette,
son épouse et sa fille,
Mmes Doreen Claridge
et Gwen Reeman,
ses sœurs,
Ainsi que de toute sa famille et ses proches amis.

– Mme André Gabison,
née Jeannette Saal,
sa mère,
Ses frères, ses sœurs et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Moïse GABISON,
médecin,

survenu le 9 février 1995, à l'âge de cinquante-deux ans.

On se réunira le mardi 14 février, de 8 heures à 9 heures, au funérarium de Villepinte, 83, boulevard Robert-Ballanger, à Villepinte (Seine-Saint-Denis).

Les obsèques auront lieu mercredi 15 février, à 9 heures, au cimetière Givat Shaul, Jérusalem.

La famille ne reçoit pas.

26, rue Jean-Jaurès,
93250 Villemomble.

– Mme Andy Gilles,
son épouse,
M. et Mme Marc Gilles,
Mme Jean Gilles,
Mme Christian Gilles,
Christine,
sa filleule,
M. et Mme Bruno Fargoud,
Alexia et Adeline,
M. et Mme Pierre Jean,
font part du décès de

M. Andy GILLES,
ingénieur en chef du génie maritime (CR),
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 10 février 1995, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 février, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, à Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes, des offrandes à l'église.

Cet avis tient lieu de faire-part.

47, rue des Vignes,
75016 Paris.

– Nicole Daures,
chef du service de la formation professionnelle d'EDF et de GDF,
Les membres de la direction
Et le personnel,
ont la douleur de se séparer de leur collègue

Isabelle MAILLARD
chef du secrétariat général,

décédée le 10 février 1995.

Les obsèques seront célébrées le mardi 14 février 1995 à 9 heures, en l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

– Le président
Et le bureau du Conseil économique et social,
ont la tristesse de vous faire part du décès accidentel de

M. Jean PAQUET,
président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers,
membre du Conseil économique et social.

– Buenos-Aires, Paris.
Lydia Sabato,
son épouse,
Marina Sabato,
Isabel Sabato,
ses enfants
Luisa Hirschbein,
Marc Fontaine,
ont la grande tristesse de faire part du décès accidentel de

Jorje SABATO,
ancien ministre de l'éducation,

survenu le 10 février 1995.

3077 Juramento,
Buenos Aires.

– Nous avons la grande tristesse de faire part de la mort de notre ami et collègue

Michel STEINMETZ,
directeur de recherche au CNRS,

décédé le 7 février 1995, à l'âge de quarante-trois ans, des suites d'une sclérose latérale amyotrophique.

De la part de ses collègues du laboratoire de génétique des microorganismes (INA, Paris-Grignon),
De l'Institut Jacques-Monod (CNRS-université Paris-VII),
Et du laboratoire d'immunologie moléculaire (Institut Pasteur, Paris).

Ses obsèques auront lieu à Paris, le mercredi 15 février à 15 h 45, au crématorium du Père-Lachaise.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Remerciements

– Elodie Taillard,
Les familles Callier, Alson, Ferraro,
profondément touchées des nombreux témoignages de sympathie et d'amitié lors du décès de

Christiane RIBIÈRE,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil.

Messes

– Une messe sera célébrée le mardi 14 février 1995, à 18 h 30, en l'église Saint-Sulpice, chapelle de l'Assomption, Paris 6e, à l'intention de

Xavier GUEILHERS

décédé le 31 décembre 1994.

Services religieux

– Un service sera célébré à la mémoire de

Mme Cécile de ROTHSCHILD,

le 17 février à 11 h 30, à la synagogue, 44, rue de la Victoire, 75009 Paris.

Anniversaires

– Le 14 février 1993,

Michel GIOT-MIKKELSEN,

quittait sa famille et ses amis.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Conférences

– Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris : conférence de Moché IDEL, Découvertes inédites à propos de Sabbataï Tsevi, jeudi 16 février à 19 h 15 (P.A.F.).

– Le Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne organise des conférences publiques sur des thèmes d'actualité, dans le cadre de l'Université permanente.

Par exemple : « Les autoroutes de l'information : mythe ou réalité ? », « Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie », etc.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez contacter Sylvie Sourmail, au 44-08-74-75.

– Conférences à Sciences-Po : « Election présidentielle 1995 ». Renseignements et inscriptions : Sciences-Po Formation, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 44-39-07-55. – Fax : 44-39-07-61.

L'Europe des télécoms che

France Télécom s'interroge à mots couverts

CONCURRENCE A compter du 1er janvier 1998, la plupart des opérateurs de télécommunications en Europe vont passer à la compétition ouverte. Les scénarios sont difficiles à ébaucher ● AUX ÉTATS-UNIS et en Grande-Bretagne, le basculement n'a, en réalité, pas été brutal. Des monopoles régionaux ont parfois été maintenus. Si l'Allemagne se prépare à adopter un système semblable au modèle américain, le schéma français reste beaucoup plus flou. ● TOUS LES OPÉRATEURS s'apprêtent aussi à opérer des rééquilibrages tarifaires. Les anciennes administrations du téléphone devraient toutefois résister à la déréglementation. ● LA PERSPECTIVE d'une déréglementation complique les projets de privatisation en France et en Allemagne. Car, avant d'ouvrir le capital des sociétés, le cadre futur doit être défini pour permettre aux investisseurs d'évaluer les risques.

L'Europe des télécoms cherche un modèle de déréglementation

La France et l'Allemagne tentent d'imaginer l'avenir de leur opérateur public. La fin programmée du monopole régissant ce secteur ouvre une période d'incertitude parmi les Quinze

« *TOUT RESTE à faire, à penser, à construire.* » Alors que l'Europe des télécommunications s'engage, chaque jour un peu plus, sur la voie de la déréglementation, autrement dit de la suppression des règles qui jusqu'à présent organisaient le secteur, opérateurs et gouvernements nationaux commencent à être saisis par l'angoisse du vide. Dans trois ans – au 1er janvier 1998 –, le monopole, sur le téléphone d'une part et sur les infrastructures d'autre part, sera levé.

Il faut se préparer à une concurrence qui, affectant le service de base des exploitants de télécommunications, touchera le cœur de leurs recettes. Il faut concilier compétition désormais ouverte et maintien d'un service public dont le contenu doit être précisément défini. Il faut aussi bâtir de nouvelles règles précises fixant les conditions d'interconnexion et établir des instances d'arbitrage qui devront faire respecter les obligations. Le chantier est ouvert. Un cadre réglementaire européen devrait être défini lors du conseil des ministres des télécommunications prévu le 13 juin prochain.

Parallèlement, les pressions sont fortes pour hâter le pas. Les Etats-Unis devraient hausser la voix lors du G 7 convoqué fin février. Et les grandes entreprises européennes, qui s'estiment défavorisées par rapport à leurs homologues américaines, poussent à la compétition la plus complète et la plus rapide possible. *« Less expensive, more competitive »* (moins cher, plus compétitif) *est devenu le maître mot.* Les solidarités nationales ne défaillent pas encore. Mais elles ne sont plus automatiques. Chose impensable il y a peu, Renault n'a pas hésité à confier son réseau privé de télécommunications à Unisource, au détriment de France Télécom. L'ex-régie n'a pas été suivie. Mais un tabou a été levé.

En fait, c'est un vrai saut dans l'inconnu qui se prépare. Pionniers en déréglementation, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne n'ont pas connu un basculement aussi brutal. L'un comme l'autre ont ouvert le secteur des télécoms à la concurrence de manière très progressive, très pragmatique.

L'EXEMPLE DES « BABY BELL »

Aux Etats-Unis, les sept « Baby Bell », les compagnies régionales de téléphone issues du démantèlement d'ATT en 1984, jouissent encore d'un monopole local. Il est question aujourd'hui de permettre aux câblo-opérateurs et aux opérateurs longue distance – ATT, MCI et Sprint – de les concurrencer. Un projet de loi soutenu par l'administration Clinton et allant dans ce sens a été repoussé par le Sénat en septembre dernier.

En Grande-Bretagne, le passage à une déréglementation complète s'est faite en deux étapes. Le monopole de BT, l'ex-British Telecom, a bel et bien été supprimé en 1984. Mais, pendant six ans, la concurrence a été organisée dans le cadre d'un duopole. Mercury, filiale de Cable and Wireless, a été désignée comme challenger officiel de BT, et la compétition n'a été totalement ouverte, notamment aux câblo-opérateurs, qu'en 1990.

Pour les autres pays européens, 1998 signifie donc bel et bien une rupture complète : le passage soudain du monopole à la concurrence ouverte. Est-ce à dire que les actuels monopoles nationaux, à l'instar de France Télécom, de Deutsche Telekom, et autres, vont être balayés ? C'est peu probable. Tous s'attendent à une érosion des recettes. Elle est inévitable. Mais l'expérience britannique a montré qu'il n'était pas si aisé de conquérir des parts de marché sur un ancien opérateur unique. Cinq ans après l'ouverture totale à la concurrence du marché britannique, BT détient 88 % du marché du téléphone, Cable and Wireless 10 %, les câblo-opérateurs et autres acteurs se partageant les 2 % restants.

En Allemagne, ce sont six groupes qui postulent désormais à concurrencer Deutsche Telekom. Alliés ou en cours de discussions avec des partenaires étrangers (Viag avec le britannique BT, Veba avec Cable and Wireless, Thyssen avec Bellsouth, Mannesmann en pourparlers avec ATT, Daimler-Benz qui semble s'appuyer sur Northern Telecom, RWE), tous prétendent aujourd'hui à jouer un rôle d'opérateur national. *« Il n'y a évidemment pas de place pour tout le monde »*, faisait remarquer tout récemment à Paris un responsable de BT France. Et certains observateurs soulignent le rôle moteur des puissantes compagnies d'électricité et des Etats régionaux (les Länder) auxquels elles sont intimement liées dans les grandes manoeuvres allemandes. *« Les compagnies d'électricité, à l'instar de RWE, ou les groupes auxquels elles appartiennent, comme Viag, qui possède Bayernwerke ou Veba avec Preussen Elektra, seront, avec le soutien des entreprises locales et des Etats régionaux, des sortes de « Baby Bell ». Chaque Land aura son concurrent de Deutsche Telekom, sans qu'éclose pour autant un grand rival national. »* En Allemagne, les forces devraient ainsi se structurer à l'échelon régional.

En France, c'est l'inconnue la plus complète. Mais il apparaît encore moins probable de voir émerger un ou plusieurs grands concurrents à prétention nationale, tant est forte la position de France Télécom, réputée, parmi les grands opérateurs, pour tenir extrêmement bien son marché. L'opérateur français s'attend à une concurrence dispersée : une bataille avec les grands opérateurs étrangers (BT, ATT et autres) sur les liaisons internationales et l'arrivée de multiples intervenants (opérateurs de radiotéléphone, gestionnaires de téléphone, câblo-opérateurs) sur la boucle locale.

UN AUTRE MODE DE GESTION

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que cette déréglementation va imposer un autre mode de gestion aux opérateurs nationaux. Le thème n'est que pudiquement abordé, mais le *« rééquilibrage tarifaire »*, c'est-à-dire la baisse du prix des communications internationales – grande revendication des milieux d'affaires – compensée par une hausse relative des tarifs locaux, est inévitable.

Anciennes administrations, les opérateurs nationaux ont réclamé dans chaque pays de l'Union européenne leur privatisation totale ou partielle. L'ouverture de leur capital doit leur permettre, expliquent-ils, de nouer plus aisément des alliances, d'acquérir une liberté de manoeuvre plus conforme à leur nouvel environnement concurrentiel. Certains ont déjà en partie sauté le pas (le néerlandais KPN ou l'espagnol Telefonica). D'autres ont fixé un calendrier de privatisation graduelle (à l'instar de Deutsche Telekom, de Portugal Telecom, de la STET italienne, de Belgacom). D'autres, enfin, essaient d'en faire accepter le principe, à l'image de France Télécom.

Par ailleurs, les critères de compétitivité en vigueur dans le privé vont imposer à certains monopoles publics d'importantes réductions d'effectifs. France Télécom, bien placée parmi les grands opérateurs, affirme qu'elle n'en a pas la nécessité. En revanche, Deutsche Telekom, dont les structures sont plus lourdes et qui a absorbé l'administration des télécommunications des ex-Länder de l'Est, vient d'annoncer 60 000 suppressions d'emplois d'ici à l'an 2000, à réaliser, assure-t-elle, par non-remplacement des départs naturels.

Caroline Monnot

Les quinze plus grandes sociétés mondiales de téléphone

Société	Chiffre d'affaires	Croissance
NTT	60,1	+0,4 %
AT&T	39,8	-3,7 %
Deutsche Telekom	35,5	+6,3 %
France Télécom	22,4	+4,5 %
BT	20,5	-1,3 %
GTE	18,6	+4,5 %
STET	16,9	+5,8 %
BellSouth	15,8	-0,9 %
Nynex	12,8	-2,5 %
Bell Atlantic	12,5	-0,1 %
MCI	11,9	+13,7 %
Ameritech	11,8	-0,6 %
Sprint	10,9	+8,1 %
SBC	10,7	+0,7 %
US West	10,3	-1,1 %

Chiffre d'affaires, en milliards de dollars 1993 et pourcentage moyen de croissance annuelle sur cinq exercices

Source : rapports annuels des compagnies et Banque Indosuez

Les leaders mondiaux, qui plafonnent aujourd'hui sur leurs propres marchés, misent sur la déréglementation pour se développer à l'étranger.

France Télécom s'interroge à mots couverts

PEUT-ON techniquement privatiser et déréglementer à la fois ? En France, l'Etat, qui envisage toujours d'ouvrir le capital de France Télécom – ce sujet tabou étant simplement renvoyé à l'après-présidentielle – s'interroge à mots couverts via sa direction du Trésor.

De l'autre côté du Rhin, en revanche, la question a été formulée au grand jour par Wilhem Paellmann, le président intérimaire de Deutsche Telekom (DT). Faute d'avoir des indications claires sur le nouveau cadre réglementaire dans lequel va devoir évoluer son groupe, M. Paellmann a laissé entendre qu'il pourrait bien décider de reporter une entrée en Bourse prévue pour janvier 1996.

Car les investisseurs ont horreur du vide. La valeur des exploitants du téléphone, actuellement en situation de monopole, peut être estimée. Mais leurs perspectives d'activité et de revenus vont être profondément affectées par la déréglementation. Quels concurrents vont-ils devoir affronter et combien ? Comment compensera-t-on leurs obligations de service public ? Quelle marge de manoeuvre auront-ils pour facturer la connexion à leur réseau ? Tous ces paramètres vont peser d'un grand poids sur les capacités bénéficiaires futures, et donc sur le prix des actions.

VALEUR : 200 MILLIARDS

Du strict point de vue des recettes budgétaires, l'Etat a intérêt à privatiser un monopole et à déréglementer ensuite. En France, la direction du Trésor en est bien consciente. France Télécom vaut actuellement 200 milliards de francs. A ce tarif, la mise sur le marché de 10 % du capital rapporte autant que la vente complète d'Usinor-Sacilor ! Bercy serait donc pressé d'ouvrir le capital, moins de déréglementer. Mettant en avant des considérations de patrimoine, les services du Trésor seraient ainsi peu favorables à une anticipation de l'échéance de 1998, y compris par l'octroi de licences expérimentales.

C. M.

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

Indices attendus

- Mardi 14 février : aux Etats-Unis, prix de détail (janvier) ; au Japon, commandes de biens d'équipement (decembre), prix de gros (janvier) ; en Espagne, masse monétaire (janvier) et prix à la consommation (janvier).
- Mercredi 15 février : aux Etats-Unis, prix à la consommation (janvier), production industrielle (janvier), taux d'utilisation des capacités de production (janvier) et état des stocks industriels (décembre) ; au Japon, balance commerciale (janvier) ; en France, balance courante (novembre) ; en Grande-Bretagne, ventes de détail (janvier), prix de détail (janvier), chômage des adultes (janvier), coût salariaux (dernier trimestre 1994).
- Jeudi 16 février : aux Etats-Unis, mises en chantier de logements (décembre) ; au Japon, masse monétaire (janvier).
- Vendredi 17 février : aux Etats-Unis, balance commerciale (décembre) ; en Allemagne, prix à la production.
- Lundi 20 février : en Italie, production industrielle (décembre) ; en Grande-Bretagne, masse monétaire (janvier).

Événements à l'étranger

- Mardi 14 février : Comité monétaire européen, réunion du cabinet italien à Rome.
- Jeudi 16 février : conseil central de la Bundesbank à Francfort.
- Du vendredi 17 février au dimanche 19 février : congrès du Parti social-démocrate au Portugal.
- Dimanche 19 février : élection régionale en Hesse (Allemagne).
- Lundi 20 février : réunion des ministres des finances de l'Union européenne, férié en Amérique du Nord.

Événements en France

- Jeudi 16 février : premier meeting électoral d'Edouard Balladur.

INDICATEURS

France : bonnes perspectives pour l'exportation

Un excédent commercial de 80 milliards de francs a été enregistré en 1994. Une bonne performance, notamment dans les biens d'équipement

Au cours des onze premiers mois de l'année 1994, l'excédent commercial français s'est élevé à 75 milliards de francs, niveau équivalent à celui observé sur la même période en 1993. Sur l'ensemble de l'année, il devrait avoisiner 80 milliards de francs tandis que le solde des transactions courantes serait positif à hauteur d'environ 50 milliards de francs. Début 1995, les clignotants restent au vert : les enquêtes de conjoncture laissent attendre une progression soutenue de nos ventes à l'extérieur au cours des prochains mois. Ces performances sont satisfaisantes. On se félicite en particulier des bonnes ventes du secteur des biens d'équipement, tandis que le solde des biens intermédiaires, moins élaborés, redevient négatif. D'un point de vue géographique, on relève une nette croissance des exportations vers les pays d'Asie du Sud-Est à économies en développement rapide.

LE POIDS de la contrainte extérieure est allégé, la France ne vit pas *« au-dessus de ses moyens »* ; au contraire, elle se désendette. Sa position est bien meilleure que celle des Etats-Unis, du Royaume-Uni ou même de l'Allemagne. En second lieu, si l'excédent de 1993 était le fruit amer de la récession, avec une chute brutale des importations, celui de 1994 a été réalisé dans un contexte de vive reprise des échanges : reprise des importations liée à celle de la demande interne, mais aussi forte croissance et redéploiement géographique des exportations.

Depuis la fin de 1993, les exportations et les importations progressent à des rythmes rapides, de l'ordre, respectivement, de 10 % à 12 % l'an en valeur. Les achats de biens intermédiaires ont connu une hausse très forte à cause du restockage des entreprises, de la meilleure tenue des secteurs aval et de la remontée sensible des prix due à la généralisation de la reprise dans le monde.

Les importations de biens d'équipement professionnel, ont stagné, confirmant l'absence en 1994 de reprise de l'investissement productif. Enfin, en ligne avec une consommation relativement atone – hors reprise forte des achats d'automobiles ayant plus particulièrement bénéficié aux véhicules bas de gamme et aux constructeurs nationaux –, les importations de biens destinés aux ménages n'ont progressé qu'à un rythme modéré.

DYNAMISME GÉNÉRALISÉ

Alors que les ventes en valeur de produits agricoles s'inscrivent en retrait – du fait de la réforme de la politique agricole commune –, ainsi que les exportations de matériel militaire, la vigueur des exportations industrielles, malgré la faiblesse du dollar, a bénéficié à toutes les catégories de produits. La progression des ventes de biens intermédiaires, quoique rapide, s'est révélée moins forte qu'à l'importation, de telle sorte que le solde est redevenu déficitaire.

A l'inverse, les exportations de biens d'équipement professionnel ont fortement progressé, malgré un léger tassement des ventes d'Airbus, de telle sorte que l'excédent dégagé sur ce poste s'est nettement gonflé. Il en est de même pour les biens destinés aux ménages ; la reprise du marché automobile en Europe depuis quelques mois se traduit notamment par une croissance rapide des exportations.

Au sein de l'Union européenne, qui recueille 61 % de nos exportations, les ventes ont progressé à un rythme très rapide au Royaume-Uni, en avance dans le cycle de reprise, et en Espagne (automobiles). Nos exportations ont été moins vives vers l'Allemagne, du fait de la mollesse de la demande des ménages dans ce pays.

Les exportations se sont révélées également très dynamiques vers les Etats-Unis de par la vigueur de la demande interne qui ne devrait ralentir qu'au second semestre de 1995. Elles n'ont crû qu'à un rythme modéré au Japon, malgré la surévaluation du yen (celle-ci entraînant cependant une stagnation des ventes iaponaises en France) ; il est vrai que ce pays ne sortira véritablement de la récession qu'en 1995.

BONNE COMPÉTITIVITÉ

Particulièrement remarquable est la progression des exportations vers les pays d'Asie à économies en développement rapide, bien plus rapide que celle des importations en provenance de ces *« pays à bas salaires »* (respectivement 18,8 % et 6,8 % sur les onze premiers mois de 1994) ; d'où une réduction de 5,5 milliards de francs de notre déficit vis-à-vis de cette zone avec laquelle nos échanges sont maintenant pratiquement équilibrés.

En revanche, nos exportations vers l'Afrique et le Moyen-Orient ont été plates, ainsi que vers l'Europe de l'Est.

Ces performances dénotent une bonne compétitivité des produits français. Mais une reprise forte de l'investissement – que laisse heureusement attendre la dernière enquête de l'Insee – est maintenant indispensable pour que cet élan ne butte pas sur une insuffisance de l'offre.

Hervé Monet

★ Hervé Monet est directeur des études économiques de la Société générale.

RÉSULTATS POSITIFS POUR LES BIENS D'ÉQUIPEMENT

	1993	1994				
	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	Oct.	Nov.
Exportations de biens (1)	102,4	102,6	107,2	108,7	112,8	112,4
Importations de biens (1)	82,4	97,4	100,2	101,8	101,8	105,5
Solde commercial (1)	10	5,2	7	6,8	11	6,9
Exportations industrielles :						
● biens intermédiaires (1)	23,7	24,4	25,3	26	26	27,2
● biens destinés aux entreprises (1)	32,9	33,2	36,4	36,5	39,3	36,4
● biens destinés aux ménages (1)	23,9	24,6	25,2	25,8	26,6	27,6
Taux de change effectif du franc (2)	104,4	105,2	105,1	106,8	107	106;8
Demande étrangère (3)	– 48	– 35	– 11	– 4	– 1	+ 1

(1) Valeurs mensuelles moyennes en milliards de francs – Source : Douanes. (2) Indice 1990 = 100 – Source : FMI. (3) Solde d'opinion – Valeurs pour décembre 1994 et janvier 1995 : + 9 et + 13 - Source : Insee.

RÉGION

Maghreb : tantôt un marché, tantôt une menace

LE « GRAND MAGHREB » a été créé par le traité de Marrakech en février 1989 et compte cinq Etats : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie. La région est considérée, vue du Nord, comme un marché potentiel pour ses produits, mais aussi comme une menace d'émigrations massives et comme l'un des premiers risques géostratégiques.

En dépit de tous les drames, les ventes de la France vers l'Algérie se sont encore accrues de 10 % environ, en francs constants en 1994... D'une façon générale, les quatre pays de l'Afrique du Nord (Mauritanie exceptée) sont des acheteurs non négligeables, avec des capacités globales d'importation qui vont de 6,3 milliards de dollars pour la Tunisie, à 9 milliards de dollars pour l'Algérie, en passant par 6,7 milliards de dollars environ pour le Maroc et 7,4 milliards de dollars pour la Libye (estimations 1994). Dans les trois premiers de ces pays, les parts de marché détenues par la France (autour de 25 % à 30 %, selon les années) accentuent artificiellement cette impression : la France y a exporté pour quelque 34 milliards de francs en 1994. Mais le marché libyen est, grâce au pétrole, presque équivalent à celui de l'Algérie. La France y écoule presque dix fois moins de marchandises.

LES BESOINS DE L'ALGÉRIE

L'embargo international vis-à-vis de la Libye joue certes son rôle, mais il reste en fait peu contraignant en matière de transactions courantes. La Coface, organisme français d'assurance-crédit, est d'ailleurs « ouverte » sur ce pays pour les achats au comptant. Et la France achète plus à la Libye qu'elle ne lui vend. La concurrence italienne ou sud-coréenne, ainsi que l'imprévisibilité des humeurs du colonel Kadhafi sont probablement des obstacles plus immédiats que les entraves imposées par l'ONU. A moins d'une accentuation, peu probable, des sanctions, la Libye restera encore longtemps un pays solvable.

La solvabilité de l'Algérie, en revanche, commence à montrer des failles. Cinq fois plus endettée que la Libye, l'Algérie a certes obtenu des rééchelonnements ou des refinancements de sa dette extérieure vis-à-vis de ses créanciers (gouvernements et banques). Elle bénéficie aussi de l'appui du FMI, avec lequel elle a conclu un accord en 1994. Mais son renouvellement n'est pas acquis. Etats-Unis, Japon, Grande-Bretagne, Allemagne et même Italie sont désormais si peu convaincus des chances de succès de la politique actuelle qu'ils ont commencé à fermer les « fenêtres » de crédit. Les lignes de « crédit-acheteur » garanties de 1994 ne seront probablement pas reconduites, du moins dans l'état actuel des choses. Et s'il ne reste plus que l'Espagne, éventuellement la Belgique et la France pour accorder de nouveaux prêts, le besoin de financement de l'Algérie en 1995 ne pourra jamais être couvert. Il est probable qu'une solution sera trouvée, entre bailleurs de fonds, pour éviter cela, mais les militaires d'Alger n'échapperont probablement pas, en retour, aux pressions.

Vus d'Alger, la Tunisie et le Maroc apparaissent comme deux havres de paix, qui ne pourraient éventuellement être atteints que par une contamination politique islamo-algérienne. Rabat et Tunis sont désormais considérés comme des destinations sûres par la plupart des organismes occidentaux d'assurance-crédit. La sécheresse menace malgré tout l'économie marocaine, où l'endettement pèse encore fortement sur le budget de l'Etat.

LA DÉPENDANCE TUNISIENNE

Mais le Maroc a déjà fait la preuve de son efficacité, et a montré qu'il était capable de mobiliser des crédits extérieurs, tant publics que privés, et de mener à bien des privatisations. Il l'a fait à un coût social qui reste inévitablement lourd. D'autre part, on se demande si un nouveau rééchelonnement de sa dette ne sera pas nécessaire, le dernier en date ayant eu lieu en février 1992.

La Tunisie, elle,peut s'enorgueillir de n'avoir jamais rééchelonné sa dette extérieure. Mais le glacis politique qui entoure ce pays préoccupe les assureurs publics. Sur le plan des investissements extérieurs et du commerce courant, la dépendance tunisienne à l'égard de certaines branches comme le textile pourrait devenir préoccupante dans le cadre du démantèlement de l'accord multifibre.

Les salaires sont, dans ce pays, nettement supérieurs à ceux de certains producteurs asiatiques, ce qui est probablement une bonne chose pour la paix sociale en Tunisie, mais pourrait être remis en question par les accords du GATT. Le Maroc rencontre aussi des problèmes du même ordre. Si l'Europe n'est pas à même de trouver rapidement des réponses satisfaisantes à ce type de question, elle risque de se trouver vite confrontée à des problèmes autrement plus graves que celui des quotas d'oranges.

Nicole Chevillard

★ Nicole Chevillard est rédacteur en chef, chargée du secteur Afrique-Maghreb à *Nord-Sud Export*.

SECTEUR

Mécanique : enfin l'optimisme

ALORS QUE DEPUIS 1990 l'industrie mécanique française assistait, impuissante, à une baisse de son activité, elle a enfin renoué en 1994 avec la croissance. Son chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 6 % pour s'élever à 301 milliards de francs, après avoir chuté de 8 % l'année précédente. Et l'emploi s'est stabilisé à 485 000 personnes, contre 548 000 personnes en 1990. A l'origine de cette reprise, l'automobile, qui a dopé la sous-traitance. Le travail des métaux hors industrie automobile, lui, n'a pas inversé sa mauvaise tendance, même si son activité s'est stabilisée en milieu d'année.

Mais les professionnels de la mécanique ne doivent pas pour autant être redevables à Edouard Balladur pour la « prime à la casse », puisque ce sont leurs ventes à l'étranger qui ont tiré le secteur. Les exportations ont augmenté de 12 % pour se porter à 150 milliards de francs, alors que le marché intérieur, lui, est resté quasiment stable (+ 0,6 %).

Les entreprises françaises se sont montrées particulièrement dynamiques sur les pays de l'Union européenne, où leurs exportations se sont accrues de 14 % à près de 75 milliards de francs. Si l'Allemagne, où elles ont vendu en 1994 pour plus de 24 milliards de francs, demeure leur premier client, les Etats-Unis (13,9 milliards de francs d'exportations en 1994) sont devenus cette année le second débouché des entreprises mécaniques hexagonales. Mais c'est en Asie-Océanie (+ 17 %) et en Amérique du Sud (+ 28 %), des zones de développement importantes pour les constructeurs automobiles, que leurs exportations ont connu les plus belles envolées.

Malgré tout, la performance de 1994 n'a pas suffi à combler la perte d'activité accumulée par l'industrie mécanique depuis quatre ans. Les professionnels restent toutefois optimistes, et ils entrevoient une hausse de la production de 4 % à 5 %. Mais il y a une ombre sur ces perspectives. *« Car certains éléments inquiétants subsistent »*, reconnaît Martine Clément, présidente de la Fédération des industries mécaniques (FIM).

L'investissement industriel est, jusqu'ici, resté à la traîne. Et les sous-traitants français subissent une forte pression de leurs clients qui cherchent à réduire leurs coûts, alors même que les prix des matières premières ont récemment flambé. Selon la FIM, ces hausses engendrent un surcoût moyen compris entre 3 % et 10 % du prix de vente.

Or les firmes du secteur ont fortement réduit leurs capacités pendant les années de crise et elle manquent aujourd'hui de flexibilité pour augmenter leur production. *« Nous souffrons d'une forte rigidité du système social »*, explique Martine Clément. Ainsi, il est interdit aux sociétés opérant dans le soudage d'embaucher des contrats à durée déterminée ou des intérimaires.

Pour remédier à ces handicaps, les professionnels de la mécanique revendiquent des banques qu'elles leur donnent les moyens de financer la reprise. Et notamment que les Codevi retournent à leur vocation initiale, le financement des petits industriels et non pas à *« récompenser leurs meilleurs clients »*, précise Martine Clément.

Autre proposition : la suppression de la taxation des investissements indirects comme la recherche et le développement *via* la taxe professionnelle. Ils souhaitent aussi que des organismes comme la Coface renforceront leurs aides à l'exportation.

Virginie Malingre

Encore loin des niveaux de 1990

Production mécanique, indice 100 en 1985 — Les exportations

120
110
100
90
1990 91 92 93 94
Asie/Océanie
Moyen-Orient
CEE 50%
11%
9%
9%
Europe hors CEE
Afrique
Amérique du Nord
Amérique du Sud
Source : FIM

En 1994, les industries mécaniques ont réalisé un chiffre d'affaires de 301 milliards de francs, dont 50% à l'exportation.

ENTREPRISE

Legris Industries : redressement

AU PREMIER RANG de la mécanique française, avec des positions de leader européen ou mondial dans de nombreux marchés, Legris Industries avait multiplié son chiffre d'affaires par quatorze entre 1986 et 1992. En 1994, il a atteint 4,3 milliards de francs, réparti entre la fabrication d'engins de levage et de manutention (63 % de l'activité) et la production de raccords et vannes pour les fluides de type industriel ou domestique (35 %).

Après avoir subi la forte dégradation de la conjoncture des secteurs du BTP et de l'industrie, le résultat d'exploitation s'est redressé en 1994 (370 millions de francs contre 185 millions en 1993). En 1993, le groupe a enregistré une perte de 172 millions de francs, mais le résultat net consolidé de 1994 devrait être positif pour environ 20 millions de francs, chiffre intégrant une provision de 50 millions de francs sur la cession de la division grues mobiles, PPM, à l'américain Terex, effective dans le courant du premier trimestre 1995. Cette opération permettra de réduire l'endettement de 480 millions de francs et de se dégager d'une activité cyclique où la firme n'avait pas la taille critique.

En 1995, le résultat de la branche levage-manutention devrait donc renouer avec la croissance en raison, d'une part, de la non-reconduction des pertes de PPM (– 155 millions de francs) et, d'autre part, de la reprise du marché des grues de construction en Europe, comme en Allemagne, où le groupe réalise 40 % de cette activité. Dans les autres pays européens, et notamment en France, la croissance pourrait reprendre, après trois années successives de déstockage.

Dans les fluides, le groupe profitera de la reprise des investissements industriels et du restockage des grossistes pour la gamme domestique. Le lancement d'une nouvelle gamme de raccords va lui permettre de gagner des parts de marché sur ce créneau. Les marges ne devraient pas souffrir de la hausse du coût des matières premières (40 % du coût de production), grâce à une couverture sur six mois et à une possible répercussion sur les prix. Après d'importantes restructurations, l'activité d'instrumentation devrait dégager des bénéfices. Le groupe ayant maintenu sa politique d'innovation et d'amélioration de la productivité malgré la crise, on peut prévoir un sensible redressement des résultats du groupe en 1995 et 1996, en raison du contexte économique plus favorable.

Catherine Leroy-Cocrelle

★ Catherine Leroy-Cocrelle est analyste financière à la Banque Neuflize, Schlumberger, Mallet.

Nomura, la première maison de titres japonaise, affiche des pertes pour la première fois de son histoire

L'établissement est victime de l'éclatement de la bulle financière

Nomura a annoncé vendredi 10 février à Tokyo des pertes consolidées de 20 milliards de yens (plus d'un milliard de francs). La faiblesse de l'activité sur les marchés financiers domestique et les déboires des filiales à l'étranger sont à l'origine des premières pertes de l'histoire de Nomura. Cette situation illustre le malaise que connaît l'ensemble du secteur de l'intermédiation japonaise à la suite de l'éclatement de la bulle financière.

LONGTEMPS LE SYMBOLE de la puissance financière du Japon, la maison de titres Nomura vient à son tour d'afficher une perte consolidée avant impôt pour les dix premiers mois de l'exercice (1er avril 1994 – 31 janvier 1995) de 20 milliards de yens (plus d'un milliard de francs). Une annonce qui illustre l'effondrement de l'activité de la Bourse de Tokyo. Depuis quelques mois, l'insistance des rumeurs sur la santé financière de Nomura a contraint son directeur général, Atsushi Saito, à réviser sévèrement à la baisse les estimations faites en octobre de 70 milliards de yens de bénéfices (3,73 milliards de francs) pour l'ensemble de l'exercice en cours. Pour M. Saito, cette inversion de tendance a deux raisons essentielles : la chute des commissions qu'a entraînée la faiblesse des volumes traités en Bourse et les pertes des filiales à l'étranger, affaiblissant les résultats de la maison mère dont les bénéfices avant impôt se sont contractés à 10 milliards de yens pour les dix premiers mois de l'année contre une prévision de 70 milliards de yens annoncée en octobre dernier. Depuis cette date, les volumes moyens traités à la Bourse de Tokyo se sont stabilisés aux alentours de 280 milliards de yens, contre 350 milliards au cours des six premiers mois de l'année et bien en deçà du niveau d'équilibre de nombreux opérateurs. Il s'agit d'une décrue régulière depuis 1990 et, malgré les espoirs de retour aux bénéfices tirés par une économie plus vaillante, peu de signes annoncent la fin du malaise.

Nomura, comme ses concurrentes Daiwa, Nikko et Yamaichi, souffre d'une surcapacité chronique qui mine la rentabilité des intermédiaires depuis l'éclatement de la bulle financière japonaise. Les commissions représentent 43 % des revenus de Nomura, autour de 50 % pour les autres. Et les activités de conseil ou d'ingénierie financière ne sont pas suffisamment développées pour pallier la faiblesse des activités de marché. Au premier semestre, les 20 premiers intermédiaires ont perdu un peu plus de deux milliards de francs avant impôt.

D'après le Nomura Research Institute, c'est l'ensemble de la profession qui va cette année accuser le coup : Nikko n'enregistrerait que 2,8 milliards de yens de bénéfices, tandis que Yamaichi perdrait 16 milliards si le chiffre d'affaires quotidien de la Bourse atteint 350 miliards de yens au second semestre. S'il reste au niveau de dépression actuel, les deux maisons de titres termineraient l'exercice dans le rouge, comme en 1992 et 1993. Les analystes tablent sur une perte de 4,7 milliards de yens pour Nikko et 24,2 pour Yamaichi (soit 250 millions et 1,3 milliard de francs).

Le retournement spectaculaire des résultats de Nomura est de plus accentué par ses déboires en Europe. Les pertes des filiales étrangères pèsent pour environ 20,9 milliards de yens sur la firme de courtage du fait de l'atonie de l'activité en Europe.

Ces mauvaises performances n'empêcheront pas forcément les firmes de courtage de distribuer des dividendes. Décidément dans une période de grande mansuétude, le ministère des finances vient en effet d'autoriser les intermédiaires à déroger à une règle qu'il avait lui-même imposée : celle-ci interdisait jusqu'à présent le paiement de dividendes lorsque les résultats nets des cinq derniers exercices devenait inférieur à la somme des dividendes payés pendant la période, augmentée des primes versées aux dirigeants. Or l'application de cette règle risquait d'empêcher un intermédiaire sur deux de verser des dividendes cette année. Une décision étonnante puisque les maisons de titres vont pouvoir prélever leurs dividendes sur leurs fonds propres, fragilisant un peu plus leur situation financière.

Si elle est de nature à rassurer ses actionnaires en jouant la transparence, l'annonce surprise de Nomura préfigure des difficultés en chaîne pour la plupart des courtiers japonais, et particulièrement les plus petits d'entre eux. Deux d'entre eux, Cosmo Securities et Sanyo Securities, ont d'ailleurs été remis à flot par des banques.

NEC lancera une puce d'un gigabit

Le nouveau composant électronique sortira dans un an

TOKYO
de notre envoyé spécial

NEC a annoncé, lundi 13 février, qu'il se lançait dans la production de mémoires DRAM d'un gigabit (1 000 mégabits). La société japonaise est la première à aborder une telle aventure technologique, même s'il est possible que l'un de ses concurrents nippons (Hitachi) la suive très prochainement. De la taille d'un ongle, cette puce peut contenir l'équivalent de dix fois les œuvres complètes de Shakespeare, de quatre heures de disques compacts ou de quinze minutes de vidéo. Sa rapidité de transmission sera également exceptionnelle (400 mégabits par seconde). Présentée mercredi 15 février pour la première fois à la conférence internationale des circuits intégrés de San Francisco, elle devrait entrer en production à la fin du siècle. On imagine l'utilisation industrielle, ou dans le domaine du multimédia, de cette innovation dont NEC attend beaucoup dans le cadre de sa stratégie de globalisation et pour contrer la puissance de ses concurrents américains. NEC avait déjà été le pionnier pour la production de mémoires de 256 mégabits.

Les premiers spécimens industriels devraient sortir de son usine de Kumamoto dès la fin de cette année ou au début de 1996, a indiqué Chris Shimizu, directeur adjoint aux relations publiques, au *Monde*, lundi 13 février. Selon lui, c'est essentiellement pour des raisons techniques que NEC a préféré rester seul dans cette aventure. La production commencera en 1997 au Japon. Elle devrait être étendue ensuite aux usines du groupe en Amérique du Nord et en Europe. Le géant nippon continue, par ailleurs, de faire cavalier seul dans le domaine des ordinateurs de bureau et dans celui des portables vendus au Japon. Dans les deux cas, il persiste à utiliser un système non compatible avec les normes d'IBM. Selon la version officielle, cette non-compatibilité offrirait un avantage sur le marché nippon, insiste M. Shimizu, où NEC dispose d'un parc de logiciels important. Toutefois, sa part de marché est en baisse (43,2 % du marché japonais en 1994 contre 49 % l'année précédente). Et des brèches sont ouvertes dans la non-compatibilité. Ainsi le directeur de la filiale européenne du groupe, Taki Okuto, confirme que les portables de NEC vendus à l'étranger *« seront de plus en plus compatibles avec le logiciel Windows »* car *« tout le monde va dans ce sens »*.

NEC compte sur la baisse du prix de son nouveau modèle, annoncée le 26 janvier, pour relancer des ventes qui subissent de plein fouet la concurrence des américains IBM et Apple. Pointilleuse, la direction de la société soutient qu'il ne s'agit en aucun cas de casser les prix, mais de répercuter la réduction des coûts de fabrication grâce à une plus grande rationalisation et à de nouvelles délocalisations de la production.

Patrice de Beer

Une évolution vers la compatibilité avec IBM

TOKYO
correspondance

Tandis que l'augmentation de sa participation dans Bull, annoncée depuis novembre dernier, devrait se concrétiser très prochainement, NEC multiplie les alliances. Rien que pour le début du mois de février ont été annoncés son partenariat avec l'anglais Cable and Wireless dans les télécoms (*Le Monde* du 7 février), un accord avec le coréen Samsung pour la production de puces en Europe, une prise de participation dans l'américain Sundisk (auquel il était déjà lié) pour le développement des mémoires Flash, la toute dernière génération de puces, et enfin une alliance avec Hewlet-Packard portant sur la commercialisation au Japon de la prochaine génération de grands serveurs Unix.

Si le géant nippon est aujourd'hui présent sur tous les fronts (semi-conducteurs, micro-informatique, grands ordinateurs, télécommunications, TV, écrans ultraplats, vidéo haute précision, etc.), sa puissance repose avant tout sur deux piliers : les semi-conducteurs (deuxième fabricant mondial derrière l'américain Intel), et sa position de force dans la micro-informatique sur le marché japonais. Aussi le multimédia est-il pour NEC à double tranchant. Il signifie l'arrivée de formidables débouchés pour l'industrie des semi-conducteurs. Mais il implique que les machines informatiques puissent être reliées entre elles. Or NEC a toujours tranché en faveur d'un système « maison ». Aujourd'hui, pressé par son environnement, il ne semble plus aussi réticent à accepter le principe de la compatibilité avec IBM.

L'annonce par NEC d'un quintuplement de ses bénéfices nets pour l'année fiscale en cours (qui se termine en mars au Japon) avait fait sensation en novembre dernier : 35 milliards de yens (1,9 milliard de francs), pour un chiffre d'affaires consolidé (121 sociétés) de 3 760 milliards de yens (205 milliards de francs). Or, ces résultats seront probablement encore dopés par les ventes records de PC enregistrées aux mois de novembre et décembre. NEC a accompli un sérieux effort de rationalisation des coûts. D'une part, une plus grande partie de la production a été délocalisée : Hongkong, Taïwan et tout récemment la Chine (Shanghaï) pour les PC et les imprimantes, la Thaïlande pour les téléviseurs couleur, l'Europe pour les semi-conducteurs. D'autre part, l'électronique a connu une vive reprise en 1994 et NEC en a bénéficié, au même titre que ses concurrents japonais ou américains. Enfin, quelques marchés publics ont été les bienvenus : début 1994, NEC a obtenu, dans le cadre du super-plan informatique, l'installation de cinq universités, soit l'équivalent de 80 millions de francs – aux côtés de Fujitsu et Hitachi. NEC a également fourni 5 000 PC pour l'équipement du MITI, suite à un appel d'offres du ministère en octobre dernier.

Le retour de la croissance a permis à NEC de mettre les bouchées doubles dans le secteur des semi-conducteurs : une nouvelle usine de 4,2 milliards de francs en Ecosse pour la production de mémoires DRAM de 64 mégabits, ainsi qu'une nouvelle ligne de production (l'équivalent de 5 milliards de francs) dans l'usine de Kumamoto, à Kyushu, pour les mémoires DRAM de 256 mégabits, les plus puissantes, dont la production ne commencera pas avant 1997.

FORTERESSE ASSIÉGÉE

En revanche, le deuxième pilier de la puissance de NEC ressemble à une forteresse assiégée. la société a bénéficié pendant des années d'un quasi-monopole sur le marché des PC japonais. Mais sa part de marché est descendue à 43,3 % en 1994 (soit −5,7 %, malgré des ventes en hausse de 26 %). Tandis que IBM Japan a passé la barre des 10 % des ventes (+ 3,3 %), Apple étant à 15,4 %. En outre, le seul fabricant compatible avec NEC, Seiko-Epson, est en train de lui faire faux bond : la société a commencé à produire des compatibles IBM en septembre 1994, et a déclaré fin janvier qu'elle se désengageait de la production de compatibles NEC PC-98.

Aussi, poussé à une guerre des prix (fin janvier, il baissait de 40 % le prix de ses PC 98), NEC semble maintenant s'orienter vers la solution autrefois impensable de la compatibilité. Des étapes décisives ont été franchies en 1994. En août dernier, le japonais annonçait la commercialisation pour la première fois sur son marché domestique de serveurs compatibles IBM. En même temps, il annonçait la compatibilité avec la version anglaise de MS DOS et de Windows. Le plus gros reste cependant à venir avec l'ensemble des programmes en japonais.

Brice Pedroletti

Bouygues et l'australien Transfield construiront le métro de Sydney

Bouygues, associé à l'australien Transfield, a annoncé lundi qu'il avait remporté un contrat pour la construction du métro de Sydney (Australie). D'une longueur de 10 kilomètres, la nouvelle ligne reliera le centre-ville à l'aéroport Kingsford-Smith. Au total, le chantier est évalué à 2,5 milliards de francs. Le contrat signé avec la State Rail Authority (SRA) comprend la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation des stations de la nouvelle ligne pour une durée de trente ans.

■ **SNECMA : François Léotard prévoit une prochaine recapitalisation** Le ministre de la défense, François Léotard, s'est déclaré, vendredi, *« très confiant »* quant à une prochaine recapitalisation de la Snecma (moteurs d'avions civils et militaires), en chiffrant ses besoins à environ 2 milliards de francs. Selon M. Léotard, la décision devrait être prise *« dans les prochaines semaines »* par le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry. Le PDG de la Snecma, Bernard Dufour, avait déclaré en janvier que les pertes de la maison mère du groupe public seraient *« supérieures »* à celles de 1993 (692 millions de francs). En 1993, la Snecma avait reçu une recapitalisation de 750 millions de francs après un exercice déficitaire de 593 millions de francs en 1992. Evoquant la diminution des coûts de production de 2 % annuels sur quatre ans demandée par l'Etat aux industriels de l'armement, M. Léotard a indiqué que cette discussion touchait à sa fin. *« Pour Dassault et la Snecma, on aboutira »*, a-t-il déclaré en présence de M. Dufour.

■ **CAP GEMINI SOGETI : le numéro un français des services informatiques amorce son redressement.** Après cinq semestres consécutifs de pertes, le groupe a renoué avec les bénéfices durant la seconde moitié de l'année 1994. Cap Gemini Sogeti a en effet dégagé un bénéfice net de 20 millions de francs. Sur l'ensemble de l'exercice 1994, selon les résultats provisoires et non encore audités diffusés lundi 13 février, la société de services informatiques affiche un résultat net encore négatif de 95 millions de francs, à comparer avec la perte de 429 millions enregistrée en 1993. Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 10,15 milliards de francs, en hausse de 4,3 %, à changes constants et structure comparable. Cap Gemini Sogeti, qui a dégagé une marge d'exploitation égale à 5 % du chiffre d'affaires en 1994, s'attend à une forte amélioration de sa rentabilité pour 1995.

■ **BANQUES : le produit net bancaire des banques** liées à l'Association française des banques (AFB) aurait baissé en 1994 *« d'environ 5 % »* par rapport à 1993, un phénomène sans précédent depuis cinquante ans, a souligné samedi 11 février le président de l'AFB, Michel Freyche. C'est *« relativement inquiétant pour notre secteur parce que la demande de crédit, bien que repartant légèrement au niveau de la consommation des ménages en fin d'année, a continué à être très faible (...) et que la demande de crédit des entreprises, notamment pour les investissements, ne s'est pas encore redressée »*, a expliqué M. Freyche au cours de l'émission « Questions orales » sur Radio Classique.

■ **EUROTUNNEL : la société exploitante du tunnel sous la Manche** a annoncé, vendredi 10 février, un chiffre d'affaires de 255,5 millions de francs pour l'année 1994. Ce chiffre d'affaires est très inférieur à celui prévu dans le prospectus de l'augmentation de capital, soit 1,35 milliard de francs, en raison principalement des retards d'ouverture, et plus marginalement de la faiblesse de la livre ainsi que d'un différend financier entre les chemins de fer et Eurotunnel.

■ **IMMATRICULATIONS : les immatriculations au mois de janvier** se sont élevées en Europe à 1 085 000 unités, soit une hausse de 3,7 % par rapport à la même période de l'année précédente. Trois grands marchés sont en recul : l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Le constructeur italien Fiat a raflé la place de numéro deux à General Motors, avec un taux de pénétration de 12,9 %. Volkswagen, toujours leader européen mais en recul depuis plusieurs mois, cède encore du terrain.

■ **APPLE : le fabricant californien de micro-ordinateurs attaque Intel et Microsoft en justice.** La firme de Cupertino accuse les deux sociétés d'avoir copié et commercialisé sa technologie Quicktime pour Windows et les a inclues dans une plainte déja déposée contre l'entreprise San Francisco Canyon. Microsoft se déclarait *« déçue »* par l'attitude d'Apple vendredi 10 février, soulignant que son concurrent ne l'avait jamais informé d'une possible infraction.

■ **GAN : la compagnie d'assurances** publique a réalisé un chiffre d'affaires consolidé (hors taxe) de 49,593 milliards de francs pour l'exercice 1994, soit une hausse de 5,6 % par rapport à son précédent exercice (46,942 Mds FF),

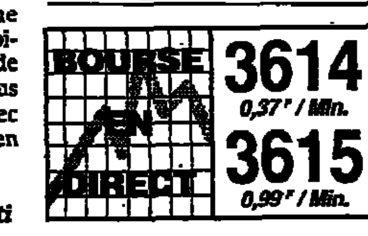
COMMUNICATION

La direction de « Sud-Ouest » et le Livre CGT signent un accord sur une réduction d'effectifs

LA DIRECTION du quotidien *Sud-Ouest* a déposé un plan social, vendredi 10 février, auprès de la direction départementale du travail après avoir conclu, lundi 6 février, un accord avec le syndicat du Livre CGT sur une réduction des effectifs dans les ateliers en 1995. En plus des départs normaux en préretraite, ce plan social prévoit la suppression de 90 emplois sur 443, dont 72 emplois à l'imprimerie : une première vague de 54 personnes d'ici la fin de l'année, le reste devant encore faire l'objet de négociations.

Le Livre CGT de *Sud-Ouest* a tenu à préciser le caractère *« intérimaire »* de l'accord conclu, en faisant remarquer qu'il porte exclusivement sur les *« effectifs minimum nécessaires à la fabrication du journal pendant l'année 1995 »*, alors que le plan social doit courir jusqu'à avril 1996. La direction affirme dans un communiqué que « *ce plan social, indispensable à l'équilibre des comptes de* Sud-Ouest » qui devrait être atteint en 1995 (alors que le journal a perdu 18 millions de francs en 1994) *« bénéficie désormais d'un consensus minimal »*.

L'accord constitue un progrès vers la solution d'un conflit entre la direction et le Livre CGT qui dure depuis novembre 1993 et qui s'est traduit par de multiples non-parutions ou parutions partielles du quotidien, diffusé à quelque 400 000 exemplaires dans huit départements du Sud-Ouest. Toutefois, le Livre CGT rejette toujours l'accord général d'entreprise proposé par Bernard Fièvre – médiateur nommé à l'issue du conflit de mai 1994, qui avait empêché le quotidien de paraître pendant huit jours –, et notamment la clause réglementant le droit de grève. La CGT juge cette clause *« illégale »* (*Le Monde* du 17 novembre 1994) et a décidé de porter l'affaire sur le terrain juridique, le tribunal de grande instance de Bordeaux devant examiner l'affaire le 7 mars.



Publicis rompt avec l'américain FCB

PUBLICIS a dénoncé son alliance avec le groupe américain Foote Cone Belding (FCB) en raison de *« divergences d'ordre stratégique »*, a indiqué le deuxième groupe publicitaire français, dimanche 12 février. Mais il souhaite toutefois *« poursuivre sa coopération sur de nouvelles bases »*, et le président du directoire de Publicis, Maurice Lévy, devrait se rendre aux Etats-Unis dans ce but.

Le désaccord est dû à la création récente par FCB, en dehors de toute concertation avec Publicis, d'un holding baptisé True North, destiné à contrôler plusieurs réseaux publicitaires. Cela rompt avec la stratégie définie par les deux partenaires, fondée sur la complémentarité entre leurs réseaux, et sur *« un partage de zones »* au plan international.

Publicis estime toutefois que cette résiliation *« ne devrait pas avoir d'impact sur les résultats de Publicis ou ses états financiers »*. L'alliance scellée en mai 1988 était fondée sur des participations croisées.

■ **GRÈVE : la publication d'un supplément spécial** réalisé par *Le Progrès* (Lyon) a provoqué, samedi 11 février, un arrêt de travail des 70 journalistes réalisant l'édition de Franche-Comté de *L'Est Républicain*.

■ **LES ÉPARGNANTS ARGENTINS** ont sorti 2 milliards de dollars du pays par crainte de la crise mexicaine, a déclaré dimanche l'ex-ministre de l'économie Roberto Alemann. ■ **LA BOURSE DE TOKYO** est restée stable lundi 13 février, l'indice Nikkei a gagné 22,51 points, soit 0,1 %, pour terminer la séance à 18 313,86 points. ■ **LE DOLLAR** faisait preuve de résistance lundi 13 février sur le marché des changes de Tokyo où il cotait 98,87 yens, en hausse de 0,08 yen sur la clôture de vendredi (98,79 yens). ■ **LE TAUX LOMBARD DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE** (BNS) était fixé lundi 13 février à 5,500 %, en hausse de 0,125 point par rapport à celui de vendredi dernier. ■ **LE DEUTSCHEMARK** se reprenait lundi à 3,4630 francs au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4612 francs (3,4610 selon le cours indicatif de la BdF) vendredi soir.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois | NEW YORK → DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

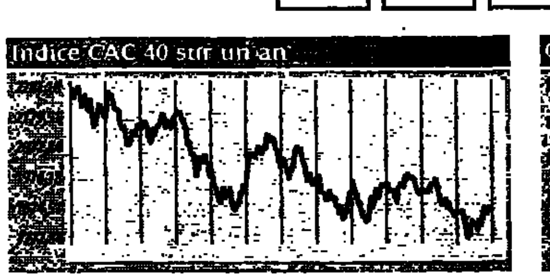


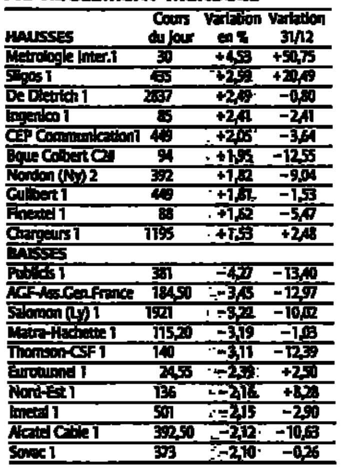
Paris : faiblesse

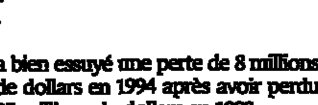
La tendance restait faible, lundi 13 février, à la Bourse de Paris, les grandes lignes du programme politique du candidat Edouard Balladur ne provoquant pas de réactions dans les salles de marché. En baisse de 0,17 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte de 0,80 % à 1 854,58 points.

Le Matif accuse une baisse de 0,22 % à 111,96 après une stabilité à l'ouverture. Le Bund est en recul de 0,21 %. Vendredi soir aux Etats-Unis, le taux des bons du Trésor à 30 ans terminait à 7,66 % contre 7,68 % vingt-quatre heures plus tôt. Ce taux était tombé à 7,60 % à l'annonce d'une hausse des prix à la production de 0,3 % contre 0,4 % prévu. En attendant, le dollar cède du terrain, entraînant dans son sillage le mark face au franc français, négocié à 3,4630 francs.

Les résultats 1994 publiés actuellement par les sociétés provoquent des mouvements : Ecco monte de 2,6 % après l'annonce d'une progression de près de 33 % de son chiffre d'affaires en 1994. De Dietrich progresse de 1,70 % après l'annonce d'une hausse de 4,3 % de son activité. La Rochette est également bien orientée (+1,2 %). Le GAN perd 1,7 % après un chiffre d'affaires en hausse de 5,6 % en 1994.

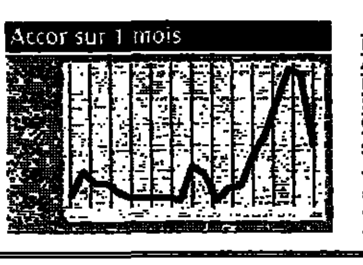

Indice CAC 40 sur un an


CAC 40/5 jours



Accor, valeur du jour

Accor, en hausse sur la semaine dans de gros volumes, a vivement baissé vendredi 10 février avec une perte de 5,11 %à 557 francs. Des informations qui étaient d'abord non confirmées, faisant état de résultats moins bons que prévu de Motel 6 et de la décision d'Accor de ne pas introduire cette année en Bourse sa filiale américaine, ont vivement pesé sur le titre. Un porte-parole d'Accor a dans la soirée confirmé qu'IBL Ld, propriétaire et exploitant de Motel 6, a bien essuyé une perte de 8 millions de dollars en 1994 après avoir perdu 25 millions de dollars en 1993.


Accor sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES	Cours du jour	Variation en %	Variation 31/12
Metrologie Inter.1	30	+4,53	+50,75
Sligos 1	455	+2,59	+20,49
De Dietrich 1	2837	+2,49	−0,80
Ingenico 1	85	+2,41	−2,41
CEP Communication1	449	+2,05	−3,64
Bque Colbert C2#	94	+1,95	−12,55
Nordon (Ny) 2	392	+1,82	−9,04
Guilbert 1	449	+1,81	−1,53
Finextel 1	88	+1,62	−5,47
Chargeurs 1	1195	+1,53	+2,48
BAISSES			
Publicis 1	381	−4,27	−13,40
AGF-Ass.Gen.France	184,50	−3,45	−12,97
Salomon (Ly) 1	1921	−3,22	−10,02
Matra-Hachette 1	115,20	−3,19	−1,03
Thomson-CSF 1	140	−3,11	−12,39
Eurotunnel 1	24,55	−2,38	+2,50
Nord-Est 1	136	−2,16	+8,28
Imetal 1	501	−2,15	−2,90
Alcatel Cable 1	392,50	−2,12	−10,63
Sovac 1	373	−2,10	−0,26

VALEURS LES PLUS ACTIVES

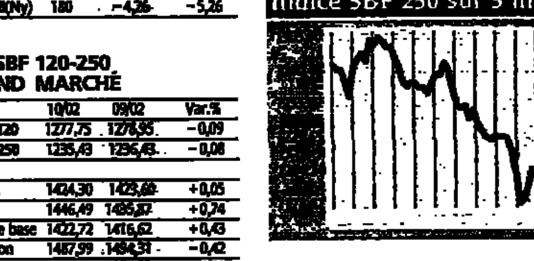
	Titres échangés	Capitalisation en KF
Renault 1	509504	91203274,20
Alcatel Alsthom 1	192310	86977753
Eurotunnel 1	3021650	74116840
Pinault-Prin.Red.1	48400	49465090
Oreal 1	30190	35485460
Accor 1	61900	34086125
Elf Aquitaine 1	86590	33649308
Danone 1	40450	30607710
Total 1	103125	30519838,40
UAP 1	216720	26651425

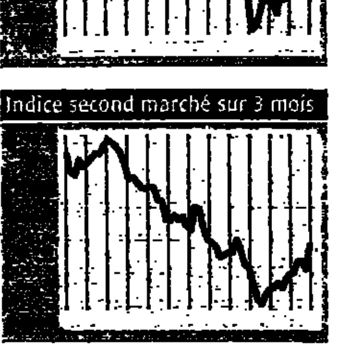
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

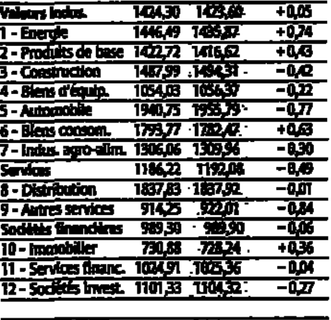
HAUSSES	Cours du jour	Variation en %	Variation 31/12
Soficim (M)	40	+6,38	+122,22
Europ Propulsion 2	297	+5,32	−0,33
Paul Predault #	178,60	+5	−7,93
Creeks	110	+4,76	+8,91
Frankoparis 2	98	+4,26	+6,52
BAISSES			
Elysee Inv. 1	32,10	−5,59	−8,28
Naf-Naf 1#	175	−5,35	−16,66
Jod Electroniques	19	−5	+42,85
Idianova	65	−4,41	−7,14
Immob.Batibail(Ny)	180	−4,26	−5,26

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	10/02	09/02	Var.%
Ind. gén. SBF 120	1277,75	1278,95	−0,09
Ind. gén. SBF 250	1235,43	1236,43	−0,08
Valeurs Indus.	1424,30	1423,60	+0,05
1 - Energie	1446,49	1435,87	+0,74
2 - Produits de base	1422,72	1416,62	+0,43
3 - Construction	1487,99	1494,31	−0,42
4 - Biens d'équip.	1054,03	1056,37	−0,22
5 - Automobile	1940,75	1955,79	−0,77
6 - Biens consom.	1793,77	1782,47	+0,63
7 - Indus. agro-alim.	1306,06	1309,96	−0,30
Services	1186,22	1192,08	−0,49
8 - Distribution	1837,83	1837,92	−0,01
9 - Autres services	914,25	922,01	−0,84
Sociétés financières	989,30	989,90	−0,06
10 - Immobilier	730,88	728,24	+0,36
11 - Services financ.	1024,91	1025,36	−0,04
12 - Sociétés invest.	1101,33	1104,32	−0,27
Ind. Second Marché	240,21	237,89	+0,98


Indice SBF 120 sur 3 mois


Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois

Tokyo sans tendance

La séance a été mitigée lundi 13 février à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei a gagné 22,51 points, soit 0,1 %, pour terminer la séance à 18 313,86 points, tandis que l'indice Topix à base plus large cédait 0,89 point à 1 425,40. Des achats liés à l'indice ont compensé des prises de bénéfice sur des valeurs de BTP. Le marché japonais a pâti d'un manque de participation des institutionnels, japonais et étrangers, ce qui explique la faiblesse du volume, estimé à 270 millions d'actions contre 360 millions vendredi.

Wall Street avait terminé en légère hausse vendredi à l'issue d'une séance sans enthousiasme, une tentative de hausse initiale, intervenue après l'annonce de l'indice des prix à la production, s'étant rapidement essoufflée. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini à 3 939,07 points en hausse de 6,39 points (+ 0,16 %). Pour sa part, la Bourse de Francfort avait poursuivi vendredi son envolée, le DAX gagnant 0,83 % à 2 130,15 points, après avoir cassé le seuil de résistance des 2 100 points la veille. Enfin, la Bourse de Londres avait terminé vendredi au-dessus des 3 100 points pour la première fois depuis le 21 novembre, profitant de la bonne orientation des autres marchés et de la hausse des résultats annuels de la Lloyds Bank.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 10/02	Cours au 09/02	var. en %
Paris CAC 40	1869,400	1874,440	−0,27
New-York/DJ indus.	3932,680	3932,680	—
Tokyo/Nikkei	18291,400	18099,600	+1,05
Londres/FT100	3109,900	3099	+0,35
Francfort/Dax 30	2130,150	2112,690	+0,82
Frankfort/Commer.	791,970	784,270	+0,97
Bruxelles/Bel 20	1531,550	1522,860	+0,57
Bruxelles/Général	1358,150	1350,450	+0,57
Milan/MIB 30	15715	15847	−0,84
Amsterdam/Gé. Cbs	280,400	279,500	+0,32
Madrid/Ibex 35	289,230	289,110	+0,04
Stockholm/Affarsal	1191,590	1192,930	−0,11
Londres FT30	2364,800	2357,900	+0,29
Hong Kong/Hang S.	8012,820	8054,880	−0,52
Singapour/Strait t	2074,050	2085,010	−0,53

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

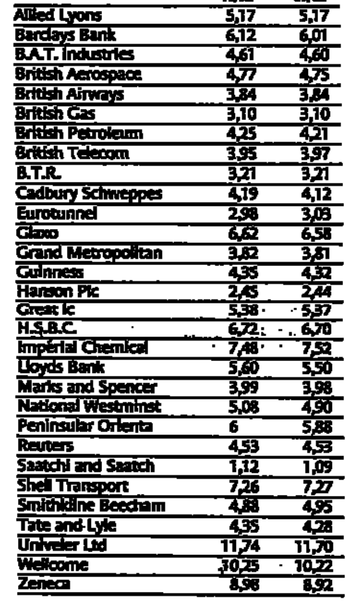
	10/02	09/02
Alcoa	80,25	79,87
American Express	31,75	32
Allied Signal	36,87	36,75
AT & T	52,50	51,87
Bethlehem	16,12	16
Boeing Co	46,75	47,62
Caterpillar Inc.	53,12	52,62
Chevron Corp.	45,87	46,87
Coca-Cola Co	53,12	52,50
Disney Corp.	52,87	52,50
Du Pont Nemours&Co	54,62	54,75
Eastman Kodak Co	50,50	50,37
Exxon Corp.	61,87	61,75
Gén. Motors Corp.H	39,12	39,87
Gén. Electric Co	52	52,25
Goodyear T & Rubbe	36,50	36,12
IBM	75,12	74,87
Intl Paper	74,87	74,87
J.P. Morgan Co	63,25	63,12
Mc Don Dougl	54,12	53,75
Merck & Co.Inc.	40,25	40,37
Minnesota Mng.&Mfg	52,87	52,50
Philip Moris	61,37	60,62
Procter & Gamble C	65,37	65,50
Sears Roebuck & Co	47	48,50
Texaco	61,12	61,50
Union Carb.	28,62	28,12
Utd Technol	65,12	64,87
Westingh. Electric	14,50	14,50
Woolworth	15,75	16

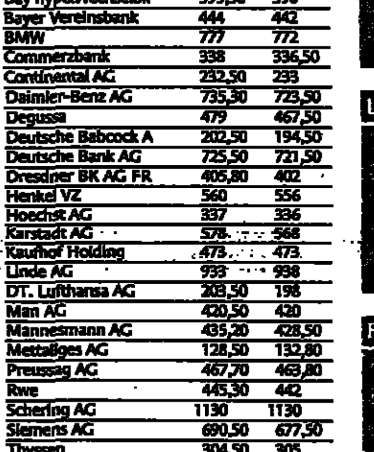
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

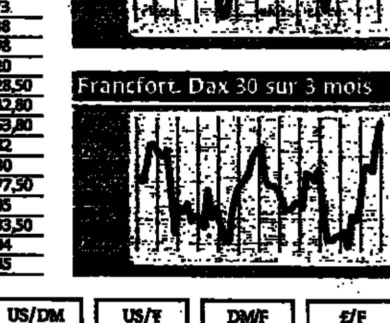
	10/02	09/02
Allied Lyons	5,17	5,17
Barclays Bank	6,12	6,01
B.A.T. Industries	4,61	4,60
British Aerospace	4,77	4,75
British Airways	3,84	3,84
British Gas	3,10	3,10
British Petroleum	4,25	4,21
British Telecom	3,95	3,97
B.T.R.	3,21	3,21
Cadbury Schweppes	4,19	4,12
Eurotunnel	2,98	3,03
Glaxo	6,62	6,58
Grand Metropolitan	3,82	3,81
Guinness	4,35	4,32
Hanson Plc	2,45	2,44
Great Ic	5,38	5,37
H.S.B.C.	6,72	6,70
Impérial Chemical	7,48	7,52
Lloyds Bank	5,60	5,50
Marks and Spencer	3,99	3,98
National Westminst	5,08	4,90
Peninsular Orienta	6	5,88
Reuters	4,53	4,53
Saatchi and Saatch	1,12	1,09
Shell Transport	7,26	7,27
Smithkline Beecham	4,88	4,95
Tate and Lyle	4,35	4,28
Univeler Ltd	11,74	11,70
Wellcome	10,25	10,22
Zeneca	8,98	8,92

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	10/02	09/02
Allianz Holding N	2493	2479
Basf AG	333	332,20
Bayer AG	365,30	364,80
Bay hyp&Wechselbk	393,50	390
Bayer Vereinsbank	444	442
BMW	777	772
Commerzbank	338	336,50
Continental AG	232,50	233
Daimler-Benz AG	735,30	723,50
Degussa	479	467,50
Deutsche Babcock A	202,50	194,50
Deutsche Bank AG	725,50	721,50
Dresdner BK AG FR	405,80	402
Henkel VZ	560	556
Hoechst AG	337	336
Karstadt AG	578	568
Kaufhof Holding	473	473
Linde AG	933	938
DT. Lufthansa AG	203,50	198
Man AG	420,50	420
Mannesmann AG	435,20	428,50
Mettallges AG	128,50	132,80
Preussag AG	467,70	463,80
Rwe	445,30	442
Schering AG	1130	1130
Siemens AG	690,50	677,50
Thyssen	304,50	305
Veba AG	535,60	533,50
Viag	514	504
Wellag AG	1050	1045


New York. Dow Jones sur 3 mois


Londres. FT100 sur 3 mois


Francfort. Dax 30 sur 3 mois

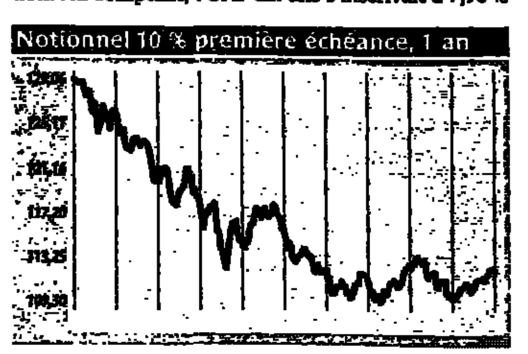
LES TAUX

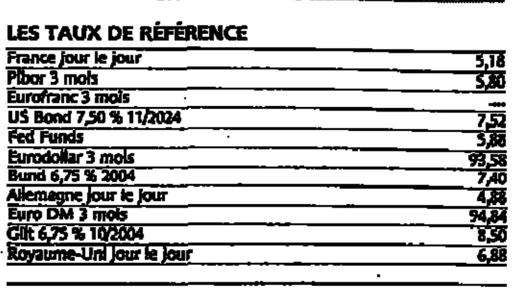
PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK → Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bonds 10 ans

Marché calme

Le Matif a entamé la journée du lundi 13 février sur une note irrégulière dans un marché calme. Le contrat mars du Notionnel a ouvert en hausse de 2 centimes à 112,20 francs. Le Matif avait terminé en baisse vendredi, dans le sillage de l'effritement du marché obligataire américain. Le contrat Notionnel mars avait perdu 24 centimes à 112,18 en compensation. Au comptant, l'OAT dix ans s'inscrivait à 7,96 % contre 7,93 %, le rendement de l'OAT trente ans se tendant à 8,34 % contre 8,30 %.

Sur le marché américain, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, qui avait reculé jusqu'à 7,60 % après l'annonce d'une hausse de 0,3 % de l'indice des prix à la production en janvier contre 0,4 % attendu, revenait à 7,64 % contre 7,68 % la veille au soir.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an

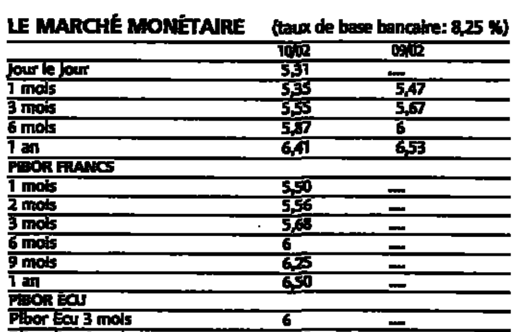


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

France jour le jour	5,18
Pibor 3 mois	5,80
Eurofranc 3 mois	—
US Bond 7,50 % 11/2024	7,52
Fed Funds	5,88
Eurodollar 3 mois	93,58
Bund 6,75 % 2004	7,40
Allemagne jour le jour	4,88
Euro DM 3 mois	94,84
Gilt 6,75 % 10/2004	8,50
Royaume-Uni jour le jour	6,88

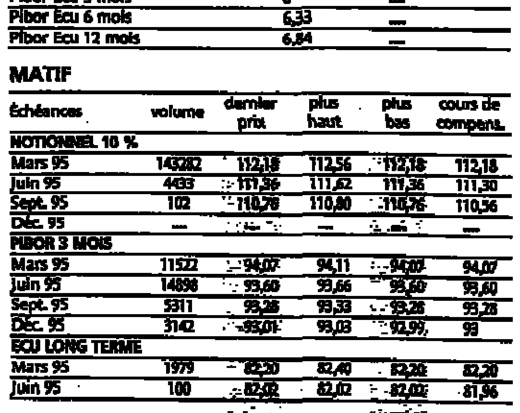
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 10/02	Taux au 09/02	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,44	7,46	101,30
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	7,64	7,66	101,57
Fonds d'État 7 à 10 ans	7,88	7,87	102,16
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	7,99	7,98	102,45
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	8,26	8,29	103,72
Obligations françaises	8,12	8,15	101,92
Fonds d'Etat à TME	−0,79	−0,77	100,35
Fonds d'Etat à TRE	−0,54	−0,58	99,80
Obligat. franç. à TME	−0,66	−0,78	100,32
Obligat. franç. à P3R	+0,16	+0,15	100,17



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire: 8,25 %)

	10/02	09/02
Jour le jour	5,31	—
1 mois	5,35	5,47
3 mois	5,55	5,67
6 mois	5,87	6
1 an	6,41	6,53
PIBOR FRANCS		
1 mois	5,50	—
2 mois	5,56	—
3 mois	5,68	—
6 mois	6	—
9 mois	6,25	—
1 an	6,50	—
PIBOR ECU		
Pibor Ecu 3 mois	6	—
Pibor Ecu 6 mois	6,33	—
Pibor Ecu 12 mois	6,84	—



MATIF

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	143282	112,18	112,56	112,18	112,18
Juin 95	4433	111,36	111,62	111,36	111,30
Sept. 95	102	110,78	110,80	110,76	110,56
Déc. 95	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	11522	94,07	94,11	94,00	94,07
Juin 95	14898	93,60	93,66	93,60	93,60
Sept. 95	5311	93,28	93,33	93,26	93,28
Déc. 95	3142	93,01	93,03	92,99	93
ECU LONG TERME					
Mars 95	1979	82,30	82,40	82,20	82,20
Juin 95	100	82,02	82,02	82,02	81,96

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances	volume	premier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
Février 95	19142	1877	1895	1875	1877
Mars 95	219	1883	1896	1883	1883
Avril 95	804	1889,50	1901	1888,50	1892
Juin 95	—	—	—	—	1864

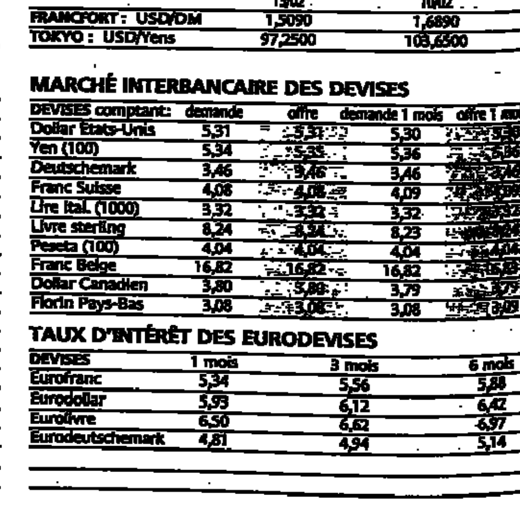
LES MONNAIES

US/F ↘ 5,2935 | US/DM ↘ 1,5090 | US/¥ ↘ 97,2500 | DM/F ↗ 3,4610 | £/F ↗ 8,2445

Le deutschemark se reprend

Le deutschemark se reprenait un peu à 3,4630 francs, lundi, au cours des premiers échanges entre banques en Europe contre 3,4612 francs, vendredi soir. En revanche, le dollar se repliait à 5,2585 francs, 1,5185 deutschemark, et 98,82 yens contre respectivement 5,2775 francs (il s'inscrivait à 5,2935 francs selon le cours indicatif de la Banque de France), 1,5248 mark, et 98,88 yens dans les échanges interbancaires de vendredi en fin de journée. Un peu plus tôt dans la journée, sur le marché des changes de Tokyo, le dollar avait fait preuve de résistance, lundi, en cotant 98,87 yens, en hausse de 0,08 yen sur la clôture de vendredi (98,79 yens).

	13/02	10/02
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

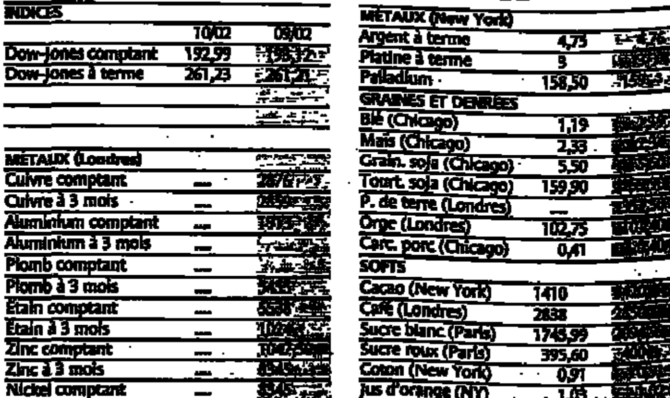
DEVISES	cours BDF 10/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	346,1000	333	357
Écu	6,5320	—	—
États Unis (1 usd)	5,2935	4,9500	5,5500
Belgique (100 F)	16,8180	16,2000	17,3000
Pays-Bas (100 fl)	308,7900	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2700	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	87,9000	83	93
Irlande (1 iep)	8,1980	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	8,2445	7,9000	8,7500
Grèce (100 drach.)	2,2115	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	71,3300	66	76
Suisse (100 F)	409,1800	398	422
Norvège (100 k)	79,1000	74	83
Autriche (100 sch)	49,1730	47,5000	50,6000
Espagne (100 pes.)	4,0165	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,3550	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7744	3,4000	4
Japon (100 yens)	5,3305	5,1000	5,4500
Finlande (couronne	112,6800	109	117

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	5,31	5,31	5,30	[illegible]
Yen (100)	5,34	5,35	5,36	[illegible]
Deutschemark	3,46	3,46	3,46	[illegible]
Franc Suisse	4,08	4,08	4,09	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,32	3,32	3,32	[illegible]
Livre sterling	8,24	8,24	8,23	[illegible]
Peseta (100)	4,04	4,04	4,04	[illegible]
Franc Belge	16,82	16,82	16,82	[illegible]
Dollar Canadien	3,80	3,80	3,79	[illegible]
Florin Pays-Bas	3,08	3,08	3,08	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,34	5,56	5,88
Eurodollar	5,93	6,12	6,47
Eurolivre	6,50	6,62	6,97
Eurodeutschemark	4,81	4,94	5,14



L'OR

	cours 10/02	cours 09/02
Or fin (k. barre)	63700	63900
Or fin (en lingot)	63900	64400
Once d'Or Londres	375,85	376,40
Pièce française(20f)	367	370
Pièce suisse (20f)	373	369
Pièce Union lat(20f)	369	370
Pièce 20 dollars us	2465	2465
Pièce 10 dollars us	1230	1225
Pièce 50 pesos mex.	2380	2390

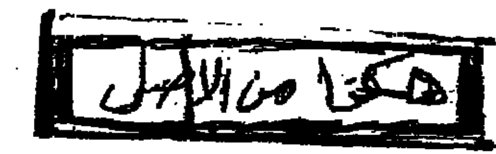
LE PÉTROLE

	cours 10/02	cours 09/02
WTI (New York)	16,35	16,30
Brent (Londres)	17,30	17,11
Crude Oil (New York)	18,46	18,21

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	10/02	09/02
Dow-Jones comptant	192,99	[illegible]
Dow-Jones à terme	261,23	261,21
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	—	[illegible]
Cuivre à 3 mois	—	[illegible]
Aluminium comptant	—	[illegible]
Aluminium à 3 mois	—	[illegible]
Plomb comptant	—	[illegible]
Plomb à 3 mois	—	[illegible]
Étain comptant	—	[illegible]
Étain à 3 mois	—	[illegible]
Zinc comptant	—	[illegible]
Zinc à 3 mois	—	[illegible]
Nickel comptant	—	[illegible]

MÉTAUX (New York)	10/02	09/02
Argent à terme	4,75	4,76
Platine à terme	5	[illegible]
Palladium	158,50	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,19	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,33	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	5,50	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	159,90	[illegible]
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	102,75	[illegible]
Carc. porc (Chicago)	0,41	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1410	[illegible]
Café (Londres)	2838	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1745,99	[illegible]
Sucre roux (Paris)	395,60	[illegible]
Coton (New York)	0,91	[illegible]
Jus d'orange (NY)	1,03	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 13 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,75 %
CAC 40 : 1855,31

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
EDF-GDF 3%	6250	6250	—	−1,59
B.N.P. (T.P)	1015	1015	—	−0,97
Cr.Lyonnais(T.P.)	910	910	—	−5,20
Renault (T.P.)	1843	1850	+ 0,38	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1950	1955	+ 0,26	+ 0,87
Saint Gobain(T.P.)	1160	1150	− 0,86	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1060	1060	—	−0,98
Accor 1	557	551	− 1,08	[illegible]
Air Liquide 1	751	744	− 0,93	−4,28
Alcatel Alsthom 1	454,40	453,80	− 0,13	−0,48
Alcatel Cable 1	401	392,50	− 2,12	−10,89
Alspi 1	340	342,80	+ 0,82	−10,49
AGF-Ass.Gen.France	191,10	184,50	− 3,45	−12,97
Axa 1	242,70	239,60	− 1,28	−3,15
Bail Invest. 1	832	835	+ 0,36	−8,74
Bancaire (Cie) 1	486	485,30	− 0,14	−5,76
Bque Colbert C2#	92,20	94	+ 1,95	−12,59
Bazar Hot. Ville 2	540	540	—	−5,28
Berger (M) 2	1590	1588	− 0,13	+15,49
BIC 1	710	702	− 1,13	+4,67
BIS 1	365	363,10	− 0,52	+12,41
B.N.P. 1	253,50	249,50	− 1,58	+1,62
Bollore Techno.1	456	455	− 0,22	−2,89
Bongrain 1	2785	2799	+ 0,50	−0,74
Bon Marche (Au) 1	898	892	− 0,67	−0,99
Bouygues 1	543	542	− 0,18	+6,08
Canal + 1	781	775	− 0,77	−9,35
Cap Gemini Sogeti1	164,70	161,50	− 1,94	[illegible]
Carnaudmetalbox 1	186,80	186,20	− 0,32	−3,35
Carrefour 1	2183	2173	− 0,46	−1,76
Casino Guichard 1	137,60	136,70	− 0,65	−3,42
Casino Guich.ADP 1	121,60	121,60	—	−4,25
Castorama Dl (Li) 1	743	743	—	−11,37
C.C.F. 1	215	212,80	− 1,02	−1,08
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	57,90	57	− 1,55	−5,94
Cegid (Ly) 1	435,40	431	− 1,01	+2,67
CEP Communication1	440	449	+ 2,05	−3,64
Cerus Europ.Reun 1	84,90	83,40	− 1,77	−6,85
Cetelem 1	928	915	− 1,40	−4,18
CGIP 1	1071	1067	− 0,37	−3,80
Chargeurs 1	1177	1195	+ 1,53	+2,40
Christian Dior 1	411,90	405,10	− 1,65	−3,08
Ciments Fr.Priv.B1	227	225	− 0,88	−2,17
Clarins 1	430	425	− 1,16	−2,52
Club Mediterranee1	434,70	432	− 0,62	−3,35
Coflexip	260	260	—	+3,58
Colas 1	945	940	− 0,53	+6,69
Comptoir Entrep. 1	219	[illegible]	—	[illegible]
Comptoir Moder. 1	1369	1365	− 0,29	[illegible]
CPR Paris.Reesc. 1	336,50	333,50	− 0,90	[illegible]
Cred.Fon.France 1	695	691	− 0,58	[illegible]
Credit Local Fce 1	396,50	395,50	− 0,25	[illegible]
Credit Lyonn.CIP 1	353,80	350	− 1,07	[illegible]
Credit National 1	388,90	384,50	− 1,13	[illegible]
CS(ex.CSEE) 1	341,90	338,50	− 0,99	[illegible]
Damart 1	4771	[illegible]	—	[illegible]
Danone 1	754	757	+ 0,40	[illegible]
Dassault-Aviation1	431	422	− 2,09	[illegible]
Dassault Electro 1	400	395	− 1,25	[illegible]
De Dietrich 1	2768	2837	+ 2,49	[illegible]
Dégremont 1	394	390	− 1,02	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	79,10	79	− 0,13	[illegible]
DMC (Dollfus Mi) 1	282	283	+ 0,35	[illegible]
Docks France 1	736	725	− 1,49	[illegible]
Dynaction 1	122,50	123,50	+ 0,82	[illegible]
Eaux (Gle Des) 1	482	475,50	− 1,35	[illegible]
E.B.F 1	972	982	+ 1,03	[illegible]
Ecco 1	608	617	+ 1,48	[illegible]
Eiffage 1	720	730	+ 1,39	[illegible]
Elf Aquitaine 1	389	387,50	− 0,39	[illegible]
Eridania Beghin 1	775	764	− 1,42	[illegible]
Essilor Intl 1	725	720	− 0,69	[illegible]
Essilor Intl ADP 1	550	540	− 1,82	[illegible]
Esso 1	685	686	+ 0,15	[illegible]
Eurafrance 1	1566	1560	− 0,38	[illegible]
Euro Disney 1	11,50	11,35	− 1,30	[illegible]
Euro RSCG W.W 1	494,90	496	+ 0,22	[illegible]
Europe 1 - 1	1225	1203	− 1,80	[illegible]
Eurotunnel 1	25,15	24,55	− 2,39	[illegible]
Filipacchi Medias1	828	826	− 0,24	[illegible]
Finextel 1	86,60	88	+ 1,62	[illegible]
Fives-Lille 1	418	419	+ 0,24	[illegible]
Fromageries Bel 1	4600	4590	− 0,22	[illegible]
Galeries Lafayet.1	2100	2100	—	[illegible]
GAN 1	190,90	189	− 1	[illegible]
Gascogne (B) 1	531	534	+ 0,56	[illegible]
Gaz et Eaux 1	1804	1801	− 0,17	[illegible]
Geophysique 1	327,50	329	+ 0,46	[illegible]
G.F.C. 1	371	368	− 0,81	[illegible]
Groupe Andre S.A.1	500	499	− 0,20	[illegible]
Groupe De La Cite1	785	785	—	[illegible]
GTM-Entrepose 1	365,40	363	− 0,66	[illegible]
Guilbert 1	441	449	+ 1,81	[illegible]
Guyenne Gascogne 1	1253	1270	+ 1,36	[illegible]
Havas 1	380,80	379,90	− 0,24	[illegible]
I.D.I.A 1	151	153	+ 1,32	[illegible]
Imetal 1	512	501	− 2,15	[illegible]
Immeubl.France 2	366,10	367	+ 0,25	[illegible]
Immob.Phenix 1	50	50	—	[illegible]
Ingenico 1	83	85	+ 2,41	[illegible]
Interbail 1	355	358	+ 0,85	[illegible]
Intertechnique 1	560	560	—	[illegible]
Jean Lefebvre 1	330	330	—	[illegible]
Klepierre 1	580	580	—	[illegible]
Labinal 1	775	771	− 0,52	[illegible]
Lafarge Coppee 1	359,50	357,70	− 0,50	[illegible]
Lagardere (MMB) 1	122,40	120	− 1,96	[illegible]
Lapeyre C1	298	299	+ 0,34	[illegible]
Lebon 2	276	275	− 0,36	[illegible]
Legrand 1	6560	6550	− 0,15	[illegible]
Legrand ADP 1	4395	4385	− 0,23	[illegible]
Legris Indust. 1	329,90	331,80	+ 0,58	[illegible]
Locindus 1	850	859	+ 1,06	[illegible]
LVMH Moet Vuitton1	852	844	− 0,94	[illegible]
Lyonnaise Eaux 1	436,90	434,50	− 0,55	−7,59
Marine Wendel 1	353	353	—	−1,36
Matra-Hachette 1	119	115,20	− 3,19	−3,08
Metaleurop 1	68	67,05	− 1,40	[illegible]
Metrologie Inter.1	28,70	30	+ 4,53	+50,75
Michelin 1	208,90	209	+ 0,05	+7,56
Moulinex 1	102,30	102,10	− 0,20	+1,59
Navigation Mixte 1	1033	1026	− 0,68	+5,99
Nord-Est 1	139	136	− 2,16	+8,28
Nordon (Ny) 2	385	392	+ 1,82	−9,06
NRJ # 1	401,50	405	+ 0,87	−22,41
Olipar 1	8,20	8,20	—	−19,60
Oreal 1	1186	1173	− 1,10	−7,71
Paribas 1	329,50	328,10	− 0,42	−7,57
Pechiney CIP 1	347	344	− 0,86	−4,44
Pechiney Intl 1	152,80	152,40	− 0,26	[illegible]
Pernod-Ricard 1	329	328,10	− 0,27	[illegible]
Peugeot 1	735	728	− 0,95	[illegible]
Pinault-Prin.Red.1	1027	1021	− 0,58	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly) 1	567	570	+ 0,53	−1,04
Poliet 1	387,50	391	+ 0,90	+10,60
Primagaz 1	860	860	—	−3,71
Promodes 1	978	976	− 0,20	+1,81
Publicis 1	398	381	− 4,27	+13,40
Radiotechnique 1	573	569	− 0,70	+8,38
Remy Cointreau 1	177,50	176	− 0,85	−11,11
Renault 1	180,40	179,60	− 0,44	+1,75
Rexel 1	707	700	− 0,99	[illegible]
Rhone Poulenc A 1	132,40	130,70	− 1,28	+5,48
Rochette (La) 1	57,25	57,75	+ 0,87	+0,96
Roussel Uclaf 1	684	670	− 2,05	+4,85
Rue Imperiale(Ly) 1	3672	3672	—	[illegible]
Sade (Ny) 1	178,10	178	− 0,06	[illegible]
Sagem 1	2699	2695	− 0,15	[illegible]
Saint-Gobain 1	630	630	—	[illegible]
Saint-Louis 1	1360	1340	− 1,47	−2,54
Salomon (Ly) 1	1985	1921	− 3,22	−10,02
Salvepar (Ny) 2	428	427	− 0,23	+6,08
Sanofi 1	273,90	270	− 1,42	[illegible]
Sat 2	1990	1990	—	[illegible]
Saupiquet (Ns) 1	1200	1195	− 0,42	[illegible]
Schneider 1	373,90	372	− 0,51	[illegible]
SCOR S.A 1	99	100	+ 1,01	[illegible]
S.E.B. 1	523	524	+ 0,19	[illegible]
Sefimeg 1	327	324	− 0,92	[illegible]
Selectibanque 1	148	150	+ 1,35	−2,66
SFIM 2	950	950	—	−11,76
SGE 1	167	167	—	[illegible]
Sidel 1	1166	1167	+ 0,09	+7,06
Simco 1	433	429	− 0,92	−6,75
S.I.T.A 1	630	635	+ 0,79	−8,36
Skis Rossignol 1	1934	1900	− 1,76	−4,32
Sligos 1	424	435	+ 2,59	[illegible]
Societe Gale A 1	542	536	− 1,11	[illegible]
Sodexho 1	827	815	− 1,45	+7,90
Sommer-Allibert 1	1800	1787	− 0,72	[illegible]
Sophia 1	401	403	+ 0,50	−5,84
Sovac 1	381	373	− 2,10	[illegible]
Spie Batignolles 1	197,50	197,20	− 0,15	−25,58
Spir Communic. 1	510	512	+ 0,39	−11,72
Strafor Facom 1	595	595	—	−3,25
Suez 1	229,40	230	+ 0,26	−6,12
Synthelabo 1	236,90	233,30	− 1,52	[illegible]
Technip S.A. 1	254,40	254,10	− 0,12	+4,38
Thomson-CSF 1	144,50	140	− 3,11	−12,59
Total 1	299,20	295,60	− 1,20	−4,70
UAP 1	125,10	123,50	− 1,28	−10,37
UFB Locabail 1	380	375	− 1,32	[illegible]
UGC DA (M) 1	182,20	182,20	—	[illegible]
Ugine S.A 1	380	377,30	− 0,71	+0,61
UIC 1	111	110	− 0,90	[illegible]
UIF 1	415	410	− 1,20	−9,89
UIS 2	213	214,50	+ 0,70	+0,70
Unibail 1	472	472	—	−3,27
Union Assur.Fdal 1	520	515	− 0,96	−3,01
Valeo 1	241,50	240	− 0,62	−9,74
Vallourec 1	273	271	− 0,73	+5,03
Via Banque 1	342	340	− 0,58	−8,10
Worms & Cie 1	247,80	247,80	—	−3,76
Z Gr.Zannier #Ly 1	127,30	127,30	—	−10,91
Zodiac 1	2160	2161	+ 0,05	−8,04
Elf Gabon 1	1039	1035	− 0,38	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
ABN AMRO Holding 1	184	184	—	+0,49
American Express 1	168	167,90	− 0,06	+7,55
Anglo American 1	255,90	253,50	− 0,94	−18,75
Amgold 1	445,10	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App. 1	19,65	19,25	− 2,04	−7,45
A.T.T. 1	275,80	275,70	− 0,04	−0,46
Banco Santander 1	201,40	[illegible]	—	[illegible]
Barrick Gold 1	113,40	112	− 1,23	−6,11
B.A.S.F. 1	1145	1142	− 0,26	+5,64
Bayer 1	1262	1262	—	+8,96
Blenheim Group 1	17,55	17,65	+ 0,57	−18,11
Buffelsfontein 1	37,90	37,10	− 2,11	−24,28
Chase Manhattan 1	182,90	179,10	− 2,08	−3,96
Daimler Benz 1	2539	[illegible]	—	[illegible]
De Beers 1	111,50	111,60	+ 0,09	−10,72
Deutsche Bank 1	2498	2491	− 0,28	−0,16
Dresdner Bank 1	1386	[illegible]	—	[illegible]
Driefontein 1	70,90	69,50	− 1,97	−16,06
Du Pont Nemours 1	286,40	[illegible]	—	[illegible]
Eastman Kodak 1	266,80	265,20	− 0,60	+6,08
East Rand 1	6,20	6,10	− 1,61	−13,47
Echo Bay Mines 1	49,50	48,60	− 1,82	−17,76
Electrolux 1	269	265	− 1,49	−3,60
Ericsson 1	305,50	306,90	+ 0,46	+2,71
Exxon Corp. 1 ■	326,40	325	− 0,43	+0,93
Ford Motor 1	134	[illegible]	—	[illegible]
Freegold 1	65,30	65,80	+ 0,77	−19,36
Gencor Limited 1	17	17,50	+ 2,94	−7,40
General Electric 1	278	271,80	− 2,23	−3,23
General Motors 1	206,50	209,60	+ 1,50	−6,42
Generale Belgique1	344,50	346,10	+ 0,46	−2,78
Grd Metropolitan 1	31,15	31,45	+ 0,96	−6,67
Guinness Plc 1	35,50	35,45	− 0,14	−5,21
Hanson Plc 1	20,20	20,20	—	+2,79
Harmony Gold 1	46	45,75	− 0,54	−19,51
Hewlett-Packard 1	556	[illegible]	—	[illegible]
Hitachi 1	46,40	45,45	− 2,05	−14,40
Hoechst 1	1163	1171	+ 0,69	+ 1,73
I.B.M 1 ■	399,90	394,30	− 1,40	− 1,12
I.C.I 1	61,55	61,10	− 0,73	− 4,97
I.T.T. 1	503	499,60	− 0,68	+ 6,52
Ito Yokado 1	247,30	248	+ 0,28	−12,05
Matsushita 1	74,50	74	− 0,67	−15,86
Mc Donald's 1	175	176,90	+ 1,09	+12,74
Merck and Co 1	212,60	211,60	− 0,47	+ 1,62
Minnesota Mining 1	279,50	—	—	—
Mitsubishi Corp. 1	58,70	58	− 1,19	−15,01
Mobil Corporat. 1	465,60	—	—	—
Morgan J.P. 1	336,50	335,20	− 0,39	+10,44
Nestle SA Nom.1	4999	4995	− 0,08	− 1,47
Nippon MeatPacker1	69	—	—	—
Norsk Hydro 1	207,30	205,60	− 0,82	− 2,09
Petrofina 1	1560	1563	+ 0,19	+ 0,19
Philip Morris 1	320,10	322,10	+ 0,62	+ 4,57
Philips N.V 1	171,50	172,70	+ 0,70	+ 9,58
Placer Dome Inc 1	106,20	105	− 1,13	−10,33
Procter Gamble 1	344,50	341,50	− 0,87	+ 1,78
Quilmes 1	246	246	—	+ 4,68
Randfontein 1	39,70	39,10	− 1,51	− 36
Rhone Poul.Rorer 1 ■	205	205	—	+ 7,21
Royal Dutch 1	598	596	− 0,33	+ 2,75
R T Z 1	63	62,90	− 0,16	− 8,84
Saatchi & Saatchi1	9,20	9,05	− 1,63	− 27,01
Sega Enterprises 1	279	260,40	− 6,67	− 16
Saint-Helena 1	45,30	44,35	− 2,10	− 15,11
Schlumberger 1	286,20	285,40	− 0,28	+ 6,45
SGS Thomson Micro.	136,90	136,20	− 0,51	+ 14,45
Shell Transport 1	59,35	59,35	—	+ 3,08
Siemens 1	2370	2353	− 0,72	+ 5,99
Sony Corporation 1	255	251,50	− 1,37	− 16,99
Sumitomo Bank 1	95,15	97,90	+ 2,89	− 2,19
T.D.K 1	228,40	—	—	—
Telefonica 1	66,05	65,50	− 0,83	+ 3,72
Toshiba 1	33	33,05	+ 0,15	− 13,02
Unilever 1	619	619	—	− 1,74
Unit.Technologie 1	339,50	341,50	+ 0,59	+ 1,94
Vaal Reefs 1	402	400	− 0,50	− 19,67
Volkswagen A.G 1	1414	—	—	—
Volvo (act.B) 1	103,70	105	+ 1,25	+ 0,86
Western Deep 1	182,50	182,30	− 0,11	− 17,13
Yamanouchi 1	106	105,40	− 0,57	− 3,30
Zambia Copper 1	3,64	3,57	− 1,92	− 11,63

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 13 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,80	2,490
CEPME 8,5% 88 CA	102,30	5,286 ↑
CEPME 9% 89 CA#	104,27	4,389
CEPME 9% 92-06 TSR	103,16	6,295 ↓
CFD 9,7% 90 CB	109,60	0,273 o
CFD 8,6% 92-05 CB	102,80	5,007
CFF 10% 88-98 CA#	106,75	6,123 o
CFF 9% 88-97 CA#	103,37	3,279
CFF 10,25% 90 CB#	110,81	9,408
CLF 8,9% 88 CA#	104,30	6,364
CLF 9% 88-93/98 CA#	104,07	0,296 ↑
CNA 9% 4/92 CB	105,65	7,027
CRH 8,6% 92-93-94 CB	102,20	5,396 ↑
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,38	8,034
EDF 8,6% 88-89 CA#	103	8,553 o
EDF 8,6% 92 CA#	103,55	7,304
Em.Etat 10,26% 86 CA	103,80	9,501
Emp.Etat 6% 7/93 CA	97,39	3,485 ↓
Finansder 9% 91 CB#	105,60	1,948
Finansd.8,6% 92 #CB	103,30	0,481 ↑
Floral 9,75% 90 CA#	107	5,483
OAT 8,7% 5/88-95 CA#	100,71	6,293 o
OAT 9,8% 1/96 CA#	103	0,376 ↑
OAT 8,50% 6/97 CA#	102,70	5,426 ↑
OAT 9,90% 85-97 CA#	106,62	1,682 d
OAT 88-98 TME CA	100,50	0,889
OAT 9/1998 TRA	98,70	2,477
OAT 9,50% 88-98 CA#	105,74	6,064
OAT TMB 01/99 CA	99,40	0,305 ↓
OAT 8,125% 99 CA#	101,77	5,877
OAT 8,50% 90/00 CA#	103,30	7,499
OAT 85/00 TRA CA	102,10	3,164
OAT 10% 5/2000 CA#	109,56	7,178
OAT 01 TME CA	99,50	0,389
OAT 8,5% 11/02 CA#	103,46	1,383 o
OAT 8,50% 2019 CA#	101,63	2,585 ↓
OAT 8,50% 92-23 CA#	101,70	6,847
PTT 11,2% 85 CB#	103,55	2,209
SNCF 8,8% 87-94 CA	102,96	0,265 ↓
Lyon.Eaux 6,5% 90 CV	819	[illegible]

ACTIONS	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	419	420
Bains C.Monaco 2	698	695
B.N.P.Intercont.2	273	273
Bidermann Intl	110	[illegible]
B T P (la cie) 2	17,75	17,80
Cambodge	891	[illegible]
Carbone Lorraine 2	700	700
CBC 1	243,90	244
Centenaire Blanzy	265	265
Ceragen Holding	30	[illegible]
Champex (Ny)	18,10	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP 1	330	327
C.I.T.R.A.M. (B)	2817	[illegible]
Cpt Lyon Alem.2	373	376
Concorde-Ass Risq2	792	[illegible]
Gpe Valfond ex.CMP	18	[illegible]
Credit Gen.Ind.	27,05	28
Darblay	510	[illegible]
Didot Bottin	678	645
Eaux Bassin Vichy	2639	[illegible]
Ecia 1	699	704
Ent.Mag. Paris	4500	[illegible]
Eridania Beghin CI	655	[illegible]
Fidei(extramofice)2	126	130
Finalens	300	299
F.I.P.P.	115	[illegible]
Fonciere (Cie)	520	[illegible]
Fonciere Euris	186,50	187
Foncina #	479	478
France I.A.R.D.	495	[illegible]
France S.A 1	735	740
From. Paul-Renard	2050	[illegible]
Gaumont 1	255	265
Genefim	180	180
Gevelot	1076	1080
G.T.I (Transport)2	392,10	385
Immobail 2	298	301
Immobanque 2	839	840
Im.Marseillaise 2	5490	5350
Invest.(Ste Cie.)	1360	1350
Lille Bonnieres	1670	[illegible]
Locafinanciere	450	457,90
Louvre 1	200	201
Lucia	95	[illegible]
Machines Bull	22,10	[illegible]
Monoprix	178	180
Metal Deploye	398	390
Mors 2 #	16,95	16,65
Navigation (Nle)	73	[illegible]
Origny-Desvroise	1358	[illegible]
Paluel-Marmont	360	360
Pap.Clairefont(Ny)	799	[illegible]
Parfinance 2	181	183
Paris Orleans	235,10	240
Piper Heidsieck	920	[illegible]
Porcher	230	[illegible]
Promodes (CI)	665	698
Rochefortaise Com.	185	[illegible]
Rosario 2	210	209,80
Rougier #	786	787
S.A.F.I.C.Alcan	280	279
Saga	370	376
Salins du Midi 2	434,10	433,10
Savoisienne M.	156	—
Silic 2	699	700
S.I.P.H.	191	[illegible]
Sofal	300	[illegible]
Soffo	335	[illegible]
Sofitam act.a reg.	75,10	[illegible]
Sofragi	3750	[illegible]
Soudure Autogene	950	[illegible]
Sovabail	405	[illegible]
Taittinger 1	2210	2175
Tour Eiffel	293,90	295
Elyo 2	273,40	[illegible]
Vicat 2	510	511
Virax	128	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 13 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	54,40	55
AFE 2 #	495	498
Aigle 2	275,60	278
Alain Manoukian(Ly)2#	97,50	100
Albert S.A (Ns) ◆	126,10	126,10
Altran Techno 1 #	480	469
Arnault Associes	455	450
Asime (ex.Segin)	273	275
B.A.C. ●	28,70	28,70
Bque Picardie (Li) ◆	572	572
Bque Sofirec (M) ◆	475	475
Bque Tarneaud (B)#	206	211
Bque Vernes ◆	650	650
Beneteau #	405	400
B I M P.	108,20	108
Boiron (Ly) 1 #	430	426,50
Boisset (Ly)#	280	280
Brioche Pasq.(Ns)1	579	579
But S.A. 1	870	885
Cardif SA 1	612	612
CDA-Cie des Alpes2	148,50	146,10
C.E.E 2#	396	406,90
CEGEP #	161	161
Cermex 2 # (Ly)	289,90	292,10
CFJPE(exGAN parts)2	88	87
CFPI	255	260
Christ.Dalloz 2 #	720	715
Change Bourse (M)	229	229
Cipe France Ly 2 #	670	620
CNIM (a ech.)	855	850
CNIM CA#	254	250
Codetour ◆	257,50	257,50
Comp.Euro.Tele-CET	158	153,50
Confiandey S.A.	348	348
C.A. de la Brie 2	357	357
C.A.Gironde (B)	428	429
C.A.Haute Normand	390	390
C.A.Ille & Vilaine	325,90	324,50
C.A.Indre et Loire	303,40	303,50
C.A. Paris IDF 1	721	722
C.A.de l'Isere Ly	368	365
C.A.Loire Atl.(Ns)	345	345
C.A.Loire/H.Loire ◆	815	815
C.A. du Loiret CCI	469	475
C.A.Morbihan (Ns)	342,50	348
C.A.du Nord (Li)	434	430
C.A. Oise CCI	235	235
C.A.Pas de Calais	413	413
C.A. Somme CCI 2	237	235
C.A.Toulouse (B)	338,90	338,90
Chaine et Trame #	260	270
C.A. Midi CCM(Ly)	184	187,50
Credit de l'Est	422,10	422,10
Creeks	105	110
Dapta-Mallinjoud 2	125	124,90
Dernal Expansion#2	53	53,30
Dauphin OTA ◆	270	270
Delta Prot.# C2 Ly	276,80	275,90
Desquenne Giral ◆	154	158
Devanlay 2	1000	1000
Deveaux(Ly)	614	611
Devernois (Ly)	406	406
Ducros Serv.Rapide	95	95
Ecco Trav. Tempo 1	330	317
Editions Belfond ●	90	87
Elysee Inv. 1	34	32,10
Emin-Leydier# (Ly)	607	602
Eramet 2	355	355
Europ.Extinc.(Ly)#	250	254,80
Europ Propulsion 2	282	297
Expand 2 ◆	305	305
Factorem	468	468
Faiveley #2	259,50	257
Finaball 2	132	130
Finacor 2	134	134
Fininfo	425	430
Fructivie 1	591	572
Gautier France 2#	365,40	365,40
Gel 2000 2	112	119
GFI Industries # ◆	352	352
Girodet # (Ly)	56	56
GLM S.A.	378	378
Grandoptic.Photo #	390	395
Gpe Guillin # Ly	129	128,80
Kindy #	190	190
Guerbet 2	335	336
Hermes internat.1#	580	580
Hurel Dubois ◆	380	380
ICBT Groupe # 2	164,60	164,60
I.C.C. 2	180	182,50
Idianova	68	68
Immob.Hotel. 2 #	150	146
Installux (Ly)2	510	510
Int. Computer #	149	149
Invest.Paris 1	130	130
IPBM 2	55,30	57
J.Clairbois(Ly) ◆	112,10	112,10
Lambert-Riviere ◆	424,20	424,20
M6-Metropole TV 2	326	326
Manitou 2#	369	368
Manutan	428	425
Marie Brizard 2	1199	1170
Maxi-Livres/Profr.	445	440
Mecadyne	170	170
Mecelec 2 (Ly)	120,50	120
MGI Coutier 2#	540	550
Michel Thierry# 2	760	779
Monneret Jouet # ◆	100	100
Naf-Naf 1#	184,50	175
Norbert Dentres.2#	366	366
N.S.C Schlum.2 Ny	1000	1002
OGF Omn Gest.Fin.1	671	679
Onet	1001	980
Paul Predault #	170,10	178,60
P.C.W. 2	93	93
Petit Boy #	100,50	102
Pier Import	91	92
Pochet 2 ◆	1100	1108
Poujoulat Ets (Ns)	210	210
Radiall 2#	295	295
Rallye(Cathiard)Ly	160,50	160
Reydel Indust.Li 2	909	900
Robertet #	1140	1158
Rouleau-Guichard 2	442	450
Securidev 2 #	102,50	102,50
Sediver 2 #	235	238
Seribo 2	430	418
Siparex (Ly) #	80,80	80,80
Smoby (Ly) 2	531	516
Sofco (Ly)	160	155
Sofibus ◆	422	422
Sogepag 2 #	125	125
Sogeparc (Fin) 1	616	616
Sopra 2 ◆	288	288
Steph.Kelian #	111	110,10
Sylea 2	466	455,10
Teisseire-France	215	211,30
TF1-1	459	463
Thermador Hold(Ly)	398	396
Trouvay Cauvin 2#	172,50	172,50
Unilog 2	295	297
Union Fin.France 1	500	507
Via Credit(Banque) ◆	151,70	151,70
Viel et Cie #	128	127
Vilmorin et Cie#2	371	371
Virbac	504	503

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 10 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34531,78	34531,78
Actimonétaire D	30977,06	30977,06
Améri-gan	8121,82	7809,44
Amplia ○	108098,81	108098,81
Amplitude Monde D	702,07	681,62
Antigone Trésorerie	796260	796260
Arbitr. Court Terme	3805,17	3805,17
Associa Première	34952,56	34952,56
Associc	1085,27	1085,27
Atout Amérique	103,28	100,76
Atout Asie	94,48	92,18
Atout Futur C	529,42	516,51
Atout Futur D	514,84	502,28
Aurecic	1379,23	1339,06
Avenir Alizes	1813,12	1777,57
Axa Valeurs PER	148,30	143,98
Cadence 1	1032,95	1022,72
Cadence 2	1023,90	1013,76
Cadence 3	1028,59	1018,41
Capimonétaire	7522,65	7515,13
Capioblig	7468,61	7394,66
Capitacic	1534,32	1511,65
Cicamonde ◆	1136,06	1102,97
Conventi	1580,82	1551,34
Comptavalor	4365,29	4258,90
Crédit Mutuel Capital	1485,50	1456,37
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	792,13	792,13
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	93,55	91,05
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	91,26	88,82
Créd.Mut.Ep.J	20976,49	20976,49
Créd.Mut.Ep.long.T.	207,85	202,29
Créd.Mut.Ep.Monde	1084,94	1055,90
Créd.Mut.Ep.Quatre	1075,99	1047,19
Dieze	1590,45	1560,79
Ecocic	1164,15	1130,24
Ecupar ◆	127,77	124,05
Ecur. Actions futur	191,65	186,07
Ecur. Capicourt	201,88	201,38
Ecur. Capitalisation	199,68	197,70
Ecur. Distrimonétaire	10155,35	10155,35
Ecur. Expansion	296320,22	295139,66
Ecur. Géovaleurs	2669,79	2592,03
Ecur. Investissement	160,27	155,60
Ecur. Monepremière	10223,96	10223,96
Ecur. Monétaire	11907,19	11907,19
Ecur. Trésorerie	292,97	292,97
Ecur. Trimestriel	1953,97	1934,62
Elanciel D	120,26	116,76
Elicash ○	855576,19	855576,19
Emergence Poste D	96,03	93,23
Energia	328,33	313,44
Eparcic	4410,83	4410,83
Eparcourt-Sicav	205,11	204,60
Epargne-Unie	1436,97	1401,92
Eufi Cash capi ◆	9516,25	9516,25
Euro Solidarité	1164,73	1153,20
Eurocic Leaders	1232,40	1196,50
Eurodyn	1405,32	1371,04
Euro Gan	7879,76	7576,69
Fonsicav	17705,98	17670,64
France-gan	13064,98	12562,48
France Garantie	265,86	265,33
France Obligations	467,36	462,73
Francic	487,32	473,13
Francic Pierre	110,90	107,67
Francic-Regions	1391,98	1351,44
GAN Rendement	5153,22	5077,06
Gestilion	17964,19	17964,19
Horizon	1490,36	1446,95
HLM Monétaire	17013,76	17013,76
Indicia ◆	1106,34	1079,16
Indust.Fse.Court.T	1812,18	1803,16
Intensys D	108,57	108,30
Interepar ◆	104500,94	101457,22
Interoblig	5625,06	5569,37
Intersélection Fce	515,89	505,77
Japacic	168,66	163,75
Jeunepargne	335,22	330,27
Latitude C	2713,10	2709,04
Lion Association	10742,16	10742,16
Lion Institution	36397,72	36306,95
Lionplus	1194,31	1170,89
Lion Trésor	2210,03	2188,15
Livret Bourse Inv.	593,91	576,61
Livret Portefeuil.	782,47	759,68
Méditerranée	214,62	208,37
Mensuel CIC	10134,75	10034,41
Moneden	83276,83	83276,83
Moné-Dis ○	10158,45	10158,45
Mone.J. ○	10872,55	10872,55
Monévalor	58029,32	58029,32
Mutualité dépôts	16525,74	16492,75
Natio Court Terme	12793	12793
Natio Court Terme2	348185	348185
Natio Epargne	21566,32	21352,79
Natio Ep. Capital	13308,04	13176,28
Natio Ep. Croissance	1939,77	1901,74
Natio Ep. Obligations	208,81	204,72
Natio Epargne Retraite	127,54	125,04
Natio Epargne Trésor	9426,32	9407,50
Natio Epargne Valeur	481,68	472,24
Natio France Index	1011,09	991,26
Natio Immobilier	1173,06	1150,06
Natio Inter	1702,29	1668,91
Natio Monétaire	5036,80	5031,77
Natio Opportunités	139,62	136,88
Natio Patrimoine	1353,78	1327,24
Natio Perspectives	1155,69	1133,03
Natio Placements	71638,13	71638,13
Natio Revenus	1013,26	1003,25
Natio Sécurité	11489,02	11489,02
Natio Valeurs	913,01	895,11
Nippon-Gan	6371,96	6126,88
Nord Sud Dévelop. ○	1905,62	1901,82
Oblicic-Mondial ◆	2948,95	2905,37
Oblicic-Régions	1082,02	1066,03
Oblifutur	3343,09	3280,76
Oblig. tres caté.	209,37	206,26
Oblilion	1639,76	1623,52
Oblisécurité Sicav	15763,97	15763,97
Oblitys D	521,07	513,37
Oraction	1399,58	1365,44
Pervalor	585,92	574,43
Plénitude D	148,66	144,33
Poste Croissance C	3280,81	3277,53
Poste Gestion C	40206,23	40206,23
Première Oblig. C	11855,39	11855,39
Première Oblig. D	11034,84	11029,93
Prévoy. Ecureuil	100,04	99,05
Proficius	937,22	919,74
Rentacic	160,04	157,67
Revenus Trimestr.	5235,39	5183,55
Revenu-Vert	1128,56	1107,52
St-Honoré Bons Tr.	13567,88	13500,38
St-Honoré Invest.	912,66	871,27
St-Honoré Pacifique	741,85	708,21
St-Honoré Réal.	18148,28	18075,98
St-Honoré Vie Santé	1143,41	1099,56
Sécuricic	2087,57	2087,57
Sécuri-Gan	12546,30	12300,29
Sécuritaux	1676,91	1676,91
Sensivalor	32038,58	32038,58
SEVEA ◆	103,60	101,07
SFI-CNP Assur	727,39	706,20
S.G. France opport. C	1421,90	1394,02
S.G. France opport. D	1388,93	1361,70
S.G. Monde opport. C	958,82	940,02
S.G. Monde opport. D	958,82	940,02
Sicav Associations	2218,26	2218,26
Sicav 5.000	478,52	469,14
S.I. Est	1265,94	1229,07
Silvafrance	755,29	740,48
Slivam	421,04	412,78
Slivarente	215,92	211,69
Slivinter	495,86	486,14
Sogenfrance C	1303	1277,45
Sogenfrance D	1217,97	1194,09
Sogépargne	299,86	296,89
Sogevar	1121,85	1099,85
Sogimer	1564,07	1533,40
Soleil Investissements	660	634,62
Solstice D	2252,74	2247,12
State Street Act. Eur ◆	12131,42	11835,53
State Street Act. France ◆	11387,12	11109,39
State Street Act. Japon ◆	1380,95	1347,27
State Street Act. Monde ◆	966,99	943,40
State Street Activ.Asie ◆	1250,55	1207,85
State Street Alloc.Franc. ◆	1009,97	999,97
State Street Amér.Latine ◆	740,34	715,06
State Street Emer. Mts ◆	1490,34	1439,45
State Street États-Unis ◆	1257,33	1226,66
State Street OAT Plus ◆	12601,50	12476,73
State Str. Oblig. Monde ◆	960,91	951,40
State Street Spinnaker2 ◆	1225,47	1195,58
State Street Trésorerie ◆	12514,81	12514,81
Stratégie Actions	960,63	923,68
Stratégie Rendement	1608,64	1558
Synthesis	13225,78	12966,45
Techno-Gan	6366,88	6122
Thésora D	793,87	786,01
Trésor Plus	1562,98	1547,50
Trésor Trimestriel	999,69	989,79
Trésoricic	159544,19	159544,19
Trilion	5111,09	5045,50
Uni-Associations ○	119,70	119,70
Uni-Foncier	1236,48	1206,32
Unifrance	596,78	582,22
Uni-Garantie C	1438,47	1411,65
Uni-Garantie D	1248,64	1225,36
Uni Régions	1443,62	1408,41
Univar ○	281,63	281,63
Univers Actions	1539,51	1501,96
Univers Obligations	1948,37	1912,04
Valorg ◆	2284,13	2281,85
Valrea	32291,78	32275,64
Winterthur St-Honoré	239,36	228,51

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE
Accès par minitel : 3615 code LEMONDE

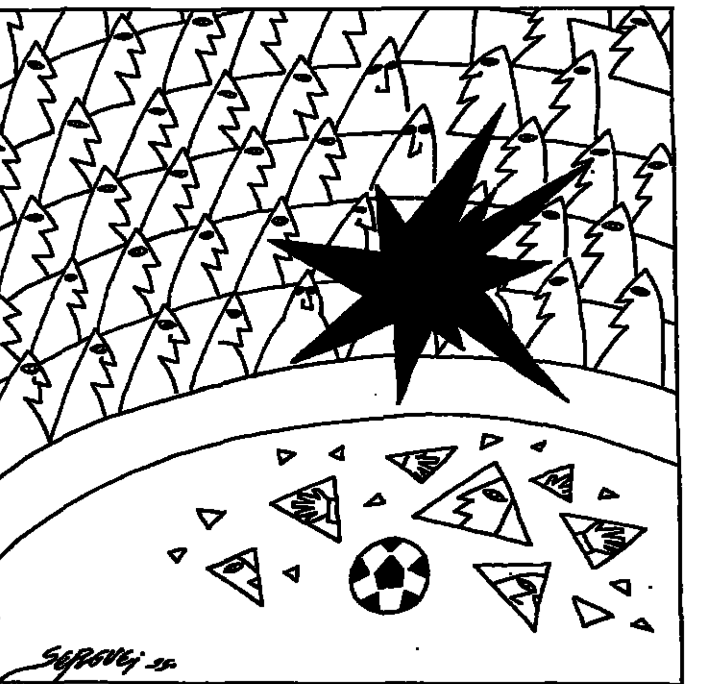
VIOLENCE Après l'annulation par la Ligue des quelque 6 800 matches de football qui devaient se jouer en Ile-de-France, les samedi 11 et dimanche 12 février, les terrains sont restés déserts ces deux jours. Les dirigeants de club ont exprimé, lors de rencontres organisées par les associations sportives, leur lassitude devant la violence qu'ils vivent au quotidien. ● GRAND STADE. Une réunion du Comité d'action contre la violence dans le sport a rassemblé des représentants des pouvoirs publics, de fédérations sportives ainsi que des éducateurs, samedi 11 février, sur le site du Grand Stade à Saint-Denis. ● SOLIDARITÉ. Les matches de football disputés dans le reste de la France ont débuté par une minute de silence. Les joueurs portaient un crêpe noir. Cela n'a pas empêché des débordements violents, notamment entre Endoume et Ajaccio en National 3.

Les clubs de football réfléchissent à l'avenir du sport en banlieue

Alors que les matches ont été annulés en Ile-de-France, les 11 et 12 février, des responsables d'associations sportives s'interrogent sur leur rôle face à la violence quotidienne

LE LIEU n'avait pas été choisi au hasard. La réunion qui rassemblait samedi 11 février, en présence du préfet de Seine-Saint-Denis, des responsables du ministère de la jeunesse et des sports, des dirigeants de fédérations sportives et des éducateurs de clubs du département a eu lieu sur le site du futur Grand Stade, à Saint-Denis. On y a parlé de la mort de Douadi Atout, le supporteur tué par balle, on y a plaidé pour *« l'apprentissage de la citoyenneté, valeur fondamentale sur laquelle est fondée la démocratie »*, mais on y a également évoqué plus prosaïquement la Coupe du monde de football en 1998.

A léviter dans de hautes sphères, entre financements mirobolants et projets architecturaux mirifiques, des évidences géographiques avaient été éludées. L'écrin de 80 000 places qui accueillera la compétition ne se situera qu'à une poignée de minutes du stade Paul-André de Drancy, le lieu du coup de carabine. *« Il ne faut pas que le Grand Stade soit ressenti comme un élément hétérogène »*, a affirmé Jean-Pierre Duport, le préfet de Seine-Saint-Denis, un peu pour se rassurer. Mais, enkystée dans une banlieue parmi les plus difficiles, la nouvelle infrastructure ne sera peut-être pas à l'abri de la violence quotidienne de son environnement. Qu'un drame survienne en 1998, et ce serait un voile de discrédit qui serait jeté, aux yeux du monde entier, sur le pays organisateur.



Faute de solutions globales, il faut s'en remettre aux moindres initiatives. Alors on a beaucoup échangé au cours de cette réunion, fouillé, exploré, cherché encore et encore des solutions, même les plus ténues. Avec le quiproquo habituel, les uns invitant à agir auprès des jeunes, les autres réclamant des moyens pour le faire. Des mesures concrètes ont été avancées, comme la réalisation d'une vidéo avec la collaboration de l'arbitre Joël Quiniou et de l'ancien international Dominique Rocheteau, ou la conception d'une affiche énonçant un code d'éthique qui sera placardée dans les enceintes sportives. Des remèdes qui peuvent sembler dérisoires au regard du mal à guérir.

Mais en existe-t-il d'efficaces ? Tout le week-end, il en a été discuté dans de nombreux clubs où, faute de jouer, on s'est retrouvé pour réfléchir. A Drancy, la Jeanne-d'Arc avait invité les jeunes, dimanche après-midi, afin de se souvenir et de parler : presque une forme de thérapie. Mais partout l'ambiance était plutôt au pessimisme.

Douadi Atout est mort... Alors on raconte, et c'est une longue litanie, de petites provocations en réelles échauffourées : les scooters qui font des rodéos sur le terrain pendant les matches, les insultes, les crachats et les bagarres, les arbitres molestés, les couteaux qu'on retrouve dans les sacs, les déplacements que l'on n'ose plus faire, les joueurs ou les équipes entières que leur propre club finit par exclure, les parents qui s'en foutent, les bénévoles qu'il faut maintenant payer pour venir, etc. Au bord du renoncement, on débite le tout-venant des week-ends ordinaires avec, sous-jacent dans les commentaires, ce sentiment d'impuissance, l'impression de se colleter à un mal qui vous dépasse.

« Les problèmes sont en amont, explique Eloi Tricquet, responsable de la Jeanne-d'Arc. *Que l'on règle les difficultés d'éducation familiale, d'éducation nationale et, pour nous, ce sera plus facile de travailler en continuité dans le domaine du sport. » « C'est quoi, l'insertion par le sport ? Ça n'existe pas*, renchérit Miloudi Hatman, président de la fédération de boxe française de Seine-Saint-Denis. *Etre inséré, c'est avoir un travail et un logement. Alors, et alors seulement, les jeunes vont pratiquer le sport pour le sport. »*

Et puis, au dehors, dans la rue, se trouvent tous ceux qui ne supportent même pas la discipline et les structures sportives. Stéphane Deloffre, vingt-trois ans, a créé l'association Banlieue active au sein de la cité Orgemont, à la limite d'Argenteuil et d'Epinay-sur-Seine, pour les aider. « Beaucoup de jeunes ne vont même plus dans les clubs de municipalité. Ils sont rejetés par les éducateurs qui ne cherchent pas à les comprendre. Alors les mecs préfèrent ne rien faire. En fait, il faut les sortir de leur contexte, les former afin qu'ils puissent ensuite rejoindre un vrai club comme des êtres responsables », explique Stéphane, lui-même au chômage et sans formation. En septembre, l'association a inscrit une équipe de quartier, baptisée l'Alliance d'Epinay, dans un championnat parallèle plus informel. Le club a touché une subvention de 5 000 francs du ministère de la jeunesse et des sports. La municipalité a prêté un jeu d'équipements. Il a fallu payer le ballon, louer 1 600 francs pour l'année un stade à La Courneuve et payer 2 500 francs de cotisations à la fédération FSGT. *« Bien sûr, ça ne marche pas comme ça. Les gars n'ont aucun sens du devoir, aucune analyse lucide de la vie. Un matin, tu te retrouves avec sept joueurs seulement. Mais ça vient doucement. L'arbitre coûte 75 francs, et ce sont eux qui payent, 5 francs chacun. Et puis, tu t'aperçois qu'il y en a qui sont vraiment doués »*, raconte Stéphane. Les demandes d'adhésion affluent et l'Alliance a aujourd'hui les effectifs pour monter trois équipes. Mais pas les moyens financiers de le faire.

Au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), le 21 janvier, des jeunes recrutés par l'intermédiaire du service d'insertion par le sport ont organisé et assuré la sécurité des championnats de France juniors de boxe française. A Corbeil (Essonne), d'autres ont mis sur pied le même jour un tournoi de foot au profit des Restos du coeur. De telles initiatives sont encore marginales, même si elles ne sont plus tout à fait isolées. Face à l'échec des projets massifs, elles méritent respect.

B. H.

La sécurité de la Coupe du monde 1998

Le comité d'organisation de la Coupe du monde de football 1998 en France a d'ores et déjà pris des dispositions pour tenter d'assurer la sécurité sur les dix stades qui accueilleront l'épreuve.

● 800 à 900 millions de francs seront investis pour rénover et sécuriser les installations déjà existantes.

● 62,2 millions de francs sont alloués à la direction de la sécurité (gardiennage et surveillance, contrôle d'accès, sécurité des équipes et des sites de résidence, protection des installations, secours médical).

● La sécurité dans les stades devrait être améliorée par la présence de systèmes vidéo, de postes de commandement pour coordonner les actions de la police, des pompiers et de la sécurité civile. Toutes les tribunes seront sectorisées et, conformément à la loi, toutes les places seront assises afin de réduire les mouvements de foule.

● Gendarmes et CRS recevront une formation particulière. Des stages ont commencé pour une cinquantaine de commissaires appelés « correspondants hooliganisme ». Des contacts ont été établis avec les polices allemande et anglaise ainsi qu'avec des clubs étrangers confrontés à la violence des hooligans.

● Les contrôles aux frontières seront renforcés pour empêcher les hooligans fichés dans leurs pays de pénétrer en France.

Un supporter du FC Martigues est interdit de stade

MARSEILLE
de notre correspondant

Le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence a condamné, vendredi 10 février, un supporter du football-club de Martigues à trois mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve, mesure assortie d'une interdiction de fréquenter le stade Francis-Turcan durant dix-huit mois. Ce supporter, maçon au chômage de trente-cinq ans, avait été interpellé dans une tribune, quelques instants avant le coup d'envoi du match qui, le 4 février, opposait le FC Martigues au Paris-Saint-Germain en seizièmes de finale de la Coupe de France.

Brandissant un couteau de marque Laguiole d'une taille de 26 centimètres, le supporter se vantait auprès d'autres spectateurs d'être « passé à travers les mailles du filet » alors qu'une fouille systématique était opérée ce soir-là à l'entrée du stade. Des propos hostiles au Paris-Saint-Germain auraient accompagné son geste. Interpellé par un policier en civil mêlé aux spectateurs, le supporter armé a été jugé dès le lendemain, selon la procédure de comparution immédiate pour port illégal d'une arme de la sixième catégorie, mais aussi pour introduction irrégulière d'une arme dans une enceinte sportive. Ce délit est puni de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 francs par la loi du 6 décembre 1993 relative à la sécurité des manifestations sportives.

Philippe Mélia, le procureur de la République, qui a requis dix mois d'emprisonnement ferme, déplorait *« la dérive du sport vers la violence »*. *« Ceux qui entrent dans un stade avec une arme méritent une peine exemplaire »*, a-t-il ajouté. Repoussant tout soupçon de hooliganisme, Mᵉ Nissos Catsicalis, le défenseur du supporter martégal, a expliqué que son client n'appartenait à aucune association de supporters. *« Voilà quinze ans qu'il va aux matches de l'Olympique de Marseille et du FC Martigues*, a-t-il plaidé. *Il ne doit pas payer pour ce qui s'est passé ailleurs ou ce qui se passera demain sur d'autres stades. »* Au terme de la condamnation prononcée, ce supporter devra, les soirs de match à Martigues, « pointer » au commissariat de police.

Malgré des mesures de sécurité drastiques – *« Les plus importantes de toute la saison »*, selon le commissariat de Martigues –, le match FC Martigues - Paris-SG avait été perturbé en début de seconde mi-temps par des jets de pierres, de boulons et de billes d'acier sur le gardien parisien, Bernard Lama. La commission de discipline de la Fédération française de football statuera le 17 février sur ces incidents. Selon un inspecteur de police de Martigues, *« les palpations de sécurité ne permettent pas de déceler les objets qui ont été lancés, pas plus qu'un couteau replié. »*

Luc Leroux

Bernard Pasqualini, dirigeant du Perreux-Joinville

« Il aurait fallu prendre le problème beaucoup plus tôt »

COMMISSAIRE DE POLICE, Bernard Pasqualini est également, depuis quinze ans, un dirigeant bénévole de l'équipe du Perreux-Joinville. L'après-midi où s'est déroulé le drame de Drancy, son équipe était à Bondy et a dû également sortir du stade sous protection des responsables du club local après une fin de match houleuse.

« La violence est-elle à ce point omniprésente dans les stades de banlieue ?

– Tous les dimanches, on est sur la corde raide à cause de joueurs, de dirigeants ou de l'environnement. Ça ne dégénère pas systématiquement, bien sûr, mais l'insulte, l'injure sont en permanence au bord des lèvres. Il suffit alors d'un rien pour que se déclenche la haine. Finalement, on est content quand un match se passe bien. Cela devient l'exception. Il faut se rendre à l'évidence : la violence quotidienne est entrée dans les écoles, elle est aussi entrée dans le football.

– Comment l'expliquez-vous ?

– On ne peut pas demander à des gamins de respecter des règles pendant quatre-vingt-dix minutes alors qu'ils n'en ont pas le reste du temps, dans la vie de tous les jours. Ils sont révoltés, à la limite de la marginalité et, parce qu'on leur a mis un maillot, il leur est demandé d'obéir à un arbitre.

– Pensez-vous qu'il y ait des solutions ?

– Il aurait fallu prendre le problème beaucoup plus tôt. Quand, à la télévision, les jeunes voient des supporteurs crier, à chaque dégagement du gardien : *« Oh ! hisse ! enculé »*, sans que personne s'émeuve, pourquoi ne ferait-il pas pareil ? Il y a mimétisme. Un début de solution serait d'interdire l'alcool dans les stades. D'ailleurs, les buvettes où l'on en vend sont en contravention avec la loi. Mais cela ne réglerait certainement pas tous les problèmes. Malheureusement le football est devenu un exutoire. Aujourd'hui on est devant un mur. Parfois je suis découragé, et nous sommes nombreux dans ce cas, y compris des arbitres. Nous nous sentons parfois abandonnés par les instances dirigeantes de la Ligue.

– Pourquoi continuez-vous ?

– La passion et quelques rares satisfactions. Lorsqu'on a aidé des gamins défavorisés, qu'on a suppléé à l'absence des parents et que, des années plus tard, ces jeunes vous montrent encore de la reconnaissance, cela rachète beaucoup de déconvenues. Mais jusqu'à quand ? »

Propos recueillis par Benoît Hopquin

Eric Cantona harcelé par la presse britannique

POINTE-A-PITRE
de notre correspondant

Eric Cantona, suspendu par son club, Manchester United, après avoir agressé un spectateur il y a trois semaines, s'était retiré en Guadeloupe, accompagné de deux gardes du corps, pour y prendre quelques vacances dans le « village » du Club Méditerranée, à Sainte-Anne, où une équipe de la chaîne de télévision ITN l'a retrouvé. Le footballeur français – qui avait obtenu, en début de semaine dernière, que les chroniqueurs sportifs locaux respectent sa retraite et ne fassent pas état de sa présence dans l'île – aurait, selon un rédacteur en chef adjoint d'ITN, molesté un journaliste de la chaîne qui tentait de l'interroger sur les perspectives de la poursuite de sa carrière en Grande-Bretagne.

Cette version des faits – largement reprise par la presse populaire britannique de dimanche – est formellement démentie par la brigade de gendarmerie de Sainte-Anne, intervenue sur les lieux, samedi 11 février, à la demande des responsables du Club Méditerranée. Les gendarmes affirment qu'un *« simple accrochage verbal »* a opposé le footballeur à l'équipe de télévision.

Ils observent qu'aucune plainte n'avait encore été déposée, dimanche 12 février, et ne manquent pas d'observer que l'équipe d'ITN a reconnu, en acceptant de leur remettre la cassette vidéo, avoir filmé Eric Cantona sans son consentement et dans un lieu privé, ce qu'interdit la législation française. La loi du 17 juillet 1970 réprime en effet *« quiconque aura volontairement porté atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui (...) en fixant ou transmettant, au moyen d'un appareil quelconque, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé, sans le consentement de celle-ci »*, et prévoit la confiscation des enregistrements ou du matériel ayant servi à commettre l'infraction.

Eddy Nedeljkovic

COMMENTAIRE

Demi-deuil

Une minute de silence. Sur les terrains de football français, ces quelques secondes de recueillement décidées par les instances nationales ont-elles marqué une réelle prise de conscience ? A « Téléfoot », émission culte du dimanche matin sur TF 1, cette péripétie a été expédiée en début d'émission. Quelques images de footballeurs figés au garde-à-vous ; quelques mots d'explication sur l'annulation des rencontres en Ile-de-France, et l'on est passé sans transition *« à un autre match annulé, pour des raisons météorologiques celui-ci, le stade de la Beaujoire ayant été inondé à Nantes »*.

A « Téléfoot », on a passé plus de temps à deviser sur la grosseur du trou dans les filets de Mont-de-Marsan, éliminé l'autre jour par Bordeaux sur un but non valable. C'est d'ailleurs sur cette grave question que les téléspectateurs étaient invités à voter par téléphone. Faut-il être scandalisé par cette désinvolture ? Les journaux télévisés, sur cette chaîne comme sur les autres, ont pourtant ouvert leurs éditions du week-end sur le drame de Drancy. Thierry Roland aurait-il mal mesuré l'impact de cette mort d'homme à la porte d'un stade de football ? Sûrement pas. Le journaliste connaît bien son affaire. De plus, ses commentaires, qui ont l'autorité du « footballistiquement correct », traduisent souvent l'opinion majoritaire.

Le football a versé une larme, mais sans se formaliser outre mesure d'une violence qui doit plus au désarroi de certaines banlieues qu'au sport. 6 800 matches ont été annulés, 34 000 autres ont eu lieu tout à fait normalement. Fallait-il limiter le devoir d'émotion aux contours géographiques et administratifs d'une ligue régionale ? En n'ayant pas le courage d'étendre cette journée morte à l'ensemble du territoire, les responsables du football ont pris le risque de ce demi-deuil.

Jean-Jacques Bozonnet

L'équipe de France de hockey sur glace veut oublier Albertville

Les tricolores espèrent toujours rivaliser avec l'élite mondiale, grâce à un jeu plus offensif

Bien qu'ayant perdu tous ses matches lors du Tournoi international de Rouen, l'équipe de France de hockey sur glace entend poursuivre dans la direction tracée par son nouvel entraîneur, le Finlandais Juhani Tamminen. Contrairement à son prédécesseur, le Suédois Jvell Larsson, qui avait bâti le jeu français sur une solide défense, il souhaite donner un style offensif aux tricolores dans la perspective des championnats du monde, du 23 avril au 7 mai en Suède.

ROUEN
de notre envoyée spéciale

Juhani Tamminen feuillette un gros dossier truffé de programmes, conseils ou préceptes : *« C'est la bible de l'équipe de France »*, dit le nouvel entraîneur national. Il y ajoute un précepte : *« Le sport est un business de résultats. Il y a trois possibilités : gagner, perdre, ou faire match nul. Il nous faut désormais jouer tous les matches pour gagner. »*. A Rouen, la France ayant perdu ses trois rencontres contre quatre jolies pointures de l'élite mondiale, la Suède, la Norvège et la Slovaquie, Juhani Tamminen demande de la patience. Il gagnera un peu plus tard.

Le vœu est courant, en sport, la démarche un peu moins. Avec ce Finlandais, l'équipe de France de hockey a décidé de tirer un trait sur son passé. Se découvrir amnésique est parfois salutaire en sport. En finir avec la nostalgie des Jeux olympiques d'Albertville, en 1992, où les Français se hissèrent en quart de finale dans la liesse. Entraîneur national depuis huit ans, artisan de la montée dans l'élite mondiale en 1991 et des odyssées olympiques de 1992 et 1994 où l'équipe termina dixième, le Suédois Jvell Larsson est parti et avec lui quelques voiles de souvenirs.

« L'histoire remonte loin, aux Jeux de Calgary en 1988, explique Patrick Francheterre, directeur des équipes de France de hockey sur glace. *Arrivé en 1986, Larsson avait laissé faire une transition de deux ans. Alors, il a mis un système de formation en place et a remonté les troupes. Qui sont passées dans le groupe A. Ce passage a été plus délicat que l'on ne le pense. L'équipe est passée d'une position de leader dans le groupe B à une position d'infériorité dans le groupe A. Alors, les Français se sont constamment battus contre de grosses formations pour rester dans l'élite. Ils avaient adopté un jeu défensif, comme pour se protéger. On jouait pour perdre le moins possible. »*

En quelques mois, l'équipe de France est devenue plus agressive, comme un défi aux meilleurs, pour enfin jouer autour d'un podium. Les hockeyeurs convoitent avec gourmandise et rêvent néanmoins à ce podium avec une certaine raison aux championnats du monde qui se disputeront en Suède du 23 avril au 7 mai. *« Nous avons essayé d'oublier Albertville,* note Juhani Tamminen. *Il fallait en finir avec cette timidité. Les Français sont des latins, ils foncent, attaquent avec enthousiasme et sans retenue. Je veux qu'ils aient cette belle confiance. C'est une bonne équipe, riche d'une bonne base et de « vétérans », il nous faut maintenant trouver des jeunes et former une nouvelle génération. »*

Thierry Monier, entraîneur national des espoirs, qui viennent de se classer quatrièmes aux championnats junior de Lyon, en janvier, se félicite : *« Pour moi, l'essentiel consiste à sortir deux ou trois jeunes par an. Je sais désormais qu'ils auront de meilleures ouvertures dans l'équipe senior. Avant, je formais des jeunes à qui l'on faisait des promesses. Maintenant, je forme des jeunes qui peuvent caresser l'espoir de rentrer en équipe de France. »*

SUS À L'ATTAQUE

Les joueurs, eux, semblent heureux comme des gosses : entraînement simplifié, sus à l'attaque, promesse d'un peu plus de cogne, de discipline, et d'une virtuosité technique à acquérir encore. A Rouen, ils ont fait le spectacle. Certes, l'apprentissage du risque et de l'initiative est douloureuse, puisqu'ils ont perdu. Au moins, ils auront tous pu jouer, y compris le nouveau gardien, Antoine Mindjinba, vingt-six ans, du club d'Amiens, promis à la relève de Petri Ylonen, portier vedette de la formation.

Le tournoi de Rouen aura aussi été le théâtre de rencontres entres les responsables des huit clubs de l'élite française, les dirigeants du hockey et les arbitres. Tous étaient en quête d'explications : les règlements internationaux ont en effet été amendés et le championnat de France a vraiment changé. Cette saison, huit clubs évoluent en élite quand ils étaient seize en 1994. *« Les matches sont plus serrés et le hockey sur glace français est devenu crédible »*, note Patrick Francheterre. En collaboration avec la Ligue internationale, deux coupes d'Europe ont été créées, le trophée de la Ligue alpine et celui de la Ligue atlantique, qui frotte les clubs français aux formations italiennes, autrichiennes, néerlandaises ou danoises.

« Auparavant, la masse des bons joueurs était diluée dans ces clubs. Il est plus facile de les repérer et de les faire venir dans la formation nationale », dit Patrick Francheterre. Rouen, quadruple champion de France (1990, 1992 et 1994), reste le plus grand réservoir. Neuf joueurs sur les vingt-quatre de la sélection au tournoi international. *« Il y a deux ans, nous ne pouvions pas former une équipe sans Rouen. Aujourd'hui, les joueurs sont remplaçables »*, termine-t-il.

Juhani Tamminen, lui, a consulté sa bible. En vingt rencontres de son ère, les Bleus ont essuyé dix défaites, gagné huit fois et fait match nul à deux reprises. Pour l'heure, l'entraîneur doit s'accorder un rodage. Il apprend ses joueurs pour mieux leur apprendre.

Et les teste. Trente-cinq d'entre eux étaient présents au stage d'Albertville, en janvier. Il en restait vingt-neuf à la deuxième session savoyarde, du 6 au 9 février. Vingt-quatre ont été retenus pour le tournoi de Rouen. *« Rien ne doit être acquis, même pour les plus anciens »*, a annoncé Tamminen sans nostalgie, des espoirs plein son regard.

Bénédicte Mathieu

Les judokas japonais en maîtres à Paris

En enlevant cinq victoires chez les hommes, les Nippons ont prouvé qu'ils restent les meilleurs de la discipline

LUDOVIC BIMONT n'ira pas plus haut. Il a glissé sur la dernière marche du bonheur, à cause d'un tout petit bonhomme bourré de talent. Il s'appelle Harada. Il va vite, trop vite pour tous ses adversaires de la catégorie des moins de 60 kilos. Au royaume des poids plumes du judo international, le Japon reste roi. Harada n'est que le dernier-né d'une imposante dynastie. C'est ainsi. Il suffit de l'observer. L'hymne national retentit. La médaille d'or au cou, il laisse à peine transparaître un sourire de triomphe, songeant peut-être à l'interminable liste de ses prédécesseurs au palmarès. Il suffit d'écouter Bimont, le vaincu de la finale, l'espoir français. *« Un Japonais, c'est toujours coton à prendre, et celui-ci est comme les autres, son judo est explosif, plein de surprises. »*

Pour les judokas japonais, l'année 1995 ne sera pas une année comme les autres. Les Championnats du monde auront lieu dans leur pays, à Tokyo. Le Tournoi de Paris est une première répétition pour tous les prétendants au titre.

LA TECHNIQUE PRIVILÉGIÉE

C'est aussi un moyen de se rassurer, et d'inquiéter le reste du monde, lui jeter à la face la supériorité nippone. *« Ils possèdent encore une petite avance sur nous et sur tous les autres,* reconnaît Pascal Tayot, vice-champion olympique et champion d'Europe, *mais cela s'amenuise de plus en plus. »*

Le Japon comme modèle, comme référence incontournable des tatamis. Tayot, qui vient d'annoncer sa retraite internationale, avait voulu se rendre compte sur place. Au début de l'année dernière, il s'est offert trois mois en Orient. Il a fréquenté plusieurs universités, les plus riches écoles du judo avec les clubs d'entreprise et ceux de la police. Première constatation : malgré l'économie conquérante, malgré l'Occident qui s'enfonce par toutes les brèches d'une civilisation qui lui est de moins en moins hostile, le judo reste indissociable de la tradition.

« Un détail m'a frappé, raconte Tayot, *les kimonos bleus sont encore formellement interdits. Il faut respecter le blanc. Les professeurs sont toujours très attachés aux vieilles méthodes d'entraînement. »* Les Japonais ont une autre approche de l'entraînement. Ils s'attachent beaucoup plus à la technique, à la répétition des prises jusqu'à obtenir le geste parfait, celui que l'adversaire ne verra pas venir, ne saura pas maîtriser. *« Je me souviens très bien d'Hokada, champion du monde en 78 et 86 kilos,* reprend Pascal Tayot. *Il était très petit pour la catégorie, mais il possédait des techniques parfaites pour son gabarit. »* En Europe, et en France, les entraîneurs prennent beaucoup plus en compte le physique, la capacité à « gérer » un combat, à s'assurer le petit avantage suffisant pour la victoire.

Kyoshi Murakami est une exception. Pendant près de vingt ans, il a vécu en France, où il a entraîné l'équipe nationale féminine. Il est retourné au Japon pour faire profiter les judokas de son pays de l'expérience acquise au contact des Européens. *« Il y a eu chez nous une réelle évolution. Les structures et les dirigeants ont été rajeunis, mais,* insiste-t-il, *vous ne pourrez jamais faire sortir de la tête des entraîneurs japonais que la base, ce qui compte avant tout, c'est d'abord la technique. »* A l'école, le judo est obligatoire. Sa pratique fait partie de l'éducation. Le Japon demeure le pays qui compte le plus grand nombre de ceintures noires. Seule véritable nouveauté : au cours des dix dernières années, les femmes ont fait leur apparition. Elles s'entraînent, à la différence des Françaises, avec les hommes. Elles s'entraînent à la japonaise.

A Paris, les Japonais n'ont pas dépêché leur meilleure équipe. Certains combattants restés en réserve seront alignés dans un prochain tournoi en Allemagne. Ils ont pourtant remporté cinq titres chez les hommes. Cela leur semble presque naturel. Curieuse scène de fin de soirée. Dans Coubertin qui s'éteint, Harada et Uchimura sont seuls. Personne ne s'occupe des vainqueurs, tout embarrassés des fleurs qui encombrent leurs mains. Ils sont vite retombés dans l'anonymat, comme si, à l'heure de la victoire, les champions n'avaient pas de nom.

Pascal Ceaux

■ **BOBSLEIGH : les Français Eric Alard et Eric Le Chanony** ont remporté la médaille de bronze *aux championnats* du monde de bob à deux, dimanche 12 février à Winterberg (Allemagne). C'est la première fois de l'histoire qu'un équipage français remporte une médaille à ce niveau de compétition. Cette performance est le premier fruit des progrès réalisés depuis l'arrivée de l'entraîneur italien Yvo Ferriani, recruté après la déroute des Jeux de Lillehammer. Si l'équipage français termine loin des Allemands Landen-Hampel, il n'est qu'à 4 centièmes du bob canadien Lueders-Pyc, classé deuxième. Il devance Suisses et Italiens, ce qui va bien au-delà des espoirs émis par Nano Pourtier, le nouveau directeur de l'équipe.

■ **OLYMPIQUE DE MARSEILLE : Jean-Michel Ripa a été élu président** de la Société anonyme à objet sportif (SAOS) OM, en remplacement de Bernard Caïazzo démissionnaire. Jean-Michel Ripa, éditeur de presse, était membre, depuis le 23 janvier, du comité de gestion de la SAOS-OM en charge de la gestion de la section professionnelle de l'Olympique de Marseille. Bernard Caïazzo avait abandonné toutes ses fonctions le 8 février, moins de trois semaines après avoir été élu président, s'estimant dans *« l'impossibilité d'agir en toute indépendance »*.

■ **ATHLÉTISME : le Kényan Moses Kiptanui** a amélioré de plus de deux secondes son propre record du monde du 3 000 m en salle en parcourant la distance en 7 min 35 s 15, dimanche 12 février à Gand. Sur la même distance, l'Allemand Dieter Baumann a battu le record d'Europe en 7 min 37 s 51, à Karlsruhe. – *(AFP.)*

■ **La Chinoise Sun Cayun** a amélioré de 1 centimètre son propre record du monde de saut à la perche féminin en salle en franchissant 4,13 m, dimanche 12 février à Karsruhe. En deux semaines, Sun Cayun, âgée de vingt et un ans, aura battu ce record à quatre reprises. – *(AFP.)*

■ **NATATION : quatre records du monde en petit bassin ont été battus**, samedi 11 et dimanche 12 février, lors de la réunion de Sheffield (Angleterre). Le Néo-Zélandais Danyon Loader a amélioré celui du 400 m libre en 3 min 40 s 46. Le Britannique Mark Foster a battu son record du 50 m papillon en 23 s 55. L'Américain Jeff Rouse a battu celui du 50 m dos, détenu par le Français Franck Schott, en 24 s 37. Chez les femmes, l'Australienne Angela Kennedy a amélioré celui du 50 m papillon en 26 s 56. – *(AFP.)*

RÉSULTATS

AUTOMOBILISME

CHAMPIONNAT DU MONDE DES RALLYES
Rallye de Suède
Classement général final : 1. K. Eriksson-S. Parmander (Suè., Mitsubishi Lancer) en 4 h 51 min 27 s ; 2. T Makinen-S. Harjanne (Fin., Mitsubishi Lancer) à 12 s ; 3. T. Radstrom-L. Backman (Suè., Toyota Celica) à 1 min 7 s ; 4. J. Kankkunen-N. Grist (Fin.-G-B, Toyota Celica) à 2 min 18 s ; 5. D. Auriol-B. Occelli (Fra., Toyota Celica) à 2 min 20 s.
Championnat du monde des pilotes : 1. T. Makinen (Fin.), 25 pts ; 2. J. Kankkunen (Fin.), 22 ; 3. C. Sainz (Esp.) et K. Eriksson (Suè.), 20 ; 5. F. Delecour (Fra.), 15.
Championnat du monde des marques (Gr. A) : 1. Mitsubishi, 100 ; 2. Ford, 75 ; 3. Toyota, 71 ; 4. Subaru, 46.

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO A
Première phase
5e tour retour

Strasbourg-PSG-Racing	68-85
Lyon-Dijon	82-87
Gravelines-Cholet	58-68
Levallois-Montpellier	96-92
Pau-Orthez-Nancy	70-69
Le Mans-Antibes	81-78
Villeurbanne-Limoges	89-82 a p

Classement : 1. Antibes, 34 ; 2. Limoges, Pau-Orthez et Dijon, 31 ; 5. Cholet, 30 ; 6. Villeurbanne, 28 ; 7. PSG-Racing et Levallois, 27 ; 9 Gravelines, 25 ; 10. Montpellier, 24 ; 11 Lyon et Le Mans, 23 ; 13. Nancy et Strasbourg, 22.

BOBSLEIGH

CHAMPIONNATS DU MONDE
Bob à 2
Classement final : 1. C. Langen-O. Hampel (All.-1) ; 2. P. Lueders-J. Pyc (Can-1) ; 3. E. Alard-E. Le Chanony (Fra.) ; 4. R. Goetschi-G. Acklin (Sui.-1) ; 5. G. Huber-A. Tartaglia (Ita.-1).

CYCLISME

TOUR MÉDITERRANÉEN
Classement général final : 1. G. Bugno (Ita., MG) en 16 h 2 min 55 s ; 2. R. Petito (Ita.)à 7 s ; 3. D. Rebellin (Ita.), à 12 s ; 4. D. Konishev (Rus.), à 30 s ; 5. L. Gelfi (Ita.), à 50 s... 9. L. Brochard (Fra.)à 1 min 25 s.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE D1
26e journée

Metz-Paris SG	2-0
Lyon-Lille	3-1
Cannes-Rennes	0-1
Auxerre-Caen	1-1
Strasbourg-Montpellier	0-0
Monaco-Le Havre	1-2
Bastia-Nice	1-1
Sochaux-Saint-Etienne	2-0
Lens-Bordeaux	2-1
Nantes-Martigues	reporté

Classement : 1. Nantes, 55 ; 2. Lyon, 50 ; 3 Paris SG, 47 ; 4. Lens, 43 ; 5. Auxerre, 40 ; 6. Cannes, 40 ; 7. Le Havre, 38 ; 8. Strasbourg, 38 ; 9. Metz, 36 ; 10. Bordeaux, 36 ; 11. Monaco, 33 ; 12. Martigues, 33 ; 13. Rennes, 32 ; 14. Saint-Etienne, 30 ; 15. Lille, 30 ; 16. Montpellier, 26 ; 17. Nice, 25 ; 18. Bastia, 25 ; 19. Caen, 22 ; 20. Sochaux, 22.

CHAMPIONNAT DE FRANCE D2
28e journée

Amiens-Marseille	1-2
Dunkerque-Nancy	2-0
Charleville-Niort	4-1
Châteauroux-Beauvais	2-1
Valence-Gueugnon	2-3
Toulouse-Mulhouse	2-1
Guingamp-Angers	1-0
Nîmes-Le Mans	1-1
Perpignan-Sedan	1-0
Laval-Saint-Brieuc	reporté
Red Star-Alès	reporté

Classement : 1. Guingamp, 54 ; 2. Marseille, 52 ; 3. Châteauroux, 51 ; 4. Gueugnon, 51 ; 5. Toulouse, 49 ; 6. Red Star, 49 ; 7. Nancy, 47 ; 8. Dunkerque, 42 ; 9. Amiens, 41 ; 10. Mulhouse, 37 ; 11. Perpignan, 35 ; 12. Alès, 34 , 13. Charleville, 31 ; 14. Valence, 31 ; 15. Le Mans, 29 ; 16. Sedan, 27 ; 17. Laval, 26 ; 18. Niort, 26 ; 19. Angers, 23 ; 20. Beauvais, 23 ; 21. Saint-Brieuc, 22 ; 22. Nîmes, 17

CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE

Arsenal-Leicester	1-1
Aston Villa-Wimbledon	7-1
Chelsea-Tottenham	1-1
Crystal Palace-Coventry	0-2
Liverpool-QPR	1-1
Manchester City-Manchester United	0-3
Newcastle-Nottingham Forest	2-1
Norwich-Southampton	2-2
Blackburn-Sheffield Wednesday	3-1
Leeds-Ipswich	reporté

Classement : 1. Blackburn, 62 ; 2. Manchester United, 60 ; 3. Newcastle, 51 ; 4. Liverpool, 48 ; 5. Nottingham Forest, 46 ; 6. Tottenham, 43 ; 7. Leeds, 39 ; 8. Sheffield Wednesday, 39 ; 9. Wimbledon, 36 ; 10. Norwich, 35 ; 11. Aston Villa, 34 ; 12. Arsenal, 34 ; 13. Chelsea, 33 ; 14. Manchester City, 32 ; 15. Southampton, 31 ; 16. Queen's Park Rangers, 31 ; 17. Coventry, 31 ; 18. Crystal Palace, 30 ; 19. Everton, 30 ; 20. West Ham, 28 ; 21. Ipswich, 20 ; 22. Leicester, 19.

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE
22e journée

Seraing-Lommel	3-0
Beveren-Lierse	2-2
Anderlecht-Alost	3-2
Charleroi-RWD Molenbeek	2-0
Saint-Trond-Ostende	1-1
FC Malines-La Gantoise	0-0
Antwerp-Cercle de Bruges	2-1
Standard de Liège-RC Liège	1-0
FC Bruges-Ekeren	reporté

Classement : 1. Anderlecht, 34 ; 2. Standard de Liège, 33 ; 3. FC Bruges, 30 ; 4. Lierse, 23 ; 5. Seraing, 23 ; 6. Alost, 22 ; 7. Ekeren, 21 ; 8. FC Malines, 21 ; 9. RWD Molenbeek et Charleroi, 21 ; 11. Saint-Trond, 21 ; 12. Lommel, 20 ; 13. Antwerp, 20 ; 14. Beveren, 20 ; 15. La Gantoise, 18 ; 16. Cercle de Bruges, 17 ; 17. Ostende, 12 ; 18. RC Liège, 9.

CHAMPIONNAT D'ESPAGNE
21e journée

Atletico Madrid-Tenerife	3-1
Racing Santander-FC Barcelone	5-0
Séville-Valence	1-1
Saragosse-Real Sociedad	1-1
Saint-Jacques-de-Compostelle-Oviedo	1-1
Espanol Barcelone-Valladolid	3-0
Sporting Gijon-Deportivo La Corogne	3-1
Athletic Bilbao-Celta Vigo	1-1
Albacete-Betis Séville	3-1
Logrones-Real Madrid	1-4

Classement : 1. Real Madrid, 33 ; 2. Deportivo La Corogne, 28 ; 3. FC Barcelone, 27 ; 4. Saragosse, 26 ; 5. Betis Séville, 25 ; 6. Athletic Bilbao, 23 ; 7. Séville, 22 ; 8 Espanol Barcelone, 22 ; 9. Tenerife, 22 ; 10. Real Sociedad, 20 ; 11. Valence, 20 ; 12. Oviedo, 20 ; 13. Saint-Jacques-de-Compostelle, 20 ; 14. Celta Vigo, 19 ; 15. Albacete, 18 ; 16. Atletico Madrid, 17 ; 17. Racing Santander, 17 ; 18. Sporting Gijon, 17 ; 19. Valladolid, 16 ; 20. Logrones, 8.

CHAMPIONNAT D'ITALIE
19e journée

Bari-Juventus	0-2
Brescia-Foggia	1-0
Fiorentina-Gênes	3-1
Milan AC-Cagliari	1-1
Parme-Padoue	1-0
AS Rome-Inter de Milan	3-1
Sampdoria-Reggiana	2-1
Torino-Lazio	2-0
Naples-Crémonèse	1-0

Classement : 1. Juventus, 42 ; 2. Parme, 39 ; 3. AS Roma, 34 ; 4. Lazio et Sampdoria, 31 ; 6. Fiorentina, 30 ; 7. Milan AC, 29 ; 8. Bari, 26 ; 9. Cagliari, 26 ; 10. Torino, 26 ; 11. Inter de Milan, Foggia et Naples, 24 ; 14. Crémonèse, 18 ; 15. Gênes et Padoue, 17 ; 17. Reggiana, 12 ; 18. Brescia, 12.

CHAMPIONNAT DU PORTUGAL
20e journée

Uniao da Madeira-FC Porto	0-0
Uniao de Leiria-Maritimo	2-2
Boavista-Belenenses	1-0
Salgueiros-Farense	0-3
Tirsense-Vitoria de Guimaraes	3-3
Braga-Chaves	1-0
Beira Mar-Gil Vicente	0-0
Sporting-Estrela da Amadora	0-1
Setubal-Benfica Lisbonne	1-2

Classement : 1. FC Porto, 35 ; 2. Sporting Lisbonne, 33 ; 3. Benfica Lisbonne, 32 ; 4. Guimaraes, 24 ; 5. Tirsense, 24 ; 6. Maritimo, 22 ; 7. Boavista, 21 ; 8. Uniao Leiria, 21 ; 9. Braga, 18 ; 10. Farense, 18 ; 11. Belenenses, 16 ; 12. Salgueiros, 15 ; 13. Beira Mar, 15 ; 14. Estrela da Amadora, 15 ; 15. Chaves, 15 ; 16. Uniao Madeira, 14 ; 17. Gil Vicente, 14 ; 18. Vitoria Setubal, 8.

HANDBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Nationale 1
8e tour retour

Strasbourg-Saint-Brice	30-23
OM-Vitrolles-Gagny	26-23
Livry-Gargan-Dunkerque	16-24
Créteil-Chambéry	21-17
Sélestat-PSG-Asnières	22-28
Pontault-Combault-Montpellier	20-28
Ivry-Bordeaux	29-25

Classement : 1. Montpellier, 42 ; 2. OM-Vitrolles, 38 ; 3. Ivry, 35 ; 4. PSG-Asnières, 28 ; 5. Créteil, 22 ; 6. Pontault-Combault 20 ; 7. Strasbourg, 20 ; 8. Sélestat, 19 ; 9. Gagny, 18 ; 10. Bordeaux, 18 ; 11. Chambéry, 12 ; 12. Dunkerque, 10 ; 13. Livry-Gargan, 7 ; 14. Saint-Brice, 5.

HOCKEY SUR GLACE

TOURNOI DE ROUEN

France-Slovaquie	2-3
Suède B-Norvège	4-1
France-Norvège	0-2
Suède B-Slovaquie	3-2
France-Suède B	1-3
Slovaquie-Norvège	2-1

Classement : 1. Suède B, 6 pts ; 2. Slovaquie, 4 ; 3. Norvège, 2 ; 4. France, 0.

JUDO

TOURNOI DE PARIS
(Samedi 11 et dimanche 12 février)
Finales dames
Moins de 48 kg : S. Meloux (Fra.) b. F. Jossinet (Fra.) ippon
Moins de 52 kg : A. Munoz (Esp.) b. C. Mariani (Arg.) koka
Moins de 61 kg : C. Sung-Sook (CdS) b Z. Bertram (Cub.) ippon
Moins de 66 kg : C. Min-Sun (CdS) b. A. Dubois (Fra.) ippon
Finales messieurs
Moins de 78 kg : Y. Dong-Sik (CdS) b. P. Reiter (Aut.) forfait
Moins de 95 kg : P. Natsula (Pol.) b. M. Kamochi (Jap.) ippon
Moins de 71 kg : T. Iwakawa (Jap.) b. M. Schmidt (All.) ippon
Moins de 86 kg : h. Yoshida (Jap.) b. F. Gonzalez (Esp.) yuko
Plus de 95 kg : S. Shinohara (Jap.) b. D. Douillet (Fra.) yuko

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Phase qualificative (Top 16)
2e journée
POULE A

Perpignan-Racing CF	20-3
Colomiers-Bègles-Bordeaux	13-27

Classement : 1. Perpignan, 6 ; 2. Bègles-Bordeaux, 5 ; 3. Racing CF, 3 ; 4. Colomiers, 2.
POULE B

Brive-Toulon	12-19
Nîmes-Stade Toulousain	9-26

Classement : 1. Stade Toulousain, 6 ; 2. Brive, 4 ; 3. Toulon, 4 ; 4. Nîmes, 2.
POULE C

Dax-Montpellier	42-14
Castres-Rumilly	32-18

Classement : 1. Castres, 6 ; 2. Dax, 4 ; 3. Montpellier, 4 ; 4. Rumilly, 2.
POULE D

Grenoble-Agen	19-19
Narbonne-Bourgoin	17-15

Classement : 1. Agen, 5 ; 2. Grenoble, 5 ; 3. Narbonne, 4 ; 4. Bourgoin, 2.

TENNIS

TOURNOI DE MARSEILLE
Finale
B. Becker (All., nº 1) b. D. Vacek (Tch., nº 7) 6-7 (2-7), 6-4, 7-5.

VOLLEY-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
NATIONALE A1
11e et dernier tour

Tourcoing-Tours	3-1
Poitiers-Paris UC	3-2
Bordeaux-Montpellier	2-3
Grenoble-Rennes	2-3
Sète-Avignon	3-1
PSG-Asnières-Cannes	3-1

Classement : 1. Cannes, 42 ; 2. Poitiers, 39 ; 3. Paris UC, 39 ; 4. PSG-Asnières, 37 ; 5. Avignon, 35 ; 6. Tourcoing, 34 ; 7 Montpellier, 33 ; 8. Sète, 31 ; 9. Tours, 31 ; 10. Rennes, 27 ; 11. Grenoble, 24 ; 12. Bordeaux, 24.
Cannes est qualifié pour la Coupe de la Confédération européenne. Les clubs classés de 1 à 8 participent, à compter du 18 février, aux rencontres de la 2e phase, à l'issue de laquelle sera attribué le titre de champion de France. Les clubs classés de 9 à 12 participeront aux barrages. Les clubs classés 11e et 12e à l'issue de cette 2e phase descendront en Nationale B la saison prochaine.

AUTOMOBILE

La boîte automatique reste boudée par les Français

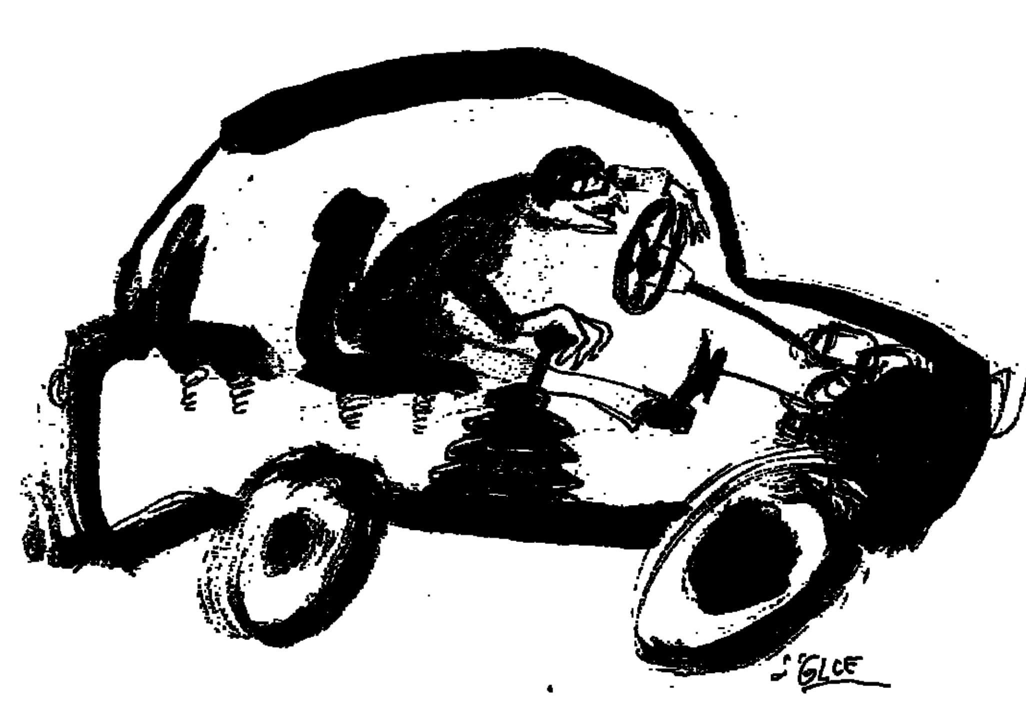
C'est plus fort qu'eux, les conducteurs français ne peuvent se passer de la boîte de vitesses manuelle. Question de tempérament

LA BOÎTE AUTOMATIQUE est un peu la maladie honteuse de l'automobiliste français. Quiconque décide de se priver du sacro-saint levier de vitesses encourt toutes sortes de brimades – un prix d'achat supérieur, quelques chevaux fiscaux supplémentaires, une décote accrue sur le marché de l'occasion – et provoque autour de lui des réactions consternées (*« mais qu'est-ce qui t'a pris de t'acheter une voiture de handicapé ? »*). Depuis que plus aucune marque n'ose porter l'affligeante mention *« automatic »* à l'arrière de ses véhicules, seul le droit de dissimuler son infâmie lui est accordé.

Aujourd'hui, pas plus de 2,5 % des conducteurs français s'obstinent à circuler au volant d'un véhicule à transmission automatique. Leur identification est facilitée par l'anémie caractéristique de leur mollet gauche. Celui-ci manque d'exercice, faute d'embrayer puis débrayer dans les embouteillages. Ce qui, à raison d'un effort de traction de 1,5 kg par mouvement répété cinquante fois dans l'heure, équivaut à soulever cent cinquante kilos.

Ailleurs, le culte du pommeau gainé de cuir actionné nerveusement d'une poigne dominatrice laisse étrangement froid. La boîte automatique a convaincu 10 % des Anglais (la présence d'un levier de vitesses à gauche n'est pas ce qu'il y a de plus commode pour le droitier britannique), 14 % des Suédois (un embrayage automatique sait parfaitement négocier un démarrage en douceur sur la neige) et 80 % des Américains, Canadiens, Australiens ou Japonais. Chez nous et quelques autres, rien à faire. Chrysler vend 85 % de ses voitures en version automatique aux Etats-Unis contre 18 % en Italie et 13 % en France.

Ce peu d'attrait pour la chose automatique repose en partie sur des bases objectives (la rigueur des limitations de vitesse sur autoroute et l'ampleur des distances interurbaines, la consommation et le prix moins élevés des boîtes manuelles), mais il relève avant tout de la psychologie des peuples. Autour du levier de vitesses, s'affrontent l'Europe du nord et l'Europe du Sud.



> « Chez nous, l'absence de levier est mal vécue. A travers lui passe une relation physique avec la voiture »

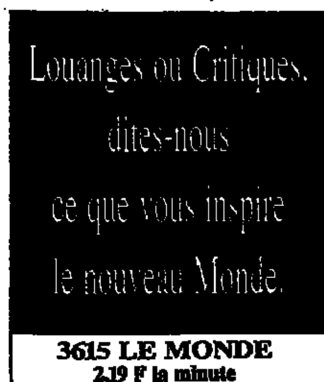
Toutes les enquêtes convergent pour faire de la boîte automatique un véritable repoussoir pour les Latins qui croient dur comme fer que la boîte automatique va tuer leur plaisir automobile, les transformer en conducteur passif, dévalorisé – et pourquoi pas émasculé tant que nous y sommes ? – incapable d'entretenir un rapport ludique avec son auto. *« Chez nous, l'absence de levier est mal vécue. A travers lui passe une relation physique avec la voiture. La boîte manuelle procure le sentiment de dominer son engin – et l'automatisation croissante des machines rend cette relation de plus en plus rare – un peu comme il le fait avec le volant »*, constate Luc Epron, responsable du marketing de Citroën. Il est vrai que le *« leader d'opinion »* franchouillard ne roule pas en voiture automatique. Statistiquement, il la laisse à une clientèle plus âgée, plus féminine et – on s'en serait douté – plus urbaine que la moyenne.

Le problème est que, compte tenu du faible niveau de diffusion de la boîte automatique, ces réticences ne reposent que très rarement sur des bases objectives nourries par une expérience de conduite. C'est dommage. Il faut en effet une certaine dose de mauvaise foi pour éprouver un sentiment de dénuement extrême au volant d'une voiture sous prétexte qu'elle est privée de pédale d'embrayage. Si elle ne réagit pas tout aussi rapidement aux accélérations et que sa consommation est supérieure, sa conduite est infiniment moins éprouvante en ville. Les décélérations sont plus souples et, pour effectuer un créneau, il suffit de se laisser glisser en ne manœuvrant que la seule pédale de frein. Sur route, le passage automatique des rapports n'incite nullement à une conduite neurasthénique – ce n'est pas un hasard si la grande majorité des berlines allemandes du haut de gamme, et notamment, les Mercedes classe S, disposent d'une transmission automatique – car les moteurs d'aujourd'hui, de plus grosse cylindrée et disposant d'un meilleur couple à bas régime, s'adaptent fort bien aux « boîtes intelligentes », qui ont connu des améliorations notables.

Les constructeurs, qui flairent un marché susceptible de décoller un jour ou l'autre, sentent depuis quelques années un (très léger) frémissement. Rusés, Saab, Fiat et Renault ont adopté la stratégie du contournement en proposant à leur clientèle des boîtes semi-automatiques. La Twingo Easy, équipée d'un « embrayage piloté », appartient à ces hybrides : un changement de vitesses est là, sous la main, mais c'est un calculateur électronique qui dose les opérations d'embrayage et de débrayage. Immobilisé dans un embouteillage, il n'est pas nécessaire de revenir au point mort et, si le trafic s'améliore, le passage en seconde se fera sans recourir à une pédale d'embrayage que l'on chercherait en vain.

Moins d'un an après leur lancement, les modèles Easy représentent désormais 16 % des ventes de Twingo, en dépit d'un délai de livraison de trois mois imposé par le fournisseur et un supplément de prix pas tout à fait négligeable (2 500 francs). Un succès encourageant qui confirme le constructeur dans son intention de proposer sous peu une Clio Easy avant d'étendre cette option à d'autres modèles. *« Les versions Easy ne séduiront sûrement pas les adeptes des boîtes automatiques, mais peut-être permettront-elles à certains de prendre goût à la boîte automatique »*, confie Pierre Fontaine, directeur adjoint de Renault. La désintoxication du levier de vitesses nécessite décidément bien des leurres.

Jean-Michel Normand

Beau monde

par Claude Sarraute

ÇA ALORS, si je m'attendais ! La baronne von Krapenstein est allée danser au Bataclan. C'est qui ? Aucune idée. Sûrement quelqu'un de vachement connu, vu qu'on n'a pas jugé nécessaire de me la présenter quand je l'ai rencontrée chez Régine dans *Paris-Match*. Paraît qu'elle était en pleine forme. Non, pas la baronne, Régine. Et Anne-Sophie du Mesnil du Buisson aussi. Moi, à la place de la comtesse de Rozicki-Mniszech, en revanche, j'éliminerais illico mes kilos en trop. Sous la souriante plume d'Agathe, grosse, ça s'écrit plantureuse, et bon, ça vexe !

Oui, Agathe Godard, Miss Vie parisienne, c'est le titre de sa rubrique. C'est avec elle que je sors le jeudi, les rouleaux sur la tête et les lunettes sur le nez. Avec elle et avec Guy Monréal. Lui, il met « les Pieds dans le caviar » pour *Gala*. Je les suis partout. A la grande fête du mariage au Printemps... Tiens, à propos, vous saviez que Bunny Godillot a quitté Antoine Nouel ? Si, parfaitement ! Dans la nouvelle boutique de Lolita Lempicka, même que ses jumelles étaient là. Chez Ledoyen dans le sillage d'Harumi Klossowski. C'est la fille de... Attendez voir... Ça m'échappe !

Il y a vraiment des jours, je ne sais plus où j'en suis. Essayez donc de vous frayer un chemin jusqu'au bar de chez Maxim's coincée dans une rame de métro bondée. Surtout quand on n'arrête pas de vous taper sur l'épaule pour vous signaler la présence de l'ambassadeur d'Israël, de Danièle Gilbert, de Guy Mardel, de... Vous descendez à la prochaine ? Ben alors, qu'est-ce que vous attendez ? J'attendais que Son Excellence m'apporte une coupe de champagne, cette question !

En plus, une fois par mois, *Vogue* m'invite à ses soirées mondaines sur papier glacé. Hyper élégantes. Moi, j'adore. C'est mon album photo. M. et M[me] Patrick Mauboussin à la fête des joailliers place Vendôme, ils me sourient, très simples, très gentils. Chez Cartier, ça devait être moins gai, à en juger par la tête de Patrice Calmettes. Avec ou sans « s » ? Je sèche. Mes mentors se donnent pourtant un mal de chien pour m'initier aux arcanes du jet-set : Ici, à gauche de Nathalie Rykiel, c'est le PDG de... Et, là, le fiancé de... J'ai un peu tendance à les snober, je l'avoue, trop fascinée par le fils de Thérèse Karaoglan ou par la femme de Pedro Trapotte pour m'attarder. Résultat, j'ai beau me pointer depuis des années dans les mêmes coins, avec les mêmes gens, il y en a encore tout un tas que je n'arrive pas à situer. A se demander ce qui leur vaut d'être là.

Pour eux, ça va de soi ! Ils se téléphonent pendant des heures : Akko van Acker m'a dit qu'il passerait à la foire des Antiquaires. Tu y vas ? Ils se donnent rendez-vous à New York : Tu descends où, au Pierre ? Chez Vanessa ? Elle sera pas à Gstaad ? Ils échangent ragots et vacheries : Je ne t'ai pas vu au cocktail de Gina Lollobrigida. Tu ne devineras jamais qui l'a liftée en dernier ! Ils se complimentent : Joli, ton petit ensemble noir, hier chez Dina Vierny. C'est quoi ? C'est Lacroix ?

Remarquez, moi, mes copines, on fait bien pareil : Tu sais, la robe qu'elle portait, la belle-sœur de la shabanou... mais si, je te l'ai montrée la semaine dernière à la cantine... Eh bien, elle peut me la copier, la gardienne du 16... La même ? Dans le catalogue des 3 Suisses ? A 499 balles ? Ouais, mais sur mesure, avec un essayage, carrément haute couture, c'est plus classe !

La télévision dans ses meubles

Une exposition au centre Pompidou raconte l'histoire du petit écran

LA TÉLÉVISION A LA CROISÉE DES CHEMINS. Centre Pompidou, grand foyer, premier sous-sol. Jusqu'au 20 février. De 12 h à 22 h, samedi et dimanche de 10 h à 22 h. Fermé le mardi. Tél. : 42-77-11-12.

Nous sommes en 1939. Un imposant buffet rustique dans lequel est vissé un minuscule hublot fabriqué par la firme RCA commence à apparaître dans les intérieurs cossus des Etats-Unis. La tradition du meuble apportant son appui à la fragile invention ne sera jamais reniée par les Américains. Le palissandre et l'acajou continuent d'habiller les téléviseurs haut de gamme, proclamation d'un niveau de vie sans laquelle l'idée de salon s'effondre.

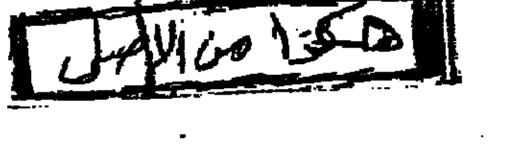
Un signal tout différent viendra d'une nouvelle puissance : le Japon. En 1960, Sony présente le premier poste portable. Sa silhouette s'est allégée. Il ne s'agit plus de l'habiller, mais de la déshabiller. L'appareil, high-tech avant la lettre, s'ajuste aux contours du tube cathodique et arbore sans gêne les signes auparavant réprimés de la technique. La recherche de la compacité n'est pas seulement liée à la mobilité, elle permet aussi de faire entrer les écrans de la nouvelle génération dans des appartements plus petits et plus modestes, où les bois nobles sont absents et où l'harmonie avec les nouveaux matériaux (plastiques) du moment s'impose.

La solennité se dissipe. Le meuble est devenu objet : une télé. En 1962, Marco Zanusso et Richard Sapper créent pour Brion Vega un poste habillé de stratifié coloré, coudé, tourné vers le haut *« comme un chien fidèle »* dont il porte le nom familier : Algol. L'époque découvre la moquette et la vie au ras du sol, d'où la télévision se consomme couché. Elle n'a plus besoin de piédestal. Le blanc la recouvre, qui l'apparente aux appareils ménagers, une certaine sensualité en plus. Roger Tallon dessine pour Téléavia en 1963 un poste tout en courbes délicates. Tendance poussée à l'extrême par Philips, qui édite un portable en forme de boule.

Au cours des années 80 montent rapidement les valeurs encore aujourd'hui dominantes en Europe. Le poste commence à s'effacer derrière l'écran, qui gagne en surface et en définition. L'angle droit s'impose. L'affichage de la technicité et de la puissance passe par l'adoption d'une unique couleur : un gris foncé métallisé qui est présent dans toutes les marques, dans toutes les gammes, dans tous les éléments avoisinants (magnétoscope et chaîne). Le noir lui-même ressemble trop à une couleur pour n'être pas rejeté. Comme si toute autre nuance, toute dérogation à la ligne pure allait oblitérer la victoire de la couleur sur l'écran, le dialogue neuf noué via la télécommande.

Dans le même temps, les postes se mutiplient. En Europe, la firme Thomson demande à Philippe Starck de répondre à ce mouvement. Le designer élabore une nouvelle collection, dont il souhaite que le « contenant nous envoie des signes d'intelligence et d'amitié ». En sortent des postes plus « alternatifs » que de complément. Malgré une technologie identique, ils ne sont plus désignés par ce mélange de chiffres et de lettres qui paraissent la garantir, mais par des noms. Oz (Telefunken), joue sur le luxe ; le patronyme de Jim Nature (Saba) met l'accent sur son « emballage écologique » (un aggloméré brut) ; et Zéo (Thomson) s'apparente au Culbuto, s'inclinant sur les côtés ou en arrière, doté d'une télécommande en forme de manette de jeux vidéo pour mieux séduire les enfants. C'est empreint d'une idée « alternative » que Philips a suscité récemment trois ateliers de réflexion dirigés par les designers italiens Alessandro Mendini, Andrea Branzi et Stefano Marzano. Séduisants et parfois incongrus, gais et délicats, les seize prototypes issus de leurs travaux sont présentés au centre Pompidou : télévision table, télévision lampe ou lampadaire, télévision miroir. Ces « étranges incarnes » marquent une revanche de la forme sur la technologie et reflètent un art d'agrément qui paraît moins indiquer des directions pour l'avenir que les possibilités et les tentations du présent.

Jean-Louis Perrier



Averses et éclaircies

Le flux perturbé d'ouest est bien installé entre l'anticyclone s'étendant du sud des Açores à l'Afrique du Nord et la zone dépressionnaire située de l'Islande à la Scandinavie. Une perturbation passe sur le pays lundi. La traîne touchera la moitié est du pays mardi matin. Une nouvelle perturbation plus active arrive sur les côtes atlantiques dans la mi-journée de mardi.

Le matin, toute la moitié est du pays sera en traîne avec beaucoup de nuages, quelques éclaircies et des averses. Les averses seront rares, un peu plus nombreuses sur le Nord-Est. Sur les Alpes, la Côte d'Azur, la Provence, la Corse, les précipitations seront plus importantes avec des pluies instables parfois modérées. Il neigera sur les Alpes au-dessus de 1 000 mètres. En Corse, l'instabilité pourra aller jusqu'à l'orage. Sur le Languedoc-Roussillon, les éclaircies deviendront prédominantes en cours de matinée. Les Pyrénées seront chargées avec de la neige au-dessus de 1 000 mètres. Sur la moitié ouest, le ciel sera nuageux. La pluie arrivera sur la Bretagne, d'abord faible et éparse puis modérée.

L'après-midi, le temps s'améliorera nettement sur l'est. Les précipitations cesseront, sauf en Corse où il y aura encore un peu d'instabilité. Sur la moitié ouest, la pluie touchera la Bretagne, la Normandie, les Pays de la Loire, Poitou-Charentes et l'Aquitaine. Il neigera un peu sur les Pyrénées atlantiques et centrales au-dessus de 2 200 mètres. Dans la soirée, les petites pluies arriveront sur le Centre, l'Ile-de-France, la Picardie et le Nord - Pas-de-Calais.

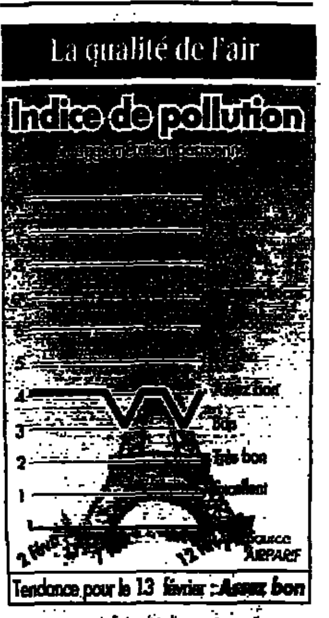
La tramontane soufflera à 60 km/h le matin, puis faiblira. Le vent de sud à sud-ouest atteindra 80 à 90 km/h en rafales sur la Bretagne et la Manche.

Les températures seront très douces et homogènes sur l'ensemble de la France. Le thermomètre indiquera 5 à 8 degrés le matin, localement 10 près de la Méditerranée. L'après-midi, les températures monteront jusqu'à 10 à 14 degrés, localement 15 à 16 degrés sur les régions méditerranéennes. Ces températures sont de 2 à 3 degrés supérieures aux normales saisonnières et correspondent à des valeurs normales pour un mois de mars.

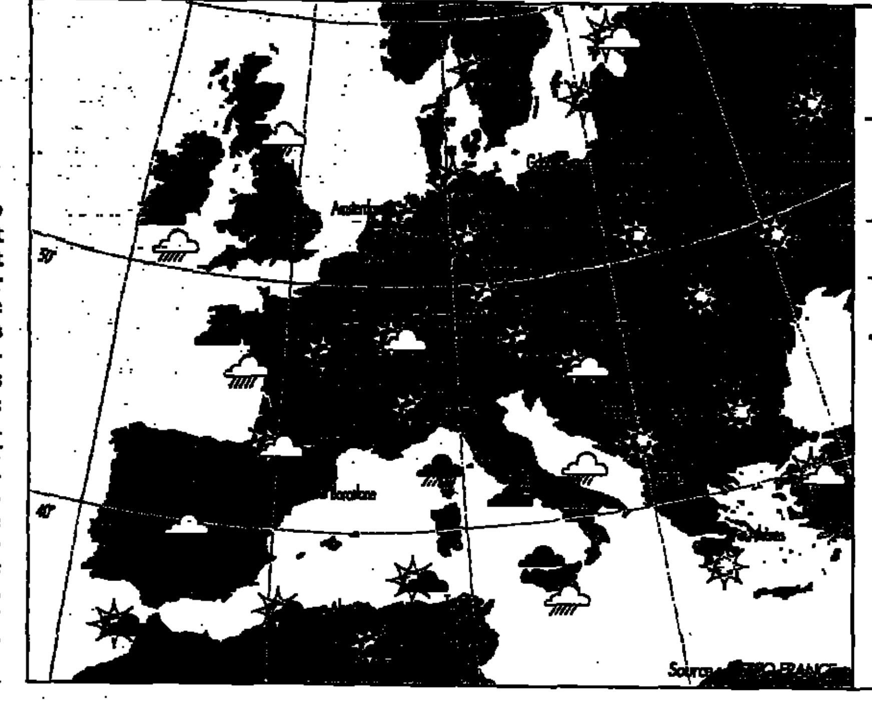
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

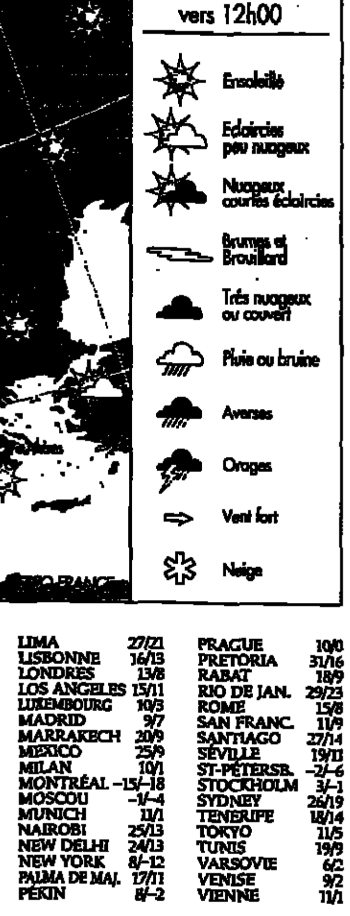
Prévisions pour le 14 février vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 13 février : Assez bon





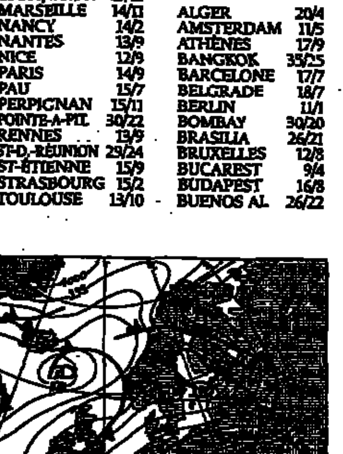
TEMPÉRATURES du 13 février 1995 maxima/minima

FRANCE

Ville	Max/min
AJACCIO	14/8
BIARRITZ	17/13
BORDEAUX	15/10
BOURGES	14/6
BREST	12/8
CAEN	13/8
CHERBOURG	12/8
CLERMONT-F.	15/8
DIJON	14/4
FORT-DE-FR.	29/23
GRENOBLE	15/6
LILLE	12/7
LIMOGES	10/8
LYON, BRON	15/10
MARSEILLE	14/11
NANCY	14/2
NANTES	13/9
NICE	12/9
PARIS	14/9
PAU	15/7
PERPIGNAN	15/11
POINTE-A-PIT.	30/22
RENNES	13/9
ST-D.-RÉUNION	29/24
ST-ÉTIENNE	15/9
STRASBOURG	15/2
TOULOUSE	13/10
TOURS	13/9

ÉTRANGER

Ville	Max/min
ALGER	20/4
AMSTERDAM	11/5
ATHÈNES	17/9
BANGKOK	35/25
BARCELONE	17/7
BELGRADE	18/7
BERLIN	11/1
BOMBAY	30/20
BRASILIA	26/21
BRUXELLES	12/8
BUCAREST	9/4
BUDAPEST	16/8
BUENOS AI.	26/22
CARACAS	32/22
CHICAGO	-11/-19
COPENHAGUE	7/4
DAKAR	23/18
DJAKARTA	30/24
DUBAI	24/13
DUBLIN	11/4
FRANCFORT	13/0
GENÈVE	12/5
HANOI	24/20
HELSINKI	-3/-3
HONGKONG	23/16
ISTANBUL	12/6
JÉRUSALEM	16/7
KIEV	10/4
KINSHASA	33/22
LE CAIRE	22/11
LIMA	27/21
LISBONNE	16/13
LONDRES	13/8
LOS ANGELES	15/11
LUXEMBOURG	10/3
MADRID	9/7
MARRAKECH	20/9
MEXICO	25/9
MILAN	10/1
MONTRÉAL	-15/-18
MOSCOU	-1/-4
MUNICH	11/1
NAIROBI	25/13
NEW DELHI	24/13
NEW YORK	8/-12
PALMA DE MAJ.	17/11
PÉKIN	8/-2
PRAGUE	10/0
PRETORIA	31/16
RABAT	18/9
RIO DE JAN.	29/23
ROME	15/8
SAN FRANC.	11/9
SANTIAGO	27/14
SÉVILLE	19/11
ST-PÉTERSB.	-2/-6
STOCKHOLM	3/-1
SYDNEY	26/19
TENERIFE	18/14
TOKYO	11/5
TUNIS	19/9
VARSOVIE	6/2
VENISE	9/2
VIENNE	11/1





Situation le 13 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 15 février, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde
La conférence de Yalta

A L'ISSUE de la conférence de Yalta, qui a duré huit jours pleins, MM. Churchill, Roosevelt et le maréchal Staline ont publié un communiqué qui est un compte rendu détaillé de leurs travaux. Tous les grands problèmes de la guerre et de la paix y sont abordés, sinon résolus, et si les clartés qu'on nous donnent laissent encore subsister bien des ombres, c'est que, dans le stade actuel de la guerre, tout ne pouvait être réglé, et, vraisemblablement, ce qui était réglé ne pouvait toujours être dit. Engagée depuis cinq ans dans la guerre contre l'Allemagne, membre d'une coalition dont la raison d'être est l'anéantissement de l'impérialisme nazi, la France ne peut que se réjouir sans arrière-pensée de tout ce qui renforce cette coalition, de tout ce qui peut hâter la défaite définitive d'un ennemi implacable. Pour le présent, l'étroite coopération des Alliés sur le plan militaire est maintenue et renforcée. Des plans communs ont été établis dont on verra bientôt le développement. Pour un avenir que tout permet d'espérer proche, d'importantes dispositions ont été arrêtées.

Les troupes alliées, y compris les troupes françaises, occuperont la totalité du territoire allemand, partagé en quatre grandes zones d'occupation. La commision centrale de contrôle, composée des chefs suprêmes des quatre puissances, aura son quartier général à Berlin. La commission des réparations siégera, au contraire, à Moscou, et l'on peut compter que l'URSS, qui a subi les plus graves dégâts matériels et compte le plus grand nombre de victimes civiles, s'efforcera de contraindre les Allemands à réparer, dans toute la mesure du possible, les dégâts qu'ils ont causés. Enfin, les sujets de litige qui peuvent opposer les Russes et les Anglo-Saxons, en Pologne et en Yougoslavie notamment, apparaissent en voie de règlement.

(14 février 1945.)

MOTS CROISÉS
PROBLÈME N° 6497

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III				■				■	
IV					■				
V									■
VI					■				
VII		■	■			■	■		
VIII									
IX							■		
X					■				
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Liquide versé dans un pot. – II. Peut nous être transmise par une veuve. – III. Préfixe. Parfois en plein ciel. – IV. Unité de volume. Pour tirer la soie. – V. Quand on ne se fait pas de cheveux. – VI. Mit dans l'embarras. Fit un travail d'arboriculteur. – VII. Avait une tête de rapace. Partie de Venise. – VIII. Avec les barbets, ils forment des bichons. – IX. Pistolet qu'il faut garder auprès de soi quand on craint un accident. Participe. – X. Est plus plate qu'une vieille. A contribué à éclairer les masses. – XI. D'un auxiliaire. Un ourlet.

VERTICALEMENT

1. Facile à attraper. – 2. Peut être une petite marque d'affection. Autrefois, cela faisait beaucoup. – 3. Pour être précis, il doit avoir un bon style. Peut relever des épaules. – 4. Conjonction. Renoncer à manger. – 5. Ne conserva pas. On y met tout ce qui est piquant. – 6. Région qui fit l'objet d'un partage. Pris pour aller plus loin. – 7. Quand il sonne, c'est que ça va mal. C'est la fin de tout ! – 8. Préposition. Etre particulièrement brillant. – 9. N'est trouvé bon que quand il est chaud. Bien couvert.

SOLUTION DU N° 6496

HORIZONTALEMENT

I. Auditeurs. – II. Bravoure. – III. Semainier. – IV. Otan. – V. Lés. Scrub. – VI. Ur. Râtelé. – VII. Tire-veine. – VIII. Otage. Ta. – IX. Iéna. Pria. – X. Ciriers. – XI. Epine. Sée.

VERTICALEMENT

1. Absolutoire. – 2. Uretérite. – 3. Damas. Ranci. – 4. Ivan. Regain. – 5. Toi. Save. Ré. – 6. Eunecte. Pi. – 7. Uri. Reîtres. – 8. Rée. Ulnaire. – 9. Robée. Ase.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **SUISSE.** Swissair a annoncé, le 9 février, qu'elle allait augmenter le prix de ses billets sur l'Atlantique nord. Ces augmentations – 2 à 3 % sur les tarifs normaux et 4 % sur les tarifs spéciaux – seront effectives à partir du 1er avril. – *(AFP.)*

■ **BORDEAUX.** Pour des raisons économiques, Air France supprimera le 26 mars son vol quotidien Genève-Bordeaux. Les autres liaisons assurées par la compagnie au départ de Genève ne sont pour l'instant pas remises en cause. – *(AFP.)*

■ **BELGIQUE.** Les syndicats des cheminots de la compagnie des chemins de fer belge ont annoncé une grève à répétition de vingt-quatre heures les 24 février, 3 et 10 mars. – *(AFP.)*

■ **CHINE.** En Chine du Sud des restaurants ont lancé une campagne contre les excès alimentaires. Par voie d'affiches placardées sur les murs, les clients sont invités à renoncer aux repas trop copieux et trop abondamment arrosés. Un établissement de la province de Guangxi avertit même les consommateurs qui auraient eu les yeux plus gros que le ventre qu'ils paieront une amende pour les restes trouvés dans leurs assiettes ou dans leurs bols. – *(UPI.)*

■ **ÉGYPTE.** L'Egypte envisage de créer une *« riviera »* de 9,5 kilomètres sur la côte du Sinaï longeant le golfe d'Aqaba. Le projet prévoit un complexe hôtelier de 12 000 chambres, des centres de sports et de loisirs. – *(AFP.)*

■ **GAZA.** L'office national marocain des aéroports (ONDA) a été pressenti par les autorités palestiniennes pour la mise en place d'une aviation civile et la construction d'un aéroport à Gaza. Le Pakistan et d'autres partenaires étrangers ont été invités à s'associer à l'ONDA pour la réalisation de ces deux projets. – *(AFP.)*

■ **PAYS-BAS.** La compagnie nationale des chemins de fer néerlandais envisage de faire circuler, pour l'été 1996, des trains charters de nuit à destination des villes du sud de la France et du nord de l'Espagne, très fréquentées par les vacanciers des Pays-Bas. – *(AP.)*

PARIS EN VISITE

Mardi 14 février

■ **DU PONT-NEUF** à l'enceinte de Philippe-Auguste (50 F), 10 h 30, sortie du métro Pont-Neuf côté Samaritaine (Paris autrefois).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (23 F + prix d'entrée) : une œuvre à voir, *Les Déchargeurs de charbon*, de Claude Monet, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT-PALAIS** (25 F + prix d'entrée) : cycle XIXe, sculptures et objets d'art, 12 h 30 ; Paysages du XVIe au XIXe siècle, 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (50 F), 14 h 15, 6, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

■ **ÉGLISE SAINT-SULPICE** (37 F), 14 h 30, entrée de l'église (Monuments historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : la vie de la rue autrefois (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE ZADKINE** : l'atelier et l'œuvre du sculpteur (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **THÉÂTRE DES CHAMPS-ELYSÉES** (45 F), 14 h 30, 15, avenue Montaigne (S. Rojon-Kern).

■ **LE VAL-DE-GRÂCE** et son quartier (40 F), 14 h 30, devant l'église (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (60 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Isabelle Hauller).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MAISON DE BALZAC** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 47, rue Raynouard (Monuments historiques).

■ **SALONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Sully-Morland côté rue de Sully (Didier Bouchard).

■ **LA SORBONNE**, histoire de l'université et du Quartier latin (55 F), 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

Mercredi 15 février

■ **MUSÉE GUIMET** : Exposition La Chine des origines, hommage à Lionel Jacob (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE GUSTAVE MOREAU** (23 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

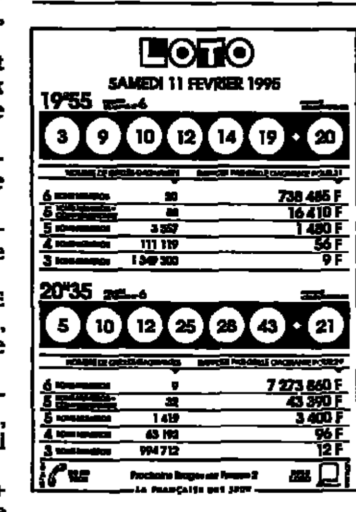
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les appartements d'été d'Anne d'Autriche, 12 h 30 ; les tapisseries du Moyen Age, 19 h 30 (Musées nationaux).

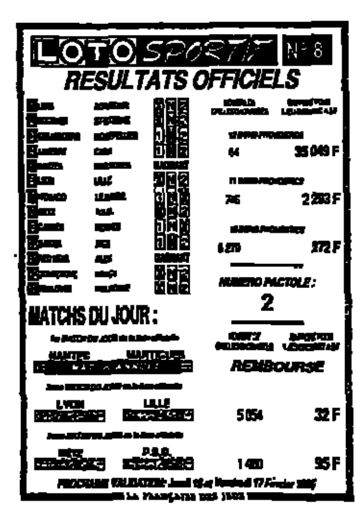
■ **MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS** : le bestiaire fantastique, pour enfants de 8 à 11 ans (30 F), 14 heures ; promenade monumentale : Jacques-Ignace Hittorf (45 F), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU MOYEN AGE** (34 F + prix d'entrée) : les thermes de Lutèce et leurs galeries souterraines, 14 heures ; l'hôtel des abbés de Cluny et ses collections médiévales, 15 h 30 (Musées nationaux).

■ **LA FOLIE SAINT-JAMES** (37 F + prix d'entrée), 14 h 15, sortie du métro Pont-de-Neuilly : en tête depuis Paris, par l'escalier roulant (Monuments historiques).

JEUX





LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel : 3615 LE MONDE	accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

EXPORTATION Dans un marché dominé par les Anglo-Saxons, la bataille pour l'exception culturelle n'a pas épargné l'industrie discographique. Créé en 1993 par le SNEP (Syndicat national des producteurs et éditeurs phonographiques), le « Bureau export » de la musique française a dépensé en 1994 plus de 10 millions de francs en aides à l'exportation, tant pour les jeunes artistes que pour les vedettes. ● LES VICTOIRES de la musique décernent lundi 13 février, pour la deuxième fois, le trophée des « meilleures ventes de disques à l'étranger » à Patricia Kaas, exemple d'une carrière internationale bâtie méthodiquement. Davantage portés par des phénomènes sociaux, Juliette Gréco et MC Solaar incarnent une autre France, métissée et frondeuse, que de nombreux labels indépendants défendent hors de nos frontières, sans se soucier des circuits officiels.

Les chanteurs français à la recherche de l'exception culturelle

Juliette Gréco et MC Solaar parcourent le monde avec le même appétit. Curieux, ouverts, sans complexes, ils imposent une image joyeuse de la chanson et du rap français

AVEC SES ALLURES décontractées, son regard posé, Claude MC Solaar est un homme que *« le monde affole »* : l'expression est de Juliette Gréco, parlant d'elle-même. MC Solaar sème un rap africano-latin, et récolte l'estime de ses pairs, aux États-Unis, en Angleterre ou en Pologne. Quand il s'agit d'évoquer la notoriété de la France à travers le monde, le nom de l'auteur de *Nouveau Western*, surgit, illustration de l'élégance, de la créativité d'un Paris fin de siècle heureusement métissé. Tout comme le nom de Juliette Gréco a fait briller à l'étranger l'image française et l'idée du foisonnement littéraire et artistique des années 50 et 60. Gréco est toujours une star, MC Solaar est en passe d'en devenir une.

Un *« horticulteur de mots »*, fidèle à la tradition poétique de la chanson françaises, dit Gréco. *« C'est quand même jouissif que ce soit un très joli nègre qui en soit l'héritier. »* En 1950, Juliette Gréco chante pour la première fois à l'étranger, à Bruxelles : *« J'étais ravie, nous n'avions pas encore de chocolat ni d'oranges à Paris. C'était loin, la Belgique, à l'époque. »* Elle enchaîne sur le Brésil. *« Je chantais comme une seringue, mais des centaines de personnes m'attendaient à l'entrée du théâtre à Rio, car ils pensaient que je chantais nue, puisque j'étais existentialiste. »*

Depuis, Gréco n'a jamais cessé de parcourir le monde : *« Je suis devenue un produit d'exportation. Comme le bon vin... »* Elle va chanter au Japon avec une régularité de métronome. Inlassable, insatiable du voyage *« et du retour »*, alors que d'autres hésitent à mettre un pied dehors.

> « Pour voir l'étranger, il ne faut pas chercher la gloire »

Il y a ceux qui prennent leur bâton de pèlerin avec délectation, et ceux qui voient d'emblée un envers du décor que la civilisation médiatique n'a guère amélioré : concerts à la chaîne, interviews à répétition et stratégies de marketing. Ainsi Véronique Sanson a-t-elle passé sept ans aux États-Unis, sans la moindre velléité de carrière internationale, harassée d'avance par les marathons promotionnels. Ou le chanteur Kent, jeune représentant d'une chanson française de qualité revue à la lueur des années rock, et qui s'inscrit en faux contre l'idée de plus en plus commune qu'il faut *« viser des ventes planétaires pour réussir une carrière »*.

Tandis que Claude Nougaro n'imagine pas *« se servir d'une autre argile que la langue française pour pétrir ses mots »*, d'autres apprennent l'anglais, font de la télévision partout où ils passent, et, avec une conscience de petit soldat – Patricia Kaas –, produisent des versions de leurs succès en diverses langues – Nana Mouskouri est une « spécialiste ». *« En France,* dit Gréco, *nous avons manqué d'ouverture. L'influence du raz de marée américain des années 60 aurait pu être bénéfique, mais nous avons tout accepté et perdu notre identité. »*

Le rap est né en Amérique avant de devenir un phénomène mondial. Les circuits empruntés par Claude MC Solaar pour se faufiler au cœur de l'internationale du hip-hop tirent parti de la connivence linguistique. *« On a une chance dans le rap : on est aussi des prédicateurs,* dit MC Solaar. *Guru* [chanteur du groupe Gangstarr, et défenseur de la fusion jazz-hip-hop, avec qui le français a travaillé] *s'est fait traduire les textes de* Nouveau Western. *Même longueur d'ondes. »* Sa réputation aux États-Unis ? Il l'a bâtie justement sur son amitié avec Guru. La jeune Juliette Gréco avait ses appuis littéraires. MC Solaar a son réseau, des gens avec qui il travaille, qu'il aime et qui l'aiment : Sens Unik en Suisse, Urban Spicies et Incognito en Angleterre, Ufo au Japon, en Allemagne, Fresh Family et Demon Flowers – *« les Fleurs du mal, en référence à Baudelaire, ce qui prouve que les francophiles existent encore »*, précise-t-il.

MC Solaar est un incorrigible joueur de mots, quand il s'agit de décrire les délices du voyage : découvrir les vies parallèles des pays, récolter des cassettes de rappers locaux, retrouver le fil de l'histoire. En Pologne, la visite d'Auchswitz, *« un face-à-face avec le réel, instructif, car, là, j'ai compris le danger des thèses révisionnistes »*. Au Japon, *« le speed. J'imaginais les cerisiers en fleurs et j'ai fait la navette entre l'hôtel et le café du coin dans le quartier Shibuya à Tokyo »*. L'Afrique : *« Fabuleux, douze pays, des cassettes pirates partout, les gens savaient les paroles par cœur. »* L'Angleterre, *« la joie triomphante des gens proches de l'acid-jazz »*. L'Autriche : *« La passion d'un animateur de radio, Heinz, qui, tout seul, a préparé le terrain, ameuté les foules. »* Un don, un cadeau, jamais un dû.

Comme Juliette Gréco, MC Solaar a commencé sa carrière internationale par la Belgique, dans la confidence. *« On s'est débrouillés tout seuls. A l'époque, on n'avait pas de* tour support *de la maison de disques, ni d'agent officiel. »* MC Solaar a vendu 40 000 albums aux Etats-Unis, c'est beaucoup dans un marché protégé. Tant mieux, mais l'intérêt, dit-il, est ailleurs : *« Dans les tournées, mais aussi dans les voyages de repos, de camouflage urbain. J'ai pu démonter les mécanismes stratégiques du show-bizz, des télévisions, voir le faux underground américain, les marchands du rap. Je suis totalement décomplexé. Pour voir l'étranger, il ne faut pas chercher la gloire. »* Opinion partagée par le plus international des chanteurs français, Charles Aznavour : *« Il faut savoir,* dit-il, *accepter la plus mauvaise place dans un restaurant où personne ne vous connaît, partir à chaque fois à la conquête de salles qui attendent d'être bluffées avant d'applaudir. »*

Véronique Mortaigne



Les artisans partent conquérir les marchés

EN MARGE du circuit des vedettes prises en charge par les majors du disque, des dizaines de producteurs et éditeurs phonographiques indépendants occupent, dans le monde entier, des circuits de distribution spécifiques, dans un paysage musical divisé en tribus (jazz, rap, techno, folk, reggae, rock, etc.). Les structures indépendantes sont alors plus performantes que des multinationales jugeant négligeables les bénéfices tirés de ce travail de l'ombre. Pour les producteurs spécialisés, l'exportation est une nécessité et une chance : la plupart des pays possèdent, par genre musical, une cible de consommateurs actifs.

Pour exporter leurs vedettes, les majors passent en général des contrats de licence avec des labels appartenant au même groupe, afin qu'ils assurent les sorties nationales d'un album. MC Solaar, en France artiste Polydor, est ainsi sorti chez Cohiba/Island aux États-Unis, chez Metronom en Allemagne, chez Talking Loud/Mercury en Angleterre, qui appartiennent tous au groupe PolyGram. Pour des artistes moins célèbres, le disque est exporté directement, tel que sorti en France. Quand l'importance et la cohérence d'un catalogue le justifient, la maison de disques cherchera à obtenir des contrats de distribution exclusive, et s'il ne s'agit que d'éveiller l'intérêt d'un marché sur un produit, l'éditeur utilisera les services d'une entreprise telle que Wotre Music, dont le département international représente un très grand nombre de labels français à l'étranger.

Certains indépendants choisissent pourtant de maîtriser eux-mêmes cette activité afin de limiter les intermédiaires. L'exercice exige beaucoup de débrouillardise. A chaque style sa filière ; à chaque pays ses spécificités. Parmi les genres musicaux les plus exportés à partir de la France, le rap figure en bonne place. Le groove relax *made in France*, qui mêle avec souplesse hip hop, jazz et funk, trouve ainsi preneur un peu partout en Europe, pour le plus grand bonheur de Big Cheese, petit label pourvoyeur de cette tendance. Sortis avec peu de moyens, Schoonk, Ste, Malka Family, Big Cheese Allstars, sont disponibles dans une dizaine de pays, et les ventes à l'export représentent 50 % du chiffre d'affaires. Comme pour toutes les musiques de danse, la promotion de ces disques passe autant par les disc-jockeys que par les journalistes et le bouche à oreille. Que les responsables de Big Cheese, Momo Dazi et l'Anglais Simon Hoare soient eux-mêmes des DJ réputés organisant des soirées dans plusieurs villes d'Europe a beaucoup fait pour leur réussite.

LA FRANCE TERRE D'ACCUEIL

La France demeure un des réservoirs les plus prestigieux des musiques métisses. Quelques-uns des principaux succès internationaux à l'actif de notre pays sont signés Khaled, Gipsy Kings ou Mory Kante. Pour des structures indépendantes, il est possible de développer à l'étranger la carrière d'artistes du monde entier installés en France. Déclic-Blue Silver s'est affirmé ces dernières années comme une des maisons les plus performantes dans ce domaine, sa collection « Planète » consacrée aux musiques exotiques (zouk, raï, reggae, Afrique, Brésil) a dépassé les sept cent mille disques vendus dans le monde.

A une échelle plus modeste, Silex a également conquis ses galons d'exportateur de musiques traditionnelles. Son directeur, Philippe Krümm, a acquis un savoir des particularismes géographiques. *« Les Anglais préfèrent le folk, souvent mêlé de rock ; l'Italie est plus sensible aux qualités lyriques ; les Allemands apprécient les expériences avant-gardistes ; la Scandinavie est plus traditionnelle ; l'Espagne aime les virtuoses instrumentistes. »* Les acteurs de ce circuit mettent volontiers en commun leur connaissance des distributeurs, labels, magasins, médias, festivals. Chaque pays a son lot de prescripteurs. *« En Allemagne par exemple,* explique Philippe Krümm, *j'envoie systématiquement mes sorties à Reiner Jordan, dont le magasin de disques spécialisés dans les musiques traditionnelles est réputé dans toute l'Europe. »*

Terre d'accueil des plus grands musiciens de jazz, la France en tire aujourd'hui des bénéfices. C'est en publiant d'abord des sessions inédites de Bud Powell ou de Bill Evans que Francis Dreyfus – par ailleurs heureux producteur de Jean-Michel Jarre, très gros vendeur à l'étranger – a lancé, il y a quatre ans, Dreyfus Jazz. Puis il a pris sous son aile quelques-uns des artistes français les plus réputés. Les ventes européennes des albums de Michel Petrucciani ou Richard Galliano atteignent des scores (autour de 40 000 exemplaires) à faire pâlir d'envie certaines multinationales.

Il est, dit-on, commercialement suicidaire pour un artiste de tourner hors de ses frontières sans promouvoir en même temps la sortie d'un disque. Certains préfèrent pourtant se laisser aller à leur goût de l'aventure. En 1990, le groupe rock tourangeau Forguette Mi Notte n'avait pas donné cinq concerts en France qu'il partait déjà pour l'Allemagne, quelques adresses de squatt en poche. Après avoir écoulé, à la fin des spectacles, près d'un millier de cassettes autoproduites, le groupe a signé un contrat avec une maison de disques locale, Langstrumps.

Stéphane Davet

Les champions

Les plus grosses ventes françaises pour 1994 ne coïncident pas forcément avec le succès à l'exportation. Alain Souchon, Francis Cabrel, Jean-Jacques Goldman ou Michel Sardou affichent des résultats moyens en dehors de la sphère francophone. Seule exception, Patricia Kaas a vendu 1,2 million d'exemplaires de son dernier album, *Je te dis vous*, en France et 1,029 million à l'étranger. Aussi, chez Columbia, le groupe Deep Forest a vendu en France 250 000 exemplaires de *Sweet Lullaby*, mais 1,5 million dans le monde entier. Chez BMG, Patrick Bruel a vendu à l'étranger 500 000 exemplaires de *Alors regarde* (près de 2 millions en France) et 250 000 de *Bruel*, le dernier paru. Chez Virgin, la Mano Negra, diffusé dans trente pays, atteint les 170 000. Pour les « piliers », Charles Aznavour (désormais chez EMI), mais aussi Nana Mouskouri (Phonogram) : chaque album, depuis une vingtaine d'années, se vend à environ 500 000 exemplaires, dans une quarantaine de pays.

★ Chiffres fournis par les maisons de disques.

Un mois de février riche en événements

● **La Semaine de la chanson**, créée en 1994 à l'initiative du ministère de la culture, alors engagé dans la bataille de la loi sur les quotas francophones à la radio, s'étend désormais sur un mois. Lancées au Midem (Marché international du disque, de l'édition et de la vidéo musicales) le 31 janvier, ces Semaines sont censées braquer les feux de l'actualité sur la chanson française.

En réalité, de nombreux concerts ou manifestations déjà programmés ont tout simplement gagné l'appellation « Semaines de la chanson française ». Du café-théâtre de Bastia aux théâtres de la banlieue parisienne, tous ont été invités à inclure de la chanson française dans leurs programmes, et, éventuellement, à imaginer des soirées atypiques. Cafés-musique et petits lieux, surtout en province, s'en sont donné à cœur joie (renseignements sur les programmes sur Minitel : 3615 CULTURE).

Des opérations d'affichage du disque et de la chanson

Campagnes d'affichage, spots radios, opération *« karaoké »* dans les écoles (plus de cent établissements scolaires seront équipés de téléviseurs appropriés), ateliers d'écriture avec de jeunes auteurs, rencontres en région, projection de clips dans les salles de cinéma du réseau Pathé : les initiatives ne manquent pas, mais elles demeurent éparses. Dans ce cadre, six concerts, dont un mini-festival franco-polonais qui se déroulera à Prague les 16 et 17 février (avec les Rita Mitsuko, Thomas Fersen, Pow Wow...), sont organisés à l'étranger : de Cheb Mami (à Cologne) à Enzo Enzo (à Tokyo). Le tout pour un budget de 6,5 millions de francs, dont 2 millions provenant du ministère de la culture.

● **La Fête du disque** vient d'inaugurer sa troisième édition, qui se prolongera jusqu'au 19 février. En 1994, son initiateur, le SNEP (Syndicat national de l'édition phonographique) n'avait pas réussi à faire coïncider cette manifestation avec la Semaine de la chanson.

Revenues à des ambitions plus raisonnables, les maisons de disques ont convaincu 2 000 points de vente, dont 250 disquaires indépendants, de s'engager dans une opération de promotion : pour un achat d'un montant minimum de 200 francs, une compilation de titres enregistrés en concert, incluant des versions inédites, sera offerte.

La FNAC a mis en place depuis le 6 février et jusqu'au 30 mars un *« parcours variété française »*, vendant avec un rabais de 20 % une sélection de disques regroupés par ordre chronologique, de « la Nouvelle vague » (1954-1960) à « l'Ere de la cohabitation » (1990-1994), en débouchant sur les jeunes talents (Native, Dominique A, Mano Solo, etc.).

● **Les Victoires de la musique** fêtent leur dixième anniversaire. La soirée de lundi 13 février, diffusée sur France 2, est consacrée au jazz et aux variétés, après la musique classique (*Le Monde* des 8 et 9 février). Des collèges de professionnels élisent les talents de l'année. Après un premier écrémage, restent en lice 3 candidats dans chacune des 18 catégories du concours. Francis Cabrel, MC Solaar, Alain Souchon, Véronique Sanson, Liane Foly, Enzo Enzo, Alain Bashung, I AM, Goldman, figurent dans la liste, sans surprise, des possibles gagnants. Contestées, comme les Césars du cinéma ou les Molières du théâtre, les Victoires de la musique ont toujours volé au secours du succès. Sauf en 1992, où Patrick Bruel, alors à l'apogée de sa gloire, n'avait reçu aucune récompense. Pour les nouveaux talents, les goûts du jury suivent en général les lancements commerciaux des maisons de disques.

Ainsi les trois événements majeurs du mois de février, des opérations d'affichage du disque et de la chanson, avant d'être de véritables événements artistiques.

laudel dans le sourire oblique

La Musica deuxième, partition de

ANNE TERESA DE KEERSMAEKER

Claudel dans le sourire oblique de Tranvouez

Rarement *Partage de midi* a été aussi beau, aussi vibrant de lumière que sur la scène de la Cité internationale

Au Théâtre de la Cité internationale à Paris, Serge Tranvouez met en scène l'une des plus grandes pièces du plus grand poète dramatique du siècle : *Partage de midi*, de Paul Claudel. A première vue, Tranvouez lui fait subir un tel « traitement de choc », avec l'introduction de quelques clowneries et autres gags, que tout amateur d'envolées métaphysiques et de style claudélien devrait s'en trouver, au mieux découragé, au pire scandalisé. Etonnamment, c'est le contraire qui arrive, et la pièce est là, magnifique, « plus Claudel que jamais » : la femme, l'ambassade, l'approche de Dieu, les échanges du commerce, les arbres de la Chine, les ciels... tout est porté à son incandescence.

PARTAGE DE MIDI, de Paul Claudel. Mise en scène : Serge Tranvouez. Avec Cyril Bothorel, Catherine Epars, Christian Esnay, Jean-François Sivadier. THÉÂTRE DE LA CITÉ INTERNATIONALE, 21, boulevard Jourdan, 75014 Paris. Tél. : 45-89-38-69. Métro : Cité universitaire. Lundi, mardi, vendredi, samedi à 20 heures. Jeudi à 19 heures. Dimanche à 16 heures. 110 F. Jusqu'au 18 février.

« L'auteur, sous un style dépouillé, essaie de se faire oublier tant qu'il peut », écrivait Paul Claudel qui voulut, un soir de bonté, propulser un livre d'un prêtre obscur, l'abbé Tardif de Moidrey, pas bête du tout mais pas virtuose du porte-plume. *« Le metteur en scène, sous un style taquin, essaie de se faire remarquer tant qu'il peut »*, pourrait-on dire, à première vue, du traitement de choc que fait subir Serge Tranvouez à la pièce de Claudel, *Partage de midi*.

Par exemple, sur le pont du vieux rafiot des Messageries maritimes qui les emporte en Chine, un homme qui a un peu l'air d'un chasseur de tigre dit à une charmante jeune femme (il fait une chaleur de feu) : *« Je ne sue pas, je fume mon cigare, je suis satisfait. – Vous êtes satisfait ? Eh bien allez me chercher mon éventail, mes coussins et mon flacon de sels. »* Et à ce moment, sans que Claudel l'ait demandé le moins du monde, l'action de la pièce est interrompue pendant un bon quart d'heure parce que madame se met à essayer une quinzaine de galures, que son époux lui sort d'une malle d'osier.

Le coup de l'essayage de chapeaux importables, avec la succession de têtes à gifles que cela donne à l'acteur, est un gag irrésistible du théâtre et du cinéma. Buster Keaton l'emploie dans *Steamboat Bill Junior*, et Brecht en a fait l'une de ses pages les plus drôles : il emmène un jour l'acteur-premier rôle d'une pièce chez le loueur de costumes, et il y reste deux heures en panne parce qu'un autre acteur, que Brecht ne peut pas blairer, est venu là de sa propre initiative et mobilise tout le personnel de la maison pour l'aider à essayer des chapeaux, alors que dans la pièce il doit être tête nue.

Forcément, Brecht, farceur incorrigible, en oublie sa pièce. Et c'est ce qui devrait aussi nous arriver devant les clowneries de mise en scène de Serge Tranvouez, parce que, tout de même, *Partage de midi*, ce n'est pas en principe deux heures de fou rire. Mais, au contraire, la pièce est là, plus Claudel que jamais, même lorsqu'une envolée super-métaphysique trébuche tout à coup parce que le récitant se révèle incapable d'ouvrir comme il faut un « transat » ; c'est un numéro de clown équilibriste à la Jacques Tati, à la Jerry Lewis, une avalanche de doigts coincés.

GOURMANDISE

Que se passe-t-il donc ? Voici l'une des plus grandes pièces du plus grand poète dramatique du siècle (il faut la lire dans la passionnante édition de Gérald Antoine, « Folio » Gallimard). C'est le drame de Claudel jeune attaché d'ambassade en Chine, et qui se voit pris d'amour fou pour une femme. Mais elle reprendra vite le bateau, pour le fuir. Et tout, la femme entre toutes les femmes, et l'approche de Dieu, et l'ambassade, et les échanges du commerce, et les arbres de la Chine, et les ciels, tout est porté par Claudel à son incandescence, même s'il décrit, par des paroles terre-à-terre, une simple barque à l'escale, ou un sacro-saint coucher de soleil, écoutons : *« Et parfois au matin les fesses noires de la grosse barque immobile / Au milieu des plumes de poulet et des peaux de banane sur la mer qui crache des poissons-volants / Voilà ce qui serait commode pour le caoutchouc ! »*, ou bien : *« Voilà le soleil qui se couche ! Voilà la mer qui est comme un paon, la plus grande cuve de teinture sur qui se lève la lune d'ocre claire et le soleil écarlate (...) »*

Claudel écrit la bouche pleine, pleine de gourmandise, et la tête pleine de prophètes et pleine de ciels et de morts. Il a raté sa prêtrise mais, dès qu'il écrit, c'est comme s'il disait : *« Prenez et mangez, ceci est mon cœur et ma langue, prenez et buvez, ceci est mon hémorragie. »* Et, pour les hommes et les femmes assis dans le théâtre, à la fin de leur journée, c'est peut-être beaucoup, tout ce déchargement. Et Serge Tranvouez, alors, n'a-t-il pas pensé à ouvrir grand la fenêtre, de temps en temps, à laisser courir et jouer, dans les pattes de Claudel, la « petite fille » du coucher de soleil, une de ces jeunes farceuses qui font peur aux pigeons avec leur corde à sauter, mais oui, c'est cela, et *Partage de midi*, cette tour d'or dans les sables, a rarement été aussi belle, aussi vibrante de lumière, que dans les sourires obliques de la mise en scène de Serge Tranvouez.

Michel Cournot

« La Musica deuxième », partition de la passion

Fanny Ardant et Niels Arestrup portent haut le verbe de Marguerite Duras

LA MUSICA DEUXIÈME, de Marguerite Duras. Mise en scène : Bernard Murat. Avec Fanny Ardant et Niels Arestrup. GAÎTÉ-MONTPARNASSE, 26, rue de la Gaîté, Paris (14e). Métro : Gaîté-Edgar-Quinet. Tél. : 43-22-16-18. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée samedi à 18 heures (jusqu'au 25 février seulement) et dimanche à 15 heures. 120 F à 230 F.

« Ce n'était rien d'autre qu'un dialogue, et autour de ce dialogue tout était à construire », disait Marguerite Duras de *La Musica*, l'un de ses livres, puis pièce, puis film, et puis, presque vingt ans plus tard, une pièce à nouveau, augmentée d'un deuxième acte et intitulée *La Musica deuxième*. Dans le film, il y avait Robert Hossein. Aujourd'hui, c'est Niels Arestrup, et les mots de Duras lui vont comme un gant. Dans le film, il y avait Delphine Seyrig. Aujourd'hui, c'est Fanny Ardant, et les mots de Duras semblent avoir été écrits pour elle. *« Idéalement*, explique Marguerite Duras, La Musica *aurait dû être un plan séquence de trois quarts d'heure »* ; c'est peut-être la définition d'une pièce de théâtre, et cette unité suggérée du lieu, de l'action et presque du temps indique le ton de l'ouvrage, tragique.

Evreux donc, Hôtel de France, la nuit. Trois ans après leur séparation, Anne-Marie Roche, belle, provinciale, sagement élégante, retrouve celui qui fut son mari, Michel Nollet, architecte dont les attitudes et les mots disent très tôt qu'il a, plus que ceux de tout édifice, aimé dessiner les plans de ses conquêtes amoureuses. Son chef-d'œuvre est cette femme dont il a divorcé quelques instants avant que *La Musica* ne commence. On ne sait pas très bien ce qu'ils ont partagé, sinon qu'ils ont vécu dans une maison d'Evreux et que ce fut *« l'enfer »*.

La Musica, dit Duras, c'est l'amour, une autre musique après la partition sans âme du mariage. L'amour, c'est l'infidélité, la seule chose que les hommes aient inventée non pour trahir l'autre mais simplement pour rester fidèle à leur idée de l'amour, amour d'avant l'établissement du couple dans la routine, le simulacre. Depuis qu'elle et lui sont séparés, ils ont manœuvré à la boussole, déambulé dans des corridors sans apprêt, cherché les mots qu'ils auraient dû se dire. Enfin, ils se retrouvent, se reconquièrent par la parole. Enfin, ils se parlent, avec des mots simples, bien au-delà de la *« psychologie de voirie »* que leur conceptrice s'emploie depuis toujours à dynamiter. Et parce qu'enfin le langage les délivre et qu'ils savent tous les deux que dans cette délivrance est inscrite leur séparation définitive, ils sont héros de tragédie.

« Le théâtre rend aux hommes la tendresse humaine (...), qui relie comme une immense famille, à travers les générations, le public d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide à celui de Lope de Vega, de Calderon, à celui de Shakespeare, à nos classiques français et à nos auteurs contemporains », écrivait Louis Jouvet. Marguerite Duras est de cette famille-là. On s'en rend d'autant mieux compte qu'elle est servie, une fois encore, par deux interprètes de premier rang. On ne sait pas combien de temps Niels Arestrup et Fanny Ardant ont passé, dans l'isolement de leurs loges, à préparer leurs rôles. On ne sait pas combien de fois ils ont dû parcourir le chemin de leurs souffrances intimes. On ne sait pas quelles ombres les ont accompagnés. Mais, dès qu'ils paraissent, ils sont déjà très loin sur le chemin qui conduit à l'essentiel de la pièce. Lui porte un costume sombre, chemise blanche à col ouvert ; elle est vêtue d'une robe brune aux manches courtes, d'un jersey qui révèle chacune des parties de son corps, désirable. Ils sont d'une telle présence qu'on oublie le décor trop envahissant, trop poli de Nicolas Sire. On oublie qu'effrayé par l'immobilité inscrite dans l'écriture du texte le metteur en scène Bernard Murat promène ses acteurs entre un bar et deux fauteuils installés de part et d'autre du plateau sans que ces mouvements aient une quelconque signification. Il faut admettre pourtant que, pour une fois, le metteur en scène se montre attentif au jeu, à l'intonation de ses interprètes ; ils ne seront jamais pris en défaut d'excès, ou de retrait.

Sur les quelques notes d'un duo piano-violoncelle écrites pour l'occasion par Bruno Rigutto, le regard du spectateur s'attache aux visages des deux interprètes. Là s'inventent les mots du combat, presque légers, presque drôles au début, puis ceux de la douleur, de la défaite à mesure que la pièce s'écrit. Niels Arestrup cache sous des rondeurs trompeuses les impulsions nerveuses du prédateur. Comment ne pas craindre qu'il aime tant cette femme qu'il la tue ? Fanny Ardant s'en défend avec l'élégance du cœur. Voilà longtemps que l'on n'avait vu sur une scène une femme en larmes, détruite, et tellement forte. Sa maturité donne à sa beauté moins de tranchant, mais pas moins d'aigu, et sa présence d'actrice en est encore plus sûre. Il y a quelque chose en elle de plus grand qu'elle, lointain, immatériel et rassurant, la consolation du théâtre.

Olivier Schmitt

DANS LES SALLES DE THÉÂTRE

LA PANOPLIE DU SQUELETTE

d'Olivier Py. Mise en scène de l'auteur. Avec Gilbert Beugniot, Eléonore Briganti, Samuel Churin, Michel Fau, Elizabeth Mazev, William Nadylam-Yotda, Yvette Petit et Bruno Sermonne. Théâtre Louis-Jouvet, 12, rue Léonard-de-Vinci, 37000 Tours. Les mardi 14 et mercredi 15 février, à 20 h 30, le jeudi 16, à 19 heures. Tél. : 47-64-50-50. De 40 F à 120 F.

Depuis ses débuts dans le théâtre, en 1988, Olivier Py a écrit dix pièces, dont beaucoup folâtraient du côté de l'enfance, avec une délicatesse déliée et une nostalgie qui semblaient irrémédiables. *La Panoplie du squelette* marque un cap.

C'est la deuxième partie d'une comédie humaine qui en comptera cinq, et sera donnée dans son intégralité (en boucle, sur plusieurs jours !), au prochain Festival d'Avignon. Ils sont sept à table, sous un arbre, par une soirée d'été *« si belle qu'elle semble déjà le souvenir d'elle-même »*. Sept adultes sans enfance apparente, à célébrer des retrouvailles qui devraient sceller la réconciliation entre le père architecte et ses enfants, un fils qui voudrait écrire un livre spirituel et une fille qui aimerait donner des raisons scientifiques à la déraison. Mais le fantôme de la mère morte se glisse entre eux, et le père est assassiné au cours de la nuit. Par qui ? Olivier Py gagnerait à raccourcir son *Squelette* (de trois à deux heures). On entendrait mieux ses mots, légers et profonds, on verrait mieux ses comédiens, attachants et convaincus. ***B. S.***

LA CHAMBRE D'AMIS

de Loleh Bellon. Mise en scène : Jean Bouchaud. Avec Suzanne Flon, Michèle Simonnet, Muryani Kovacs, Stephan Meldegg et Stéphane Russel.
Petit Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris (9e). Métro : Trinité. Tél. : 42-80-01-81. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. 120 F et 160 F.

Ce n'est pas la première fois mais la cinquième qu'une actrice d'exception, Suzanne Flon, porte presque à elle seule le théâtre naturaliste de Loleh Bellon. Elle est ici une bougonne octogénaire confrontée à sa fille et à son gendre, qui s'inquiètent pour elle depuis qu'elle a été la victime d'un « petit » malaise. Ils lui imposent donc de partager son appartement de veuve avec une jeune fille d'aujourd'hui (Muryani Kovacs, Walkman, look grunge, parler cru, cigarette au bec) qui va réveiller en elle instinct maternel, joie de vivre et facéties de jeune fille.

Vieillir, nous dit Loleh Bellon, est un drame auquel il ne faut consentir qu'à la condition de décider soi-même du moment de mourir.

Le message n'est pas très original, d'autant moins que l'on a l'impression de voir ici la version « féminine » de *Quelque part dans cette vie*, d'Israel Horovitz, à l'affiche ces jours-ci du Petit-Marigny. Encore moins originale est la mise en scène tranquillement boulevard de Jean Bouchaud et l'interprétation sans grand engagement des acteurs. A l'exception de Muryani Kovacs, belle plante à la belle santé, et de Suzanne Flon, impératrice du charme et de l'émotion. ***O. S.***

GOLDEN JOE

d'Eric-Emmanuel Schmitt. Mise en scène de Gérard Vergez. Avec Robin Renucci, Francine Bergé, Sandrine Dumas, Eric Deshors... Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris (10e). Tél. : 42-08-00-32. Métro : Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Matinées samedi à 17 heures et dimanche à 15 heures.

Le théâtre privé parisien attendait comme le Messie la nouvelle pièce de l'auteur à succès – immense – du *Visiteur*. Eric-Emmanuel Schmitt a donc écrit *Golden Joe*, transposition osée de *Hamlet* dans la City de Londres. La maman de Joe (Francine Bergé, Gertrude façon grande bourgeoise fêlée) a précipité, avec l'aide de son amant (Jacques Zabor, Claudius façon abruti et servile), la mort de son mari, roi de la finance internationale. Par le biais d'une bande qui parasite les écrans vidéo où s'inscrivent les variations des cours, le défunt (version techno-pop du spectre) demande à Joe (Robin Renucci, Hamlet innocent et influençable) de le venger. Le royaume de Danemark est devenu la Banque Danish (mon Dieu !, que c'est marrant), Rosencrantz et Guildenstern les courtiers Guilden et Rosen, tandis qu'Ophélie (Sandrine Dumas) s'appelle désormais Cecily et mourra, folle, dans les eaux de la Tamise. On la comprend.

Pour en arriver là, il lui aura fallu endurer plus de deux heures d'un méchant texte qui nous dit, avec la verve des habitués les plus infatués des dîners en ville, ce que tout le monde sait déjà : l'argent mène désormais le monde, et le mène à la catastrophe. Ce spectacle, où les interprètes donnent pourtant tout ce qu'ils ont, en est une, de première grandeur. ***O. S.***

Le charme balancé du groupe Malavoi affirme l'identité de la musique martiniquaise

Il est de retour à Paris après la mort de son compositeur, Paulo Rosine

Le groupe fétiche de la Martinique tire son nom d'une variété de canne à sucre. C'est aussi celui d'une rue de l'île de Gorée – haut lieu de la traite d'esclaves –, qui fait face à Dakar. Symbole de la revendication identitaire des années 70, Malavoi, en utilisant les violons, a su affirmer les racines croisées de la musique des Antilles françaises. En concert au Bataclan, Malavoi n'a rien perdu de sa fraîcheur.

ON SAURA toujours gré à Malavoi d'avoir su enrichir la musique antillaise de son propre passé. On remerciera ce groupe né en 1972 d'avoir laissé éclore quelques-unes des plus belles voix des Antilles françaises : Marie-José Alie, devenue célèbre par la grâce d'une chanson à la nostalgie enjouée, *Caressé moin*, ou encore Ralph Tamar, qui vient de signer avec le pianiste Mario Canonge un album d'hommage au musicien de jazz martiniquais Marius Cultier (chez Déclic/Blue Silver).

En 1988, Pipo Gertrude avait remplacé Ralph Tamar dans le rôle du soldat avancé de la machine à danser Malavoi. Décontracté, toujours souriant, élégant, conscient et respectueux des besoins de divertissement d'un public affectueux, Pipo Gertrude a compris à la perfection que, dans la logique de ce groupe si apte à saisir les sonorités du moment et à les digérer avec une bonne humeur presque rabelaisienne, le personnage du chanteur servait de façade de charme.

En 1993, Malavoi perdait l'un de ses piliers, le compositeur et pianiste Paulo Rosine. L'événement fut vécu dans une profonde tristesse dans l'île, tant ce ciseleur de mélodies avait livré de jolis morceaux d'anthologie historique. *Matebis*, sorti en 1992, sera le dernier album qu'il fera avec ce groupe qu'il avait rejoint au début des années 80 et à qui il avait su donner un son si particulier, acidulé et tendre, pointu et sucré, maintenu à un niveau d'intensité constant par les secondes lignes – quatre violons virevoletants. Tout autre que Malavoi aurait peut-être perdu le fil de sa musicalité, mais le groupe avait reçu de Paulo Rosine un testament intellectuel assez fort pour poursuivre ses travaux de recherche en philosophie antillaise, creuser les sillons d'une culture à facettes : l'âpreté de la domination des maîtres, la verdeur de la langue créole, les brusqueries volcaniques d'une île en fusion et le bonheur de dominer la mer du haut des mornes.

Un concert de Malavoi est un bonheur simple, mené rondement par huit musiciens

Emmanuel Césaire, Jean-Paul Soïme, Denis Dantin et les autres, lorsqu'ils ont eu l'idée de former un groupe à Terres-Sainvilles, quartier populeux de Fort-de-France, là *« où l'on reçoit la splendeur cônique des pitons du Carbet dès qu'on ose lever en l'air le grain des yeux »* (Raphaël Confiant), ont commencé par dompter ces rustiques violons, charpentés sur les mornes, que des paysans aux pieds nus avaient appris à utiliser au contact des grandes familles d'aristocrates et que la *charanga* cubaine usait avec brio. Car Cuba n'était pas loin. Mais les Antilles françaises se méfiaient de la contagion communiste et de Fidel, et Sylvie Vartan avait meilleure presse que Béni More. Mais les Malavoi, comme certains écrivains et intellectuels admirateurs du groupe, avaient déjà décidé de faire flèche de tout bois.

Malavoi a pris aujourd'hui quelques distances par rapport aux valses, biguines et mazurkas qu'ils avaient su recueillir naguère dans les profondeurs de la campagne martiniquaise. Doté d'un pianiste énergique (José Privat), il s'attache davantage à l'idée caraïbe : la salsa, le calypso, le kompas, et le jazz, surtout, dont les Martiniquais redécouvrent qu'il fut une de leurs formes musicales les plus réussies.

Un concert de Malavoi est un bonheur simple, mené rondement par huit musiciens (violons, basse, batterie, percussions, clavier). La salle tape dans ses mains en répétant les refrains, en dansant *la Filo* ou *la Case à Lucie*.

Pour leur rentrée au Bataclan, vendredi 10 février, ils avaient des invités : Marie-José Alie, pour un titre *a capella*, Dédé Saint-Prix en rouleur patenté de tambours nègres. Tout cela aurait pu se terminer en carnaval. La salle a emporté ses sifflets, pour commémorer Vaval, le roi des festivités du mardi-gras. Ou encore en tristesse partagée, puisque Paulo, l'idéologue, le compositeur, n'était plus là, contrairement au dernier concert donné au Bataclan en 1992, qui avait si joliment tourné au bal populaire. Mais Malavoi sait garder l'équilibre, la légèreté qui a toujours su lui attacher ses publics.

V. Mo.

★ **Album : *An Manimam,* 1 CD Déclic 302268.**

Il y a cinquante ans la destruction de Dresde

La Philharmonie de la capitale saxonne invite Yehudi Menuhin et un orchestre symphonique britannique pour un concert du souvenir

ADAGIO ET FUGUE POUR ORCHESTRE À CORDES. REQUIEM de Mozart. Avec Edith Wiems (soparano), Gabriele Schreckenbah (alto), Markus Schäfer (ténor), Benno Schollum (basse), chœur de chambre et chœur des jeunes de la Philharmonie de Dresde, orchestre symphonique anglais, Yehudi Menuhin (direction).
PALAIS DE LA CULTURE de Dresde, dimanche 12 et lundi 13 février.

DRESDE
de notre envoyé spécial

Depuis 1946 les habitants de la capitale saxonne commémorent les bombardements britanniques qui, l'année précédente, avaient anéanti l'une des plus belles villes d'Europe et plusieurs dizaines de milliers de vies humaines. Les survivants racontent que la pluie de bombes fit tellement monter la température que les poutrelles métalliques fondaient, que les habitants et les nombreux réfugiés qui fuyaient l'avancée des troupes soviétiques et se trouvaient dans les caves des immeubles qui s'enflammaient comme des fétus de paille.

Chaque année, les institutions musicales de Dresde prêtent leur concours à une célébration qui, cette fois, revêt un caractère plus officiel : il y a cinquante ans, le peuple allemand subissait à son tour le mal que les nazis infligeaient aux pays occupés depuis le début de la seconde guerre mondiale. Fondée en 1870, mais héritière d'un orchestre créé en 1420, la Philharmonie de Dresde a donc invité Yehudi Menuhin et un orchestre britannique à rejoindre ses chœurs pour interpréter, en présence du duc de Kent, le *Requiem* de Mozart. Un concert donné devant 2 500 personnes dans un silence poignant qu'aucun applaudissement ne viendra rompre à son issue.

Les gens sortent dans les rues rejoindre la cohorte qui les a envahies. Silencieux, ils écoutent, une petite bougie à la main, un autre concert. Celui donné par les cent quarante-neuf cloches des vingt-sept églises de Dresde qui sonnent à toute volée une composition originale commandée par un ordinateur. Là, près de l'église en ruines où repose Heinrich Schütz, le père de la musique allemande, une ville n'oublie pas son martyre. Le 13, ils seront plus nombreux encore. Et toutes les lumières s'éteindront.

Yehudi Menuhin joua à Dresde, en 1929, pour un public qui l'adula avant que sa judéité ne lui interdise de revenir en terre allemande, *Wunderking*, dont Einstein disait qu'il était la preuve sur terre de l'existence de Dieu. Il rappela dans un bref discours : *« Il faut apprendre non à se protéger des étrangers, mais de soi-même. Il faut que l'Europe se fasse non sur un aplanissement des différences entre les peuples, mais dans le respect et la connaissance de la culture des autres. Le meilleur moyen de la connaître, c'est de l'apprendre et de bien choisir ses gouvernants. Ce sont eux qui dressent les peuples les uns contre les autres. »*

Alain Lompech

A Berlin, les Français parlent aux francophiles

BERLIN
de notre envoyé spécial

Profitant du Festival de Berlin, les responsables politiques et professionnels du cinéma français ont organisé, dimanche 12 février, une rencontre avec les représentants du cinéma allemand afin de rapprocher les points de vue à propos de la directive Télévision sans frontière en cours de renégociation à Bruxelles, et, au-delà, d'essayer de constituer un pôle franco-allemand sur lequel s'appuierait le cinéma européen.


FESTIVAL DE BERLIN 95

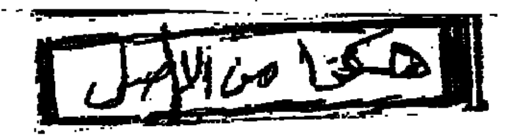
Une application mécanique des quotas nationaux aux quelque soixante-cinq participants à cette réunion aurait dû traduire une présence équivalente des Français, des Allemands et des représentants d'organismes internationaux. Illusion dénoncée, non sans amertume, par les cinéastes allemands présents (Wim Wenders, Volker Schlöndorff, Peter Fleischmann) ainsi que par Eberhard Junkerdorf, président du syndicat des producteurs allemands. La délégation française comportait tous les responsables concernés, à commencer par le ministre de la culture, Jacques Toubon.

Le sous-directeur chargé du cinéma au gouvernement fédéral (seul représentant de Bonn présent), Max Dehmel a rappelé le discours de son gouvernement, qui, tout en se retranchant derrière les prérogatives des Länder en matière culturelle (*Le Monde* du 10 février), mélange les problèmes de production et de diffusion, de cinéma et de télévision, pour prôner un très libéral laisser-faire. Heinz Ungureit, de la chaîne publique ZDF, en a profité pour ajouter que les quotas étaient inutiles puisque sa chaîne les respectait déjà. Jacques Toubon lui fit remarquer que, si les quotas étaient sans effets, les Américains ne remueraient pas ciel et terre pour les faire abolir.

Dans leur conclusion, Jean-Jacques Beineix, Daniel Toscan du Plantier et Jérôme Clément ont, chacun à sa manière, rappelé l'importance stratégique d'une toujours hypothétique alliance franco-allemande. Une sorte de méthode Coué, mais qui avait obtenu des résultats lors des négociations du Gatt. Quant à l'état du cinéma allemand, les festivaliers en eurent un aperçu lors d'une projection, le soir même. Réalisé par Edgar Reitz à l'occasion du centenaire du cinéma, *La Nuit des Réalisateurs* est un document télé en vidéo basse définition. Incrustés dans les fauteuils d'une salle imaginaire, les cinéastes allemands se retrouvaient à la conférence du matin, en compagnie d'une vingtaine de leurs collègues, de Leni Riefensthal à Werner Herzog et Hans-Jurgen Syberberg. Entrecoupée d'extraits de films, cette évocation s'apparente à une visite d'un musée Grévin consacré à une cinématographie disparue. Les metteurs en scène y jouent à la fois leur propre statue et le rôle de guide au sein de leur passé, sur un mode laborieusement funèbre.

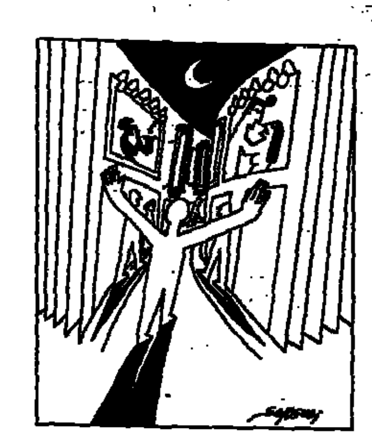
Jean-Michel Frodon





Branford Marsalis s'essaye au funk

Sous le nom de Buckshot LeFonque, quatorze musiciens croisent les musiques populaires américaines



AU DÉBUT des années 80, le saxophoniste Branford Marsalis, tout en révisant ses classiques du jazz, rejoint sur disques et en tournée Sting, l'ancien chanteur de Police. Grand frère turbulent du rigide trompettiste Wynton, du tromboniste et producteur Delfeayo et de Jason, récent apprenti batteur, Branford Marsalis s'est depuis mis au rap, avec Gang-Starr, à la variété – par exemple derrière un titre de Tina Turner – et à l'animation « jazzy » avec orchestre pour une chaîne de télévision américaine.

Sous le pseudonyme de Buckshot LeFonque, le saxophoniste a enregistré en 1994 un compte-rendu de ses diverses activités (*Buckshot LeFonque*, Columbia). L'objet tient du portrait éclectique, mais le sens de la scène de ce soliste avec une formation de quatorze musiciens pourrait bien emporter la mise en concert.

★ **La Cigale, 120, boulevard de Rochechouart, Paris-18e (Mo Pigalle). 20 h 15, le 13. Tél. : 42-23-15-15. Location Fnac, Virgin. 20 h 15. 135 F.**

UNE SOIRÉE A PARIS

Hommage à Lutoslawski. Un an et six jours après la mort du compositeur polonais, le plus grand de ce siècle avec Penderecki, l'Unesco et la délégation polonaise invitent l'Orchestre de la Radio de Katowice dans un programme dirigé par Antoni Wit avec la pianiste Ewa Poblocka. Très beau programme : *Musique funèbre, Concerto pour piano, Troisième symphonie.*
Salle 3, Maison de l'Unesco, 125, avenue de Suffren, 7e (Mo Ségur ou Cambronne). 20 heures, le 13. Tél. : 45-68-29-97. Entrée libre.

Raul Barboza. Accordéoniste argentin, Raul Barboza est un virtuose du *chamame*, genre plus proche des grandes plaines que de l'estuaire du rio de La Plata. Sur ces mélodies dansantes, Barboza brode les incroyables nuances de l'autre Argentine, celle de la pampa.
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, 5e (Mo Saint-Michel). 21 heures, jusqu'au 25 février. Relâche les dimanches 16 et 20 février. Tél. : 43-29-86-51. 60 F et 80 F.

Michel Bühler. Suisse, chanteur de longue date, Michel Bühler est apparu avec la vague militante – la gauche, communarde et libertaire –, et y est resté fidèle, tout en assouplissant son discours. Ses chansons sont ciselées au rythme et à la cadence de la tranquillité francophone.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, 2e (Mo Sentier). 20 heures, le 13. Tél. : 42-36-37-27. 60 F.

CLASSIQUE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

LUNDI 13 FÉVRIER

Montserrat Caballé
Airs d'opéras et mélodies de compositeurs espagnols. Montserrat Caballé (mezzo-soprano), Manuel Burgueras (piano).
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, 8e (Mo Miromesnil). 20 h 30, le 13, jusqu'au 15. Tél. : 49-53-05-07. Location Fnac. De 185 F à 500 F.

Ex Voco
Œuvres de Schwitters et de dadaïstes.
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 4e (Mo Rambuteau). 20 h 30, le 13. Tél. : 44-78-13-15. De 75 F à 90 F.

The King's Consort
Purcell : *Musiques de scène.* David Nickless (soprano), Robin Blaze (haute-contre), The King's Consort, Robert King (direction).
Versailles (78). Château. 21 heures, le 13. Tél. : 39-02-30-00. De 70 F à 200 F.

MARDI 14 FÉVRIER

Florence Katz, Alain Planès
Schumann : *Lieder.* Fauré, Chausson : *mélodies.* Florence Katz (mezzo-soprano), Alain Planès (piano).
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, 7e (Mo Solferino). 12 h 30, le 14. Tél. : 40-49-47-17. 60 F.

Quatuor Alban Berg
Haydn : *Quatuor à cordes no 75.* Webern : *Bagatelles pour quatuor à cordes, Mouvements pour quatuor à cordes, Quatuor à cordes op. 28.* Beethoven : *Quatuor à cordes op. 130, Grande fugue op. 133.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e (Mo Franklin-Roosevelt et Alma-Marceau). 20 h 30, le 14. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 290 F.

Alfred Brendel
Beethoven : *Sonates pour piano no 5, 6, 7, 29.* Alfred Brendel (piano).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e (Mo Ternes). 20 h 30, le 14. Tél. : 45-61-53-00. Location Fnac. De 120 F à 370 F.

Ensemble orchestral de Paris
Tchaïkovski : *Andante cantabile.* Chostakovitch : *Concerto pour violoncelle op. 107, Symphonie de chambre.* Truls Mörk (violoncelle), Ensemble orchestral de Paris, Jean-Jacques Kantorow (direction).
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, 8e (Mo Miromesnil). 20 h 30, le 14. Tél. : 05-42-67-57. De 60 F à 190 F.

MERCREDI 15 FÉVRIER

La Damnation de Faust
de Berlioz, avec Béatrice Uria-Monzon (Marguerite), Thomas Moser, Gary Lakes (Faust), Kristinn Sigmundsson (Méphistofeles), François Harismendy (Brander), Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris, Hubert Soudant (direction), Luca Ronconi (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, 11e (Mo Bastille). 19 h 30, les 15, 18, 20, 23 et 25, jusqu'au 5 mars. Tél. : 44-73-13-00. Location Fnac. De 60 F à 570 F.

Atelier lyrique de l'Opéra de Lyon
Chansons de Kosma sur des poèmes de Carco, Desnos, Prévert, Queneau. Anne-Christine Heer (soprano), Corinne Marquet, Florence Villevière (mezzo-soprano), Etienne Ligot, Charles Saillofest (baryton), Scott Emerson (ténor), Françoise Tillard (piano), Atelier lyrique de l'Opéra de Lyon, Claire Gibeault (direction).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, 11e (Mo Bastille). 20 heures, les 15, 16 et 17. Tél. : 44-73-13-00. 95 F.

Orchestre des Champs-Elysées, la Chapelle royale
Beethoven : *Missa Solemnis.* Soile Isokoski (soprano), Birgit Remmert (alto), James Taylor (ténor), Cornelius Hauptmann (basse), La Chapelle royale, Collegium Vocale de Gand, Orchestre des Champs-Elysées, Philippe Herreweghe (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e (Mo Franklin-Roosevelt et Alma-Marceau). 20 h 30, le 15. Tél. : 49-52-50-50. De 80 F à 290 F.

Orchestre de Paris
Adams : *Concerto pour violon et orchestre.* Bruckner : *Symphonie no 7.* Gidon Kremer (violon), Orchestre de Paris, Christoph Eschenbach (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e (Mo Ternes). 20 h 30, les 15 et 16. Tél. : 45-61-53-00. Location Fnac. De 60 F à 240 F.

JEUDI 16 FÉVRIER

Quatuor Cherubini
Dvorak : *Les Cyprès, Quintette pour piano et cordes op. 81.* Schumann : *Quintette pour piano et cordes op. 44.* Christian Zacharias (piano), Quatuor Cherubini.
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, 7e (Mo Solferino). 20 heures, le 16. Tél. : 40-49-49-00. 130 F.

Joachim Achucarro
Schubert : *Sonate pour piano op. 147.* Bach : *Toccata intermezzo et fugue en do majeur.* Ravel : *Alborada del Gracioso.* Granados : *El amor y la muerte.* Albeniz : *El Abalcin, Navarra.* Joachim Achucarro (piano).
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, 8e (Mo Miromesnil). 20 h 30, le 16. Tél. : 49-53-05-07. De 75 F à 200 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France
Haendel : *Concerti pour orgue et orchestre op. 4 no 2 et 4.* Alain : *Sarabande pour orchestre et orgue.* Ravel : *Le Tombeau de Couperin.* Poulenc : *Concerto pour orgue, orchestre à cordes et timbales.* Marie-Claire Alain (orgue), Orchestre philharmonique de Radio-France, Olivier Grangean (direction).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, 6e (Mo Saint-Germain-des-Prés). 20 h 30, le 16. Tél. : 43-59-39-39. Location Fnac, Virgin. 130 F.

VENDREDI 17 FÉVRIER

Véronique Gens, Bruno Cocset, Blandine Rannou
Purcell : *Musique de théâtre.* Haendel : Cantate italienne « *Lucrezia* ». Véronique Gens (soprano), Bruno Cocset (basse continue), Blandine Rannou (clavecin).
Châtelet, 1, place du Châtelet, 1er (Mo Châtelet). 12 h 45, le 17. Tél. : 40-28-28-40. 50 F.

Solistes de l'orchestre de l'Opéra de Massy
Louvier : *Le Zoo de Noé*, création. Tihanyi : *L'Epitaphe du soldat*, création. Pablo : *Nonetto Fa Presto*, création. Ligeti : *Kammerkonzert.* Solistes de l'orchestre de l'opéra de Massy, Ensemble de l'Itinéraire, Ensemble Intermodulation de Budapest, Dominique Roults, Pascal Rophé, Laslo Tihanyi (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e (Mo Passy ou RER Kennedy-Radio France). 17 h 30, le 17. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.

BBC Symphony Orchestra, BBC Singers
Stravinsky : *Canticum sacrum.* Ives : *Central Park in the Dark.* Stockhausen : *Carré pour quatre chœurs et quatre orchestres.* Andrew Murgatroyd (ténor), Graham Titus (baryton), BBC Singers, BBC Symphony Orchestra, David Robertson, Richard Bernas, Pascal Rophé, Robert Ziegler (direction).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19e (Mo Porte-de-Pantin). 20 heures, les 17 et 18. Tél. : 44-84-44-84. De 100 F à 160 F.

La Clémence de Titus
de Mozart, avec David Rendall (Titus), Martine Dupuy (Sextus), Iano Tamar (Vitellia), Donna Brown (Servilia), Alison Browner (Annius), François Harismendy (Publius), Chœur de Radio-France, Orchestre philharmonique de Radio-France, Michael Boder (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e (Mo Ternes). 20 heures, le 17. Tél. : 45-61-53-00. De 80 F à 190 F.

SAMEDI 18 FÉVRIER

Natalia Gutman, Alexei Lubimov
Brahms : *Sonate pour violoncelle et piano op. 3.* Schumann : *Fantasiestücke pour violoncelle et piano op. 37.* Webern : *Trois petites pièces pour violoncelle et piano op. 11.* Debussy : *Sonate pour violoncelle et piano.* Natalia Gutman (violoncelle), Alexei Lubimov (piano).
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e (Mo Châtelet). 18 heures, le 18. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Orchestre national de France
Dusapin : *Khôra*, création. Goubaïdoulina : *Concerto pour flûte*, création. Adams : *El Dorado*, création française. Pierre-Yves Artaud (flûte), Orchestre national de France, Charles Dutoit (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e (Mo Passy). 20 heures, le 18. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.

DIMANCHE 19 FÉVRIER

Olivier Charlier, Emile Naoumoff
Prokofiev : *Sonate pour violon et piano op. 80.* Bacri : *Création.* Rachmaninov : *Préludes pour piano op. 3 no 2, op. 32 no 12, Vocalise.* Boulanger. Kreisler : *Pièces pour violon et piano.* Olivier Charlier (violon), Emile Naoumoff (piano).
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, 8e (Mo Miromesnil). 11 heures, le 19. Tél. : 49-53-05-07. De 60 F à 80 F.

DANSE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Elsa Wolliaston
Espoir 95, Une longue route
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e (Mo Bastille, Voltaire). 19 h 30, les 14, 15 et 16. Tél. : 43-57-42-14. De 70 F à 100 F.

Hervé Diasnas
Le Sourire de l'aube
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e (Mo Bastille, Voltaire). 21 heures, les 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24 et 25. Tél. : 43-57-42-14. De 70 F à 100 F.

Kalpana et Dominique Delorme
Danse traditionnelle de l'Inde, *Bharata natyam*
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, 13e (Mo Glacière). 20 h 30, le 16. Tél. : 45-89-01-60. De 70 F à 90 F.

Danseurs du ballet de l'Opéra de Paris
Christian Mesnier : *Symphostakovitch.* Florence Lambert : *Backstage, Les Demoiselles d'Avignon.* Jean-Hugues Tanto : *Bouge de là.*
Opéra-Bastille, place de la Bastille, 11e (Mo Bastille). 16 heures, les 19 et 26 ; 20 heures, le 27. Tél. : 44-73-13-00. 95 F.

Karine Vincke
Could can be, Winternacht.
Combs-la-Ville (77). La Coupole, rue Jean-François-Millet. 20 h 45, le 17. Tél. : 64-88-69-11. De 60 F à 85 F.

Compagnie Tanzplantation
Marco Berrettini : *Je m'appelle Business*
L'Ile-Saint-Denis (93). Centre culturel Jean-Vilar, 3, rue Lénine. 20 h 30, les 16, 17 et 18. Tél. : 42-43-06-28. Entrée libre.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

L'ANTRE DE LA FOLIE
Film américain de John Carpenter
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

BARCELONA
Film américain de Whit Stillman
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

GAZON MAUDIT
Film français de Josiane Balasko
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Ambassade, handicapés, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

HARCÈLEMENT
Film américain de Barry Levinson
VO : Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

LINNEA DANS LE JARDIN DE MONET
Film suédois de Christina Björk et Lena Anderson
VF : Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

RIABA MA POULE
Film franco-russe d'Andreï Konchalovsky
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

SÉLECTION

AU TRAVERS DES OLIVIERS
de Abbas Kiarostami, avec Hossein Rezai, Mohamad Ali Keshavarz, Farhad Kheradmand, Zarifeh Shiva, Tahereh Ladania, Mahbanou Darabin.
Iranien (1 h 43).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LA CASSETTE
de Manoel de Oliveira, avec Luis Miguel Cintra, Beatriz Bartada, Diogo Doria, Isabel Ruth, Filipe Cochofel, Sonia Alves.
Portugais (1 h 40).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

COUPS DE FEU SUR BROADWAY
de Woody Allen, avec John Cusack, Chazz Palminteri, Dianne Wiest, Jennifer Tilly, Rob Reiner, Tracey Ullman.
Américain (1 h 39).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; rés. : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS
de Raymond Depardon
Français (1 h 45).
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

ÉLISA
de Jean Becker, avec Vanessa Paradis, Gérard Depardieu, Clotilde Courau, Sekkou Sall, Florence Thomassin, Werner Schreyer.
Français (1 h 55).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

JOUR DE FÊTE
de Jacques Tati, avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Santa Relli, Maine Vallée, Roger Rafal.
Français, couleur et noir et blanc (1 h 10).
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

LITTLE ODESSA (*)
de James Gray, avec Tim Roth, Edward Furlong, Moira Kelly, Vanessa Redgrave, Maximilian Schell.
Américain (1 h 47).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10).

LOU N'A PAS DIT NON
d'Anne-Marie Miéville, avec Marie Bunel, Manuel Blanc, Caroline Micla, Geneviève Pasquier, Métilde Weyergans, Harry Cleven.
Franco-suisse (1 h 20).
Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI
de Noémie Lvovsky, avec Valéria Bruni-Tedeschi, Emmanuelle Devos, Laurent Grévill.
Français (1 h 35).
Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PIGALLE (**)
de Karim Dridi, avec Véra Briole, Francis Renaud, Raymond Gil, Philippe Ambrosini, Blanca Li, Jean-Claude Grenier.
Franco-suisse (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA RIVIÈRE SAUVAGE
de Curtis Hanson, avec Meryl Streep, Kevin Bacon, David Strathairn, Joseph Mazzello, John C. Reilly.
Américain (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

ROSINE (*)
de Christine Carrière, avec Eloïse Charretier, Mathilde Seigner, Laurent Olmédo, Christine Murillo, Aurélie Vérillon, Louis Queste.
Français (1 h 40).
Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

STARGATE
de Roland Emmerich, avec Kurt Russell, James Spader, Jaye Davidson, Viveca Lindfors, Mili Avital.
Américain (2 h).
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

SWOON (*)
de Tom Kalin, avec Daniel Schlachet, Graig Chester, Ron Vawter, Michael Kirby.
Américain, noir et blanc (1 h 32).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

VANYA, 42e RUE
de Louis Malle, avec Wallace Shawn, André Gregory, Brooke Smith, Larry Pine, Julianne Moore, Phoebe Brand.
Américain (1 h 55).
VO : 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10).

REPRISES

LE DIABLE AU CORPS
de Claude Autant-Lara, avec Micheline Presle, Gérard Philipe, Jean Debucourt.
Français, 1946, noir et blanc (1 h 50).
Le Champo-Espace Jacques-Tati, handicapés, 5e (43-54-51-60).

L'HOMME D'ARAN
de Robert Joseph Flaherty, avec Colman Tiger King, Maggie Dirrane, Michael Dillane, Pat Mullen, Big Patcheen.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 20).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA PRISONNIÈRE DU DÉSERT
de John Ford, avec John Wayne, Jeffrey Hunter, Vera Miles, Ward Bond, Natalie Wood, John Qualen.
Américain, 1956 (2 h).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

TRAIN DE LUXE
de Howard Hawks, avec John Barrymore, Carole Lombard, Walter Connolly, Etienne Girardot, Roscoe Karns, Charles Levinson.
Américain, 1934, noir et blanc (1 h 31).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

VÉRITÉS ET MENSONGES
d'Orson Welles, avec Orson Welles, Oja Kodar, Elmyr de Hory, Clifford Irving, François Reichenbach, Joseph Cotten.
Franco-iranien, 1975 (1 h 30).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans
(**) Films interdits aux moins de 16 ans

■ **CAMPAGNE : France-Inter doit recevoir Lionel Jospin** mardi 14 février, et Édouard Balladur lundi 20 février. Les deux candidats à l'élection présidentielle sont invités, à six jours d'intervalle, dans l'émission « Spécial petit-déjeuner d'Inter » (7 h 40 - 9 heures). La rédaction de France-Inter annonce également que Michel Rocard sera l'invité de l'émission « Objections », mercredi 15 février, de 19 h 20 à 20 heures. La même émission accueillera, mercredi 22 février, Dominique Voynet, mercredi 1er mars, Nicolas Sarkozy et, mercredi 8 mars, Martine Aubry.

■ **DÉPROGRAMMATION : France 2 diffusera, vendredi 17 février**, à 20 h 40, le match Le Havre - Paris-Saint-Germain, huitième de finale aller de la Coupe de France de football. La retransmission de cette rencontre, commentée par Didier Roustan et Raymond Domenech, repousse à une date ultérieure la programmation du téléfilm « Nestor Burma court la poupée », avec Guy Marchand, prévue initialement à cette date dans le cadre du *« vendredi frisson »* de France 2.

■ **COOPÉRATION : la Télévision suisse romande (TSR) et France 3** ont annoncé, vendredi 10 février à Genève, la création d'un magazine « tout images » qui sera diffusé à partir du mois d'avril en Suisse romande, ainsi que dans la région frontalière Rhône-Alpes. Cette production franco-suisse, qui présentera chaque soir, du lundi au vendredi, sept minutes d'actualité du canton de Genève et des régions frontalières de l'Ain et de la Haute-Savoie, doit être diffusée en boucle, durant quarante-cinq minutes, sur la nouvelle chaine « Suisse 4 », alors qu'elle occupera la tranche régionale du 19-20 heures sur FR 3 Rhône-Alpes. Le budget prévisionnel de cette *« fenêtre d'information »* est de 1,5 million de francs suisses (6 millions de francs).

France-Culture ouvre son antenne à la santé

A l'occasion du cinquantenaire de la Sécurité sociale, la radio du service public propose des entretiens, des documentaires et des débats

L'INITIATIVE a de quoi surprendre plus d'un fidèle abonné aux programmes de France-Culture. La radio qui, dans le paysage audiovisuel français, a une image plus culturelle que sociale choisit de s'ouvrir aux questions de santé publique. A l'initiative de son directeur, Jean-Marie Borzeix, France-Culture a déjà abordé le phénomène de l'exclusion en présentant, en 1992, un dossier sur « la France en souffrance ». Forte du succès rencontré auprès des auditeurs, elle a récidivé en diffusant successivement des dossiers sur « l'exil des peuples » (1993), « l'Algérie » (1994) ou « la justice au parloir » (1994).

Cette fois, elle saisit l'occasion du cinquantième anniversaire de la Sécurité sociale, pour proposer, à partir du samedi 11 février et jusqu'au samedi 18 février, une semaine spéciale sur la santé publique. *« France-Culture ne sort pas de son rôle, nous ne pouvons pas rester à l'écart du quotidien des Francais,* précise Jean-Marie Borzeix, *mais nous le faisons à notre façon, qui va à l'encontre de ce qui se fait ailleurs. Au moment où tout le monde veut faire court, nous pensons qu'il faut prendre son temps pour réfléchir sur les grands problèmes contemporains. Nos auditeurs sont exigeants et nous devons les amener à une réflexion originale. »*

Organiser une semaine de réflexion sur un thème précis pour des auditeurs pointilleux n'est pas une mince affaire. Chaque dossier se prépare trois mois à l'avance.



Producteurs et journalistes sont mis à contribution. Chacun construit son émission comme il l'entend, à partir du sujet choisi. Pour informer l'auditeur sans le lasser, France-Culture utilise toutes les possibilités d'écritures radiophoniques : documentaire, reportage, table ronde et dialogue.

DÉBATS EN DIRECT

« Si nous avons privilégié cette année le thème de la santé, explique Laurence Bloch, adjoint au directeur des programmes, *c'est parce qu'au-delà d'un simple débat technocratique, il semble important de réinstaller sur le devant de la scène le débat concernant la notion même de santé publique. Jusqu'où une société peut-elle obliger l'individu à se soigner, à se protéger ? Jusqu'où peut-elle, doit-elle, garantir à tous les individus qui la composent la meilleure des santés possibles ? Quelle place donne-t-on à la prévention ? Comment médecine et contrainte financière peuvent-elles cohabiter ? »*

Pour répondre à ces questions, Pierre Laroque, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-huit ans, l'un des créateurs de la Sécurité sociale en 1945, va être l'invité exceptionnel des « Chemins de la connaissance ». Dans cette émission, il doit évoquer le poids des transformations sociales. Le magazine « Archipel Médecine » va proposer un débat en direct sur l'hôpital public, en présence de Simone Veil, ministre de la santé, de la solidarité et de la ville. De leur côté, les invités du « Temps qui change » – historiens, sociologues et médecins – doivent s'interroger sur l'idée de santé publique, les droits et les devoirs de la collectivité et la place de l'individu.

Le biologiste Jacques Testart et le philosophe André Comte-Sponville vont confronter leurs points de vue sur les problèmes de la bioéthique, la responsabilité humaine, Dieu et la démocratie. Quant à Marie-Christine Navarro, elle doit proposer le bilan de l'avortement en France, vingt ans après la loi Veil.

Enfin, pour donner plus de réalité concrète à ces débats, l'émission « Le pays d'ici » va suivre, en direct, quatre jours de la vie de Jean-Noël Maza, médecin généraliste installé en Ardèche. L'histoire quotidienne d'un praticien qui soigne autant le corps que l'âme en zone rurale. Une semaine pour écouter des gens d'aujourd'hui parler de la santé de demain, une semaine pour comprendre.

Armelle Cressard

Les rendez-vous de la semaine

– « Les Chemins de la connaissance » : la Sécurité sociale, une conception moderne de la solidarité par Emmanuel Hirsch. Du lundi 13 au vendredi 17 à 10 h 40.

– « A voix nue » : Jacques Testart et André Comte-Sponville. Du lundi 13 au vendredi 17 à 11 h 30.

– « Mise au point » : santé société, cinq expériences pilotes en matière de santé par Eliane Contini. Du lundi 13 au vendredi 17 à 18 h 45.

– « Le Pays d'ici » : en Ardèche, la vie d'un médecin de campagne par Ludovic Sellier et Jean-Yves Bizé. Du mardi 14 au vendredi 17 à 17 h 30.

– « Spécial archipel médecine » : où va l'hôpital public ? par Antoine Vial et Jean-François Artéro (débat en direct du studio 117 de Radio-France). Le mardi 14 à 20 h 30.

– « Le temps qui change » : l'idée de santé publique par Michèle Chouchan et Pierrette Perrono. Vendredi 17 à 9 h 05.

– « Grand Angle » : 1975-1995, vingt ans d'IVG par Marie-Christine Navarro et François Bréhinier. Samedi 18 à 11 h 30.

– « Culture matin » : Jean Lebrun reçoit Jean-Pierre Delalande. Mardi 14 à 7 h.

LUNDI 13 FÉVRIER

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : La Vengeance aux deux visages.**
16.15 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.45 **Club Dorothée.**
17.50 **Série : Premiers baisers.**
18.20 **Série : Dingue de toi.**
18.50 **Magazine : Coucou !**
19.50 **Le Bébête Show** (et 0.50).
20.00 **Journal, La Minute hippique, Météo.**

20.45 **Série : Navarro.** La mariée est en rouge, de Gérard Marx.
22.25 **Série : Columbo.** Dites-le avec des fleurs.
23.45 **Magazine : Ex libris.** Vies antérieures et vies futures. Invités : Ian Stevenson (*Les enfants qui se souviennent de leurs vies antérieures*) ; Pierre Jovanovic (*Enquête sur l'existence des anges gardiens*) ; Paco Rabanne (*Le Temps présent*) ; Patrick Drouot (*Mémoires d'un voyageur du temps*) ; Anne-Marie Lionnet (coauteur, avec Jean-Paul Sermonte, de *La Rencontre des anges*).
0.55 **Journal et Météo.**
1.05 **Magazine : 7 sur 7.** Invité : Lionel Jospin (rediff.).
2.00 **TF 1 nuit** (et 3.00, 3.40).
2.10 **Programmes de nuit.** La Pirogue ; 3.10, L'Aventure des plantes ; 3.50, Histoires naturelles ; 4.20, Mésaventures ; 4.45, Musique ; 5.05, Histoire de la vie.

FRANCE 2

13.45 **INC.**
13.50 **Série : Inspecteur Derrick.**
14.50 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**
15.45 **Variétés : La Chance aux chansons** (et 4.55).
16.40 **Des chiffres et des lettres.**
17.15 **Série : Seconde B.**
17.45 **Série : Cooper et nous.**
18.15 **Série : La Fête à la maison.**
18.40 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et 3.35).
19.10 **Flash d'informations.**
19.15 **Studio Gabriel.**
19.59 **Journal et Météo.**

20.50 **Les 10es Victoires de la musique.** Soirée présentée par Michel Drucker et Nagui sous la présidence de Michel Sardou. En direct du Palais des congrès.
23.30 **Journal, Météo, Journal des courses.**
0.00 **Le Cercle de minuit.**
1.15 **Programmes de nuit.** Studio Gabriel (rediff.) ; 1.50, Trilogie pour un homme seul ; 2.45, Ardoukoba ; 4.00, 24 heures d'info ; 4.25, D'un soleil à l'autre ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 **Magazine : Vincent à l'heure.** Invité : Jean Marais.
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.**
17.40 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.20 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Un livre noir*, d'Orhan Pamuk.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** A 19.09, Journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**

20.50 **Cinéma : Vieille canaille.** ■ Film français de Gérard Jourd'hui (1992).
22.30 **Météo et Journal.**
23.00 **Théâtre : Une folle.** Pièce de Sacha Guitry, mise en scène de Jacques Echantillon, avec Michel Duchaussoy, Yolande Folliot.
0.45 **Musique : Cadran lunaire.** Jazz : *Black Ballad*, extrait, par Archie Shepp, saxophone et chant, et le ballet Nimba (15 min).

M 6

13.30 **Téléfilm : Le Point de rupture.** De Peter Markle, avec Corbin Bernsen, Joanna Pacula.
17.00 **Variétés : Hit Machine.** Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 **Série : Guillaume Tell.**
18.00 **Série : Equalizer.**
18.54 **Flash d'informations.**
19.00 **Série : Le Magicien.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Une nounou d'enfer.**
20.35 **Magazine : Ciné 6.** Présenté par Laurent Weil.

20.50 **Cinéma : Delta Force.** □ Film américain de Menahem Golan (1985).
23.00 **Magazine : Capital.** Présenté par Emmanuel Chain.
0.30 **Magazine : Culture pub.** Présenté par Anne Magnien et Christian Blachas.
0.55 **Magazine : Jazz 6.** Présenté par Philippe Adler. The Tunes of Tommy Dorsey (2e partie).
1.50 **Documentaire : Sports et découverte.**
2.45 **Rediffusions.** New York City ; 3.40, Le Raid de l'amitié ; 4.05, Culture rock (La saga) ; 5.00, E = M 6 ; 5.25, Fax'O.

CANAL +

13.35 **Téléfilm : Compagnons d'armes.** D'Eric Till, avec Michael Riley, Simon Reynolds.
15.10 **Documentaire : Les Allumés...** Fous de lutte, de Katharine Hibbs.
15.30 **Surprises** (et 17.55).
15.55 **Cinéma : Jennifer 8.** ■ Film américain de Bruce Robinson (1992).
18.00 **Canaille peluche.** Robinson Sucroé.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Daniel Prévost, Soren Prévost, Philippe Giangreco.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**

20.35 **Cinéma : Panique sur Florida Beach.** ■ Film américain de Joe Dante (1992).
22.10 **Flash d'informations.**
22.15 **Le Journal du cinéma.**
22.20 **Cinéma : Le Maître de marionnettes.** ■■ Film chinois (Taïwan) de Hou Hsiao Hsien (1993).
0.40 **Le Journal du hard.**
0.45 **Cinéma : Obsessions cachées 2.** Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1994).

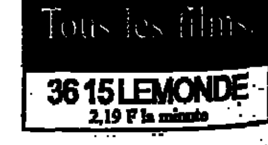
LA CINQUIÈME

13.30 **Défi.**
14.00 **Documentaire : A tous vents.** Histoire d'un record (rediff.).
15.45 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours ; Inventer demain (rediff.) ; Allô la Terre ; Cogito (rediff.) ; Cinq sur cinq (rediff.) ; Dédalus ; Langues : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 **Les Enfants de John.**
18.00 **Documentaire : Vaisseau Terre.** L'économie planétaire.
18.30 **Le Monde des animaux.** L'amour à la tonne.

ARTE

19.00 **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. Vingt-quatre heures dans la vie de l'eurodéputée communiste Aline Pailler.
19.30 **Documentaire : La Légende du sport.** 6. Les Hommes les plus rapides du monde.
20.00 **Magazine : Actuel.** Dresde, la renaissance d'une ville, de Wolfgang Scholz.
20.27 **Album couleurs.** Un drame en forêt (France, 1903). *Les premières images en couleurs de l'histoire du cinéma.*
20.30 **8 1/2 Journal.**

20.40 **Cinéma : Cria Cuervos.** ■■ Film espagnol de Carlos Saura (1975). (v.o.).
22.30 **Cinéma : Les Enfants de MacArthur.** ■ Film japonais de Masahiro Shinoda (1984), (v.o.).
0.30 **Courts métrages : Court-circuit.** La Pasta, d'Hervé Eparvier (1992, N.). La Vis, de Didier Flamand (The Screw, 1993), avec Jean Reno.
1.10 **Téléfilm : Le Blanc à lunettes.** D'Edouard Niermans, avec Laurent Grévil, Catherine Mouchet (83 min, rediff.).



CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Enjeux-Le Point. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Thalassa. Rediff. de France 3 du 10 février. Les Dieux sont tombés sur la vague, de Loïc Etevenard et Guy Nevers. 22.35 Première ligne. Femmes d'islam, de Yamina Benguigui. 2. Le Voile et la Peur : Algérie, Egypte, Iran, trois variations d'une misogynie croissante. 23.30 Montagne. 0.00 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.30 ▶ De Nuremberg à Nuremberg. De Frédéric Rossif. 1. La Fête et le Triomphe. 20.35 Les Hommes du pétrole. De Viviane Ducat (1/8). 21.30 Escales : Egypte. 22.25 Certains l'aiment chaud. De Christopher Hale. 23.15 Les Iles aux trésors. De David Cohen. 9. Le Robinson Crusoé de Juan Fernandez. 23.40 Danseur étoile. De Derek Bailey (1/4) (50 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0.35). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 0.10). 19.45 Dessins animés. 20.00 Buzz. 21.00 Pierrot le Fou. ■■■ Film français de Jean-Luc Godard (1965). 22.45 Buzz. 23.15 Suzanne Vega. Concert All Areas World Tour 87. 0.50 Michel Legrand. Concert enregistré au Jazz Club Lionel Hampton à Paris, en septembre 1992 (65 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Monsieur Bogus ; 18.20, Tip top clip ; 18.25, Belle et Sébastien ; 18.55, A vos marque pages ; 19.00, Regarde le monde ; 19.15, Les animaux super stars ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Etoile filante (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 Série : M. A. S. H. 20.30 Souvenir. Deux sur la deux. Présenté par Roger Pierre, Jean-Marc Thibault, Serge Bento et Jacques Molo. Diffusé pour la première fois le 3 novembre 1970. 21.30 Série : New York Police Blues. 22.15 Chronique de la combine. 22.20 Point limite zéro. ■ Film américain de Richard Sarafian (1971). 0.00 Little Richard. Keep on Rockin', concert enregistré à Toronto (Canada) en 1969 (30 min).

SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.40 Le Club. 20.45 Série : Les Cadavres exquis (et 0.00). 21.35 Série : Berlin antigang. 22.25 Série : Code Quantum. 23.10 Série : Equalizer. 0.50 Série : Le Saint (50 min).

MCM 20.10 MCM Mag. 20.40 MCM découvertes. 21.00 Passion pub. L'Afrique à travers la pub (2). 21.30 MCM Rock Legends. Simple Minds. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 Autour du groove. Le Groovy Bus : Ballade Balte. 0.00 MCM Mag. 0.30 Blah-Blah Métal. Interview de Sick of it All. 1.00 Vidéoclips non-stop.

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Nirvana Live & Loud. Concert enregistré à Seattle en décembre 1993. 22.00 Série : The Real World III. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 20.00 Speedworld. 20.55 Football. En direct. Championnat d'Angleterre : West Ham-Everton. 23.00 Eurogoals. 0.30 Eurogolf (60 min).

CINÉ CINÉFIL 19.05 Quality Street. ■■ Film américain de George Stevens (1937, N., v.o.). 20.30 Un drôle de caïd. □ Film français de Jacques Poitrenaud (1964, N.). 21.45 Tu m'oublieras. ■ Film français d'Henri Diamant-Berger (1929, N.). 23.10 Tarzan trouve un fils. ■ Film américain de Richard Thorpe (1939, N.). 0.30 Adorable menteuse. ■■ Film français de Michel Deville (1961, N.).

CINÉ CINÉMAS 20.30 Orlando. ■ Film britannique de Sally Potter (1992). 22.00 La Race des champions. ■ Film canadien de Charles Jarrott (1985, v.o.). 23.35 Safari diamants. □ Film franco-allemand de Michel Drach (1966).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Michel del Castillo (Tanguy). 19.30 Perspectives scientifiques. L'empire des techniques. 1. Ecouter, comprendre. Avec François Bayle, compositeur. 20.00 Le Rythme et la Raison. La Musak. 1. Du musical et du sonore. 20.30 L'Histoire en direct. Guy Mollet au pouvoir. 6 février 1956 : Alger. Avec Georgette Elgey, Denis Lefebvre, André Chandernagor, Gilles Martinet. 21.30 Fiction. Les Clandestins, de Pascal Tédès. 22.40 Accès direct. François Rouan, peintre. 0.05 Du jour au lendemain. Régis Durand (Habiter l'image). 0.50 Coda. Joao Gilberto. 1. L'équilibriste de Bahia.

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Frédéric Vitoux, journaliste, écrivain. 20.30 Concert. En direct du Semperoper de Dresde, par le Choeur de l'Opéra national de Saxe, le Grand Chœur de Dresde et la Staatskapelle de Dresde, dir. Bernard Haitink : Symphonie nº 2 « Résurrection » de Mahler, Charlotte Margiono, soprano, Jard Van Nes, contralto. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon. Œuvres de Wieniawski : Polonaise op. 21 et Variations op. 15. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ligeti, Szymanski, Salonen. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Hindemith, Poulenc, Puccini. 0.00 La Rose des vents. Concert donné le 10 janvier 1995 au centre culturel Mandapa, par l'Ensemble Ali Wagué : chants et traditions peuls et mandingues.

Canal Plus : 4 millions d'abonnés

LE CHIFFRE D'AFFAIRES consolidé prévisionnel du groupe Canal Plus s'est établi en 1994 à 9,576 milliards de francs (soit une hausse de 10,4 %) contre 8,675 milliards en 1993. Selon un communiqué de Canal Plus, ce chiffre d'affaires *« ne comprend pas celui des filiales étrangères et des chaînes thématiques qui sont consolidées par mise en équivalence et dont la croissance continue à être très soutenue »*. Le chiffre d'affaires « abonnements » de la maison mère (y compris les 244 millions de francs de Canal Satellite) s'est établi à 7,447 milliards de francs (plus 5,4 %). *« Grâce à sa nouvelle politique de promotion des ventes »*, Canal Plus a vu le nombre de ses abonnés *« atteindre 3 870 086 abonnés individuels fin 1994 »* (+ 4,4 %). *« Les abonnés recrutés en fin d'année, qui bénéficient d'une gratuité de deux mois, ont une incidence négative sur les comptes 1994, mais contribueront pleinement aux résultats de 1995 »*, affirme la chaîne. Le secteur « publicité-parrainage » est en baisse de 2,9 % à 426 millions de francs et les « autres biens et services vendus » (cinéma, production, etc.) grimpent de 45,6 %. Selon Canal Plus, cette *forte croissance s'explique, pour 528 millions de francs, par le niveau exceptionnellement élevé des activités cinématographiques aux Etats-Unis »*. Celles-ci, précise le groupe, *« atteignent leur apogée en 1994 »*. Cette évolution ne se retrouvera cependant pas *« au niveau des résultats »*, en raison d'un mode de calcul des amortissements de films.

Quand le satellite vire au rose

Avec le lancement d'une chaîne de films pornographiques des opérateurs, tentent de rentabiliser leurs droits de retransmission

POSSÉDER une « fenêtre » sur un satellite pour pouvoir lancer des images vers le plus de foyers possibles coûte cher. Les opérateurs doivent engager de fortes dépenses pour obtenir des possibilités de retransmissions qui ne se révèlent pas toujours rentables. C'est pourquoi nombre d'entre eux s'efforcent de diffuser des programmes qui s'adressent à des publics ciblés, les enfants avec les dessins animés ou les jeux, les adolescents avec la musique. Mais les groupes européens ont aussi pensé aux adultes.

Une nouvelle chaîne exclusivement pornographique, baptisée Eurotica, doit être lancée, mercredi 1er mars vers l'Europe, *via* le satellite Eutelsat 2 F1. Cette chaîne pornographique est proposée par Danish Satellite TV (DSTV), société filiale de Home Video Channel Limited (HVC), déjà opérateur d'Adult Channel, une chaîne payante « rose » retransmise par le satellite Astra 1C, depuis le 31 janvier 1992, à l'attention des téléspectateurs britanniques.

Selon ses promoteurs, Eurotica devrait diffuser, en crypté, *« un divertissement explicite et non violent pour adultes »*, composé de films X non censurés. Cet enchaînement de longs-métrages pornographiques et de productions familiales de vidéastes amateurs sera programmé chaque nuit, du mercredi au lundi, le mardi excepté, entre 1 heure et 5 h 25. Eurotica sera commercialisée par abonnement, pour un tarif fixé à environ 1 500 francs par an, dans la plupart des pays européens auprès des téléspectateurs équipés du décodeur Vidéocrypt.

La multiplication des projets montre l'existence d'une clientèle potentielle

Le lancement d'Eurotica pourrait annoncer l'avènement de la diffusion d'autres programmes pornographiques par satellite. Il y a deux ans, Red Hot Dutch, une chaîne « Hard Core », transmise par intermittence *via* un satellite Eutelsat, avait tenté de s'imposer sur ce secteur avant que son propriétaire ne disparaisse avec les cotisations des rares souscripteurs.

Cette fois, l'affaire semble plus sérieuse : Adult Channel compte plus de 200 000 abonnés, essentiellement britanniques, et espère *« beaucoup plus d'abonnements »* avec Eurotica, même si cette chaîne ne sera pas commercialisée en Grande-Bretagne.

Une autre chaîne, encore largement dans le flou, TV Erotica, pourrait aussi essayer de séduire les téléspectateurs européens. Mais le promoteur préfère encore rester dans l'ombre, son téléphone n'aboutit qu'à un répondeur et sa place sur le satellite est plus qu'indécise. Il reste que cette multiplication de projets signifie qu'une clientèle potentielle existe.

Les promoteurs se sont rendu compte qu'un nombre importants de téléspectateurs était prêts à payer pour recevoir à domicile, sur leurs petits écrans, des images bannies par les multiples carrés blancs et autres interdits.

Selon un des responsables de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) : *« Il n'y a pas mieux qu'une chaîne pornographique pour assurer le développement d'un bouquet de programmes »* diffusés par le satellite. Pour preuve, Canal Plus réalise les meilleurs scores d'audience, toutes chaînes confondues, avec ses diffusions nocturnes de films X.

Pourtant, malgré l'attrait en terme de rentabilité de ces opérations, aucun des grands opérateurs n'a encore osé bravé la directive européenne, Télévision sans frontières, ou le CSA en lançant une chaîne entièrement dédiée aux images légères. Toutefois, un succès éventuel d'Eurotica et la multiplication des programmes due au lancement, en septembre, de la diffusion numérique pourrait inciter certains opérateurs à compléter leur bouquet d'une fleur plus ou moins rose.

Guy Dutheil

Christine et Arlette

Par Daniel Schneidermann

C'était le soir d'Arlette Laguiller. Sur France 2, elle embarquait dans le métro, station Lilas. Sur France 3, elle écoutait Mozart chez elle sur sa chaîne stéréo, son seul luxe admit-elle, un cadeau des copains pour ses cinquante ans. Presque en direct pour France 3, elle prit connaissance de la lettre de la direction de sa banque, l'autorisant à prendre un mois de congé sans solde pour mener sa campagne présidentielle. Ce fut d'ailleurs la seule véritable information du reportage : un mois de congé sans solde ! M. Balladur en demandera-t-il autant ?

Aussitôt après le reportage, elle devisa avec Christine Ockrent, sur France 3. Davantage que deux femmes, ce furent alors deux coiffures qui s'affrontèrent. Ondulante, disciplinée, dynamique, conquérante, la blonde chevelure de Christine Ockrent était une armée en ordre de bataille, avec ses oriflammes et ses tambours, avec l'artillerie et l'infanterie, l'aviation et la marine, Serge July en pilote de chasse et Philippe Alexandre en sous-marinier, *L'Express* au flanc droit, Europe 1 au centre, et France 3 au flanc gauche.

Face à cette puissance en marche, seuls les chignons de Mmes Veil ou Garaud eussent pu faire le poids, et envisager quelque résistance. Mais Arlette Laguiller ne pouvait aligner que sa coiffure habituelle, une coiffure ordinaire, quotidienne, dépourvue de toute recherche, de tout allant et de tout élan. Dans le métro, station Lilas, nul ne se fût retourné sur cette coiffure. On se serait plutôt retourné sur l'armée en campagne de Christine Ockrent. Mais, sur l'écran, face aux ondulations catégoriques de Christine Ockrent, la coiffure d'Arlette Laguiller faisait du surplace. Au mouvement ockrentien, surfant sur les tendances et l'air du temps, déjà projeté vers l'avenir, vers de nouveaux septennats, la couverture de la semaine prochaine, les invités du mois prochain, la coiffure d'Arlette opposait l'immuabilité placide qui est sa marque de fabrique.

C'est d'ailleurs ce surplace qui nous unit à Arlette. D'élection en élection, elle vient faire vérifier qu'elle ne change pas, comme si la tour Eiffel, elle aussi, éprouvait de temps en temps le besoin d'un petit tour de piste, pour permettre au pays de vérifier qu'elle ne branle pas sur ses fondations. Aussi, face à Christine Ockrent, Arlette encaissa-t-elle coup sur coup la mort du communisme, les déboires du Crédit lyonnais, et quelques sondages : il en eût fallu bien davantage pour la faire vaciller.

D'élection en élection, Arlette Laguiller vieillit, se tasse un peu davantage sur elle-même, acquérant à l'approche de la soixantaine une authentique tendresse ; elle semble parfois illuminée de l'intérieur, comme surprise et heureuse de sa propre longévité. Mais son discours, ses convictions, sa véhémence, sont intacts. Les moqueries glissent, les années passent. Le grand soir, c'est certain, viendra.

MARDI 14 FÉVRIER 1995

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : La Vengeance aux deux visages.
16.15 ***Série : Le Miel et les Abeilles.***
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Dingue de toi.
18.50 Magazine : Coucou !
19.50 Le Bébête Show (et 0.45).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Nuit d'ivresse. ■
Film français de Bernard Nauer (1986).
22.25 Les Films dans les salles.
22.20 Tiercé.
22.30 Sport : Boxe.
Championnat d'Europe des poids légers en direct de Thiais : Jean-Baptiste Mendy (France)-Oleg Marchenko (Russie).
23.40 Magazine : Je suis venu vous dire.
0.50 Journal et Météo.
1.00 Magazine : Reportages.
Les Petites Mères de Bogota (rediff.).
1.25 TF 1 nuit (et 3 05, 3.35, 4.10).
1.35 Programmes de nuit.
L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau ; 3.15, Mésaventures ; 3.45, Histoires naturelles (et 5.00) ; 4.20, Mésaventures ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

13.50 Série : Inspecteur Derrick.
14.50 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et 4.55).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel (et 1.40).
19.50 America's Cup.
19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : Quand Harry rencontre Sally. ■
Film américain de Rob Reiner (1989).
22.30 Magazine : Ça se discute.
23.50 Journal, Météo, Journal des courses.
0.25 Le Cercle de minuit.
2.10 Programmes de nuit.
Cinéma : Sale destin ■, film français de Sylvain Madigan (1986), avec Victor Lanoux, Pauline Lafont ; 3.45, 24 heures d'info ; 4.35, Septième continent : Les Voiles du pôle ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
Invitée : Fiona Gélin.
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.35 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Nuits à Paris, de Rodolphe Darzens et Adolphe Willette.
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 Spectacle : Magie.
10es Grands Prix magiques de Monte-Carlo. Présenté par Sergio. Jury : Ringo Starr, Marie-Christine Barrault, Helmut Newton, Emma. *Six stars mondiales de la magie en compétition : Giro, Franklin, Gerald le Guilloux, Jade, Mike Michaels, Johnny Lonn. Hors compétition : Joe Labero.*
22.20 Météo et Journal.
22.25 Mardi chez vous.
Programme des télévisions régionales.

M 6

13.30 Téléfilm : L'Amour sous garantie.
De Neal Miller, avec Sean Young, Lenny von Dohlen.
17.00 Variétés : Hit Machine.
Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Le Magicien.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : E = M 6.
Présenté par Caroline Avon et Mac Lesggy. Concours de robots.
20.45 Magazine : Grandeur nature.
Sky Surf.

20.50 Cinéma : La Coccinelle à Monte-Carlo. ■
Film américain de Vincent McEveety (1967)
22.40 Téléfilm : L'Usurpatrice.
De David Greene, avec Elliott Gould, Mike Farrell.
0.25 Série : Les Professionnels.
Question de couleur.
2.30 Rediffusions.
Culture pub ; 2.55, La Mémoire du peuple noir (Brésil) ; 3.50, Airlift Rodéo ; 4.45, Coup de griffes (Louis Féraud) ; 5.10, Fax'O ; 5.35, E = M 6.

CANAL +

13.40 Cinéma : Le Maître de marionnettes. ■ ■
Film chinois (Taïwan) de Hou Hsiao Hsien (1993).
15.55 Le Journal du art (rediff.).
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : Alarme fatale. □
Film américain de Gene Quintano (1992).
17.35 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux.
10. Gags explosifs.
17.55 Sport : Football.
En direct. PSG-Toulouse ou Bastia-Guingamp. Match de 1/4 de finale de la Coupe de la ligue ; 18.00, coup d'envoi.
20.00 Boxe.
Le Top 10 : les dix meilleurs boxeurs de l'année 1994 ou prolongations des matches de football.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Neuf mois. □
Film français de Patrick Braoudé (1994).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : Dracula. ■ ■
Film américain de Francis Ford Coppola (1992, v.o.).
0.30 Cinéma : Dracula. ■ ■
Film américain de John Badham (1979, v.o.).
2.15 Documentaire : Steve et les Chauves-Souris.
De Gauthier Flauder.
2.40 Surprises (20 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Défi.
14.00 Le Sens de l'Histoire.
Le Monde en guerre : la chute de la France (rediff.). *L'offensive-éclair de l'armée allemande en mai 1940 prend de court les divisions françaises et annonce la sombre période de l'Occupation.*
15.45 Les Ecrans du savoir.
Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Eco et compagnie ; Cinq sur cinq ; Cogito ; Langues : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Histoire de la bande dessinée.
L'aventure commence.
18.30 Le Monde des animaux.
La souris.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti.
Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 Documentaire : Leonard Bernstein, concerts pour les jeunes.
L'humour dans la musique. Avec l'Orchestre philharmonique de New York.
20.27 Album couleurs.
Joueurs de cartes (France, 1897). *Les premières images en couleurs de l'histoire du cinéma.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit.
Présenté par Pierre Thivolet. La poudrière russe.
21.45 Soirée thématique : Yehudi Menuhin, le violon du siècle.
Soirée conçue par Bruno Monsaingeon.
21.46 ▶ Documentaire : Le Violon du siècle.
De Bruno Monsaingeon.
23.45 Concert : Airs bohémiens.
De Pablo Sarasate. Extrait d'un concert, avec Yehudi Menuhin (violon) et Adolf Baller (piano).
23.50 Documentaire : Menuhin at Hartt.
De Bruno Monsaingeon.
1.00 Téléfilm : Les Sauf-conduits.
De Manon Briand, avec Julie Lavergne, Luc Picard.
1.55 Rencontre.
Dialogue entre Emir Kusturica et Bettina Rheims (25 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Rediff. de France 3 du 10 février. Invitée : Victoria Abril. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Envoyé spécial. Rediff. de France 2 du 9 février. La 200e émission. 23.10 Beau-père. ■ ■ Film français de Bertrand Blier (1981)

PLANÈTE 19.40 Les Derniers Chiens sauvages d'Afrique. D'Hugo Van Lawick. 20.30 L'Ouest, le vrai. De Graig Haffner. 53. Grandes nations cheyennes : les plus redoutées. 21.20 Edgar P. Jacobs : le legs de l'espadon. De Christophe Heili. 21.50 ▶ De Nuremberg à Nuremberg. De Frédéric Rossif. 1. La Fête et le Triomphe. 22.50 Les Hommes du pétrole. De Viviane Ducat (1/8). 23.45 Escales : Egypte. De Pierre Brouwers (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0.35). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 0.05). 19.45 Dessins animés. 20.00 Premières loges (et 21.50). 21.00 Jean-Edern's Club. Spécial Saint-Valentin. 22.20 Bonnie and Clyde. ■ Film américain d'Arthur Penn (1967, v.o.). 0.45 Buzz (30 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Monsieur Bogus ; 18.20, Tip top clip ; 18.25, Belle et Sébastien ; 18.55, Cinéma ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, Cinéma ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Etoile filante. 20.00 Cajou (60 min).

CANAL JIMMY 21.00 Série : Au nom de la loi. 21.30 Série : L'Hôtel en folie. 22.00 Série : Les Chevaliers du ciel. 22.25 Chronique bakélite. 22.30 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. New York, juin-juillet 1920. 0.05 The Who. 30 Years of Maximum Rhythm and Blues Live (60 min).

SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : Supercopter (et 0.00). 21.30 Le Club. 21.35 Série : Berlin antigang. 22.25 Série : Code Quantum. Un seul être vous manque. 23.10 Série : Spécial Equalizer. 0.50 Série : Le Saint (50 min).

MCM 19.30 Blah-Blah Groove. 20.00 L'Eclipse. Lofofora. 20.10 MCM Mag. 20.40 MCM découvertes. 21.00 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. 21.30 MCM Rock Legends Simple Minds. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 Passion pub. L'Afrique à travers la pub (2). 0.00 MCM Mag. 0.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et à 1.00). 20.00 Biathlon. Championnats du monde (rediff.). 20.[illegible] Basket-ball. En direct. Demi-finale aller Trévise-Antibes. 22.00 Eurotennis. 23.00 Euroski. L'actualité de la coupe du monde de ski alpin. 0.00 Snooker.

CINÉ CINÉFIL 18.55 Le Cambrioleur. ■ ■ Film américain de Paul Wendkos (1957, N., v.o.). 20.30 Tu m'oublieras. ■ Film français d'Henri Diamant-Berger (1929, N.). 21.50 La Gamberge. ■ ■ Film français de Norbert Carbonnaux (1961, N.). 23.20 Adorable menteuse. ■ ■ Film français de Michel Deville (1961, N.).

CINÉ CINÉMAS 18.55 Hercule, le héros de Babylone. □ Film franco-italien de Siro Marcellini (1963). 20.30 Cher frangin. ■ Film français de Gérard Mordillat (1988). 22.05 Face à face. □ Film américain de Carl Schenkel (1991, v.o.). 0.00 Saïgon, l'enfer pour deux flics. □ Film américain de Christopher Crowe (1987).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Laurence Vidal (Récréation littéraire). 19.30 Perspectives scientifiques. L'empire des techniques. 2. L'intelligence et ses nouveaux outils. 20.00 Le Rythme et la Raison. La Musak. 2. Musiques de fond : Musique de profondeur ou d'ameublement. 20.30 Archipel médecine. Où va l'hôpital public ? 22.40 Les Nuits magnétiques. Piv'out : Qui es-tu ? A la rencontre des élèves de la maternelle bilingue de Lannion. 0.05 Du jour au lendemain. Pierre Alféri (Fmn). 0.50 Coda. Joao Gilberto. 2. Naissance d'un style : Les débuts de la bossa nova avec Tom Jobim.

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Peter Diamand, conseiller artistique de l'Orchestre de Paris. 20.00 Concert. Donné le 5 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Arturos Tamayo : Yasmina pour baryton, violon et violoncelle (texte français d'Ismaël Aït Djafer), de Essyad, par Pascal Sausy, baryton, Philippe Graffin, violon, Sonia Wieder-Atherton, violoncelle ; La vie en rouge pour ténor, flûte, clarinette, violon, violoncelle et piano (texte de Boris Vian), de Denisov, par Alexandre Laiter, ténor ; Being Beauteous, pour soprano colorature, harpe et quatre violoncelles (poème d'Arthur Rimbaud), de Henze, par Donatienne Michel-Dansac, soprano colorature ; Rimbaudiannisa MCMXCV par la Maîtrise de Radio-France et l'ensemble instrumental (poème d'Arthur Rimbaud), de Antunes, par la Maîtrise de Radio-France, dir. Denis Dupays. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon. Œuvres de Wieniawski : Fantaisie sur des thèmes de Faust, et, de Gounod, Elégie. 22.30 Musique pluriel. Trois sonnets de Louise Labbé, de Bon, par l'Orchestre national de France, dir. Michel Plasson, Nancy Strade, soprano ; Sequenza pour voix, de Berio, Cathy Berberian, mezzo-soprano. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Dohnanyi, Taneïev, Gottschalk. 0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Bach, Soler, Fons, Pignoni, Coulanges, Carulli.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.



Le Monde

LE MONDE / MARDI 14 FÉVRIER 1995

Aux suivants !

par Pierre Georges

L'AMOUR ? Toujours ! Ils écrivent, par milliers, à Juliette, poste restante à Vérone. Ils écrivent du monde entier, amoureux, désespérés, amoureux transis, amoureux amoureux, les Roméo, les Juliette de la Saint-Valentin. Ils écrivent comme ils lanceraient une bouteille à l'amour.

La municipalité de Vérone qui ne perd pas le nord, car les amours sont les amours, a pris, pour célébrer cette affaire, deux mesures d'importance. La première est d'organiser, chaque année, le prix « Dear Juliet », grand concours international de correspondance amoureuse. Dans le flot de lettres adressé à « la » Capulet, un jury dont on ne sait s'il est composé d'employés des postes italiennes ou d'amants au-dessus de tout soupçon, fait son choix. Et à la fin de l'envoi, il retient ce qui le touche le plus.

Cette année, le prix dont les résultats sont, ou devraient être proclamés du balcon fatal, a été partagé entre deux lauréats. Un homme, français, plus tout à fait jeune, soixante-douze ans, mais de la persévérance : *« Giuletta..., j'aime une femme qui est ton reflet. Si tu la vois passer sous ton balcon, dis-le moi. »* Et autre lauréat, une Italienne toute jeune et déjà abandonnée, dont on imagine fort bien la calligraphie humectée de pleurs : *« Chère Giulietta, là où étaient passées ses caresses, passent mes larmes. »*

On dira que tout cela fait un peu amours de mirliton. Il n'empêche. Vérone existe. Plus de cent mille visiteurs visitent chaque année le petit palais des impossibles passions, cette vieille maison présumée avoir été celle des Capulet sous laquelle Roméo Montaigu assiégeait la belle. Ils visitent et gravent leurs noms, au bas des murs, façon tags amoureux, cœurs percés d'une flèche, à Doudou, sa Dudule pour la vie.

Les murs à Vérone ont un cœur mais plus de place. Et pour que passion s'exprime, la maire de la ville a décidé que le palais serait ravalé au mois de septembre. Autant dire que l'on va passer un coup d'éponge sur des milliers de serments éternels, un coup de crépi, un ravalement amoureux, avec ce cynisme du temps qui efface tout et murmure, façon Brel ou guichet de la vie : *« Aux suivants. »*

Ainsi va Valentin, providence des amours définitives et précaires et des fleuristes. Une firme de liqueurs qui ne perd pas le nord elle non plus, vient de faire réaliser un sondage pour la Saint-Valentin. Et cette « liqueur-tendresse » – on ne fait que citer –, pour avoir sondé les cœurs et les reins amoureux, en arrive à cette conclusion que la fidélité, la famille, les amours raisonnables et contrôlées, sont des valeurs d'avenir à la Bourse de la vie. Du pur classicisme qui autorise les auteurs de l'enquête à cette conclusion théâtrale : *« On ne badine pas avec l'amour. »*

Ne badinons pas ! Et tenons pour acquis les couples modèles fournis par le sondage. Il y en a pour tous les âges : Michèle Morgan-Gérard Oury, catégorie vétérans. Françoise Hardy-Jacques Dutronc, chez les seniors. Emmanuelle Béart-Daniel Auteuil, enfin, prix spécial Saint-Valentin 1994.

Le Pérou dénonce l'escalade militaire de l'Equateur

LES TROUPES péruviennes et équatoriennes ont continué les combats, dimanche 12 février, au dix-septième jour de leurs affrontements frontaliers, sans qu'aucun progrès ait été enregistré lors des conversations en cours à Brasilia pour la conclusion d'un cessez-le-feu.

Le président péruvien, Alberto Fujimori, a annoncé dimanche que deux appareils équatoriens avaient été abattus dans la journée. Au cours d'une conférence de presse, il avait reconnu la perte, la veille, de deux chasseurs-bombardiers Sukhoi et d'un avion Antonov-37, ainsi que la *« disparition »* d'un hélicoptère, nous signale notre correspondante à Lima, Nicole Bonnet. Les avions auraient été abattus par des *« pièces d'artillerie équatoriennes »* amenées dans la zone des combats alors qu'ils participaient à une mission de couverture près de Tiwinza, une base tenue par les Equatoriens et où, depuis une semaine, se concentrent l'essentiel des combats.

Si cette version est exacte, il s'agirait du premier combat aérien depuis le début du conflit, jusqu'alors limité à des affrontements entre troupes au sol appuyées par des bombardements aériens. Ces événements ont été qualifiés par M. Fujimori de *« dangereuse escalade »*. Le Pérou, a-t-il affirmé, tente de l'empêcher en raison des *« graves conséquences qu'elle pourrait engendrer »*.

Quito a par ailleurs fait état, samedi, d'attaques péruviennes contre des *« zones non militaires habitées par des populations shauras »* ainsi que du mitraillage des positions de Banderas et Numbatkaime, situées sur le territoire équatorien reconnu par Lima. Les deux parties ont admis que de durs combats se poursuivaient dans la zone disputée, au pied de la cordillère du Condor, notamment près de Tiwinza. Le président Fujimori a fait état, côté péruvien, de 36 morts, 60 blessés et 10 disparus depuis le début du conflit. A Quito, le dernier bilan officiel, samedi, était de 9 morts et 34 blessés graves.

Envisageant manifestement une prolongation du conflit, le Pérou a envoyé sur place un contingent de démineurs, tandis que 3 000 hommes des forces affectées à la lutte *« antisubversive »* contre le Sentier lumineux quittaient Ayacucho, dans les Andes, pour rejoindre le front.

Cette prolongation était d'autant plus vraisemblable, dimanche, qu'à Brasilia les conversations en vue d'un cessez-le-feu ne semblaient guère progresser. Samedi, les représentants du Chili, de l'Argentine, du Brésil et des Etats-Unis, les quatre pays garants du protocole de Rio (traité frontalier signé en 1942 par l'Equateur et le Pérou) ont rencontré le vice-ministre équatorien des affaires étrangères, Marcelo Fernandez de Cordoba, pour *« analyser de nouveaux éléments »* qui n'ont pas été rendus publics. A la demande de l'Equateur, l'ex-président américain, Jimmy Carter, et l'ancien chef de l'Etat du Costa-Rica, Oscar Zarias, étudient la possibilité de jouer les médiateurs dans ce conflit.

Violences et négociations à Tahiti

PAPEETE
de notre correspondant

L'heure est à la négociation en Polynésie française, après une semaine d'agitation sociale au cours de laquelle le haut-commissaire de la République, Paul Roncière, a envoyé les forces de l'ordre libérer les axes routiers aux abords de Papeete. Ceux-ci étaient bloqués par des grévistes affiliés à la Confédération des syndicats indépendants de Polynésie. La tension a été particulièrement intense à la veille du week-end des 11 et 12 février, lorsque des éléments incontrôlés ont infiltré les positions des syndicalistes et ont fait basculer la manifestation dans la violence, en mettant notamment le feu à un drapeau tricolore arraché à un hôtel, où sont hébergés les gendarmes mobiles envoyés en renfort à Papeete.

Au terme de négociations organisées dans la nuit du samedi au dimanche, les syndicalistes ont finalement obtenu des concessions de la part de la direction de la Brasserie de Tahiti, où le licenciement pour *« fautes lourdes »* de deux employés a joué le rôle de détonateur dans le conflit. Le protocole d'accord prévoit un plan de réinsertion sociale pour les deux personnes concernées.

Les deux employés ne sont pas autorisés à reprendre du service au sein de la Brasserie de Tahiti mais ils seront amenés à suivre, pendant dix mois, un stage rémunéré en entreprise, grâce à la participation de leur ancien employeur. Dans la soirée de dimanche, les représentants syndicaux et ceux du gouvernement territorial se sont retrouvés pour une ultime discussion portant sur la réintégration effective des deux employés, au terme de leur stage. Cette demande a été formulée à la dernière minute, et elle risque de remettre en cause l'accord précédemment intervenu.

A Paris, le ministre des DOM-TOM, Dominique Perben, a souhaité une amélioration du dialogue social en Polynésie. *« La tradition du dialogue social est moins forte en Polynésie qu'en métropole. Il y a donc nécessité d'apprendre mieux à négocier avant les conflits »*, a déclaré M. Perben, dimanche, sur Europe 1. Le ministre a expliqué cette flambée de violences par *« la crise économique qui résulte de la décision de 1992 d'arrêter les essais nucléaires, qui rapportaient énormément au territoire, en termes de flux économiques et donc d'emplois »*.

« J'ai fait voter il y a un an une loi d'orientation pour la Polynésie avec un contrat entre l'Etat et le gouvernement du territoire », a ajouté M. Perben, en précisant que ce contrat *« commence seulement à faire sentir ses effets »*, alors que la crise sociale est *« renforcée par l'arrivée de très nombreux jeunes sur le marché du travail »*.

Michel Yieng Kow

DANS LA PRESSE

Le procès Botton

LE FIGARO

Les affaires ! Le mot est de tout temps. Balzac et Octave Mirbeau l'employaient déjà avec un humour dévastateur. Les personnages, quant à eux, sont les copies conformes des « Mercadier » et des « Isidore Lechat » qui font encore aujourd'hui les succès du théâtre. Il y a toujours l'homme politique influent, ou en passe de l'être, l'intermédiaire qui prospère dans son ombre, le journaliste qui fait partie des meubles, le potard qui n'est qu'une potiche, etc.

Seule variante plus contemporaine, le maroquin ministériel a été remplacé par un portable, la chasse en Sologne par une villa tropézienne, le scandale financier se chiffrant non plus en francs, mais en « kilofrancs » (KF).

Pierre Bois

LIBÉRATION

Le procès de Lyon offrira le spectacle d'un univers aux frontières particulièrement floues. PPDA a plus que tout autre profité des générosités du gendre de Michel Noir. Il n'est pas le seul. Le juge Philippe Courroye a dû connaître quelque étonnement en découvrant que les liens entre le monde politique et les médias passaient par des séances de vidéo-training, entraînements télévisuels pour futur ministre du commerce extérieur en quête d'image. Au fil de son instruction, c'est un système de relations fait de retrouvailles à Ramatuelle, Saint-Tropez ou Courchevel, ou chez Paul Bocuse, qu'il a mis au jour.

Armelle Thoraval

LA CHAÎNE INFO

Procès symbolique des relations coupables entre l'argent, la politique et les médias, le procès de Lyon a déjà été jugé. [Le monde de] l'entreprise sait désormais à quoi s'en tenir. [Il] est bien décidé désormais à se garder à l'écart de la politique. Les politiques ont compris la leçon et n'ont de cesse de mettre en œuvre des législations nouvelles pour demeurer à distance des financements privés. Quant aux médias, ils ont produit quelques chartes de déontologie et appellent à une moralisation de la profession.

Pierre-Luc Séguillon

Le numéro deux de la Royal Air Force a été contraint à la démission

Son manoir était rénové sur des fonds publics

LONDRES
correspondance

« Sir Sandy n'était pas du genre frugal » : c'est avec cet art consommé de la litote grâce auquel tout Britannique exprime les choses sans employer les mots que la Royal Air Force (RAF) a commenté le départ « volontaire » à la retraite de Sir Sandy Wilson, cinquante-trois ans. Le numéro deux de l'armée de l'air britannique a dû quitter ses fonctions pour avoir dépensé près de 400 000 livres (3,2 millions de francs) provenant du budget de la RAF pour rénover son manoir de Haymes Garth (Gloucestershire). Furieux, le ministre de la défense, Malcolm Rifkind, a ordonné une enquête à un cabinet d'audit sur les extravagances de cet homme qui avait dirigé la chasse britannique aux Malouines, durant la guerre du Golfe et en Allemagne. Pressenti comme futur maréchal de l'air, le démissionnaire bénéficiait de nombreux appuis parmi les parlementaires conservateurs.

RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

A la suite des fuites dont a bénéficié la presse de la part des services de M. Rifking, l'extravagant train de vie de certains membres du haut état-major a fait la « une » des journaux, alors même que les crédits militaires et les effectifs ont été réduits de manière drastique pour tenir compte à la fois de la fin de la guerre froide et des impératifs budgétaires. Ainsi, le ministère a été obligé de reconnaître que l'entretien des soixante-dix demeures de fonction des généraux et amiraux a coûté 10 millions de livres (82 millions de francs) en 1994. Plus d'une centaine d'officiers supérieurs disposent d'un cuisinier personnel dont la charge totale correspond au prix d'acquisition d'un char *Challenger* ou de l'engagement de 250 soldats supplémentaires.

Des séminaires coûteux sont organisés pour enseigner aux épouses comment traiter le personnel de maison, réaliser des compositions florales ou encore, lors des dîners, disparaître discrètement du salon au moment du porto.

Organisation qualifiée d'*« hypercentralisée et* [de] *trop bureaucratique »* par le cabinet d'audit, la RAF avait échappé jusqu'à présent au couperet du programme de restrictions budgétaires, « Options pour le changement », mis en route en 1992 et dont la marine et l'armée de terre ont été les principales victimes.

Grâce à la protection du chef d'état-major interarmées, Sir Peter Harding, qui provenait de ses rangs, l'aviation avait seulement vu le nombre de ses appareils réduit. A la suite du départ de Sir Sandy Wilson, la RAF se trouve désormais davantage exposée aux restrictions.

Marc Roche

SOMMAIRE

SERVICES

DEMAIN dans « Le Monde »

UN BUS NOMMÉ « SARAJEVO ». L'autocar brinquebale de Zagreb jusqu'en Bosnie centrale, le long de l'Adriatique et dans la montagne. Récit, en deux épisodes, d'un voyage qui s'achève à pied, aux abords de la capitale bosniaque assiégée.

Tirage du *Monde* daté dimanche 12-lundi 13 février 1995 : 550 554 exemplaires

BOURSE

Cours relevés le lundi 13 février 1995, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18313,90	+0,12	-7,14
Honk Kong index	8012,82	-0,52	-2,17

Tokyo. Nikkei sur 1 an

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 10/02	var. en % 09/02	var. en % fin 94
Paris CAC 40	1869,40	-0,27	—
Londres FT 100	3106,70	+0,25	+1,34
Zurich	—	—	+0,80
Milan MIB 30	—	—	+4,78
Francfort Dax 30	2129,22	+0,78	+1,07
Bruxelles	1358,81	+0,62	-2,21
Suisse SBS	—	—	-3,04
Madrid Ibex 35	—	—	+1,49
Amsterdam CBS	—	—	+0,53

